

ARCHIVES

VOLUME 49

NO 1-2



ASSOCIATION
DES ARCHIVISTES
DU QUÉBEC

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

C.P. 9768, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C3
418 652-2357
infoaaq@archivistes.qc.ca

COMITÉ DE LA REVUE *ARCHIVES*

MANDAT

Le Comité de la revue *Archives* (CORA) a le mandat de publier une revue professionnelle à caractère scientifique dans le domaine de l'information organique et consignée. Conformément à ce mandat, le comité poursuit les objectifs suivants :

- établir un canal de communication pour les membres de l'AAQ et la communauté archivistique nationale et internationale ;
- informer les lecteurs des recherches, des réflexions et des expériences en archivistique et dans les disciplines connexes.

COMPOSITION

Direction

Vivianne Maréchal, Université du Québec à Montréal
Natasha Zwarich, Université du Québec à Montréal

Rédaction

Anne-Sophie Fournier-Plamondon, Centre de recherche en civilisation canadienne-française

Audrey Lavoie, Étudiante en archivistique

Benjamin Picard-Joly, Archiviste

Cécile Gaiffe, Doctorante à l'Université de Montréal

Dominique Foisy-Geoffroy, Bibliothèque et Archives Canada

Eugénie Marcil, Musée de la Banque du Canada

Eve Lafontaine, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

Gabriel Pilon, Université de Québec à Montréal

Isabelle Contant, Office québécois de la langue française

Jacynthe Bruneau, Société d'histoire et de généalogie de l'Île Jésus

Julie Le Bouthillier, MRC des Maskoutains

Linda Rivest, Histoire et Archives Laurentides

Marie-Anne Durocher, Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail)

Marie-Claude Fortier, Congrégation de Notre-Dame

Susanne Julien, Auteure et Archiviste

Valérie Poirier-Rouillard, Cégep St-Jean-sur-Richelieu

Vincent Du Sablon, Garde côtière canadienne

Responsable des comptes rendus

Laure Guitard, Archiviste-linguiste
Annaëlle Winand, Candidate au doctorat à l'Université de Montréal
Simon Côté-Lapointe, Chercheur postdoctoral au Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ)

Collaborations spéciales

Mylène Bélanger, Association canadienne d'histoire ferroviaire (Exporail)

Pierre Lavigne, Archiviste

Graphisme

Anne-Marie Jacques

Publicité

Louis Germain

Les articles sont répertoriés dans Repère (Index analytique d'articles de périodiques de langue française) et diffusés sur la plateforme Érudit.

Les textes expriment l'opinion de leur auteur et non pas nécessairement celle de l'AAQ ou des membres du Comité de la revue *Archives*. Les demandes de reproductions doivent être acheminées aux auteurs ou, s'il s'agit de reproductions sur support papier, à Copibec 514 288-1664, 1 800 717-2022, licences@copibec.qc.ca

Archives est une revue semestrielle publiée à l'automne et au printemps.

La revue *Archives* est publiée avec l'aide de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal – 1^{er} trimestre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives du Canada

ISSN 0044-9423 (Imprimé)
ISSN 2369-9256 (En ligne)

SOMMAIRE

RÉDACTION

4 | **Mot de la rédaction**

DOSSIER SPÉCIAL – 8^E SYMPOSIUM DU GIRA

7 | **Sabine Mas**

La recherche en archivistique revisitée : contexte et résumé des exposés du symposium

15 | **Carol Couture**

Nous avons un rêve...

19 | **Robert McIntosh**

Un aperçu de la recherche à Bibliothèque et Archives Canada

37 | **Bénédicte Grailles et Patrice Marcilloux**

Pour une archivistique sociale : esquisse d'un bilan de dix ans de recherche en archivistique à l'Université d'Angers

57 | **Simon Côté-Lapointe, Laure Guitard, Annaëlle Winand et Cécile Gaiffe**

La contribution actuelle de la recherche doctorale en archivistique à l'Université de Montréal

85 | **Rémy Besson**

Préservation audiovisuelle et histoire culturelle du cinéma : quels dialogues sont possibles ?

103 | **Yann Potin et Clothilde Roullier**

L'archivistique est-elle une science expérimentale ?

123 | **Goulven Le Brech**

La réflexivité en archivistique et l'objet « archives de la recherche »

141 | **Marie-Anne Chabin**

La recherche en archivistique à l'épreuve de la société numérique

ÉTUDES

- 161 | **Diana Walton**
Soutenir et encourager l'exploitation artistique des archives : état de la situation

NOTES ET BILAN D'EXPÉRIENCE

- 197 | **Taïk Bourhis**
Le projet 1142 : mise en place de nouveaux espaces numériques de travail à l'Université de Montréal
- 243 | **Alain Roy**
La création de Bibliothèque et Archives Canada en 2004 et le concept de patrimoine documentaire

COMPTE RENDU

- 283 | **Simon Côté-Lapointe**
Compte rendu de l'ouvrage *Archives au présent* de P. Nardin, C. Perret, S. Phay et A. Seiderer.
- 287 | **Annaëlle Winand**
Compte rendu de l'ouvrage *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* de Y. Potin, P.-L. Rinuy et C. Roullier.

293 | RÉSUMÉS DES TEXTES

305 | SOMMAIRE DE LA REVUE ARCHIVARIA

MOT DE LA RÉDACTION

Chers collègues, membres de l'AAQ, lectrices et lecteurs, autrices et auteurs,

J'espère que la revue *Archives* vous trouve en santé, vous et vos proches. Quelle année étrange ! Dans de telles circonstances, nous sommes ravis de vous retrouver avec un numéro double d'une telle qualité.

Notre numéro débute par un dossier spécial dédié au 8^e symposium du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA). Je laisse le soin à M^{me} Sabine Mas de nous présenter les conférencières et conférencier du symposium, dès le premier article de la revue. Après la thématique forte du GIRA, la suite du numéro apparaît comme un complément idéal avec un texte évaluant l'exploitation des archives dans les arts. L'analyse de M^{me} Walton permet de cerner des pistes pour encourager l'utilisation des archives dans les projets en arts visuels et médiatiques, ouvrant ainsi les centres et services d'archives à de nouveaux clients et de nouvelles pratiques de diffusion. Ensuite, en direct de l'Université de Montréal, M^{me} Bourhis partage avec nous les étapes et défis de la gestion des documents administratifs numériques de son institution au travers du projet 1142. Ce projet conjugue le double mandat d'offrir des espaces de travail numérique conviviaux et d'en faciliter leur gestion. M. Roy nous offre ensuite un retour nécessaire et éclairant sur les défis et enjeux de la création de Bibliothèque et Archives Canada pour le 15^e anniversaire de l'institution. Il nous guide aussi dans l'évolution du concept de patrimoine documentaire, qui est au cœur du mandat de l'institution. Nous revenons ensuite aux liens entre arts et archives avec les comptes rendus. M. Coté-Lapointe a analysé pour nous l'ouvrage collectif *Archives au présent* paru aux Presses universitaires de Vincennes.



En fermeture de ce numéro, le résumé critique de l'ouvrage *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* par M^{me} Winand.

Un numéro double est un exercice périlleux pour un comité, qui travaille d'arrache-pied à tout coordonner pour qu'il arrive jusqu'à vous, vous intéresse et vous stimule ! Je remercie donc chaleureusement les auteurs, l'équipe de rédaction et nos collaborateurs d'y avoir pris part.

Bonne lecture !

VIVIANNE MARÉCHAL

Codirectrice de la revue *Archives*

MOT DE LA RESPONSABLE DU GIRA

La recherche en archivistique revisitée : contexte et résumé des exposés du symposium

SABINE MAS

Professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Responsable du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique

Dès ses débuts en 1987, les fondateurs du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) étaient conscients que le dynamisme d'une discipline pouvait se mesurer, parmi d'autres indicateurs, par la recherche qu'elle génère. La recherche en archivistique est également importante pour le devenir de la profession et son positionnement. Historiquement, l'activité privilégiée par les membres du groupe a été l'organisation d'un symposium se tenant tous les quatre ans et ayant pour but de réunir la communauté archivistique autour de thématiques et problématiques de recherche dans notre domaine. Ainsi, en février 1990, le GIRA organisait son premier symposium intitulé *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche*. En 2017, pour souligner le trentième anniversaire du GIRA, ses membres ont souhaité revenir à la source de sa création en articulant la thématique de leur 8^e symposium autour de la recherche en archivistique et tenir ce

symposium au sein d'une institution de recherche, soit l'Université de Montréal, afin de se rapprocher des étudiants et des chercheurs.

L'archivistique, en tant que pratique, remonte très certainement à la Haute Antiquité, mais la recherche en archivistique, vue comme activité scientifique qui vise à produire des connaissances, est somme toute plus récente. Carol Couture, co-fondateur du GIRA, a déjà souligné l'importance de la recherche en archivistique pour sa reconnaissance comme discipline universitaire autonome : « Faire de la recherche en archivistique, c'est essentiellement poser des problèmes propres à la discipline » (Roth-Lochner et Burgy, 1998-1999, p. 6).

La recherche en archivistique a longtemps été un espace partagé et était portée par des archivistes professionnels autour des préoccupations liées à :

- la nature de l'information et des documents historiques (communication, création et conservation d'archives, et méthodes de recherche) ;
- la place des archives dans la société (histoire des institutions, origine et développement des principes et méthodes d'archivage, les archives dans leur contexte, la profession d'archiviste et son histoire) ;
- les fonctions archivistiques (acquisition, évaluation, classement, description, conservation, accès et diffusion) ;
- la gestion (organisation, ressources humaines, finances, bâtiments et équipements).

À l'ère du numérique où certaines problématiques sont transversales, la recherche sur les archives a élargi ses frontières en ralliant des chercheurs d'autres disciplines. Traditionnellement, les archives ont été liées à des disciplines et des professions tels le droit, l'histoire, les sciences de l'administration et de l'information. Depuis une vingtaine d'années, les frontières disciplinaires et professionnelles paraissent devenir floues avec l'apparition de l'*archive* dans les discours de disciplines comme les arts, la littérature, la muséologie, la philosophie et bien d'autres. L'archivistique doit donc explorer des échanges avec ces disciplines afin de se conférer une meilleure crédibilité.

Parallèlement, dans un contexte nord-américain, la recherche en archivistique est aujourd'hui davantage portée par des enseignants-

chercheurs et leurs étudiants que par des praticiens. Comment ces derniers considèrent-ils la recherche ? Assiste-t-on à une désappropriation de la recherche par les professionnels des archives et ce faisant à un cloisonnement entre théorie et pratique menant à une rupture des savoirs entre les professionnels des archives et ceux de la recherche ? Par ailleurs, il existe un danger pour les archivistes de maintenir le discours (et la recherche de solutions) sur un plan purement technique au détriment de la recherche fondamentale. On peut également se questionner sur les effets à long terme d'une logique de compétences et de retour sur investissement et non plus de connaissances.

Si l'on considère indéniable le rôle scientifique, professionnel et social de la recherche en archivistique, en diffuser les résultats est tout aussi essentiel non seulement pour la communauté des archivistes, mais aussi pour les chercheurs en sciences humaines et sociales, voire pour toute personne intéressée par le développement de l'archivistique. Outre les canaux de diffusion traditionnels (par exemple articles, livres), on assiste à la naissance de nouveaux modes de diffusion des résultats et des données de la recherche en archivistique notamment sur les blogues, les réseaux sociaux ou les revues en libre accès. De plus, les universitaires sont encouragés par leur institution à diffuser leurs travaux vers des lieux dits *scientifiques*, les éloignant ainsi des praticiens qui vont critiquer leur retrait des revues et congrès professionnels. On peut ainsi se questionner sur les conséquences de la diversification des lieux de publication des chercheurs en archivistique.

Situé dans ce cadre de réflexion, le GIRA a souhaité faire, par l'entremise d'un appel à communication, un état des lieux de la recherche en archivistique et, ce faisant, sur la discipline archivistique elle-même. Les propositions de communication reçues et évaluées par les membres du GIRA ont permis la tenue du 8^e symposium du GIRA, intitulé *État, conditions et diffusion de la recherche en archivistique*, en vue de discuter et de réfléchir à quelques-unes des thématiques et questions initiales suivantes :

1. **L'état de la recherche en archivistique :** Existe-t-il aujourd'hui des *nouveaux* champs ou préoccupations de la recherche en archivistique et de la recherche sur les archives ? Où se trouve la frontière entre la recherche en archivistique et la recherche sur les archives ? Qu'est-ce qui est stable, qu'est-ce qui émerge et qu'est-ce qui est

remis en question dans les champs de recherche en archivistique ? À l'ère numérique, où se trouve l'expertise des chercheurs en archivistique ? Dans quels secteurs sont-ils recherchés ? Quelle est l'originalité de la recherche en archivistique par rapport aux autres disciplines qui s'intéressent à l'archive ?

2. **Les conditions de la recherche en archivistique :** Sous quelles conditions est réalisée la recherche en archivistique ? Par quels acteurs ? Quel portrait peut-on dresser d'un chercheur en archivistique ? Dans un contexte d'académisation de la recherche en archivistique, quel rôle jouent les institutions nationales et les organismes subventionnaires ? Quel impact ont les sources de financement sur les orientations de la recherche en archivistique ?
3. **La diffusion et l'exploitation de la recherche en archivistique :** Quelles sont les retombées scientifiques, professionnelles et sociales de la recherche en archivistique ? Les archivistes se sentent-ils interpellés par les résultats de la recherche en archivistique ? La recherche en archivistique est-elle pertinente aux yeux des archivistes professionnels ou aux yeux d'autres acteurs ? Existe-t-il des moyens de faciliter la diffusion et la mise en valeur de la recherche en archivistique ?

Depuis vingt ans, la discipline archivistique s'est considérablement développée au Québec et en France par le biais de la recherche institutionnelle ou universitaire. Pour comprendre l'état et les conditions de la recherche universitaire en archivistique, plusieurs conférenciers, archivistes, professeurs et doctorants ont fait part de leur programme de recherche, des conditions de la recherche et de plusieurs objets d'études. Il est fort possible que les présentations n'offrent pas une réponse claire au questionnement initialement soulevé. Or, il ne s'agit pas ici de fermer la discussion, mais plutôt de la poursuivre par l'entremise de communications ou de publications futures.

Après le mot de bienvenue de Carol Couture, membre co-fondateur du GIRA, Robert McIntosh, directeur général de la Direction générale des archives à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) à Ottawa, a présenté au cours de sa conférence les conditions particulières de la recherche en archivistique au sein de cette institution gouvernementale. M. McIntosh a discuté sommairement de divers projets de recherche réalisés à BAC ainsi que de la participation de cette institution dans InterPARES et ITrust.

Par la suite, Patrice Marcilloux et Bénédicte Grailles, respectivement professeur et maîtresse de conférences en archivistique à l'Université d'Angers, ont expliqué les motivations et les conditions ayant conduit les enseignants-chercheurs de cette université à bâtir un programme de recherche. Les principaux axes de recherche ont été présentés et touchent, par exemple, à la mise en histoire des pratiques archivistiques, des usages et logiques d'usages des archives. Finalement, les auteurs de cette communication proposent un sous-champ disciplinaire qu'ils qualifient d'*archivistique sociale*, attentive à toutes les formes d'interactions entre archives et société.

La matinée s'est achevée avec la présentation des projets de recherche en archivistique de quatre étudiants au doctorat ou récents diplômés de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal. Les projets présentés conjointement par Simon Côté-Lapointe, Cécile Gaiffe, Laure Guitard et Annaëlle Winand reflètent non seulement le dynamisme de la discipline archivistique, mais aussi la multiplicité des sujets de recherche qui en découlent et la diversité des méthodes et théories mises en œuvre par les chercheurs. Les recherches doctorales présentées ont en commun leurs relations avec d'autres disciplines et champs d'études en dehors de l'archivistique. Elles témoignent également de la contribution québécoise au développement des connaissances au sein de la discipline archivistique.

La présentation de Rémy Besson, chercheur postdoctoral à l'Université de Montréal, a porté sur deux types distincts de rapport que les spécialistes de l'histoire du cinéma entretiennent avec les archives. Le premier repose sur le présupposé qu'une séquence issue d'un film de fiction, d'un documentaire ou d'une actualité devient une image d'archives quand elle est remobilisée dans une autre production audiovisuelle. Le second vise à comprendre le cinéma en étudiant le rôle de l'équipe du film, des appareillages techniques et du contexte de production de manière générale. L'étude de ces deux approches conduit à envisager des points de jonction et de disjonction entre l'histoire culturelle du cinéma et les études sur la préservation des documents audiovisuels.

Dans le prolongement des journées d'étude intitulées *L'archivistique est-elle une science?*, organisées par l'École des chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne en janvier 2003, Clothilde Roullier et Yann Potin, chargés d'études documentaires aux Archives nationales

de France, ont proposé d'analyser la façon dont, ces dernières années, la recherche en archivistique tend, au gré d'initiatives diverses, à devenir expérimentale. Ils soutiennent l'idée que cette tendance leur semble bénéfique et qu'elle les encourage dans leurs propres actions à travers des expériences humaines et interinstitutionnelles.

Goulven Le Brech, archiviste à l'École des hautes études en sciences sociales à Paris, s'est intéressé dans son exposé à la réflexivité en archivistique et à l'objet *archives de la recherche*. Issue de la philosophie, la notion de réflexivité a trouvé une application pratique dans le champ des sciences sociales en France, par une méthode réflexive pratiquée en sociologie. Considérant que l'archivistique est un savoir issu d'une pratique professionnelle, Goulven Le Brech s'interroge sur l'applicabilité de la méthode réflexive au domaine de la gestion des archives de la recherche, pour y relever ce que la réflexivité apporte à une réflexion globale sur la recherche en archivistique.

La journée s'est terminée avec la conférence de Marie-Anne Chabin, professeure associée à l'Université de Paris 8, qui a interrogé la recherche en archivistique sur trois points essentiels : l'objet de son étude, les méthodes de recherche et le support de diffusion des résultats dans la société numérique. Selon Chabin, les modalités de l'analyse de la valeur archivistique, les processus de sélection et les opérations de traitement des documents nativement numériques ne peuvent s'affranchir des logiciels de production des données, des solutions de stockage et des algorithmes de gestion ou de recherche de l'information, y compris de l'intelligence artificielle. Enfin, la révolution des modes de diffusion de l'information et d'accès à la connaissance avec les ressources en ligne et les réseaux sociaux pose la question du positionnement politique, scientifique et social de la recherche en archivistique devant ses publics, individuels ou institutionnels, praticiens ou chercheurs.

Pour qui n'aura pas eu le plaisir d'entendre les présentations, les textes des exposés de Carol Couture, Robert McIntosh, Patrice Marcilloux, Bénédicte Grailles, Simon Côté-Lapointe, Cécile Gaiffe, Laure Guitard, Annaëlle Winand, Rémy Besson, Clothilde Roullier, Yann Potin, Goulven Le Brech et Marie-Anne Chabin sont réunis dans ce numéro spécial de la revue *Archives* en vue de poursuivre la réflexion sur la thématique de la recherche en archivistique.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier les membres du GIRA qui ont activement participé à la création du programme de ce huitième symposium : Diane Baillargeon, Simon Côté-Lapointe, Daniel Ducharme, Cécile Gaiffe, Laure Amélie Guitard, Anne Klein, Yvon Lemay, Basma Makhlouf, Dominique Maurel, Claude Minotto, Robert Nahuet, Annaëlle Winand et Natasha Zwarich.

Nous tenons également à remercier Bibliothèque et Archives Canada, Cogniva et Coginov qui ont permis la gratuité de ce symposium grâce à leur généreuse contribution.

Nous tenons à remercier le Réseau des archives du Québec et l'Association des archivistes du Québec pour leur soutien à ce projet.

Nous tenons à remercier tout particulièrement M^{mes} Diane Baillargeon et Jennifer Cadieux de la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal ainsi que M^{mes} Sylviane Latour et Sarah Pasutto de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information pour leur soutien dans la coordination des éléments de logistique liés à la tenue de cet événement.

Enfin, nous tenons à remercier Simon Côté-Lapointe, Laure Guitard, Virginie Wenglenski et François Dansereau pour leur implication bénévole à l'occasion de cette journée ou dans sa préparation.

SABINE MAS

BIBLIOGRAPHIE

ROTH-LOCHNER, B. et BURGY, F. (1998-1999). La recherche en archivistique. Entretien avec le professeur Carol Couture. *Archives*, 30(3-4), 5-9.

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

Mot de bienvenue adressé aux participants Colloque du GIRA 30 novembre 2018 Nous avons un rêve...

CAROL COUTURE

Professeur titulaire honoraire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs de cet événement et vous offrir la bienvenue la plus cordiale et la plus chaleureuse à ce 8^e Symposium du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) qui a pour thème : *État, conditions et diffusion de la recherche en archivistique*. Je suis conscient du privilège que j'ai de lancer nos échanges dans le cadre desquels nous nous intéresserons plus spécifiquement au fondement même de ce qui a été à l'origine du GIRA, soit la recherche en archivistique.

Au milieu des années 1980, Jacques Ducharme, Jean-Yves Rousseau et moi-même avons un rêve : développer davantage la recherche dans notre domaine d'activité. Nous étions à ce moment « ... convaincus que l'archivistique ne saurait se développer véritablement sans des activités de recherche fondamentale et appliquée... [nous voulions donc] créer un milieu propice à la recherche » (GIRA, 2019a). C'est dans cet esprit

qu'en 1987, nous avons mis sur pied le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, mieux connu sous son acronyme GIRA. Cela s'est fait en un temps où la recherche en archivistique en était à ses débuts. Mis au fait de notre projet, un archiviste m'avait alors affirmé qu'il considérait participer à la recherche en archivistique en créant des instruments de recherche pour les fonds d'archives. Cette anecdote permet de comprendre où nous en étions en ce domaine. Cela s'est fait aussi en une période où la recherche en archivistique s'en tenait plutôt à des réflexions que se permettaient de mener des archivistes qui devaient dédier la majorité de leur temps à la gestion des archives au quotidien. Ainsi devaient-ils consacrer à leurs réflexions une grande partie de leurs loisirs, de leurs fins de semaine, voire de leurs vacances, pour aborder des questionnements plus théoriques sur la pratique de leur profession et diffuser le fruit de leurs avancées dans des revues professionnelles qui commençaient à peine à traiter des problématiques s'éloignant de la pratique professionnelle. Vous me permettrez de nommer ici quelques-uns de ces archivistes qui réfléchissaient au-delà de leur quotidien et qui n'hésitaient pas à sortir des sentiers battus en publiant et en diffusant dans le cadre de congrès ou de colloques, ou encore en se lançant dans l'aventure de l'enseignement dans les programmes naissants en archivistique. J'évoque notamment le souvenir de ces collègues qui nous ont quittés trop rapidement, tels Jacques Ducharme, Terry Cook, Robert Garon, Normand Gouger, Jacques Grimard, Jean-Pierre Wallot et Bernard Weilbrenner.

Bien sûr, sans qu'il soit possible de toutes et tous vous nommer, plusieurs parmi vous faites aussi partie de celles et ceux qui ont su très tôt que pour que l'archivistique devienne une véritable discipline, une science, il fallait prendre du recul, en questionner les bases et se projeter dans l'avenir pour en assurer le développement. Il fallait analyser les expériences archivistiques, les codifier, en reconnaître les principes fondamentaux, les confronter à une approche scientifique. Bref, aller au-delà de la pratique sans pour autant renier le caractère essentiel et l'importance du travail professionnel. Tel était le défi que nous nous sommes lancé en ces années où nous rêvions qu'au Québec, comme ailleurs, nous puissions participer activement au développement de la recherche en archivistique.

Le GIRA a donc été créé en un temps où la recherche en archivistique perçait l'espace scientifique. Il a, à sa mesure, participé à l'avancement de la discipline dans le contexte du bouillonnement scientifique qui a marqué

l'archivistique à compter de la fin des années 1980. En témoignent, par exemple, l'heureuse prolifération des programmes de formation préuniversitaire et universitaire en archivistique au Québec, au Canada et ailleurs, la publication d'un nombre impressionnant d'ouvrages de qualité qui ont permis d'asseoir plus solidement les fondements d'une archivistique plus contemporaine, ainsi que la place grandissante faite, au sein de plusieurs revues professionnelles, à un contenu plus scientifique s'intéressant davantage aux aspects théoriques de la discipline. N'oublions pas non plus l'ouverture des associations professionnelles à la démarche scientifique et leur participation active et enthousiaste à la diffusion du savoir archivistique. Rappelons aussi les nombreuses recherches pour lesquelles des professeurs d'université ont obtenu des subventions et qui ont été, de ce fait, reconnues par les organismes de recherche, ainsi que le nombre sans cesse grandissant de recherches de 2^e et 3^e cycles consacrées à l'archivistique. C'est ainsi que peu à peu, notre rêve est devenu réalité. Bien sûr, le GIRA n'a pas été le seul intervenant dans ce développement marqué de la recherche en archivistique, mais il a participé significativement, dans notre milieu, à ces avancées qui font que l'archivistique, au fil des années, est devenue une science de plein droit.

Où en sommes-nous maintenant ? En 1987, au moment de la création du GIRA, nous avions comme objectifs

... de rapprocher l'archivistique de la problématique de différentes disciplines, de fournir aux professionnels un forum de discussions axé en priorité sur la théorie, d'apporter une contribution théorique à des réflexions déjà entreprises par les milieux professionnels, de participer à l'établissement d'un programme de recherches et à la définition de ses priorités et d'intervenir auprès des décideurs sur des situations mettant en cause une problématique archivistique particulière. (GIRA, 2019b)

Les chercheurs en archivistique ont fait beaucoup de chemin dans l'atteinte de plusieurs de ces objectifs. Il me semble cependant qu'il en est un sur lequel nous devrions nous concentrer pour être encore plus efficaces dans toutes les recherches qui sont et seront menées dans notre domaine. Je pense à l'établissement d'un programme de recherche en archivistique et à la définition de priorités. Je suis persuadé qu'il est maintenant essentiel d'établir un véritable « agenda » de recherche

qui nous permet de fixer les priorités et d'éviter l'éparpillement. Déjà en 1999, dans le rapport d'un vaste projet de recherche intitulé *La formation et la recherche en archivistique dans le monde*, j'évoquais avec mes collaborateurs la grande importance, voire l'urgence de doter l'archivistique d'un programme de recherche. Nous affirmions en conclusion : « Si la définition des champs de recherche à explorer fait déjà consensus, on observe des divergences quant à l'identification des thèmes à privilégier » (Couture, Martineau et Ducharme, 1999, p. 195). Ceci étant dit, sans vouloir imposer la question d'un programme de recherche en archivistique dans les échanges du présent symposium qui porte sur d'autres thèmes tout aussi intéressants, il me semble qu'il est temps de nous pencher sur l'importance de dégager un véritable programme de recherche en notre domaine et d'établir nos priorités en cette matière.

Mais revenons à ce qui nous réunit ici. Sans plus tarder, je vous souhaite à nouveau la plus cordiale des bienvenues à ce 8^e Symposium du GIRA. Je suis convaincu que, comme ce fut le cas pour les sept symposiums précédents, nos échanges laisseront des traces et participeront à faire évoluer encore davantage l'archivistique dans les champs de recherche qui sont essentiels à la poursuite de son évolution.

Un excellent symposium à toutes et tous et bienvenue à nos collègues venus de loin pour nous faire profiter de leurs expériences et de leur savoir.

CAROL COUTURE

BIBLIOGRAPHIE

COUTURE, C., MARTINEAU, J. et DUCHARME, D. (1999). *La formation et la recherche dans le monde. Une étude comparative*. Montréal : École de bibliothéconomie et des sciences de l'information.

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA). (2019a). Historique. Repéré à <http://gira-archives.org/historique/>

GRUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA). (2019b). Mission. Repéré à <http://gira-archives.org/mission/>

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

Un aperçu de la recherche à Bibliothèque et Archives Canada

D^R ROBERT MCINTOSH

Directeur général, Direction générale des archives, Bibliothèque et Archives Canada

INTRODUCTION

Cet article se penche sur certaines questions qui ont animé le 8^e Symposium du GIRA tenu à l'automne 2018 : quelles sont les conditions de la recherche en archivistique ? Sous quelles conditions est réalisée cette recherche ? Par quels acteurs ? Quel portrait peut-on dresser d'un chercheur en archivistique ? Et dans un contexte d'académisation de la recherche en archivistique, quel rôle jouent les institutions nationales ? Nous nous intéressons ici surtout au rôle de l'institution où nous œuvrons depuis plus de 25 ans, Bibliothèque et Archives Canada (BAC)¹.

Commençons par jeter un regard en arrière. Lors du premier Symposium du GIRA en 1990, l'Archiviste national du Canada à l'époque, M. Jean-Pierre Wallot, a dressé le bilan de l'aide apportée par les Archives nationales du Canada (ANC) à la recherche en archivistique, qui touche aux aspects suivants :

1. La recherche appliquée (besoins en matière de locaux ; gestion des documents gouvernementaux ; intégration des systèmes de

- contrôle; capacité numérique; plan de conservation/techniques de conservation; plan des acquisitions; plan de l'accès et du contrôle – planification pour un nouveau système (MIKAN), etc.;
2. Les ANC et la diffusion des résultats de la recherche en archivistique (Centre canadien d'information et de documentation en archivistique; programme de publications; bulletins de nouvelles, etc.);
 3. Les ANC et le support logistique à la recherche en archivistique: conseils, participation aux comités (p. ex., normes de description), rédaction ou édition dans les revues savantes, présentation de communications, programmes de recherche parrainés par les universités, enseignement, participation à l'organisation de colloques;
 4. La formation, y compris un cours d'été en archivistique;
 5. Le parrainage d'événements à haute teneur scientifique; et finalement;
 6. La création d'un contexte de coopération et de partage des responsabilités.

M. Wallot a présenté toute une gamme d'activités reliées à la recherche entreprises par les ANC, il y a presque 30 ans. À la lecture de ce bilan d'activités, il est évident que BAC a aujourd'hui changé de cap (et que la technologie a bouleversé l'environnement). Le Centre canadien d'information et de documentation en archivistique n'existe plus. Nos publications se limitent à notre site Web et nous ne publions plus (ou très rarement) de livres. Nous n'offrons plus de formation à l'externe: BAC s'est retirée du champ de la formation initiale qui est laissée aux universités (qui sont, par ailleurs, bien plus compétentes que nous dans ce domaine) et aux associations archivistiques qui offrent des cours plus spécialisés.

Nous nous concentrons ici sur le premier aspect soulevé par M. Wallot: les dimensions de la recherche appliquée à BAC. Et, sauf le respect que nous lui devons, nous abordons la question de la recherche à BAC d'un autre angle en constatant que la recherche est au centre du travail contemporain de l'archiviste (Wallot, 1990, p. 275-292)².

Pour faire cette réflexion, nous proposons premièrement un survol des objectifs et des contraintes des institutions publiques telles que BAC, en ce qui concerne le soutien accordé à la recherche. S'ensuit une

description des domaines de recherche visés par BAC. Troisièmement, nous présentons une étude de cas sur la participation de longue date de BAC à InterPARES et à ITrust et ses retombées sur la collaboration avec les chercheurs universitaires. En guise de conclusion, nous proposerons quelques observations qui découlent de nos constats.

1. SURVOL DES OBJECTIFS ET DES CONTRAINTES DES INSTITUTIONS PUBLIQUES TELLES QUE BAC

Les activités des institutions gouvernementales sont encadrées par les lois et les politiques pertinentes. Dans le cas de BAC, bien sûr, la plus importante de ces lois est la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*. Le gouvernement du Canada a créé BAC en 2004. La loi mentionne succinctement la mission de l'institution et le préambule en fait le résumé :

Attendu qu'il est nécessaire :

- A. que le patrimoine documentaire du Canada soit préservé pour les générations présentes et futures ;
- B. que le Canada se dote d'une institution qui soit une source de savoir permanent accessible à tous et qui contribue à l'épanouissement culturel, social et économique de la société libre et démocratique que constitue le Canada ;
- C. que cette institution puisse faciliter au Canada la concertation des divers milieux intéressés à l'acquisition, à la préservation et à la diffusion du savoir ;
- D. que cette institution soit la mémoire permanente de l'administration fédérale et de ses institutions [...]. (Gouvernement du Canada, 2019).

Que disent les politiques du gouvernement du Canada concernant la recherche publique ? Elles relèvent surtout de la diffusion de la recherche. Ainsi, la *Politique sur les communications et l'image de marque* (2016) appelle les institutions du gouvernement du Canada à fournir aux Canadiens des renseignements opportuns, clairs, objectifs, factuels et non partisans. La *Directive sur le gouvernement ouvert* :

a pour objet de maximiser la communication de l'information et des données gouvernementales à valeur opérationnelle afin d'appuyer la transparence, la reddition de comptes ainsi que la mobilisation des citoyens et d'optimiser les avantages socioéconomiques au moyen de la réutilisation, sous réserve des restrictions s'appliquant à la protection de la vie privée, à la confidentialité et à la sécurité. (Gouvernement du Canada, 2014)

De plus, un protocole d'entente a été signé le 1^{er} juin 2017 entre le Conseil du trésor et l'Institut professionnel de la fonction publique du Canada, en ce qui concerne l'intégrité scientifique (Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, 2018).

Mais voici une contrainte importante : d'après le *Code de valeurs et d'éthique du secteur public* (2011), les fonctionnaires ont un devoir de loyauté envers leur employeur, le gouvernement du Canada. Ce devoir découle de la mission essentielle de la fonction publique, soit d'aider le gouvernement à servir l'intérêt public et à mettre en œuvre des politiques gouvernementales et des décisions ministérielles. À cela s'ajoute la *Politique sur la sécurité du gouvernement* (2012) du Conseil du trésor qui impose des responsabilités particulières aux fonctionnaires en matière de protection de l'information³. Le contexte gouvernemental encadre donc la recherche dans les institutions gouvernementales et risque parfois de limiter la capacité des chercheurs gouvernementaux à partager leurs projets de recherche.

Il existe une autre perspective sur la recherche dans les institutions gouvernementales : celle de la haute gestion. Pour les gestionnaires de BAC, la question fondamentale est la suivante : dans le contexte de notre mandat, quelle est la manière la plus efficace d'investir le budget annuel que les Canadiens nous confient et quelle position devrait occuper le soutien à la recherche dans cet investissement ? Les chercheurs et la gestion ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde à ce sujet.

2. DOMAINES DE RECHERCHE VISÉS PAR BAC

En milieu universitaire, la recherche désigne normalement un projet mené sur le long terme, qui explore une question en profondeur et qui vise

à produire une publication (ou un rapport), généralement évaluée par un comité de lecture formé d'experts du domaine. Cette recherche reflète, la plupart du temps, un lien solide avec les publications spécialisées. Il s'agit de créer de nouvelles connaissances sans qu'elles aient nécessairement des applications directes et concrètes sur la conduite des opérations d'une organisation. Au sein des institutions publiques, en revanche, le contexte de recherche est différent. La réflexion suivante s'impose alors : en quoi consiste la recherche à BAC ?

Dans une institution comme BAC, la recherche compte trois dimensions : la recherche opérationnelle (recherche continue nécessaire au travail d'archiviste) ; la recherche qui soutient l'élaboration de politiques et des programmes publics de l'institution ; et finalement, la création d'une culture de recherche. Il va sans dire que la première dimension est de loin la plus importante en ce qui concerne l'implication de nos ressources.

À BAC, la recherche opérationnelle est en grande partie du ressort des archivistes, c'est-à-dire environ 10 % des employés. Au gouvernement du Canada, les archivistes sont regroupés parmi les autres chercheurs :

Le groupe Recherche comprend les postes qui sont principalement liés à l'application d'une connaissance approfondie de spécialités scientifiques et professionnelles à la planification, à la réalisation, à l'évaluation et à la gestion d'activités de recherche fondamentale, d'élargissement des connaissances, de développement de la technologie et d'innovation liées aux sciences militaires, à la recherche historique, à l'archivistique, aux mathématiques et aux sciences naturelles. (Secrétariat du Conseil du trésor du Canada, 2015)

Les attentes envers les archivistes employés à BAC sont grandes. Typiquement, l'archiviste est gestionnaire d'un portefeuille de fonds similaires. Un archiviste qui travaille du côté des archives gouvernementales, par exemple, peut être responsable des fonds de tous les ministères et agences qui relèvent de l'immigration, de la justice, des relations internationales ou des Premières Nations. Son homologue archiviste dans le secteur des archives privées peut avoir la responsabilité par exemple de développer les collections dans le domaine de la musique, de la photographie, de l'environnement, ou de l'économie en négociant avec les agents clés dans ces domaines pour l'acquisition de leurs archives.

L'expertise de l'archiviste de portefeuille se décline en plusieurs volets, le plus important étant une connaissance approfondie des archives dans son domaine de responsabilité, y compris les dimensions suivantes :

- Authenticité – ce qui permet de considérer un fonds comme authentique;
- Contenu – ce que dit ou montre un document, sa signification, ce qu'il pourrait permettre de conclure, de supposer, de prouver, à la lumière des connaissances et des tendances sociales dans le monde; comment il a été interprété dans le passé et comment il est interprété à présent; la valeur du fonds pour documenter le Canada;
- Contexte – connaissance du contexte de la création des documents par rapport à l'administration publique (y compris les systèmes de gestion des archives historiques et courantes), aux organisations privées ou à la vie privée ainsi qu'à la société en général; utilisation des documents au fil du temps; connaissance des liens entre les groupes/créateurs dans un domaine de recherche; liens vers d'autres documents ou séquences dans les fonds de BAC ou à l'externe, y compris les documents sur différents supports; connaissance des copies identiques ou non identiques;
- Provenance – connaissance de l'origine d'un document et de son créateur, l'historique de sa conservation, sa méthode d'acquisition par BAC et les modifications apportées à sa conservation après son acquisition;
- Valeur marchande des archives – passée, actuelle ou future;
- Format et attributs physiques – connaissance des fonds dans un format particulier; capacité de comprendre l'importance de la forme dans la création et l'utilisation d'un document; importance des attributs physiques;
- Découvrabilité/repérabilité – ce que nous détenons, si nous le détenons, là où il est susceptible d'être fondé sur une connaissance approfondie du contexte, du contenu et de la provenance, selon la définition ci-dessus; traditions de classement et de description; comment s'orienter dans les systèmes, les bases de données, les instruments de recherche papier de BAC (les systèmes de BAC pouvant être complexes, très organiques, marqués par des exceptions);

- Disponibilité (restrictions relatives aux donateurs et à la loi sur l'accès à l'information);
- Accessibilité (droit d'auteur, questions de conservation à considérer pour permettre la consultation, etc.);
- Langue et terminologie – compétences linguistiques pour les documents qui ne sont pas en anglais ou en français; utilisation du latin dans les documents juridiques ou ecclésiastiques; capacité de « lire » les documents non textuels; terminologie propre à une certaine époque ou à un certain domaine⁴.

Les gens convoitent ainsi un poste d'archiviste, non pas parce que le travail est simple, mais au contraire parce qu'il est très exigeant.

Il faut maintenant souligner que la recherche à BAC n'est pas dictée uniquement par les impératifs liés à l'avancement général des connaissances en archivistique. La direction de BAC assigne des projets de recherche à son équipe composée d'une centaine d'archivistes. Ceux-ci doivent généralement évaluer des archives ou donner leur avis sur des acquisitions. Il peut s'agir d'évaluation à caractère historique ou archivistique, d'élaboration de systèmes, de projets descriptifs ou de divers conseils spécialisés.

Les projets de recherche peuvent être très diversifiés. Par exemple, comme nous l'avait appris Terry Cook du temps des anciennes Archives nationales du Canada, la décision archivistique la plus importante consiste à déterminer s'il faut conserver un document ou non (*archival appraisal*/évaluation des documents). Prenons un cas concret : comment BAC répond-elle à son mandat de préserver la mémoire du ministère de la Défense nationale et des quelque 175 autres institutions fédérales dont elle est dépositaire des archives ? Quels documents faut-il conserver, sur quels supports, créés dans le cadre de quelles fonctions et de quelles activités ?

Voici d'autres exemples de projets et questions de recherche auxquels peuvent faire face les archivistes :

- Quel est ce document ?
- Vu l'intérêt de BAC pour l'acquisition de documents provenant du système de gestion électronique des documents et des dossiers du

gouvernement du Canada, quels sont les éléments de métadonnées qu'elle doit recueillir auprès des institutions gouvernementales ?

- Compte tenu des lois et des politiques canadiennes, dans quelles circonstances un nuage informatique pourrait-il potentiellement servir d'espace de stockage numérique à long terme ?
- Les 50 000 \$ que demande ce marchand en échange d'une carte de la Nouvelle-France datant du XVII^e siècle sont-ils justifiés ?
- Le président des États-Unis vient faire un tour chez nous. Quels documents seraient susceptibles de l'intéresser durant sa visite du Centre de préservation de Gatineau⁵ ?

Un deuxième domaine de recherche est lié à l'élaboration de politiques publiques. Les priorités de BAC en 2018-2019 étaient les suivantes : la gestion de l'accès des documents et les meilleures pratiques pour les consultations des documents autochtones ; l'unification numérique (le rapatriement virtuel des documents coloniaux) ; l'acquisition de documents gouvernementaux (incluant replevin⁶) ; l'expérience des utilisateurs ; l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique ; la valeur des GLAM (*Galleries, Libraries, Archives, and Museums*) ; et les mécanismes pour la génération de revenus (Bibliothèque et Archives Canada, 2018).

La recherche relevant de l'initiative personnelle des archivistes peut aussi contribuer pour beaucoup à la conception et à la mise en œuvre des programmes. Créer une culture de recherche, c'est encourager les archivistes à participer à des congrès, à des symposiums, et à publier dans les revues scientifiques. Mentionnons l'exemple de la macro-évaluation des documents gouvernementaux, une approche élaborée aux ANC par un savant mélange de réflexions pilotées par la direction et des chercheurs talentueux de l'institution (Terry Cook, Rick Brown, Cathy Bailey, Brian Beaven) qui y ont travaillé de leur propre initiative. Ces travaux ont donné lieu à plusieurs communications et publications. Plus récemment, Renaud Séguin, Émilie Létourneau, Jenna Smith et Rebecca Giesbrecht (évaluation des documents gouvernementaux), Robert Nahuet (respect de fonds à l'ère numérique), David Rajotte (archivistique numérique), Rob Fisher (archives privées) et Catherine Hobbs (archives personnelles et littéraires) ont publié de leur propre chef des articles dans des revues scientifiques ou ont fait des présentations devant un parterre de spécialistes à l'extérieur

de BAC. Grâce à ce travail, ces chercheurs influencent les programmes de BAC. Il y a plusieurs très bons archivistes qui ne publient jamais d'articles. Mais idéalement, BAC (comme les autres institutions d'archives) crée un milieu qui motive les employés à faire de la recherche et à publier des articles de leur propre chef, souvent pendant leurs temps libres.

En quoi donc consiste la recherche à BAC ? Dans une grande institution publique comme celle-ci, la recherche passe généralement par la collecte de données ou le développement d'argumentaires pour étayer une décision. C'est ce qu'on appelle la recherche appliquée. Elle peut s'étaler sur plusieurs mois ou être limitée, ciblée et soumise à des délais très serrés. La recherche du secteur public est mandatée par la direction plutôt que d'être motivée uniquement par l'avancement des connaissances. Elle répond à un besoin précis de l'institution. Parallèlement, les archivistes peuvent aussi mener leurs propres recherches hors du bureau, lesquelles peuvent parfois déboucher sur des résultats applicables immédiatement aux opérations de leur organisation.

3. PARTICIPATION DE BAC À DE GRANDS PROJETS DE RECHERCHE

BAC participe aussi à de grands projets de recherche universitaire. Dans certains cas, elle le fait tout simplement pour rendre service et contribuer à la réflexion entourant les métiers d'archiviste, de bibliothécaire, de gestionnaire de l'information et de restaurateur. En règle générale, son objectif est de soutenir la recherche censée aboutir à des retombées concrètes pour les fonctions de BAC. L'exemple le plus marquant est sa participation dans InterPARES et ITrust⁷.

3.1. InterPARES 1: 1998-2001

Lancé en 1998, le projet intitulé « *International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems* », ou « InterPARES », s'échelonnait sur plusieurs phases. La première phase, qui s'est terminée en 2001, était axée sur les documents textuels nés numériques qui étaient devenus inactifs. Elle s'inscrivait dans la lignée d'un autre projet de recherche universitaire (le « *UBC Project* », de 1994 à 1997) qui visait à préserver l'authenticité des documents électroniques actifs et semi-actifs. Réalisé à la *School of Library, Archival and Information Studies* de l'Université

de la Colombie-Britannique, le projet visait à bâtir « les connaissances essentielles à la préservation à long terme des documents authentiques créés ou conservés sous forme numérique » et à jeter les bases « des normes, des politiques, des stratégies et des plans d'action capables d'assurer la longévité de ces documents et leur authenticité aux yeux des utilisateurs » (notre traduction)⁸.

Parmi les chercheurs du projet InterPARES 1, il y avait des universitaires, mais aussi des représentants d'entreprises, du secteur privé et des institutions archivistiques comme les ANC. L'équipe de recherche comptait aussi des personnes d'autres pays: États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Chine et Hong Kong, France, Irlande, Italie, Pays-Bas, Suède et Portugal. Quatre groupes de travail ont effectué de la recherche et de l'analyse, respectivement sur l'authenticité, l'évaluation et la préservation des documents, de même que sur les principes de base des politiques, stratégies et normes liées à la préservation des documents. Les archivistes des ANC ont beaucoup contribué au travail des trois premiers groupes⁹.

Au-delà du financement du projet et du soutien logistique en nature, les ANC ont soutenu la participation des archivistes aux groupes de travail, à la recherche et à la rédaction des rapports finaux du projet et de la publication *The Long-term Preservation of Authentic Electronic Records: Findings of the InterPARES Project* (Duranti, s. d.). Dans le rapport final du projet, la contribution des ANC a été soulignée: son personnel « a réalisé des études de cas, diffusé les résultats de la recherche, formulé régulièrement des commentaires et enrichi les ateliers de recherche de son expérience » (notre traduction). Les chercheurs des ANC ont fait preuve d'une créativité et d'une détermination « indéfectibles » quand il s'agissait de collaborer à l'échelle internationale (Duranti, s. d.).

3.2. InterPARES 2: 2002-2007

Ce projet visait à s'attaquer au problème de la préservation permanente de documents numériques fiables, exacts et authentiques créés et conservés au sein de systèmes interactifs et dynamiques dans le cadre de toutes sortes d'activités humaines, notamment celles du gouvernement et du « cybergouvernement ». Il était motivé par des intérêts archivistiques, mais conçu selon le principe suivant: pour préserver les documents, il faut comprendre les activités qui en sont à l'origine ainsi que leur fonction et leur utilisation dans ce contexte. Le projet inscrivait le cycle de vie d'un

document dans un modèle global de chaînes de préservation partant de la conception des systèmes et faisant intervenir diverses disciplines et divers spécialistes.

InterPARES 2 visait à formuler les concepts, les principes, les critères et les méthodes permettant la création et la tenue de documents exacts et fiables, et la préservation à long terme de documents authentiques dans le contexte des activités artistiques, scientifiques et gouvernementales menées au moyen de technologies informatiques empiriques, interactives et dynamiques (qui comportent leur lot de problèmes : manipulabilité et incompatibilité des systèmes numériques, obsolescence technologique, fragilité des supports, etc.).

Les activités gouvernementales représentaient un domaine d'étude (aux côtés des activités artistiques et des activités scientifiques). Il y avait trois volets de recherche : 1. création et tenue des documents ; 2. fiabilité, exactitude et authenticité des documents ; et 3. évaluation et préservation des documents. Il y avait également quatre dimensions « transversales » : 1. terminologie ; 2. politique ; 3. description ; et 4. modélisation.

Le principal objectif du projet était de nature archivistique, mais d'après InterPARES 1, « les problèmes posés par la préservation numérique ne pourraient être réglés dans le cadre d'une démarche strictement disciplinaire » (Duranti, 2007, p. 115, notre traduction). Par conséquent, les spécialistes des documents et de l'information (entre autres des ANC/de BAC) ne représentaient qu'un tiers de l'équipe de recherche d'InterPARES 2. Les deux tiers restants étaient des spécialistes de diverses disciplines artistiques et scientifiques, eux-mêmes intéressés par les résultats du projet.

Le rôle des ANC se limitait à une contribution en temps et en aide financière accordée aux archivistes pour leur permettre de présider et de coprésider les groupes de recherche de l'équipe internationale, de se joindre aux équipes de recherche nationales et multinationales, et de rédiger les livrables et les rapports du projet, ainsi que le livre international *Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems (InterPARES) 2: Experiential, Interactive and Dynamic Records* (Duranti et Preston, 2008).

3.3. InterPARES 3 : 2007-2012

Le titre officiel de la troisième phase du projet InterPARES, ou « InterPARES 3 », était le suivant : « *Theoretical Elaborations into Archival Management (TEAM): Implementing the theory of preservation of authentic records in digital systems in small and medium-sized archival organizations* » (« de l'élaboration théorique à la gestion archivistique : mise en pratique de la théorie de préservation de documents authentiques dans des systèmes numériques à l'échelle de petites et de moyennes organisations d'archivage » (InterPARES 3 Project, 2007-2012, notre traduction).

Ce projet avait un objectif pragmatique : transformer la théorie et les méthodes de préservation mises au point dans le cadre d'InterPARES et des autres projets de recherche en plans d'action concrets pour permettre l'archivage à long terme des documents numériques. Axé sur l'adaptabilité, il visait à permettre les activités d'archivage de petite et de moyenne envergure. Il comprenait l'élaboration de modules d'enseignement pour les programmes de formation interne, les ateliers de formation continue et les programmes universitaires.

Il a permis de bâtir des connaissances détaillées sur : 1. la manière dont la théorie et les méthodes générales peuvent être mises en application dans les unités et centres d'archives de petite et moyenne envergure et se transformer en pratiques efficaces ; 2. les facteurs qui déterminent le type de mise en œuvre qui convient à chaque groupe de documents dans chaque contexte ; et 3. les compétences qu'il faudra avoir pour effectuer ce type d'activités.

Le projet a aussi permis de développer des modules d'enseignement pour les programmes de formation interne, les ateliers de formation continue et les programmes universitaires. Grâce à ces modules, les spécialistes acquièrent les compétences nécessaires non seulement pour préserver à long terme le patrimoine documentaire de la société sous forme numérique, mais aussi pour garantir la responsabilité des organisations et des institutions en protégeant l'exactitude et l'authenticité de l'information numérique qu'elles produisent. Le rôle de BAC s'est limité à l'observation.

3.4. InterPARES Trust (ITrust): 2013-2018

Depuis 2013, et jusqu'en 2018, InterPARES Trust (ITrust) a pris la relève du projet InterPARES. Ce projet, qui s'inscrit dans la lignée d'InterPARES, vise à étudier les problèmes entourant les documents et les données numériques versés sur Internet. Son objectif est de produire des cadres théoriques et méthodologiques pour élaborer des politiques, des règlements, des normes et des lois à l'échelle locale, nationale et internationale afin d'instaurer une bonne gestion et une économie numérique solide et durable, et de garantir ainsi la confiance du public (InterPARES Trust, 2018). Parmi ses partenaires, il compte plus de 70 institutions à l'échelle mondiale et plus de 300 chercheurs et assistants de recherche des cycles supérieurs.

BAC est devenue partenaire du projet en 2013 dans le cadre de l'équipe régionale nord-américaine. Le temps que son personnel consacre à la recherche et à la préparation des livrables est considéré comme une contribution non financière. BAC contribue activement aux projets de recherche sur les conséquences du gouvernement ouvert, des données ouvertes et des mégadonnées sur la gestion des documents numériques en ligne ; la préservation au service de la confiance (PaaST) ; les exigences de conception (métadonnées, par exemple) pour garantir l'authenticité des documents dans le nuage informatique et dans différents contextes ; et la disposition et la description des documents dans l'infonuagique.

Quels sont les avantages de cette participation pendant vingt ans aux projets InterPARES pour BAC ? Ils sont nombreux. InterPARES a placé les archivistes de BAC à l'avant-plan de la recherche scientifique, tout en leur permettant de contribuer en tant que spécialistes à l'élaboration de produits de recherche reconnus à l'échelle internationale. Il a permis à BAC d'approfondir ses connaissances numériques. Les professionnels de BAC ont enrichi leur savoir-faire et acquis des compétences aux côtés de confrères d'autres pays et d'autres disciplines, et d'universitaires représentant différents domaines d'études pertinents. BAC a pu mieux comprendre l'emploi de la technologie dans la préservation numérique (stockage dans le nuage informatique). BAC a pu mieux connaître les principaux facteurs politiques, les pratiques et les compétences nécessaires pour garantir l'authenticité des documents numériques et mettre en œuvre des stratégies, des plans et des programmes efficaces de préservation numérique. InterPARES offre une base de recherche

solide sur le plan intellectuel pour gérer la tenue de documents en cette ère de gouvernement ouvert, où il est primordial d'assurer la fiabilité des documents pour que les citoyens aient confiance en l'État.

Toutes les phases du projet InterPARES étaient le fruit du travail collaboratif de plusieurs équipes régionales, nationales et multinationales. Sa participation a permis aux ANC et à BAC de travailler aux côtés de parties prenantes provenant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de l'appareil gouvernemental, et représentant diverses disciplines comme la gestion de l'information et les technologies de l'information, dans le but de s'attaquer aux effets de l'incompatibilité des systèmes numériques, de l'obsolescence technologique et de la fragilité des supports sur la création et la tenue de documents exacts et fiables et la préservation à long terme de documents numériques authentiques.

InterPARES a permis d'aboutir à divers produits, par exemple : des exigences de base pour l'évaluation et la tenue de documents électroniques authentiques ; des cadres conceptuels et stratégiques pour l'établissement de politiques, de stratégies et de normes concernant les documents numériques ; des ressources de formation ; des modèles, etc. Tous ces produits peuvent guider BAC dans ses stratégies de préservation d'archives numériques à long terme.

À l'avenir, est-ce que la collaboration avec les universités est au programme ? Étant donné que BAC et les universités partagent un mandat pour la recherche, des intérêts communs et des forces différentes, elles gagneraient à renforcer leur collaboration. Ces dernières années, BAC a conclu des protocoles d'entente avec dix universités canadiennes. Il y a toujours une entente globale de départ, où les participants acceptent de travailler ensemble et s'entendent sur un cadre de collaboration. Avec chaque entente globale, il y a un comité de coordination établi avec l'université partenaire.

Les principaux éléments de ces protocoles d'entente portent sur les éléments suivants :

- Circulation du savoir-faire et des connaissances : échanges d'experts pour favoriser l'acquisition de compétences précises ; accueil d'étudiants stagiaires chez BAC ; et diffusion du savoir-faire et des connaissances entre BAC et les universités au moyen de programmes de formation et d'ateliers ;

- Collaboration en recherche et en technologie : BAC et les universités se partagent l'expérience, les collections de sources documentaires et les locaux pour favoriser les avancées universitaires et soutenir les pratiques de recherche ; elles contribuent ensemble au développement technologique et à la diffusion des pratiques exemplaires (par exemple, dépôt numérique fiable).

D'autres sous-ententes plus spécifiques avec une université partenaire sont négociées au besoin.

CONCLUSION

En guise de conclusion, revenons aux questions posées par le comité organisateur du colloque GIRA 2018 : sous quelles conditions est réalisée la recherche en archivistique ? Par quels acteurs ? Quel portrait peut-on dresser d'un chercheur en archivistique ? Dans un contexte d'académisation de la recherche en archivistique, quel rôle jouent les institutions nationales ?

Pour BAC, la recherche en archivistique est nécessaire pour répondre à sa mission d'identifier, de préserver, et de rendre accessible le patrimoine documentaire du Canada tout en facilitant la concertation des milieux intéressés par le patrimoine documentaire. Bien sûr, la recherche à BAC est assujettie à des contraintes, notamment les lois et les politiques du gouvernement du Canada, de même que l'importance des projets de recherche vis-à-vis d'autres priorités établies par la gestion pour utiliser les budgets que le Parlement du Canada lui accorde.

L'archiviste est chercheur et le chercheur est archiviste. La recherche fait partie intégrante du travail de l'archiviste. Celui-ci est praticien. Expert dans son domaine de responsabilité, il gère son portefeuille de fonds : il l'enrichit ; il le rend accessible ; il partage son expertise avec les chercheurs et d'autres intervenants dans divers forums. Son expertise repose non seulement sur une maîtrise ou un doctorat dans une discipline pertinente, mais se développe également à travers les années d'expérience avec son portefeuille.

De par nos responsabilités, nous comprenons qu'« institution nationale » veut dire « archives nationales ». Le rôle de notre institution

nationale, Bibliothèque et Archives Canada, est clair : bien répondre à notre mandat. Et pour le faire, un robuste investissement dans la recherche est un incontournable.

D^R ROBERT MCINTOSH

NOTES

1. Nous tenons à remercier Robert Nahuet, Mireille Miniggio, Renaud Séguin et Sylvie Duval pour leur aide précieuse dans la préparation de cet article.
2. La recherche « pure » (fondamentale) ne relève pas du mandat de BAC. Un exemple : la Division de la recherche en conservation, dirigée par Klaus Hendriks, était transférée à l'Institut canadien de conservation en 1993-1994.
3. Bien que les chercheurs universitaires travaillent souvent avec des renseignements personnels (protégés A, B), ils travaillent rarement avec des renseignements classifiés (secrets, très secrets) comme plusieurs archivistes de BAC.
4. Ces éléments d'expertise ont été élaborés par un groupe d'archivistes chevronnés à BAC au printemps 2014 à la demande de Daniel J. Caron, Bibliothécaire et Archiviste du Canada.
5. Le 30 novembre 2004, le président George W. Bush est venu visiter le Centre de préservation de BAC. Les documents concernant l'histoire du baseball figuraient parmi les documents qui lui ont été présentés.
6. Replevin est un recours juridique de recouvrement des biens. Dans le cas d'une archive gouvernementale, il s'agit surtout des documents créés par l'état dans la possession des particuliers.
7. Je tiens à remercier Marissa Paron, Agente principale de projet à BAC, pour son aide précieuse en résumant les activités de BAC dans InterPARES/ITrust.
8. Voir *InterPARES Project* (s.d.).
9. Voir *InterPARES 1 Project, 1999-2001*.

BIBLIOGRAPHIE

- BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA. (2018). Plan ministériel 2018-2019. Repéré à <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/a-notre-sujet/rapport-plans-priorites/plan-ministeriel-2018-2019/Pages/plan-ministeriel-2018-2019.aspx>
- DURANTI, L. (dir.). (s. d.). The Long-term Preservation of Authentic Electronic Records: Findings of the InterPARES Project. Repéré à <http://www.interpares.org/book/>
- DURANTI, L. (2007). The InterPARES 2 Project (2002-2007): An Overview. *Archivaria*, (64), 113-121. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/13155/14402>
- DURANTI, L. et PRESTON, R. (dir.). (2008). International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems (InterPARES) 2: Experiential, Interactive and Dynamic Records (InterPARES 2 Book). Padova, Italie: Associazione Nazionale Archivistica Italiana. Repéré à http://www.interpares.org/ip2/display_file.cfm?doc=ip2_book_complete.pdf
- GOUVERNEMENT DU CANADA. (2011). Code de valeurs et d'éthique du secteur public. Repéré à <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=25049>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. (2012). Politique sur la sécurité du gouvernement. Repéré à <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=16578>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. (2014). Directive sur le gouvernement ouvert. Repéré à <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=28108>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. (2016). Politique sur les communications et l'image de marque. Repéré à <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=30683>
- GOUVERNEMENT DU CANADA. (2019). Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (L.C. 2004, ch. 11). Site Web de la législation (Justice). Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/L-7.7/>

INTERPARES PROJECT. (s.d.). Project Overview. Repéré à <http://www.interpares.org/welcome.cfm>

INTERPARES 1 PROJECT. (1999-2001). Project Summary. Repéré à http://www.interpares.org/ip1/ip1_index.cfm

INTERPARES 3 PROJECT. (2007-2012). Welcome to the InterPARES 3 Project. Repéré à http://www.interpares.org/ip3/ip3_index.cfm

INTERPARES TRUST. (2018). About the Research. Repéré à https://interparestrust.org/trust/about_research/summary

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. (2015). Groupes professionnels dans la fonction publique : Recherche. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/conventions-collectives/groupes-professionnels/recherche.html#occ-hr>

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. (2018). Politiques sur l'intégrité scientifique. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-information/politiques-integrite-scientifique.html>

WALLOT, J.-P. (1990). Les Archives nationales du Canada et l'aide à la recherche en archivistique. Dans *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche*, Premier symposium du GIRA, Montréal, Québec, 2-3 février (p. 275-292). Montréal, Québec : GIRA. Repéré à http://gira-archives.org/files/2014/11/gira_1990.pdf

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

Pour une archivistique sociale : esquisse d'un bilan de dix ans de recherche en archivistique à l'Université d'Angers

BÉNÉDICTE GRAILLES

Maîtresse de conférences en archivistique, Université d'Angers

PATRICE MARCILLOUX

Professeur des universités en archivistique, Université d'Angers

INTRODUCTION

Si la littérature archivistique internationale propose déjà de nombreuses références sur l'état de la recherche archivistique dans un pays ou un ensemble de pays, les textes portant sur la recherche développée dans une seule et même université demeurent plus rares. Le risque est effectivement grand qu'un désir d'autopromotion vienne nuire à l'analyse, surtout si la parole est donnée aux protagonistes eux-mêmes. Ajoutons qu'il n'est pas aisé de résumer en quelques milliers de signes une activité de recherche forcément multiforme et, quelle qu'en soit la qualité, mécaniquement substantielle au terme d'une décennie. Essayant d'éviter cet écueil, la présente communication procédera en trois temps. Elle est

écrite à plusieurs mains et prononcée au nom d'un collectif de recherche qui comprend non seulement des enseignants-chercheurs mais encore des docteurs, des doctorants, des mastérants et des diplômés de master¹. Délaissant les débats récurrents sur le statut scientifique de l'archivistique, nous commencerons par la question de son statut disciplinaire et par la description des efforts qui ont été produits à Angers pour renforcer sa reconnaissance comme discipline à part entière. Car c'est bien cette porte d'entrée qui a été privilégiée, tant il est quasi-impossible pour un ensemble organique de connaissances d'exister durablement en dehors du système disciplinaire, du moins en France. Nous présenterons ensuite quelques résultats de recherche, sans pouvoir entrer dans le détail, mais en insistant sur de nouvelles pistes de recherche. Nous tenterons enfin un bilan permettant d'envisager les manques actuels et les voies de développement futur.

1. STRUCTURATION DISCIPLINAIRE

L'existence de disciplines et d'un système disciplinaire ne résulte pas uniquement de nécessités scientifiques ou épistémologiques. La discipline est aussi un concept social et la différenciation disciplinaire n'obéit pas qu'à des nécessités heuristiques. Elle résulte aussi de besoins fonctionnels qui sont une question à la fois de moyens (notamment humains), de modes d'organisation (en recherche comme en pédagogie), et pour finir, d'enjeux de reconnaissance et de pouvoir symbolique (Boutier, Passeron et Revel, 2006).

1.1. Moyens

Les débats sur la définition des périmètres disciplinaires sont aussi, peut-être d'abord, porteurs d'âpres discussions sur l'attribution des moyens. En France, l'implantation dans le système universitaire de postes d'enseignants-chercheurs dédiés à l'archivistique et immatriculés comme tels est un phénomène relativement récent qui demeure numériquement limité. Elle pose une question de fond, celle du statut des formateurs en archivistique et de l'utilité de leur universitarisation. S'il est évident aux yeux de tous, à commencer pour les fonctionnaires du ministère responsable de l'Enseignement supérieur et les experts du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCÉRES), qu'une formation aux métiers des archives doit être substantiellement,

voire majoritairement, dispensée par des archivistes professionnels, la question du pilotage de ces formations et du statut du personnel qui le prend en charge demeure délicate, pour les archives comme dans tous les processus d'universitarisation de formations professionnelles (Bourdoncle, 2007). Dans le domaine des archives, plusieurs solutions existent et sont observables : réduire les fonctions de pilotage à des fonctions de coordination et les confier à des enseignants-chercheurs non spécialistes, en général des historiens ; exiger qu'une même personne fasse deux métiers, praticien et enseignant-chercheur. C'est le cas des maîtres de conférences ou professeurs associés à temps partiel ; recruter des professionnels sur les mêmes statuts que les universitaires, éventuellement avec des critères légèrement adaptés.

De ce point de vue, l'Université d'Angers affiche un positionnement sinon exceptionnel du moins original et assumé. Dès l'origine, les promoteurs du DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) Histoire et métiers des archives, archivistes comme universitaires, ont fait de la création d'un poste statutaire de maître de conférences dédié à l'archivistique une condition *sine qua non* de l'ouverture de cette formation, tout en ayant conscience du risque ainsi pris : « C'était un gros challenge parce que c'était la première fois qu'on créait un poste dans une université pour enseigner l'archivistique puisque Mulhouse fonctionnait par interventions des professionnels du lieu », note en 2013 Élisabeth Verry, directrice des archives départementales de Maine-et-Loire, étroitement associée aux réflexions préparatoires ; « Nous avons mis comme condition, et moi j'avais beaucoup insisté là-dessus, parce que ça se faisait maintenant dans le cadre de l'université, qu'on n'ouvrirait que si nous avons véritablement un poste créé avec quelqu'un qui arrivait sur ce poste » confirme Jacques-Guy Petit, alors professeur d'histoire contemporaine à l'Université d'Angers².

Cette première création n'est pas restée isolée puisque, grâce à l'engagement soutenu et durable de l'établissement, ont suivi la création d'un second poste de maître de conférences en 2005, poste transformé en professeur d'archivistique en 2012, et d'un poste d'ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche) d'archivistique en 2010. On peut ajouter un poste de maître de conférences en humanités numériques, créé en 2014 et partagé avec la filière de bibliothéconomie.

Ce choix reste néanmoins minoritaire. Sur la quinzaine de formations universitaires aux métiers des archives actuellement existantes en France,

on dénombre au maximum dix enseignants-chercheurs dirigeant des formations aux archives, mais moins de cinq revendiquant un profil mentionnant l'archivistique, isolément ou en lien avec d'autres intitulés. Quant au poste de professeur d'archivistique, il est unique dans l'université française à ce jour.

1.2. Dispositifs de recherche

L'affirmation disciplinaire passe aussi par la structuration de dispositifs de recherche, qu'il s'agisse de la place de la recherche dans la formation, de la constitution d'équipes au sein d'un laboratoire ou de l'existence d'outils de diffusion et de publication.

Sans refaire ici l'histoire, désormais longue d'une quarantaine d'années au moins, de la professionnalisation des enseignements universitaires en France (Agulhon, 2007), on retiendra qu'elle s'est dans un premier temps traduite par la création de diplômes professionnalisés distincts des diplômes orientés vers la recherche : il en va ainsi des licences professionnelles créées en 1999 à côté des licences dites générales, des DESS créés à côté des DEA (diplôme d'études approfondies) dans les années 1970, auxquels succèdent avec la réforme dite du LMD (Licence Master Doctorat, 2002) les masters professionnels aux côtés des masters recherche (Convert et Jakubowski, 2011). Dès le début des années 2000, l'analyse a été faite par les équipes angevines que cette dichotomie ne pouvait pas être durable dans des universités françaises hantées par l'idéal humboldtien³ et où « l'enseignement à la recherche et par la recherche » est un mot d'ordre permanent (Lessard et Bourdoncle, 2002). Avant même la quasi-généralisation de masters indifférenciés, le choix a donc été fait d'ancrer la recherche au cœur du master, avec l'introduction en 2008 de la possibilité de rédiger en M1 un mémoire de recherche en archivistique et non plus en histoire comme c'était jusqu'alors le cas, possibilité transformée en obligation en 2013. Si l'année de M2 continue à se clore par un mémoire à orientation professionnelle, la recherche y est bien présente avec la conception et l'organisation par les étudiants d'une journée d'étude qui en est à sa dix-septième édition.

Parallèlement, en 2008, est prise la décision de définir au sein du laboratoire CERHIO (Centre de recherches historiques de l'Ouest, Unité mixte de recherche du Centre national de la recherche scientifique (UMR

CNRS)) un nouvel axe de recherche regroupant tous les enseignants-chercheurs en archivistique et en bibliothéconomie de l'Université d'Angers afin de leur permettre de croiser leurs regards sur des objets communs comme le classement ou le don. C'est dans cet esprit que l'axe a pris le nom d'ALMA, l'acronyme permettant à la fois de définir un champ de recherche sans contrainte disciplinaire ni chronologique (archives, livres, manuscrits et autres supports) et de signifier, par l'allusion à l'*alma mater* médiévale, une appartenance universitaire sciemment autonomisée par rapport aux besoins, contraintes ou exigences professionnelles institutionnalisées.

La recherche collective s'y élabore principalement dans un séminaire qui fonctionne selon des cycles pluriannuels construits autour d'un objet de recherche transversal et diachronique et débouchant sur une publication : le classement des archives et des bibliothèques (2008-2012) (Grailles, Marcilloux, Neveu et Sarrazin, 2015) ; le don en archives et bibliothèques (2012-2014) (Grailles, Marcilloux, Neveu et Sarrazin, 2018) ; les fonds et collections comme espaces et outils de régulation sociale (2014-2018) ; les archivistes et bibliothécaires entre trajectoires personnelles, identités et représentations professionnelles (à partir de 2018). Les publications sont accueillies dans une collection fondée aux Presses universitaires de Rennes en 2013, intitulée *Archives, histoire et société* et codirigée par Christine Nougaret (École nationale des chartes), Mathieu Stoll pour le Service interministériel des Archives de France et Patrice Marcilloux pour l'Université d'Angers. Les activités de recherche d'ALMA sont décrites au fur et à mesure de leur déroulement dans un carnet de recherche hébergé par la plate-forme de blogues scientifiques hypothèses.org proposée par le portail de ressources électroniques en sciences humaines et sociales OpenEdition (117 billets disponibles en 2018).

1.3. Reconnaissances

Une disciplinarisation réussie se traduit par, en même temps qu'elle procure, un certain nombre d'effets symboliques qui vont de l'immatriculation dans l'ensemble des nomenclatures et référentiels de nature étatique qui articulent la signalétique générale des savoirs à l'insertion dans ce que Jean-Louis Fabiani a appelé l'espace heuristique du programme (2006, 2012).

Sans passer en revue l'ensemble des nomenclatures disciplinaires qui existent en France (Marcilloux, 2012), l'émergence d'une spécialité de doctorat d'archivistique est porteuse de forts enjeux de pouvoir et de hiérarchie disciplinaire. Si l'arrêté du 25 mai 2016 régissant le diplôme national de doctorat en France laisse une apparente liberté aux établissements pour définir leurs spécialités de doctorat, il n'en reste pas moins que les habitudes dominantes en la matière demeurent largement d'inspiration disciplinaire et que l'habilitation délivrée par l'État porte bien sur la délivrance du doctorat dans une liste de spécialités. L'arrêté du 3 juillet 2017 accréditant quatre universités de l'Ouest, réunies au sein de la Communauté universitaire d'établissements « Université Bretagne Loire », à délivrer le doctorat dans une vingtaine de spécialités, dont l'archivistique, peut donc être interprété comme la première reconnaissance officielle en France de l'archivistique au niveau doctoral. On notera que si la proposition de cette spécialité a naturellement été formulée par l'Université d'Angers, les universités de Nantes, du Mans et de Rennes 2 ont souhaité également s'en saisir. Cette situation est unique en France, de sorte que les deux docteurs et les six doctorants angevins sont pour l'instant les seuls à être diplômés ou inscrits en archivistique, des thèses en archivistique pouvant être inscrites ou soutenues dans d'autres établissements sous d'autres spécialités comme l'histoire ou les sciences de l'information (Georges et Jollivet, 2016).

C'est incontestablement l'autonomisation de cette spécialité doctorale qui a autorisé l'intégration de l'archivistique à un programme de recherche pluridisciplinaire et mutiétablissements autour de l'enfance, financé par la région Pays de la Loire. Cet ambitieux programme de recherche, baptisé EnJeu[x]⁴, finance actuellement un contrat doctoral de trois ans pour une thèse d'archivistique consacrée au dossier personnel de l'enfant (*Le dossier personnel de l'enfant dans le secteur sanitaire et social: constitution, conservation, accès*) et un contrat postdoctoral de 18 mois sur la place de l'enfant et le rôle des archives dans le récit généalogique et familial (*L'enfant et le récit généalogique et familial: mondialisation des pratiques, nouveaux enjeux, contre-archives*).

2. COURANTS DE RECHERCHE

Pour des raisons qui tiennent à la fois à son caractère émergent, aux appétences de ses promoteurs, à la diversité des envies des étudiants et à la nécessité de répondre aux sollicitations les plus diverses pour se faire connaître et s'affirmer, l'activité de recherche archivistique angevine n'a pas été structurée *a priori* en axes nettement prédéfinis. La première impression est donc celle d'une certaine dispersion. Une pesée quantitative peut néanmoins être proposée autorisant la présentation de quelques résultats selon trois grandes thématiques de recherche qui convergent en une approche principale que nous proposons d'appeler « archivistique sociale ».

2.1. Pesée quantitative

S'il est vain d'affirmer des choix ou des cohérences *a posteriori*, il n'est pas inutile de rappeler les cadres référentiels et les influences que les acteurs de la recherche angevine ont inévitablement mobilisés ou subis. La volonté de se situer par rapport aux grands courants internationaux de recherche en archivistique tels qu'ils sont décrits dans l'article fondateur de Carol Couture et Daniel Ducharme est bien réelle⁵. D'une manière plus conjoncturelle, le renouvellement de la réflexion des historiens sur leur rapport aux sources (Anheim et Poncet, 2004), le développement de travaux d'historiens portant sur l'histoire des archives en elles-mêmes (Cœuré, 2007) et ce que l'on a pu appeler une crise des archives, alimentée à des interrogations institutionnelles ou à des polémiques mémorielles (Duclert, 2001 ; Delmas, 2006a), fournissent des éléments de contexte à ne pas négliger. Des champs de recherche comme les sciences du patrimoine ou l'ethnographie des métiers du patrimoine (Hottin et Voisenat, 2016 ; Both, 2017), eux aussi en cours d'affirmation, ont moins nettement influencé les orientations angevines, dans un premier temps du moins.

En dépit du libre cours ainsi laissé à la *libido sciendi*, trois sillons ont été plus particulièrement ou plus fructueusement fréquentés : une histoire des institutions archivistiques, principalement françaises, aux XIX^e-XX^e siècles ; une mise en histoire des pratiques et des actes professionnels ; une approche renouvelée des usages des archives. Si l'on considère uniquement les 153 mémoires d'archivistique entrepris au cours de la première année de master entre 2009 et 2018, et donc

en excluant les publications des enseignants-chercheurs et les thèses, on obtient la répartition suivante : 38 mémoires (soit 24,3 %) soutenus sur l'histoire des institutions archivistiques avec des sujets comme l'histoire des musées d'archives départementales, l'histoire des services éducatifs, des biographies d'archivistes ou l'histoire de services d'archives particuliers ; 66 mémoires (42,3 % du total) consacrés à l'histoire des pratiques professionnelles avec des sujets comme l'histoire d'un fonds ou d'une série d'archives, la circulation des concepts et des pratiques à l'échelle internationale, les catégorisations d'archives privées et leur traitement ; 49 mémoires (soit 31,4 %) autour des usages des archives avec des sujets comme la généalogie, les pratiques de consultation des archives numérisées en ligne, les archives et les mémoires familiales ou les archives et les mécanismes identitaires. Mise en chronologie, cette répartition confirme une orientation de moins en moins favorable aux sujets essentiellement historiques, évolution lourde de sens en termes de formation des professionnalités de jeunes archivistes.

2.2. Quelques résultats et pistes de recherche

L'intérêt de tenter un bilan, forcément partiel, d'une dizaine d'années de recherche collective et individuelle ne réside peut-être pas tant dans la présentation des résultats acquis que dans la discussion d'analyses et d'interprétations par les pairs ainsi que dans la proposition de nouvelles pistes de recherche.

S'agissant de l'histoire des institutions archivistiques aux XIX^e et XX^e siècles, les travaux angevins conduisent à proposer une périodisation en quatre temps autour de trois moments valant césure : la polarisation des archives vers l'histoire (vers 1850) (Lauvernier, 2012), la mutation culturelle incomplète (vers 1960), complexe à analyser (Marcilloux, 2007) et l'élargissement de la demande sociale (années 1980) (Grailles et Marcilloux, 2013 ; Grailles, Marcilloux et Neveu, 2013). L'idée majeure nous semble être ici celle de la fin de la polarisation d'abord exclusive puis relative des archives vers l'histoire. Au passage, il nous paraît pertinent de proposer d'orienter les recherches sur un objet plus vaste que les institutions archivistiques, à savoir les systèmes archivistiques entendus, dans la définition que nous en proposons, non seulement comme un ensemble de lieux de conservation et d'organismes spécialisés, mais comme l'ensemble articulé de moyens, de politiques et de modes d'insertion dans une société.

L'analyse diachronique ou synchronique des pratiques professionnelles est au cœur des préoccupations des chercheurs angevins. Ce sont elles qui sélectionnent le matériau archivistique, le façonnent, le dotent de moyens d'accès avant de le livrer aux utilisateurs au terme d'un travail qui ne doit pas être considéré dans sa seule dimension technique (Marcilloux, 2013-2014). La non-neutralité de l'intervention des archivistes sur le matériau documentaire est non seulement confirmée, mais installée dans le temps long: même au temps du positivisme triomphant et au siècle des chartistes, des priorités de classement sont formulées, des politiques de collecte existent de fait et les manières de faire les instruments de recherche s'expliquent en partie par les contextes historiographiques. Cadres de classement, plans de classement, techniques et vocabulaires d'indexation ne sont pas uniquement des outils cognitifs et des techniques professionnelles, mais se parent volontiers de dimensions identitaires: ils définissent des fiertés professionnelles, marquent des frontières entre métiers pourtant proches, prétendent parfois incarner des traditions nationales (Grailles et al., 2015). En miroir, une attention particulière a été portée aux méthodes archivistiques spontanément déployées par les non-professionnels, individus, groupes familiaux ou collectivités. Qu'il s'agisse des milieux militants ou artistiques, on y repère de manière récurrente la revendication d'un archivage différencié supposant notamment une mise à distance des professionnels, l'accent mis sur la participation des acteurs et l'attente de retombées collectives, en termes de légitimation, de reconnaissance ou de réinscription dans une boucle créatrice (Marcilloux, 2018a, 2018b).

Pour l'étude des usages des archives (Grailles, 2013-2014), le choix a été fait d'activer préférentiellement un outil emprunté à la sociologie des usages. Postures d'usage, logiques d'usage, styles d'usage, ces concepts viennent opportunément nous rappeler que l'usager est placé au moment où il fait « usage de » dans une situation sociale et individuelle qui détermine grandement le sens de cet usage. Ainsi, des usages apparemment semblables des archives de la Grande Guerre peuvent en réalité obéir à des logiques d'instrumentalisation, d'affiliation, d'invention ou d'affirmation de soi (Marcilloux, 2014, 2015). Précisément, nous défendons la thèse que cette diversification des usages des archives qui peut paraître foisonnante et dispersée admet un principe de cohérence: un rapport, non plus collectif, mais individualisé aux archives qui fournissent au sujet un espace de construction de son individualité (Marcilloux, 2013).

2.3. Une archivistique sociale

Toutes ces approches ont en commun l'absence de définition *a priori* des archives et un postulat de départ qui voit dans les archives, un objet porteur de sens, un sémiophore qui n'est que secondairement le produit d'une mise en forme professionnelle, mais principalement le résultat de mécanismes de co-construction sociale (Grailles, 2014). On a souvent dénoncé le caractère trop internaliste et très « archivo-centré » d'une archivistique principalement orientée vers un exercice professionnel. On sait aussi que l'organisation interne de la discipline reste souvent floue, instable et discutée (Delmas, 2006b). Il nous paraît donc intéressant de proposer d'ériger l'étude des interactions entre archives, individu et société, à travers l'institution archivistique ou tout autre système de médiation possible, en un sous-champ disciplinaire. Nous proposons de l'appeler « archivistique sociale » par référence à l'histoire sociale, à l'histoire socioculturelle ou sociale du culturel plus exactement, puisqu'aussi bien le but est ici d'étudier, dans le passé et dans le temps présent, un objet et une des voies par lesquelles, pour reprendre les mots de Dominique Kalifa, « les individus et les groupes perçoivent, pensent et donnent sens au monde qui les entoure » (Kalifa, 2005, p. 79). Il s'agirait donc d'une reformulation partielle du programme disciplinaire de l'archivistique visant à inclure dans le périmètre de l'archivistique des problématiques qui ne concernent pas strictement l'exercice de la profession, au sens qui ne lui sont pas techniquement indispensables (Justrell, 1999 cité dans Ketelaar, 2011, p. 89-90), tout en préservant l'identité disciplinaire de l'archivistique et en évitant les risques de dilution ou de conflits disciplinaires consubstantiels à une approche de type *studies*, *archival studies* en l'espèce, à l'endroit desquelles les réticences persistantes des milieux universitaires français sont bien connues (Molénat, 2012 ; Darbellay, 2014 ; Maigret, 2013 ; Monteil et Romero, 2017).

3. BILAN ET PERSPECTIVES

S'il ne nous appartient pas de nous livrer à une évaluation scientifique de la valeur et de l'originalité des résultats obtenus, un bilan peut être tenté avec profit tant en termes de méthode, de mise en réseau et de liens avec les sphères professionnelles, d'enrichissement de la formation et de construction de la professionnalité des étudiants en formation initiale.

3.1. Méthodes

Parler d'archivistique sociale, c'est aussi revendiquer des méthodes qui sont celles des sciences humaines et sociales en général, mais avec quelques éléments d'originalité qui tiennent notamment au profil spécifique du chercheur en archivistique qui est souvent archiviste lui-même. Ce qui présente des avantages, mais aussi des risques.

Construite autour d'un objet, l'archivistique est par nature pluridisciplinaire, voire interdisciplinaire. Au risque du procès en approximation ou pour compétence insuffisante de la part des autres disciplines, les chercheurs angevins en archivistique revendiquent de faire feu de tout bois, mobilisant tout type de sources, y compris en ligne (Laloux, 2013), et recourant à un large panel de méthodes : biographie⁶, prosopographie, analyse du discours, analyse sérielle ou quantitative, entretiens, enquêtes orales, questionnaires sur des échantillons probabilistes ou empiriques, méta-analyses⁷. Le traitement de sujets souvent très contemporains les oblige régulièrement à développer des stratégies de contournement : les archives des services d'archives sont par exemple souvent considérées par leurs producteurs comme des outils de gestion et donc rarement versées et, de fait, rendues difficilement accessibles.

Notons par ailleurs que les chercheurs angevins sont à ce jour, y compris les doctorants, tous d'anciens archivistes ou des archivistes en exercice. Acteurs de leur discipline, ils en maîtrisent intimement les techniques, les enjeux, les codes et les représentations dont ils doivent savoir s'abstraire grâce à des choix méthodologiques et épistémologiques publiquement affirmés (Hamard, 2015) au risque d'être attaqués ou mis en doute. De ce point de vue, les méthodes comparatistes et systémiques avec des disciplines voisines ou entre cultures archivistiques (Grailles, 2013), dans une perspective aréale (Jollivet, 2016) ou globale, sont utiles. La conscience aiguë de cet écueil explique sans doute, par une sorte d'autocensure, la quasi-absence de travaux de recherche angevins émergeant à la catégorie recherche-action⁸. De même, la conception de sujets de recherche destinés à déboucher sur des préconisations ou des prescriptions a été systématiquement évitée par l'équipe angevine, jusqu'en 2016 du moins⁹.

3.2. Relations avec les professionnels et mise en réseau

L'appel à communications du 8^e Symposium du GIRA vise à plusieurs reprises les conséquences éventuelles d'une académisation poussée de la recherche en archivistique et les risques en termes de désappropriation des professionnels et de cloisonnement entre les différentes formes de savoir universitaires et pratiques. De fait, les dangers d'une disciplinarisation trop radicale sont bien identifiés, les impératifs de la recherche et de la théorisation disciplinaire pouvant finir par nuire à la compréhension pratique de situations professionnelles concrètes. L'exemple des sciences de l'éducation et de leur place, excessive aux yeux de certains en France, dans la formation des enseignants est bien connu (Bourdoncle, 2007). Pour ce qui est des archives et de l'archivistique, il nous semble que la situation française se situe bien en deçà de ce type de risques. Pour des raisons qui tiennent à la fois à la tradition d'expertise interne de l'État et à la faiblesse des positions universitaires de l'archivistique, la situation nous paraît plutôt être caractérisée par une forme d'ignorance pusillanime de ce que pourraient apporter des programmes de recherche communs ou coconstruits entre l'administration des archives et des enseignants-chercheurs en archivistique. À Angers, le programme exploratoire DataGen (Données massives À Trier pour l'Archivage à destination des GÉNérations futures) soutenu en 2017 par la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin de Nantes dans le cadre du Contrat de plan État-Région¹⁰ et le projet BALise (Stratégies opportunistes d'archivage des Boîtes Aux Lettres électroniques à Lire, Sauvegarder et Exploiter) actuellement en cours d'expertise par l'Agence nationale de la recherche sont à ce jour les deux seules actions de recherche collective associant effectivement des institutions archivistiques centrales¹¹. Le dispositif CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) qui permet de subventionner assez largement une entreprise ou une collectivité publique qui embauche un doctorant qui y effectue sa thèse en collaboration avec un laboratoire de recherche publique n'a pas, pour l'instant, pu être activé à Angers et ne l'est que très rarement pour les archives à l'échelle nationale. La question de la poursuite de carrière des docteurs en archivistique, par exemple sous la forme de concours réservés d'accès à la fonction publique, est actuellement posée¹². Elle soulève, comme pour toutes les spécialités de doctorat, d'assez fortes réticences (Matutano, 2017).

3.3. Lien enseignement—recherche

Au risque de l'évidence, il convient pour finir de rappeler l'importance cardinale de la recherche dans la formation des archivistes et dans le travail de conversion qui permet aux étudiants de faire le deuil de leurs représentations initiales plus ou moins idéalisées pour, peu à peu, épouser les réalités concrètes du métier, en un mot devenir archiviste (Grailles, 2016). Dans une archivistique française très normative et marquée par le poids de la réglementation étatique, comme dans une archivistique internationale où les normes, résultat et expression d'un consensus professionnel, jouent un rôle salutaire par bien des aspects, la recherche en archivistique est un merveilleux outil pour inciter les étudiants à la réflexion, leur faire comprendre que la règle actuelle est le produit d'un processus historique et social, qu'elle doit donc être mise en œuvre en pleine connaissance de cause et qu'elle devra sans doute être remise en réflexion à échéance plus ou moins brève. Dans ce contexte, la recherche en archivistique est un moyen incontournable de permettre aux étudiants de commencer à se forger une culture professionnelle. Les étudiants en sont d'ailleurs conscients plus qu'on ne pourrait peut-être le penser. En 2017, une enquête par voie de questionnaire menée par les étudiants de master 2 dans le cadre de la XV^e journée d'archivistique d'Angers (*La recherche en archivistique : qu'en est-il aujourd'hui ?*) auprès des étudiants de sept formations universitaires aux métiers des archives, avec certes une surreprésentation des étudiants angevins, le confirme tout en montrant un certain tiraillement entre la conscience de la nécessité de la recherche en archivistique et le désir personnel de faire, au moins une fois dans son parcours, de la recherche historique¹³. Près de 73 % des répondants estiment que la recherche, quel qu'en soit le domaine, a sa place dans une formation professionnelle et près de 90 % pensent que la recherche, en général, est importante pour la pratique du métier. S'agissant de la recherche en archivistique, ils sont 60 % à estimer que la recherche en archivistique devrait intervenir plus fortement dans la pratique professionnelle des archivistes, 56 % à trouver souhaitable le développement d'un doctorat en archivistique. Si 68 % des étudiants souhaitent pouvoir entreprendre une recherche en archivistique un jour, 80 % d'entre eux veulent faire de la recherche historique dans un premier temps.

CONCLUSION

La structuration de la recherche en archivistique apparaît donc comme un processus encore en cours à Angers, comme dans les autres universités françaises et les autres acteurs de l'enseignement supérieur français. À ce stade et de manière prospective, il semble possible d'estimer que pour franchir d'autres étapes de la recherche archivistique, il sera nécessaire non seulement de solliciter tous les outils déjà existants dans la panoplie universitaire, notamment en termes de coopération, mais encore d'inventer des modèles et moyens originaux. Ces derniers passeront obligatoirement par la création de lieux et de mécanismes institutionnels permettant aux chercheurs en archivistique et aux praticiens d'identifier des besoins communs et d'envisager des espaces de collaboration fructueuse pour y répondre.

BÉNÉDICTE GRAILLES
PATRICE MARCILLOUX

NOTES DE FIN

1. Dans le système dit LMD ou 3/5/8, issu d'une harmonisation européenne, la licence est obtenue après trois années d'études supérieures ; le master correspond à deux années d'études supplémentaires et le doctorat est préparé en trois ans après le master (souvent plus en sciences humaines et sociales).
2. Entretiens réalisés en 2013, disponibles sur le blogue anniversaire de la formation (Université d'Angers, La formation Archives a 20 ans, 2013).
3. Référence à Wilhelm von Humboldt, fondateur de l'Université de Berlin (1767-1835) qui a fait une grande place à la recherche.
4. Voir EnJeu[x] Enfance et Jeunesse, (2015-2019), <http://enfance-jeunesse.fr/presentation/>.
5. Couture et Ducharme (1998-1999). Plus récemment, Gilliland, McKemmish et Lau (2017).
6. Thèse en cours de Ludovic Bouvier, *Georges Bourgin (1879-1958). Des Archives nationales aux archives de la société*.
7. Thèses en cours de Magalie Moysan, *La place des archives dans la recherche en sciences médicales en France depuis 1968* et de Margot Georges, *Les chercheurs*

en laboratoire et leurs archives : études des représentations dans les sciences du végétal.

8. Thèse en cours de Jean-Philippe Legois, *Les archives orales à l'épreuve de l'histoire des contestations étudiantes des années 1968*.
9. Thèse en cours d'Adélaïde Laloux, *Le dossier personnel de l'enfant sous protection administrative et judiciaire : constitution, conservation, accès*.
10. Fiche signalétique disponible sur le site de la Maison des sciences de l'homme Ange-Guépin (2018), http://www.msh.univ-nantes.fr/31385094/0/fiche_article/
11. Respectivement le programme interministériel d'archivage numérique Vitam et la mission des Archives de France du ministère des Solidarités et de la Santé.
12. Article 78 de la loi dite Fioraso du 22 juillet 2013 (Legifrance, 2019).
13. Résumé disponible sur le blogue ALMA (2017) <https://alma.hypotheses.org/2115>

BIBLIOGRAPHIE

- AGULHON, C. (2007). La professionnalisation à l'Université, une réponse à la demande sociale ? *Recherche et formation*, (54), 11-27.
- ANHEIM, E. et PONCET, O. (2004) Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. *Revue de synthèse*, (125), 1-14.
- BOTH, A. (2017). *Le sens du temps. Le quotidien d'un service d'archives départementales*. Toulouse, France : Anacharsis Éditions.
- BOURDONCLE, R. (2007). Universitarisation. *Recherche et formation*, (54), 135-149.
- BOUTIER, J., PASSERON, J.-C. et REVEL, J. (2006). *Qu'est-ce qu'une discipline ?* Paris, France : Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales.
- COEURÉ, S. (2007). *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique (de 1940 à nos jours)*. Paris, France : Payot.
- CONVERT, B. et JAKUBOWSKI, S. (2011). Des DESS aux masters professionnels. *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, (3), 77-92.

COUTURE, C. et DUCHARME, D. (1998-1999). La recherche en archivistique : un état de la question. *Archives*, 30(3-4), 11-38. Repéré à https://archivistes.qc.ca/revuearchives/vol30_3-4/30-3-4-ducharme-couture.pdf

DARBELLAY, F. (2014). Où vont les *studies* ? Interdisciplinarité, transformation disciplinaire et pensée dialogique. *Questions de communication*, (25), 173-186.

DELMAS, B. (2006a). *La société sans mémoire. Propos dissidents sur la politique des archives en France*. Paris, France : Bourin éditeur.

DELMAS, B. (2006b). Naissance et renaissance de l'archivistique française. *La Gazette des archives*, (204), 5-32. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2006_num_204_4_3821

DUCLERT, V. (2001). Les historiens et la crise des archives. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, (48), 16-43.

ENJEU[X] ENFANCE ET JEUNESSE. (2015-2019). Présentation. Repéré à <http://enfance-jeunesse.fr/presentation/>

FABIANI, J.-L. (2006). À quoi sert la notion de discipline ? Dans Boutier, J., Passeron, J.-C. et Revel, J. *Qu'est-ce qu'une discipline ?* (p. 11-34). Paris, France : Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales.

FABIANI, J.-L. (2012). Du chaos des disciplines à la fin de l'ordre disciplinaire ? *Pratiques*, (153-154), 129-140.

GEORGES, M. et JOLLIVET, C. (2016). Un doctorat en archivistique : Comment ? Pour qui ? Pourquoi ? *Archivistes !*, (117), 17.

GILLILAND, A. J., McKEMMISH, S. et LAU, A. J. (2017). *Research in the Archival Multiverse*. Melbourne, Australie : Monash University. Repéré à <http://www.oapen.org/search?identifiant=628143>

GRAILLES, B. (2013). Archivistiques canadienne et française : échanges, influences ou transferts ? Dans Y. Bergeron et V. Ferey (dir.), *Archives et musées : le théâtre du patrimoine (France-Canada)* (p. 47-66). Paris, France : CTHS.

GRAILLES, B. (2013-2014). Au-delà de l'histoire : les usages des archives dans la société contemporaine. *Culture et recherche*, (129), 61. Repéré à

<http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues/Culture-et-Recherche-n-129-Archives-et-enjeux-de-societe>

GRAILLES, B. (2014). Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? *La Gazette des archives*, (233), 31-45. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_233_1_5123

GRAILLES, B. (2016). Devenir archiviste : la construction de la professionnalité en formation initiale universitaire. *In Situ Revue des patrimoines*, (30). Repéré à <http://journals.openedition.org/insitu/13697>

GRAILLES, B. et MARCILLOUX, P. (2013). Créer un patrimoine : la collecte de sons, d'images et de paroles. Dans J.-R Morice, G. Saupin et N. Verdier (dir.), *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire* (p. 631-644). Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

GRAILLES, B., MARCILLOUX, P. et NEVEU, V. (2013). Les usages en ligne du patrimoine écrit : du partage à l'enrichissement de contenus. Dans J.-R Morice, G. Saupin et N. Verdier (dir.), *Les nouveaux patrimoines en Pays de la Loire* (p. 645-657). Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

GRAILLES, B., MARCILLOUX, P., NEVEU, V. et SARRAZIN, V. (2015). *Classer les archives et les bibliothèques. Mise en ordre et raisons classificatoires*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

GRAILLES, B., MARCILLOUX, P., NEVEU, V. et SARRAZIN, V. (2018). *Les dons d'archives et de bibliothèques, XIX^e-XXI^e siècles : de l'intention à la contrepartie*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

HAMARD, D. (2015). *Des paléographes aux archivistes, l'Association des archivistes français au cœur des réseaux professionnels (1970-2010)* (Thèse de doctorat en archivistique, Université d'Angers).

HOTTIN, C. et VOISENAT, C. (dir.). (2016). *Le tournant patrimonial. Mutations contemporaines des métiers du patrimoine*. Paris, France : Maison des Sciences de l'Homme.

JOLLIVET, C. (2016). *Archives, archivistique et logiques d'usage dans les territoires issus de la colonie de Madagascar de 1946 à nos jours* (Thèse de doctorat en archivistique, Université d'Angers).

JUSTRELL, B. (1999). *What is this Thing we Call Archival Science? A report on an international survey*. Stockholm, Suède : The National Archives of Sweden.

KALIFA, D. (2005). L'histoire culturelle contre l'histoire sociale? Dans L. Martin et S. Venayre (dir.), *L'histoire culturelle du contemporain* (p. 75-84). Paris, France : Nouveau Monde Éditions.

KETELAAR, E. (2011). Archivistics : science or art? Dans J. Hill (dir.), *The Future of Archives and Recordkeeping : A reader* (p. 89-100). Londres, Royaume-Uni : Facet Publishing.

LALOUX, A. (2013). *La recherche en archivistique aujourd'hui. Les blogs : un nouvel exemple de dynamisme, d'interactivité et de diffusion de l'archivistique?* (Mémoire de master, Université d'Angers). Repéré à <http://dune.univ-angers.fr/documents/dune1727>

LAUVERNIER, J. (2012). *Classer et inventorier au XIX^e siècle, administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier (1815-1903)*. (Thèse de doctorat, Université de Bourgogne). Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00808073>

LEGIFRANCE. (2019). *Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027735009>

LESSARD, C. et BOURDONCLE, R. (2002). Qu'est-ce qu'une formation professionnelle universitaire? Conceptions de l'université et formation professionnelle. *Revue française de pédagogie*, (139), 131-154.

MAIGRET, E. (2013). Ce que les *cultural studies* font aux savoirs disciplinaires. *Questions de communication*, (24), 145-167.

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME ANGE-GUÉPIN. (2018). Data-GEN – Données massives A Trier pour l'Archivage à destination des GENérations futures. Repéré à http://www.msh.univ-nantes.fr/31385094/0/fiche_article/

MARCILLOUX, P. (2007). Les archivistes et les comités régionaux des affaires culturelles : une occasion manquée? Dans M. Aubry, I. Chave et V. Doom (dir.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du*

Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours, entre gouvernance et mémoire (p. 187-203). Lille, France : Centre de gestion de l'édition scientifique.

MARCILLOUX, P. (2012). L'archivistique à l'université : quel régime disciplinaire ? *La Gazette des archives*, (226), 297-311. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_226_2_4923

MARCILLOUX, P. (2013). *Les Ego-archives, traces documentaires et recherche de soi*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

MARCILLOUX, P. (2013-2014). Pour une histoire des pratiques professionnelles des archivistes. *Culture et recherche*, (129), 50. Repéré à <http://www.culture.gouv.fr/Espace-documentation/Publications-revues/Culture-et-Recherche-n-129-Archives-et-enjeux-de-societe>

MARCILLOUX, P. (2014). Usages et logiques d'usages des archives de la Grande Guerre : de la preuve à l'individu en passant par l'histoire. Dans Y. Kinossian, J. Luquet, H. Maurin, F. Turpin et D. Varaschin (dir.), *Les Pays de Savoie et la Grande Guerre : quelles sources ?* (p. 11-25). Chambéry, France : Université de Savoie.

MARCILLOUX, P. (2015). Pour une histoire des usages des archives de la Grande Guerre. Dans E. Verry (dir.), *1914-1918, l'Anjou dans la Grande Guerre* (p. 274-281). Angers, France : Archives départementales de Maine-et-Loire.

MARCILLOUX, P. (2018a). Les archives chorégraphiques entre mémoire et création. Dans Y. Potin, P.-L. Rinuy et C. Roullier (dir.), *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* (p. 55-65). Paris, France : Presses universitaires de Vincennes.

MARCILLOUX, P. (2018b, avril). *Des archives qui ne peuvent pas être comme les autres. Injonction archivistique et reformulation des pratiques d'archivage dans les milieux des musiques actuelles*. Communication présentée au colloque Archiver le temps présent, les fabriques alternatives d'archives, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, Belgique. Repérée à <https://calenda.org/435764?file=1>

MATUTANO, E. (2017). La reconnaissance du doctorat dans la fonction publique : une bouteille jetée dans l'océan normatif ? *Actualité juridique Fonctions publiques*, (5), 275-279.

MOLÉNAT, X. (2012). Faut-il brûler les *studies*? *Sciences humaines*, (17), 66-67.

MONTEIL, L. et ROMERIO, A. (2017). Des disciplines aux « *studies* ». Savoirs, trajectoires, politiques. *Revue d'anthropologie des connaissances*, 11(3), 231-244.

UNIVERSITÉ D'ANGERS (2013). La formation Archives a 20 ans. Des archivistes professionnels à la tête de la formation [Billet de blogue]. Repéré à <http://blog.univ-angers.fr/formationarchives20ans/les-enseignements-et-enseignements/des-archivistes-professionnels-a-la-tete-de-la-formation/>

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

La contribution actuelle de la recherche doctorale en archivistique à l'Université de Montréal

SIMON CÔTÉ-LAPOINTE
LAURE GUITARD

Docteurs en sciences de l'information, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

ANNAËLLE WINAND
CÉCILE GAIFFE

Candidates au doctorat en sciences de l'information, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, Université de Montréal

Auparavant plutôt associée à une pratique professionnelle, la discipline archivistique s'est considérablement développée au Québec au fil de la recherche universitaire. En témoigne le programme de doctorat en sciences de l'information de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), créé en 1997 et dont la première thèse portant sur un sujet relatif à l'archivistique fut achevée en 2005. Depuis, sur vingt et une thèses soutenues à l'EBSI (la dernière en janvier 2020)¹, ce ne sont pas moins de huit qui portent sur un sujet relatif à l'archivistique. Les

thèmes traités par ces projets de recherche sont diversifiés et concernent tant les documents administratifs que les archives patrimoniales: il est question d'évaluation, de classification, d'accès et de gestion des archives, du Web organisationnel ou encore d'exploitation artistique des archives.

Les projets de recherche des actuels doctorants ou récents docteurs de l'EBSI reflètent le dynamisme de l'archivistique et la multiplicité des avenues de recherche qui en découlent. Ils illustrent la diversité des méthodes et théories mises en œuvre et offrent un aperçu des avancées de la recherche disciplinaire au Québec. C'est dans cette perspective que sont abordées chacune des recherches actuelles qui touchent des sujets aussi divers que le rôle de médiateur sémantique de l'archiviste, l'organisation et la diffusion des archives audiovisuelles, l'archive judiciaire dans l'environnement numérique ainsi que les pratiques filmiques en marge de l'archivistique. Ces recherches doctorales ont en commun leurs relations, plus ou moins étroites, avec des disciplines et champs d'études en dehors de l'archivistique.

Les développements technologiques et numériques de notre époque affectent notre rapport au temps, à l'espace et à l'autre. De ce fait, les chercheurs sont poussés à repenser leur discipline et à réévaluer leurs objets d'études. Les quatre recherches doctorales présentées dans cet article, actuellement à différents stades de développement, témoignent de la contribution active des jeunes chercheurs à la discipline archivistique. Ainsi, Laure Guitard analyse les relations sémantiques présentes entre le vocabulaire des usagers et le vocabulaire des archivistes, apportant un éclairage qualitatif et quantitatif de l'écart sémantique qui existe entre ces deux vocabulaires. Simon Côté-Lapointe s'intéresse à l'organisation et à la diffusion des archives audiovisuelles sous l'angle de leur exploitation, explorant des pistes de solutions pour la diffusion Web des documents audiovisuels numériques d'archives. Cécile Gaiffe examine le document d'archives dans l'environnement numérique par le biais d'une étude diplomatique des différentes versions d'un jugement publiées par des éditeurs juridiques québécois et canadiens. Enfin, Annaëlle Winand s'intéresse au cinéma de réemploi comme pratique en marge de l'archivistique et son impact sur la discipline.

Dans cet article, il sera fait état, en premier lieu, des objets de recherche étudiés dans les thèses des actuels doctorants² et récents docteurs en archivistique de l'EBSI. Suivra la présentation des cadres conceptuels

et théoriques, ainsi que les différentes méthodologies impliquées dans chacun des projets. Enfin, la description du contexte général de recherche mettra en lumière les liens que ces projets doctoraux en archivistique nouent avec d'autres champs disciplinaires.

1. OBJET DE RECHERCHE

La définition de l'objet de recherche est une des premières étapes fondamentales de tout projet de recherche. Il en est « à la fois un point de départ et un point d'arrivée » (Deslauriers et Kérisit, 1997, p. 91). Ainsi, en archivistique, les notions de *document* et d'*archives* de même que les fonctions et pratiques archivistiques sont généralement au cœur des études. À travers les différentes conceptions de ces notions se développe une certaine diversité qui reflète les préoccupations multiples de la recherche, les développements de la discipline et les liens que cette dernière tisse avec d'autres champs disciplinaires. L'EBSI ne fait pas exception à cette diversification. Les thèses qui y sont développées concernent des objets de recherche aussi variés que les usages des documents audiovisuels numériques d'archives, le cinéma de réemploi, le jugement comme document d'archives dans l'environnement numérique ou encore le vocabulaire employé pour l'accès thématique aux archives patrimoniales.

La recherche doctorale de Simon Côté-Lapointe porte sur les usages des documents audiovisuels numériques d'archives (DANA) (Côté-Lapointe, 2017, 2019). En archivistique, la dénomination *archives audiovisuelles* « est en réalité très large et assez imprécise » (Hiroux, 2009, p. 5), car il n'y a pas actuellement de définition normalisée des archives audiovisuelles (Edmondson, 2016, p. 28). De plus, en raison de l'ambiguïté qui découle de la définition et de la polysémie des archives audiovisuelles (parle-t-on de documents ou de services d'archives?), les images fixes ou documents iconographiques (photographies, gravures, etc.) sont communément intégrés dans la catégorie des archives audiovisuelles. Pour ajouter à la confusion, l'expression *image d'archives* est aussi utilisée dans un contexte télévisé ou cinématographique pour désigner des extraits de films d'actualité, d'émissions précédemment diffusées ou tout document audiovisuel appartenant à un certain passé (Chabin, 2017; Maeck et Steinle, 2016).

Pour Côté-Lapointe, les DANA sont la conjonction des concepts de document, d'audiovisuel, de numérique et d'archives (Figure 1). Ceci implique que la définition de cet objet d'étude nécessite l'apport de champs disciplinaires en dehors de l'archivistique.

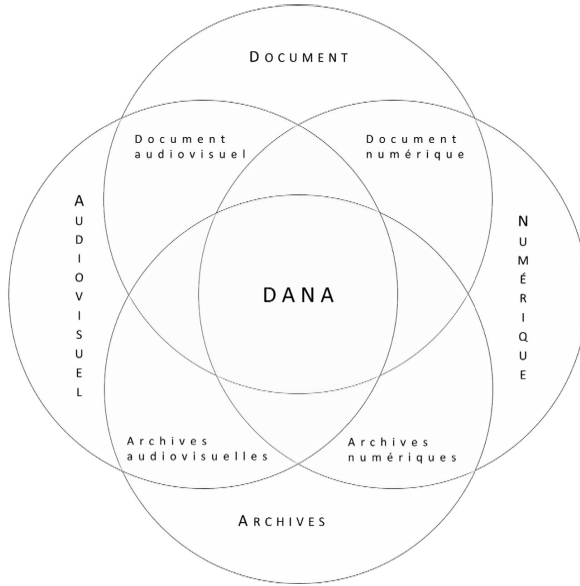


Figure 1 : DANA : conjonction des concepts *document*, *audiovisuel*, *numérique* et *archives*.
Source : Côté-Lapointe, 2019, p. 45.

L'objet d'étude est le *document audiovisuel numérique d'archives* et non le *document numérique d'archives audiovisuelles* ou encore le *document d'archives audiovisuelles numériques*. Ainsi, l'entité principale est le document. Son type de contenu est audiovisuel. Sa forme est numérique. Son contexte est archivistique.

Toujours dans le cadre général de l'audiovisuel, l'objet de recherche de la thèse d'Annaëlle Winand est le cinéma de réemploi. Le cinéma de réemploi est un ensemble de pratiques qui consistent en la réutilisation d'images en mouvement préexistantes dans la création de nouvelles œuvres. La recherche se concentre particulièrement sur les itérations expérimentales du phénomène, c'est-à-dire leurs expressions d'avant-garde critique et esthétique (et, dès lors, non exclusivement documentaire). Le cinéma de réemploi est l'objet des études cinématographiques sous un

angle généralement théorique, faisant régulièrement appel au concept d'archive(s). Ainsi, les matériaux employés par les cinéastes sont identifiés comme *archives* bien qu'ils ne correspondent pas toujours à la définition archivistique de la notion. De même, le concept d'*archive*, dans son acception philosophique plus large, est souvent utilisé comme objet conceptuel pour penser l'histoire, la mémoire et la temporalité auxquelles renvoient les films et vidéos. Le cinéma de réemploi, sa pratique et son étude, complexifient dès lors ce que les archivistes appellent *archives*, tout autant qu'ils troublent la politique et l'esthétique du cinéma. L'objet de cette recherche se situe donc aux marges de la discipline : les artistes de réemploi utilisent en effet des archives (ou des objets identifiés comme archives par les cinéastes), mais dans un cadre non traditionnel (en dehors des utilisations administratives, patrimoniales et scientifiques).

Par ailleurs, la notion de document d'archives reste un objet de recherche privilégié de l'archivistique. C'est dans le contexte changeant du numérique que de nouvelles pistes de réflexion se développent, comme en témoigne le projet doctoral de Cécile Gaiffe portant sur le jugement comme document d'archives dans l'environnement numérique. Le jugement est l'écrit qui exprime la décision rendue par un juge ou un tribunal (Reid, 2020). Au Québec, les jugements sont produits par la magistrature (Albert, 2005, p. 47), gérés au service du greffe du tribunal (Kolish, 2017, p. 20) et publiés en ligne par les éditeurs juridiques. Chacun des éditeurs qui reçoit le jugement provenant du tribunal effectue un traitement documentaire sur celui-ci et en publie une version unique lui appartenant. Plusieurs versions d'un jugement primitif (produit par le juge) sont dès lors disponibles en ligne. C'est, en ce sens, ce qui peut être nommé la « fertilité documentaire » du jugement, en référence à l'expression de Briet (1951, p. 7). Cet état de fait soulève des questionnements quant à la nature des versions du jugement primitif publiées dans l'environnement numérique. En examinant ces différentes versions à l'aune des disciplines archivistique et diplomatique, ainsi que des théories du document, Gaiffe propose d'interroger le jugement dans l'environnement numérique non pas en tant que nouveau jugement, mais bien en tant que nouveau document. La version originale publiée par l'éditeur juridique serait alors une des « manifestations » (Duranti, 2010, p. 1595) du jugement primitif, voire un jugement « dérivé » (Briet, 1951, p. 8). Enfin, parce qu'il est la trace volontaire laissée par une activité humaine d'administration et matérialisée par l'écriture, de même qu'une

source de connaissances, le jugement est à la fois « document-trace » et « document-source » (Chabin, 2004) de l'activité judiciaire.

Enfin, l'espace du numérique est devenu le premier lieu où les usagers font des recherches et contactent les archivistes. Dans ce cadre, la recherche doctorale de Guitard s'intéresse au vocabulaire employé pour l'accès thématique aux archives patrimoniales (VATAP) formulé par des termes de description, d'indexation et de recherche. La recherche part du constat que les archivistes devraient offrir davantage d'accès par sujet pour mieux répondre aux besoins des usagers et améliorer les accès par sujet existants (Duff, 2010). Les études d'usagers (Daniels et Yakel, 2010; Schaffner, 2015) le montrent déjà. En outre, le numérique amplifierait le besoin d'accès par sujet (Duff, Yakel et Tibbo, 2013; Giuliano, 2011-2012; Zhang, 2012) en augmentant le nombre d'usagers ayant accès directement, sans l'intermédiaire d'un archiviste, à des ressources archivistiques – documents d'archives et instruments de recherche. Mais, hormis le rapport du Groupe de travail sur l'indexation par sujet au sein du Bureau canadien des archivistes (1992), l'accès par sujet des documents d'archives avec des noms communs n'est pas encadré par une norme répondant au contexte spécifique des documents d'archives au Canada. La question du vocabulaire est centrale dans la recherche d'information et dans l'accès aux documents. Selon Salaba (2005), il s'agit du principal problème d'accès des catalogues en ligne; elle compare le vocabulaire des usagers avec celui des systèmes et constate qu'ils correspondent peu. Pour Henicke (2011), il existerait un « fossé sémantique » entre la formulation des besoins des usagers et les documents d'archives. Ainsi, il y aurait un fossé sémantique entre les expressions linguistiques porteuses de sujet (que nous appelons *thémanymes*) présentes dans les notices descriptives et celles que l'utilisateur mentionne dans sa question de recherche sans savoir qu'elles renvoient à des objets du monde différents selon les époques, ce qui est fréquent dans les archives. L'étude de l'ampleur et de l'existence de cet écart sémantique entre les diverses étapes de la chaîne communicationnelle des usagers aux documents d'archives constitue le but de cette recherche.

La diversité des objets de recherche présentés ici fait écho à la diversité des cadres conceptuels et théoriques décrits dans la prochaine section.

2. CADRE CONCEPTUEL ET THÉORIQUE

Le cadre conceptuel ou théorique d'une recherche est l'ensemble des concepts et des théories qui sont en lien avec le sujet de recherche. L'analyse des sujets d'études sur les archives, depuis la première thèse à l'EBSI en 2005 jusqu'à aujourd'hui, est un bon moyen de mettre en perspective les différents concepts et théories employés et de situer les recherches actuelles. Dans le Tableau 1, nous comparons les titres de thèse (présentés en ordre chronologique) ainsi que les principaux concepts et théories ou champs disciplinaires leur servant de fondement. L'objectif n'est pas ici de présenter une vision exhaustive de chaque projet, mais plutôt de broser un panorama des concepts et théories utilisés. Huit thèses complétées portent sur les archives³, alors que trois sont en cours⁴ (en date de janvier 2020).

Auteur (date)	Titre du projet de recherche/thèse	Principaux concepts	Principales théories ou champs disciplinaires
Rabii Bannouri (2005)	Développement d'un modèle de gestion des archives gouvernementales pour des pays arabes, à partir d'une approche archivistique nord-américaine	<ul style="list-style-type: none"> • Information organique et consignée • Document 	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie archivistique intégrée québécoise • <i>Records management</i>
Sabine Mas (2007)	Schémas de classification et repérage des documents administratifs électroniques dans un contexte de gestion décentralisée des ressources informationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Classification • Organisation personnelle des documents administratifs électroniques • Schéma de classification • Repérage des documents électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie de la classification • Représentation et repérage de l'information • <i>Records management</i>
Basma Makhoulouf Shabou (2010)	Étude sur la définition et la mesure des qualités des archives définitives issues d'une évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction d'évaluation • Archives définitives • Qualité des archives 	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie des valeurs (Schellenberg, 1956) • Principes archivistiques
Aïda Chebbi (2012)	Archivage du Web organisationnel dans une perspective archivistique	<ul style="list-style-type: none"> • Web • Système d'information • Document • Archivage 	<ul style="list-style-type: none"> • Théorie des valeurs (Schellenberg, 1956)
Anne Klein (2014)	Archive(s): approche dialectique et exploitation artistique	<ul style="list-style-type: none"> • Dialectique • Exploitation • Art • Archives définitives 	<ul style="list-style-type: none"> • Postmodernité • <i>Records continuum</i>

Céline Gendron (2017)	Le papier voyageur : provenance, circulation et utilisation en Nouvelle-France au XVII ^e siècle	<ul style="list-style-type: none"> • Archives définitives • Document • Support papier 	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire • Historiographie • Théories du document
Laure Guitard (2018)	Le vocabulaire pour l'accès thématique aux archives patrimoniales. Étude exploratoire du VATAP : analyse linguistique des termes	<ul style="list-style-type: none"> • Référence archivistique • Archives patrimoniales • Champ sémantique • Thémanyme 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Archival Reference Knowledge</i> (Duff, Yakel et Tibbo, 2013) • Linguistique : sémantique lexicale • Schéma de la communication (Jakobson, 1963)
Annaëlle Winand (en cours)	Entre archives et archive : exploitation archivistique du cinéma de réemploi	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des archives • Cinéma de réemploi • Archive(s) 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des archives (Klein et Lemay, 2018) • Archivistique postmoderne
Simon Côté-Lapointe (en cours)	Exploitation des documents audiovisuels numériques d'archives : modèle conceptuel théorique des usages, modalités et moyens d'organisation et de diffusion sur le web	<ul style="list-style-type: none"> • Audiovisuel • Numérique • Usages • Fonctions archivistiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitation des archives (Klein et Lemay, 2018) • Théories du document • Sociologie des usages • Théories audiovisuelles
Cécile Gaiffe (en cours)	Le jugement comme document d'archives dans l'environnement numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Document d'archives • Notions d'originalité, d'authenticité et d'intégrité du document • Numérique 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplomatique contemporaine • Théorie archivistique intégrée québécoise • Théories du document

Tableau 1 : Principaux concepts et théories des thèses en archivistique à l'EBSI.

Un des points saillants du tableau est la référence régulière aux concepts d'*information* et de *document* envisagés dans le contexte de l'archivistique intégrée québécoise. L'approche intégrée québécoise, élaborée notamment dans le livre *Les fondements de la discipline archivistique* de Jean-Yves Rousseau et Carol Couture (1994), a depuis gagné en popularité et représente un cadre théorique fréquemment utilisé dans les recherches doctorales archivistiques à l'EBSI (Bannouri, 2005; Côté-Lapointe, 2017; Guitard, 2018; Gaiffe [thèse en cours]). Par exemple, Rabii Bannouri (2005) souligne dans sa thèse de doctorat la conciliation récente de l'archivistique intégrée, soit l'approche *records management* (axée sur l'information), et de l'optique des archives définitives (approche axée sur le document et proche de l'archivistique historienne européenne). Il cite notamment le rapport du premier

symposium du GIRA de 1990 dans lequel Couture (1990, p. 71) préconise une approche conciliatrice entre ces deux visions en mettant l'accent sur leurs similitudes plutôt que sur leurs différences.

Les projets de recherche de l'EBSI illustrent aussi cette vision intégrée de l'archivistique avec, d'une part, les projets doctoraux de Bannouri, Chebbi, Guitard et Mas portant sur le processus de recherche d'information ou les systèmes d'information; et d'autre part, ceux de Côté-Lapointe, Gaiffe, Gendron, Klein, Makhlouf Shabou et Winand portant sur les documents d'archives, le plus souvent définitives. En particulier, les fonctions archivistiques québécoises telles que définies par Couture (1999) (et qui diffèrent de la conception des fonctions françaises) servent de canevas pour la définition des concepts de diffusion, d'évaluation, de description, d'indexation et de classification. La vision archivistique intégrée se voulait aussi une réponse aux bouleversements engendrés par le numérique. Par ailleurs, beaucoup de concepts centraux des thèses touchent au numérique: document administratif électronique, Web, système d'information numérique, document numérique, environnement numérique, référence numérique. Il semble que l'approche intégrée ait donc réussi à s'imposer comme un cadre théorique reconnu dans la recherche doctorale en archivistique de l'EBSI.

Un autre point saillant – outre la théorie des valeurs, le cycle de vie et les principes archivistiques qui sont des cadres largement reconnus en archivistique –, est la conception postmoderne des archives, qui envisage le document d'archives non pas comme « une construction statique et stable mais plutôt un concept fluide qui change selon les interactions des archivistes et des utilisateurs » (Lane et Hill, 2010, p. 9, cité et traduit par Lemay, 2013-2014, p. 151). Cette conception a gagné en acceptation, car elle permet de mieux envisager le document dans le contexte numérique actuel. Faisant partie de cette mouvance, le modèle du *Records continuum* des Australiens Sue McKemmish et Franck Upward (McKemmish, Upward et Reed, 2009) propose une vision multidimensionnelle et fluide des archives. Le modèle est bonifié par Lemay et Klein (2014) par l'ajout de l'idée d'exploitation (Klein, 2014; Lemay et Klein, 2016; Klein et Lemay, 2018). L'exploitation propose de considérer « l'existence des archives dans l'espace social » (Klein et Lemay, 2018, p. 161), c'est-à-dire de penser l'existence des archives « au-delà des limites organisationnelles » (Klein, 2014, p. 259), une fois tous les gestes archivistiques posés. Ce cadre théorique, développé dans la thèse de Klein, est repris et appliqué par

Winand pour envisager les utilisations des archives dans le cinéma de réemploi et par Côté-Lapointe pour analyser les DANA.

Enfin, dernier point saillant, les multiples cadres conceptuels et théoriques empruntés à d'autres disciplines démontrent l'ouverture de la recherche archivistique menée à l'EBSI à diverses influences. Des emprunts à la documentation ou la bibliothéconomie (théorie de la classification, théories du document, analyse en facettes), ainsi qu'aux sciences de l'information (recherche ou repérage d'information, système d'information) sont constatés. De même, différents apports disciplinaires sont présents tels que la diplomatique (projet de Gaiffe), discipline qui s'intéresse à la genèse, aux formes et à la transmission des documents (Duranti, 2019, p. VIII), le cinéma de réemploi (projet de Winand), la linguistique et la communication, plus particulièrement le modèle de Jakobson (1963) (projet de Guitard), la sociologie des usages et les théories audiovisuelles (projet de Côté-Lapointe). Cette diversité de concepts et de théories utilisés témoigne d'un décloisonnement de l'archivistique traditionnelle par une ouverture à des horizons disciplinaires variés.

3. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Les cours de méthodologie offerts aux étudiants au doctorat en sciences de l'information de l'EBSI sont de deux ordres : l'un sur le positionnement épistémologique et l'autre sur la méthodologie d'un projet de recherche. Durant ces cours est embrassée l'étendue des possibilités méthodologiques généralement utilisées en sciences de l'information. Cette branche des sciences sociales adopte habituellement un cadre classique, bâti pour des thèses empiriques :

1. problématique ;
2. revue de la littérature ;
3. but, objectifs et questions de recherche ;
4. méthodologie ;
5. résultats ;
6. discussion.

Les thèses théoriques dans le domaine sont peu nombreuses. À l'EBSI, une seule thèse théorique en archivistique a été réalisée, celle de Klein (2014). Elle a permis de repousser les limites de la méthodologie classique utilisée dans les précédentes thèses de l'EBSI, en adoptant notamment l'étude de corpus. C'est en effet l'étude de corpus qui est le dénominateur commun aux quatre recherches doctorales présentées ici : un corpus de concepts pour Côté-Lapointe, un corpus de films de réemploi pour Winand, un corpus de termes pour Guitard et un corpus de jugements (documents d'archives) pour Gaiffe.

Ainsi, le cadre méthodologique de la thèse de Côté-Lapointe ne s'insère pas dans une démarche classique de recherche en sciences sociales. À l'instar de Treleani, qui passe par le questionnement théorique pour « aboutir à des fins *pratiques*, celles de comprendre comment valoriser le patrimoine audiovisuel » (Treleani, 2014, p. 20, italique de l'auteur), son approche se veut une réflexion sur les fondements théoriques des concepts entourant les DANA et leurs usages afin de dégager des pistes de solutions pratiques. Dans cette approche, il est primordial de se pencher sur la définition et la conception des objets de la recherche doctorale ainsi que des liens qu'ils partagent. Comme le souligne Hjørland : « Une science doit être définie par son objet, non par ses outils » (2000, p. 29, notre traduction).

Les sources de données que Côté-Lapointe (2019, p. 31) a choisies sont des sources secondaires d'information, soit des publications théoriques ou empiriques en lien avec les questions de recherche posées. Trois revues de littérature distinctes ont été effectuées afin de circonscrire les trois principales thématiques de la recherche, c'est-à-dire :

1. le document, l'audiovisuel, le numérique et les archives ;
2. les usages, les usagers et l'exploitation des archives en général et des DANA en particulier ;
3. les fonctions, modalités et moyens d'organisation et de diffusion archivistiques.

La méthode utilisée est celle de l'analyse de contenu du discours (dans son sens large) de documents textuels. La stratégie globale est de décrire, de comparer et de synthétiser le contenu manifeste des publications (Côté-Lapointe, 2019, p. 33).

Le cadre méthodologique de la recherche de Winand s’inscrit dans le prolongement de la trajectoire documentaire issue du concept d’exploitation des archives. Le changement de perspective engendré par l’exploitation appelle en effet à une proposition méthodologique qui permettrait « d’envisager globalement, dans le même mouvement, la production des documents, la constitution des archives et leurs utilisations » (Klein et Lemay, 2018, p. 166). Pour ce faire, les auteurs suggèrent une révision du modèle du *Records continuum*. Bien que permettant d’« exprimer les différents états des documents dans le temps et selon les contextes dans lesquels ils s’inscrivent » (Klein et Lemay, 2018, p. 164), le modèle de Sue McKemmish et Franck Upward ne prend toutefois pas en compte l’« existence des archives après qu’elles ont été constituées par la sélection des documents pour préservation permanente » (Klein et Lemay, 2018, p. 164). Aux quatre dimensions originelles du modèle (création, captation, organisation et pluralisation) est alors ajoutée une cinquième, celle de l’exploitation, permettant de penser les archives définitives à partir de leur utilisation.

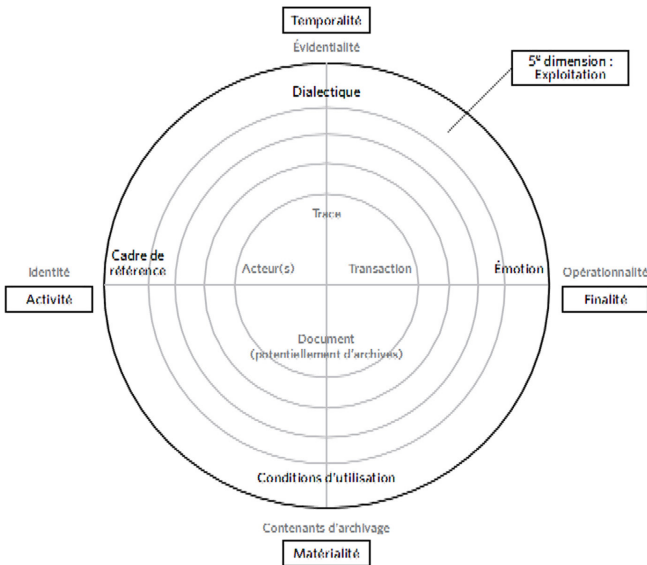


Figure 2 : L’exploitation ou la cinquième dimension de la trajectoire documentaire.
Source : Lemay et Klein, 2014, p. 97.

Cette nouvelle dimension vient également prolonger les quatre axes du modèle (identité, opérationnalité, évidentialité et contenants d'archivage) (Lemay et Klein, 2014; Klein et Lemay, 2018):

- l'axe de l'activité permettant de considérer les différentes activités auxquelles participent les documents depuis leur création jusqu'à leur exploitation;
- l'axe de la finalité mettant de l'avant la finalité des documents d'archives, qui n'est pas seulement liée à leurs caractères de preuve, témoignage et information, mais aussi, par exemple, à leurs caractéristiques esthétiques ou matérielles;
- l'axe de la temporalité révélant le temps de l'archive, celui de la rencontre entre un document et un utilisateur;
- et enfin, l'axe de la matérialité faisant référence aux archives comme objets, soumis à des conditions d'utilisation (objet, dispositif, contexte, usager).

Dans ce cadre, Winand propose d'analyser un corpus d'œuvres cinématographiques de réemploi au prisme du modèle révisé du *Records continuum*. Il s'agit d'étudier les œuvres à partir des quatre axes de l'exploitation, pour mettre en lumière les aspects et caractéristiques des archives, tels qu'ils apparaissent dans le cinéma de réemploi.

Classiquement, la recherche de Guitard s'inscrit dans une approche qualitative (Creswell, 2009; Fortin, 2010). Cependant, son originalité réside notamment dans le fait qu'elle a procédé à une analyse de type linguistique, principalement lexico-sémantique (relative au sens des mots) sur un corpus de termes. Dans cette étude, les instruments de recherche retenus et observés sont la notice descriptive (N) et les termes d'indexation (Tix) présents dans les portails archivistiques accessibles en ligne de trois milieux. À partir de ses observations, elle a schématisé la chaîne communicationnelle des usagers jusqu'aux documents d'archives à partir d'une question d'usager posée par courriel à la référence (Q) accompagnée par la réponse de l'archiviste de référence (R) (voir Figure 3).

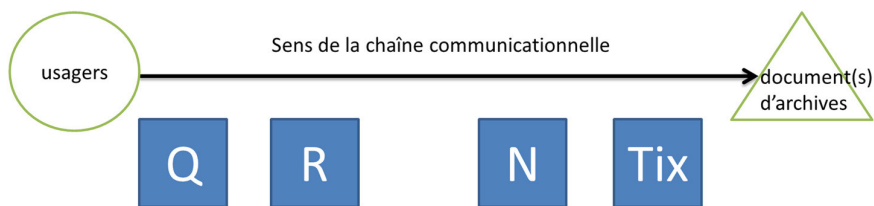


Figure 3 : Chaîne communicationnelle des usagers aux documents d'archives à partir d'une question d'usager posée par courriel à la référence. Source : Guitard, 2018.

Les quatre éléments de cette chaîne communicationnelle (QRNTix) ont formé les sources des termes étudiés. Ces derniers ont été comparés deux à deux. Pour ce faire, Guitard a développé une méthodologie complexe pour ramener l'ensemble des thémanymes (*i.e.* des expressions linguistiques porteuses de sujet) à un format similaire par un traitement incluant l'anonymisation, l'épuration, la segmentation et la caractérisation sémantique des données, par l'analyse en facettes et l'attribution d'un champ sémantique. Ainsi, elle a pu établir une filiation sémantique qui est aussi une filiation du sujet entre les diverses sources du corpus (QRNTix). La chercheuse a bâti une grille d'analyse pour le repérage et la qualification des relations sémantiques qu'elle a appelée *échelle d'écart sémantique*. Cette dernière s'échelonne de l'absence de relation par un degré zéro (écart 0), qui rend compte de l'identité des thémanymes comparés, à une relation sémantique assez lâche et difficile à cerner qu'est le champ sémantique (écart 13), en passant par des différences de forme (dont la casse, le trait d'union) ou de sens (dont la synonymie et la relation de généralité/spécificité).

Par le biais du jugement québécois comme cas d'espèce, la recherche doctorale de Gaiffe souhaite interroger le cadre théorique du document d'archives dans l'environnement numérique. Elle propose d'étudier un corpus de jugements publiés par des éditeurs juridiques d'un point de vue diplomatique et archivistique. Selon Duranti (1989, p. 24), la diplomatique est pertinente pour la communauté archivistique, car elle propose une grille méthodologique qui permet l'analyse systématique du document d'archives. Elle demeure, selon Ross (2012, p. 60), une science très utile dans l'environnement numérique pour examiner la nature des documents numériques, en retracer le contexte de production, le cycle de vie et en établir l'authenticité. L'environnement numérique peut être défini comme le contexte qui permet de garantir l'originalité de l'information

numérique, car il provoque ou génère une succession de traces liées à la production, la transmission et l'archivage de l'objet numérique (Chabin, 2007). Cette définition, appliquée au contexte de recherche de Gaiffe, permet de postuler que les différentes versions du jugement publiées en ligne sont de nouveaux documents, des documents originaux. En somme, la diplomatique représente la méthodologie principale du projet doctoral de Gaiffe.

Les recherches réalisées au Centre for the International Study of Contemporary Records and Archives (CISCRA) de l'Université de Colombie-Britannique, sous la direction de la professeure Luciana Duranti, et en particulier les projets internationaux *InterPARES 1, 2, 3*, *InterPARES trust*, *Digital Records Forensics* et *The Law of Evidence in the Digital Environment* représentent des apports méthodologiques et théoriques substantiels à l'adaptation des concepts et méthodes de la diplomatique classique à l'environnement numérique, à la notion de confiance dans les données en ligne, au rapprochement de la diplomatique et de la criminalistique numérique (*digital forensics*), ainsi qu'à la conservation des preuves documentaires numériques présentées en justice. Ces projets proposent des notions, des modèles conceptuels (notamment ceux du document d'archives, de l'état de transmission du document d'archives et d'un document d'archives digne de confiance (InterPARES 2, 2008) et des grilles d'analyse d'un document qui participent à l'appareillage méthodologique de la recherche doctorale de Gaiffe.

Les méthodologies de recherche présentées dépassent les cadres traditionnels des sciences de l'information pour aller puiser dans la sociologie et le cinéma, ainsi que dans les disciplines contributives à l'archivistique telles que la linguistique ou la diplomatique. Les recherches doctorales menées actuellement à l'EBSI révèlent que la méthodologie se façonne en fonction du sujet de la recherche et ne peut être élaborée *a priori* ou circonscrite dans des habitudes ou des traditions disciplinaires.

4. CONTEXTE GÉNÉRAL

La recherche en archivistique à l'EBSI a tissé des liens avec d'autres disciplines et intégré divers cadres théoriques comme le *records management* (Bannouri, 2005 ; Mas, 2007), le *Records continuum* (Klein, 2014), la théorie de la classification (Mas, 2007), la théorie des

valeurs (Makhlouf Shabou, 2010 ; Chebbi, 2012), l'art et les théories de la postmodernité (Klein, 2014), ainsi que l'histoire (Gendron, 2017). En plus de servir de cadre théorique aux recherches doctorales de l'EBSI, l'approche intégrée québécoise en archivistique, réunion de l'approche du *records management* (axée sur l'information) et de celle des archives définitives (axée sur le document), nourrit également des études multidisciplinaires (Vermeys, Demoulin, Amar, Gaiffe et Benyekhlef, 2017). Cette intégration dans des champs disciplinaires variés reflète la pertinence des méthodes et concepts de l'archivistique québécoise hors de l'EBSI.

Dans les recherches doctorales actuelles, les théories du document et du document numérique (projets de Côté-Lapointe et Gaiffe), la sociologie des usages (projet de Côté-Lapointe), le cinéma de réemploi (projet de Winand) et la linguistique (projet de Guitard) sont autant d'apports épistémologiques à la recherche en archivistique.

Dans le cas du projet doctoral de Côté-Lapointe, la difficulté de cerner l'objet d'étude que sont les usages des DANA dans le cadre strictement archivistique fait en sorte que le cadre conceptuel et théorique archivistique traditionnel doit être bonifié à l'aide d'apports provenant de diverses disciplines. Le choix d'une approche interdisciplinaire se base sur les réflexions suivantes : premièrement, les concepts qui composent les questions de recherche débordent du cadre théorique de l'archivistique ; deuxièmement, des apports d'autres disciplines peuvent combler cette lacune et faire émerger de nouvelles idées (Côté-Lapointe, 2019, p. 24).

Les théories du document (Briet, 1951 ; Buckland, 1997 ; Otlet, 1934/1989) et du document numérique (Buckland, 1998 ; Lund et Skare, 2009 ; Pédaque, 2006a, 2006b ; Bachimont, 2017) viennent réaffirmer l'importance de l'approche documentaire, de la considération du document dans son entièreté, relativement à une vision plus informationnelle des archives qui découle des sciences de l'information (à propos de l'approche documentaire, voir Hjørland, 2000). Le document est plus que de l'information fixée sur un support : il a des contenus, des formes et des contextes. Actuellement, son étude fait l'objet d'un regain d'intérêt de la part des chercheurs en sciences de l'information grâce à l'avènement des technologies et les nouveaux usages qu'elles impliquent (Buckland, 1997, p. 804).

Les conceptions du document notamment proposées par Otlet (1934/1989), Briet (1951) et Buckland (1997) privilégient les caractéristiques, fonctions et dimensions intellectuelles et sociales du document plutôt que sa forme traditionnelle. La conception otlétienne du document inclut tout objet porteur des traces de l'activité humaine, tels que les artefacts archéologiques et les œuvres d'art. Tout document est une expression de la pensée humaine (Buckland, 1997, p. 805), qui est susceptible de renseigner. Briet étend la signification du document en le considérant comme une preuve physique à l'appui d'un fait (Briet, 1951, p. 70). Otlet favorise la transmission : le document comme objet porteur de renseignements. Tandis que Briet insiste sur la notion de preuve : le document comme représentation fidèle d'un phénomène physique ou intellectuel.

La conception du document offerte par ces théoriciens établit qu'aucune raison théorique ne contraint le document à être limité au texte et encore moins au texte imprimé (Buckland, 1997, p. 805). Cette vision est fondatrice pour l'étude du document numérique.

Pour le collectif Roger T. Pédaque, le document numérique possède trois dimensions constitutives : la forme ou le signe, le contenu ou le texte, le médium ou la relation, auxquelles sont associées des modalités anthropologiques (forme-signe), intellectuelles (texte-contenu) et sociales (medium-relation) (Pédaque, 2007, p. 17). La dimension du médium fait référence à la médiation, c'est-à-dire au fait que le document a une fonction sociale (Salaün, 2012, p. 28), qu'il renseigne le lecteur. Dans l'environnement numérique, le document doit pouvoir être vu ou repéré (la forme), lu ou compris (le texte), su ou retenu (le médium) afin d'être utile au chercheur (Pédaque, 2007, p. 17). Les théories du document numérique apportent donc des grilles d'analyse intéressantes pour reconnaître et se fier au document d'archives numérique.

Ces conceptions issues des théories du document et du document numérique mettent en valeur la portée de ce qui peut *fonctionner* comme document plutôt que les formes de celui-ci. Dans le contexte du numérique, ces théories appellent ainsi à se questionner sur la notion de document plutôt que de chercher à en retrouver la forme traditionnelle. La vision fonctionnelle est fondamentale pour la recherche doctorale de Gaiffe, car dans l'environnement numérique, l'analyse du document ne peut plus être basée sur sa forme conventionnelle. Ces idées sont

structurantes en ce qu'elles assurent une continuité dans les réflexions relatives au document au-delà des bouleversements du numérique (Ihadjadene, Zacklad et Zreik, 2010, p. 206).

En plus des théories du document, la sociologie des usages sert, dans le projet de Côté-Lapointe, à circonscrire le concept d'usage et à compléter la dimension d'exploitation. Selon Proulx (2015, p. 5), le paradigme de la sociologie des usages (telle que conçue depuis 2005, interdisciplinaire, plurielle et multidimensionnelle) prend en considération les objets techniques et l'usage de ces objets, mais aussi ce que les gens font avec ces objets. Le positionnement de Côté-Lapointe est que l'objet DANA a des caractéristiques propres qui imposent des pratiques singulières tant du côté des archivistes que des usagers. Dans cette optique, son objectif est de « suivre la trajectoire de l'objet » (Proulx, 2015, p. 6) DANA au fil de sa construction.

Toujours à propos du décloisonnement de la notion d'archive(s), le cinéma de réemploi utilise en effet un concept d'archive(s) qui n'a souvent que peu en commun avec l'objet de recherche et de travail des archivistes. Leur acception de l'archive trouve son origine dans la dissémination du concept qui prend racine dans *L'archéologie du savoir* de Foucault (1969) et se développe dans les années 1990 avec *Mal d'archive* de Derrida (1995). En dehors de l'archivistique, l'archive est souvent utilisée au singulier, s'éloignant de l'idée des ensembles documentaires, pour être comprise comme un outil conceptuel qui permet de penser sa discipline ou son objet de recherche sous un angle qui aura un rapport à la mémoire, à l'histoire et à la temporalité. La notion fait également référence à l'archive comme institution qui répond à un contexte social, économique, culturel, politique ou religieux concret. Il s'agit dès lors d'un lieu qui reflète et intègre les luttes de pouvoir dans lesquelles il se développe⁵. Plus récemment, le numérique a de nouveau reconfiguré le concept d'archive(s), qui est devenu, dans le langage courant, vocabulaire ou métaphore pour désigner toutes sortes de collections ou encore toute information conservée (Lundemo, 2014, p. 22).

Placé dans une situation de communication à la manière de toute information qui circule, le document d'archives porte un sens qui est actualisé de manière unique. En concevant la référence archivistique comme un type particulier de situation de communication, Guitard a dégagé des éléments récurrents dans le message même : le courriel envoyé ou reçu entre un usager et un archiviste de référence. Le schéma de la

communication de Jakobson (1963) permet d'approcher ce phénomène sous un angle inédit en archivistique et d'en enrichir notre compréhension. Dans le vocabulaire pour l'accès thématique des archives patrimoniales (VATAP), le sens véhiculé par les thémanymes est inexorablement lié au contexte identifié par la situation de communication globale dans laquelle il est actualisé. Ainsi, la communication et la linguistique sont parties prenantes de la conception de cet objet d'étude archivistique.

CONCLUSION

La présentation des projets doctoraux des doctorants de l'EBSI a permis de dégager une vision des modèles conceptuels et des théories mis en œuvre dans les recherches en archivistique à l'EBSI depuis 2005. Elle a également mis en perspective les recherches actuelles avec l'ensemble de la recherche en archivistique réalisée à l'EBSI et exposé les liens qu'elles entretiennent avec d'autres disciplines. En effet, les recherches en archivistique interpellent divers champs d'études et intègrent des cadres conceptuels et théoriques variés, contribuant ainsi à l'enrichissement de la discipline archivistique.

Les recherches effectuées en archivistique depuis 2005 mettent en valeur des concepts et théories provenant de domaines d'étude et de pratique qui lui sont liés comme la diplomatie, la documentation, la bibliothéconomie ou les sciences de l'information. D'autres disciplines sont également prises en compte telles que l'histoire, l'histoire de l'art, la linguistique ou les études cinématographiques. Force est de constater que, depuis quelques années, la discipline archivistique élargit ses horizons et investit certains champs d'études pour enrichir sa propre réflexion.

De manière générale, ces évolutions s'inscrivent dans un cadre plus large de développement universitaire de la discipline. Un projet de recherche d'envergure, visant à cerner l'état de développement de la discipline archivistique grâce à une revue de littérature et à une enquête internationale, fut mené de 1988 à 2000 (Couture et Martineau, 2000, p. 19). Cette recherche a permis, notamment, de mettre en valeur le fait que la formation en archivistique tendait à gagner en autonomie au sein du milieu universitaire et à s'imposer comme discipline à part entière (Couture et Martineau, 2000, p. 32).

La présence doctorale en archivistique montre que celle-ci a une place d'importance dans l'ensemble de la recherche scientifique réalisée à l'EBSI. Pour rappel, depuis la thèse de Bannouri en 2005, sept thèses sur vingt et une (près de 40 %) complétées portaient sur les archives. L'évolution depuis les années 1980 des écoles de bibliothéconomie en écoles de bibliothéconomie et de sciences de l'information, puis en écoles de sciences de l'information témoignent d'un changement de la philosophie, des objectifs et des contenus des programmes d'études : jusqu'à la fin des années 1970 le document fut au cœur de la formation, pour être peu à peu remplacé par l'information, comme objet et processus (Hudon, 2015, p. 54). Bien que ces derniers aspects concernent aussi les archivistes, ils les intéressent moins en termes de processus que sous leur forme documentaire (contenu, forme, contexte). Dès lors, les archivistes se positionnent dans un autre paradigme de recherche que celui de la bibliothéconomie et des sciences de l'information.

La recherche en archivistique menée à l'EBSI continue de se développer et les recherches doctorales qui y sont menées sont le signe de sa vitalité au sein de la discipline dans le monde francophone et en Amérique du Nord.

SIMON CÔTÉ-LAPOINTE
LAURE GUITARD
ANNAËLLE WINAND
CÉCILE GAIFFE

NOTES DE FIN

1. La liste des thèses soutenues est disponible sur le site Web de l'EBSI (<https://ebsi.umontreal.ca/recherche/theses-et-memoires/>).
2. Une nouvelle étudiante est venue s'ajouter à cette liste durant le processus de révision de l'article. Il s'agit de Diana Walton, doctorante qui s'intéresse aux archives religieuses.
3. Dont celle de Laure Guitard, complétée en 2018, et celle de Simon Côté-Lapointe, complétée en 2019.

4. Celles d'Annaëlle Winand, Cécile Gaiffe et Diana Walton.
5. Remarquons que l'institution d'archives comme lieu de pouvoir est également au cœur de l'archivistique postmoderne.

BIBLIOGRAPHIE

Thèses portant sur les archives ou sur le records management

- BANNOURI, R. (2005). *Développement d'un modèle de gestion des archives gouvernementales pour des pays arabes, à partir d'une approche archivistique nord-américaine* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/17783>
- CHEBBI, A. (2012). *Archivage du Web organisationnel dans une perspective archivistique* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/9203>
- CÔTÉ-LAPOINTE, S. (2019). *Exploitation des documents audiovisuels numériques d'archives : modèle conceptuel théorique des usages, modalités et moyens d'organisation et de diffusion sur le Web* [Thèse de doctorat inédite]. Université de Montréal.
- GENDRON, C. (2017). *Le papier voyageur : provenance, circulation et utilisation en Nouvelle-France au XVII^e siècle* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/20436>
- GUITARD, L. (2018). *Vocabulaire employé pour l'accès thématique aux documents d'archives patrimoniaux : étude linguistique exploratoire de termes de recherche, de description, d'indexation* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Soumise pour publication. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/21122>
- KLEIN, A. (2014). *Archive(s) : approche dialectique et exploitation artistique* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11648>
- MAKHLOUF SHABOU, B. (2010). *Étude sur la définition et la mesure des qualités des archives définitives issues d'une évaluation* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/4955>

MAS, S. (2007). *Schémas de classification et repérage des documents administratifs électroniques dans un contexte de gestion décentralisée des ressources informationnelles* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Papyrus. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/1433>

Autres références

ALBERT, M.-F. (2005). *Le style de la common law*. Moncton, Nouveau-Brunswick : Centre international de la *common law* en français, Faculté de droit, Université de Moncton / Cowansville, Québec.

BACHIMONT, B. (2017). *Patrimoine et numérique : technique et politique de la mémoire*. Paris, France : Institut national de l'audiovisuel.

BRIET, S. (1951). *Qu'est-ce que la documentation ?* Paris, France : Éditions documentaires, industrielles et techniques.

BUCKLAND, M. K. (1997). What is a "Document"? *Journal of the Association for Information Science and Technology*, 48(9), 804-809.

BUCKLAND, M. K. (1998). What is a digital document? Repéré à <http://people.ischool.berkeley.edu/~buckland/digdoc.html>

BUREAU CANADIEN DES ARCHIVISTES. (1992). *L'indexation par sujet en archivistique : rapport du Groupe de travail sur l'indexation par sujet*. Ottawa, Ontario : Bureau canadien des archivistes.

CHABIN, M.-A. (2004). Document trace et document source. La technologie numérique change-t-elle la notion de document ? *Revue I3 — Information Interaction Intelligence*, 4(1), 141-157. Repéré à https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001020

CHABIN, M.-A. (2007). Archiver, et après ? Chapitre 3 – Du papier au numérique [Billet de blogue]. Repéré à <http://www.marieannechabin.fr/archiver-et-apres/3-du-papier-au-numerique>

CHABIN, M.-A. (2017, 22 février). Qu'est-ce qu'un document d'archives ? [Billet de blogue]. Repéré à <http://transarchiviste.fr/quest-ce-quun-document-darchives/>

CÔTÉ-LAPOINTE, S. (2017). *Exploitation des documents audiovisuels numériques d'archives : modèle conceptuel théorique des usages, modalités et moyens d'organisation et de diffusion sur le Web* [Proposition de recherche doctorale]. Repéré à http://www.archapo.com/sites/default/files/Cote-Lapointe_Proposition%20de%20recherche_2017.pdf

COUTURE, C. (1990). L'archivistique/la gestion des documents : la problématique de l'identité professionnelle. Dans *Symposium en archivistique. La place de l'archivistique dans la gestion de l'information : perspectives de recherche*, sous la direction du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, p. 71-83. Montréal, Québec : Archives nationales du Québec. Repéré à http://gira-archives.org/files/2014/11/gira_1990.pdf

COUTURE, C. (dir.). (1999). *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*. Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.

COUTURE, C. et MARTINEAU, J. (2000). La formation en archivistique et le profil de l'archiviste contemporain. *Archivum*, 45, 19-40.

CRESWELL, J. W. (2009). *Research design: Qualitative, quantitative, and mixed methods approaches*. Thousand Oaks, Californie : Sage Publications.

DANIELS, M. et YAKEL, E. (2010). Seek and you may find: Successful search in online finding aid systems. *The American Archivist*, 73(2), 535-568. doi : <https://doi.org/10.17723/aarc.73.2.p578900680650357>

DERRIDA, J. (1995). *Mal d'archive : une impression freudienne*. Paris, France : Galilée.

DESLAURIERS, J.-P. et KÉRISIT, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer et A. P. Pires (dir.), *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 85-111). Montréal, Québec : Gaëtan Morin éditeur.

DUFF, W. M. (2010). Archival mediation. Dans T. Eastwood et H. MacNeil (dir.), *Currents of archival thinking* (p. 115-136). Santa Barbara, Californie : Libraries Unlimited.

DUFF, W. M., YAKEL, E. et TIBBO, H. (2013). Archival reference knowledge. *The American Archivist*, 76(1), 68-94. doi: <https://doi.org/10.17723/aarc.76.1.x9792xp27140285g>

DURANTI, L. (1989). Diplomatics: New uses for an old science, Part I. *Archivaria*, 28, 7-27. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/11567>

DURANTI, L. (2010). Diplomatics. Dans M. J. Bates et M. Niles Maack (dir.), *Encyclopedia of library and information sciences* (3^e éd., p. 1593-1601). Boca Raton, Floride: CRC Press.

DURANTI, L. (2019). Préface. Dans L. Gagnon-Arguin, S. Mas et D. Maurel (dir.), *Typologie des documents des organisations. De la création à la conservation* (2^e éd., p. VII-IX). Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION. (2019). Thèses et mémoires. Repéré à <https://www.ebsi.umontreal.ca/recherche/theses-memoires-et-travaux-diriges/theses-de-doctorat-completees/>

EDMONDSON, R. (2016). *Audiovisual archiving: Philosophy and principles* (3^e éd.). Paris, France: Unesco.

FORTIN, F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche: méthodes quantitatives et qualitatives*. Montréal, Québec: Chenelière éducation.

FOUCAULT, M. (1969). *L'archéologie du savoir*. Paris, France: Gallimard.

GIULIANO, F. (2011-2012). La référence en archives au XXI^e siècle. L'impact du numérique sur le travail de référencier. État des lieux. *Archives*, 43(1), 3-19. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol43_1/43_1_giuliano.pdf

HENNICKE, S. (2011). Leveraging EAD in a semantic Web environment to enhance the discovery experience for the user in digital archives. Dans S. Gradmann, F. Borri, C. Meghini et H. Schuldt (dir.), *Research and advanced technology for digital libraries* (p. 511-514). Berlin, Allemagne: Heidelberg, Springer.

- HIRAUX, F. (dir.). (2009). *Les archives audiovisuelles: politiques et pratiques dans la société de l'information*. Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia-Bruylant.
- HJØRLAND, B. (2000). Documents, memory institutions and information science. *Journal of documentation*, 56(1), 27-41.
- HUDON, M. (2015). La formation du professionnel d'aujourd'hui et de demain: tout un défi! *Documentation et bibliothèques*, 61(2-3), 53-61. doi: <https://doi.org/10.7202/1032809ar>
- IHADJADENE, M., ZACKLAD, M., et ZREIK, K. (dir.). (2010). *Document numérique, entre permanence et mutations. Actes du 13^e Colloque international sur le document électronique (CiDE 13)*. Paris, France: Europa.
- INTERPARES 2. (2008). Annexe 22: InterPARES 2 ontologies du projet. Dans L. Duranti et R. Preston (dir.), *International Research on Permanent Authentic Records in Electronic Systems (InterPARES) 2: Experiential, Interactive and Dynamic Records (InterPARES 2 Book)*, (p.728-731) Padova, Italie: Associazione Nazionale Archivistica Italiana. Repéré à http://www.interpares.org/ip2/display_file.cfm?doc=ip2_livre_annexe_22.pdf
- JAKOBSON, R. (1963). *Linguistique et poétique: essais de linguistique générale*. Paris, France: Éditions de Minuit.
- KLEIN, A. et LEMAY, Y. (2018). De la diffusion à l'exploitation: changer le point de vue sur les archives. Dans A. Klein et M. Cardin (dir.), *Consommer l'information: de la gestion à la médiation documentaire* (p. 159-181). Québec, Québec: Presses de l'Université Laval.
- KOLISH, E. (2017). *Guide des archives judiciaires*. Montréal, Québec: Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Repéré à http://www.banq.qc.ca/documents/ressources_en_ligne/instr_rech_archivistique/garchjud_fr.pdf
- LANE, V. et HILL, J. (2010). Where do we come from? What are we? Where are we going? Situating the archive and archivists. Dans J. Hill (dir.), *The future of archives and recordkeeping: A reader* (p. 3-22). Londres, Royaume-Uni: Facet Publishing.

LEMAY, Y. (2013-2014). Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. *Archives*, 45(1), 147-158. Repéré à https://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol45_1/45_1_lemay.pdf

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (2014). Les archives définitives: un début de parcours. Revisiter le cycle de vie et le *records continuum*. *Archivaria*, 77, 73-102. Repéré à <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/13484>

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (2016). Archives et création: bilan et suites de la recherche. Dans Y. Lemay et A. Klein (dir.), *Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 3* (p. 162-200). Montréal, Québec: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information. Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/16353>

LUND, N. W. et SKARE, R. (2009). Document theory. Dans M. J. Bates et M. N. Maack (dir.), *Encyclopedia of library and information sciences* (3^e éd., p. 1632-1639). Boca Raton, Floride: CRC Press.

LUNDEMO, T. (2014). Archives and technological selection. *Cinemas: revue d'études cinématographiques*, 24(2-3), 17-39. doi: <https://doi.org/10.7202/1025147ar>

MAECK, J. et STEINLE, M. (2016). On ne naît pas image d'archives, on le devient. Dans J. Maeck et M. Steinle (dir.), *L'image d'archives: une image en devenir* (p. 11-18). Rennes, France: Presses universitaires de Rennes.

MCKEMMISH, S., UPWARD, F. H. et REED, B. (2009). Records continuum model. Dans M. J. Bates et M. Niles Maack (dir.), *Encyclopedia of library and information sciences* (3^e ed., p. 4447-4459). Boca Raton, Floride: CRC Press.

OTLET, P. (1934, éd. 1989). *Traité de documentation: le livre sur le livre: théorie et pratique*. Liège, Belgique: Centre de lecture publique de la Communauté française de Belgique.

PÉDAUQUE, R. T. (2006a). *Le Document à la lumière du numérique: forme, texte, médium: comprendre le rôle du document numérique dans l'émergence d'une nouvelle modernité*. Paris, France: C & F.

- PÉDAUQUE, R. T. (2006b). *Document et modernités. Version finale dite «Pédauque 3»*. Repéré à https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001741
- PÉDAUQUE, R. T. (2007). *La redocumentarisation du monde*. Toulouse, France : Cepaduès.
- PROULX, S. (2015). La sociologie des usages, et après ? *Revue française des sciences de l'information et de la communication*, 6. Repéré à <https://doi.org/10.4000/rfsic.1230>
- REID, H. (2020). Dictionnaire en ligne de droit québécois et canadien. Repéré à <https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#t=edictionnaire&sort=relevancy>
- ROSS, S. (2012). Digital preservation, archival science, and methodological foundations for digital libraries. *New Review of Information Networking*, 17(1), 43-68. doi : <https://doi.org/10.1080/13614576.2012.679446>
- ROUSSEAU, J.-Y. et COUTURE, C. (dir.). (1994). *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- SALABA, A. (2005). *Term selection process in subject searching: End-user interactions with information retrieval systems and indexing languages* [Thèse de doctorat inédite]. University of Wisconsin-Madison.
- SALAÜN, J.-M. (2012). *Vu, lu, su. Les architectes de l'information face à l'oligopole du Web*. Paris, France : La Découverte.
- SCHAFFNER, J. (2015). The metadata IS the interface: Better description for better discovery of archives and special collections, synthesized from user studies. Dans *OCLC Online Computer Library Center, Inc. Making archival and special collections more accessible* (p. 85-98). Dublin, Ohio : OCLC Research. Repéré à <https://www.oclc.org/content/dam/research/publications/2015/oclcresearch-makingspecial-collections-accessible-2015.pdf> (sic)
- SHELLENBERG, T. R. (1956). *Modern Archives: Principles and Techniques*. Chicago, IL : The University of Chicago Press.

TRELEANI, M. (2014). *Mémoires audiovisuelles: les archives en ligne ont-elles un sens?* Montréal, Québec: Presses de l'Université de Montréal.

VERMEYS, N., DEMOULIN, M., AMAR, E. GAIFFE, C. et BENYEKHFLEF, K. (2017). *Étude relative à l'incidence des technologies de l'information et des communications sur la gestion de l'information dans l'administration judiciaire québécoise. Étude multidisciplinaire préparée à l'attention du ministère de la Justice du Québec*. Repéré à https://www.justice.gouv.qc.ca/fileadmin/user_upload/contenu/documents/Fr_francais /centredoc/rapports/ministere/Etude_janvier_2017_Transformation_Justice.pdf

ZHANG, J. (2012). Archival representation in the digital age. *Journal of Archival Organization*, 10(1), 45-68.

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

Préservation audiovisuelle et histoire culturelle du cinéma : quels dialogues sont possibles ?

RÉMY BESSON

Chercheur postdoctoral, Université de Montréal

Ce travail historiographique porte sur le domaine « Histoire et cinéma », tel qu'il s'est développé à partir des années 1960¹, soit sur des regards critiques sur les représentations cinématographiques du passé, des analyses portant sur le cinéma comme défi à l'écriture de l'histoire et surtout des études historiennes ayant pour objet la fabrique des films et leur circulation dans l'espace public. Plus précisément, l'objectif est de comprendre le rapport aux archives des historien(ne)s qui s'inscrivent dans ce champ d'études et, en particulier, la manière dont celui-ci a évolué au cours des dix dernières années dans le monde francophone. Cette délimitation à la fois d'ordre méthodologique², thématique³, spatial⁴ et temporel est liée à une volonté de mettre en lumière un phénomène générationnel en se concentrant sur des thèses soutenues et des recherches commencées après 2008. L'hypothèse explorée est qu'il y aurait eu un changement de perspective chez les historien(ne)s, d'un rapport à un objet (les archives du cinéma) à un rapport à un ensemble de pratiques (les recherches portant sur les archives du cinéma). Dit autrement, on propose d'étudier le passage d'un questionnement pouvant se résumer ainsi : « Quels rapports les historien(ne)s qui étudient

le cinéma entretiennent-ils avec les archives ? » à « Quels rapports les historien(ne)s qui étudient le cinéma entretiennent-ils avec les chercheurs qui étudient les archives ? »

Mais, avant toute chose, il est nécessaire de caractériser ce que les historien(ne)s étudient, quand ils s'intéressent au cinéma, et quels types de rapports aux archives sont sous-tendus par leurs différentes perspectives. Il faut pour cela adopter une démarche historiographique qui inscrit cette étude dans le temps relativement long du second vingtième siècle (partie 1 : approches historiographiques). Cela permet de mieux envisager ce que l'on place au centre de cette analyse, soit les études en « Histoire et cinéma » menées par de jeunes chercheurs francophones depuis une dizaine d'années. Cela permet de comprendre comment ces chercheurs s'inscrivent dans un moment de l'historiographie qu'ils contribuent à renouveler. *Le temps des illusions perdues*, le titre de la deuxième partie de ce texte montre bien, cependant, que le but n'est pas de faire l'hagiographie de cette génération (à laquelle l'auteur de ces lignes appartient). Au contraire, il semble que certains topos pourtant questionnés au début du XXI^e siècle (2004-2008) se trouvent régulièrement réactualisés entre 2008 et 2019. Enfin, dans la partie conclusive, des liens entre ces travaux et les recherches actuelles en archivistique sont envisagés comme une voie possible afin de renouveler les approches en « Histoire et cinéma ».

1. APPROCHES HISTORIOGRAPHIQUES

Pour comprendre la question présentée en introduction de ce texte – quels rapports les historien(ne)s qui *étudient* le cinéma entretiennent-ils avec les archives ? – il faut souligner que l'on s'intéresse aux historien(ne)s qui étudient le cinéma. Le fait que les sources audiovisuelles soient, aujourd'hui, devenues sources légitimes d'études historiques, au même titre que les sources écrites ou orales, n'est donc pas placé au centre de cet article⁵. Ce texte n'est pas non plus centré sur l'histoire du cinéma, mais bien sur des historien(ne)s qui s'intéressent au cinéma (on reviendra sur cette distinction ultérieurement). Ces derniers consultent ainsi des images en mouvement (pellicules 35 mm, bandes vidéo, fichiers numériques, etc.), mais aussi des archives dites « non-film » (des factures aux scénarios, en passant par tous les types de documents liés à la production, à la diffusion et à la conservation d'un corpus de films).

Il est aussi important de remarquer que les liens entre histoire et cinéma sont multiples. Pour les besoins de la démonstration, on se limitera aux quatre principales perspectives.

La plus largement répandue (notamment dans les publications qui atteignent un plus vaste public que celui des seuls spécialistes) est celle qui nous intéressera le moins, car elle entretient peu de liens avec les archives. Cette perspective étudie la façon dont le passé est représenté dans un film ou un corpus de films. Cela donne lieu à des analyses portant sur des événements/périodes de l'histoire ou des groupes culturels-sociaux-politiques. Par exemple, en 1974, Pierre Sorlin s'interroge sur la représentation du *Risorgimento* en Italie pendant la seconde moitié du XIX^e siècle à travers un corpus d'une vingtaine de films qui abordent explicitement ce sujet (Sorlin, 1974). Si dans ce cas la démarche est compréhensive, cette perspective est, le plus souvent, d'ordre critique, le chercheur venant corriger les erreurs d'interprétations de l'équipe du film en allant jusqu'à regretter qu'un historien ne soit pas amené à valider le contenu des films à sujet historique (Sorlin, 1963).

La deuxième tendance est plus d'ordre épistémologique. Elle relève d'un questionnement sur la discipline de l'histoire elle-même. Dans ce cadre, la forme du film est interprétée comme étant un défi posé à l'écriture académique de l'histoire⁶. Comme l'explique Antoine de Baecque et Christian Delage, l'intention est de « réfléchir à la manière dont le cinéma contribue à la vitalité et à la diversité des réflexions actuelles sur l'écriture et le statut de vérité de l'histoire » (1998, p. 13). Cette tendance qui se développe en dialogue avec la microhistoire, les essais d'égo-histoire et des essais d'histoire contrefactuelle, conduit à « prendre le cinéma au sérieux⁷ ». L'historien(ne) quitte sa position de surplomb pour s'intéresser aux mises en scène singulières du passé qui sont proposées par certains réalisateurs. À titre d'exemple, Jacques Revel compare l'enquête menée par le personnage principal de *Blow up* (Michelangelo Antonioni, 1966) aux méthodes de la microhistoire (Revel, 1998).

La troisième perspective considère la fabrique des productions audiovisuelles. Le fait de « prendre le cinéma au sérieux » passe alors par un véritable travail d'historien portant sur le temps de la réalisation. Dans ce cadre, les films ne sont alors plus considérés comme des sources parmi d'autres pour écrire à propos d'un phénomène historique donné,

mais bien comme des objets à part entière. Cela passe – quand cela est possible – par le fait d’aller aux archives, de mener des entretiens avec l’équipe du film et – dans tous les cas – de retrouver tous types de traces du processus de réalisation du film étudié. Cette approche est parfois qualifiée d’archéologie des images et/ou de génétique cinématographique (Anokhina et Pétilion, 2015 ; Bourget et Ferrer, 2007).

La quatrième tendance reprend l’étude du film au point où l’a laissé la troisième perspective, soit à partir de sa première diffusion dans l’espace public. Les recherches ont ainsi pour objet la circulation des contenus audiovisuels dans l’espace public. Le principe directeur ne consiste alors pas à interpréter les films comme étant des représentations d’un passé qui leur serait extérieur (première tendance), mais comme des agents qui sont parties prenantes d’un moment de l’histoire. Par exemple, dans le livre *Le film-événement*, Diana Gonzalez-Duclert montre comment la représentation de l’homosexualité, dans le film Western *Le Secret de Brokeback Mountain* (Ang Lee, 2005), s’inscrit dans un moment de l’histoire des États-Unis qu’il contribue à transformer.

Si le rapport aux images dites d’archives est rarement problématisé dans les textes qui traitent des modes de représentation du passé au cinéma (première perspective), cette question est au centre de l’intérêt des épistémologues (deuxième perspective). Ces derniers considèrent que les images dites d’archives passent du statut de source pour les chercheurs à celui de matériau pour les réalisateurs. Ils proposent alors de très fines études portant sur les enjeux narratifs et esthétiques des usages des images d’archives (Véray, 2011). Ces analyses s’accompagnent parfois d’un passage à la réalisation, ce qui est notamment le cas de Laurent Véray et de Christian Delage. Dans *L’historien et le film*, ce dernier déclare à propos d’un court métrage qu’il a réalisé avec Henry Rousso au sujet de Vichy,

Le pari adopté ici est d’offrir sous la forme d’un film de montage, obéissant aux lois du genre, une analyse historique telle que les historiens la conçoivent : décryptage et critiques des sources [...] confrontation avec d’autres documents [...] montage. [...] Plutôt que d’adopter le parti pris classique des historiens – livre, article ou thèse, un discours écrit – nous avons tenté d’utiliser directement l’image, et donc un support filmique. Bref, d’expliquer l’histoire en images par l’image. (Delage et Guigueno, 2004, p. 130)

Ces recherches épistémologiques qui prennent parfois la forme de films n'ont cependant jamais occupé une place centrale dans les pratiques historiennes des images animées. S'intéresser au cinéma en historien, cela a longtemps consisté à interpréter un film en prenant en compte sa fabrique. Le fait d'avoir accès aux archives telles qu'elles sont définies d'un point de vue légal, soit « l'ensemble des documents, quelle que soit leur date ou leur nature, produits ou reçus par une personne ou un organisme pour ses besoins ou l'exercice de ses activités et conservés pour leur valeur d'information générale » (Loi sur les archives, RLRQ, chapitre A-21.1, article 2) devient alors un marqueur d'une pratique historique qui se différencie dès les années 1970 des pratiques cinéphiles, sémiologiques et esthétiques du cinéma qui sont alors dominantes.

Au début des années 2000, le débat porte sur l'intérêt de considérer le rôle de la circulation des films dans l'espace public. Les chercheurs dont l'avis est le plus réservé défendent l'idée que les sources (articles de journaux, documents pédagogiques, émissions télévisées, expositions muséales, reprises dans d'autres films, etc.) étudiées pour analyser la circulation des images animées relèvent moins du domaine de l'histoire que les documents archivés et les témoignages de l'équipe du film⁸. À cela, les historien(ne)s qui se penchent sur le rôle du film dans l'espace public répondent que c'est précisément dans ces appropriations postérieures à la diffusion que se joue le rôle du cinéma dans la cité. Ainsi, en 2004, Sylvie Lindeperg explique, que « le sens et la valeur conférés à l'image ne sont jamais définitifs ni stabilisés, que chaque document iconographique s'enrichit sans fin de sa qualité d'archive du futur » (2004, p. 207). Ces débats sont si vifs que ces deux perspectives semblent irréconciliables.

Pourtant, entre 2007 et 2009, un changement historiographique a lieu. L'historien de la photographie Clément Chéroux qui était jusque-là un des chantres de l'archéologie des images (About et Chéroux, 2001) publie un ouvrage dans lequel il étudie la circulation des images du 11 septembre (Chéroux, 2009). Sylvie Lindeperg, qui s'était principalement intéressée à la circulation des images, intègre une longue étude du processus de réalisation du film, dans le livre (2007) qu'elle consacre à *Nuit et Brouillard* (Alain Resnais, 1956). Enfin, Frédéric Rousseau (2009) consacre un travail à *L'Enfant juif de Varsovie. Histoire d'une photographie*, dans lequel il fait se succéder une étude génétique (réalisée pour des buts de propagande et intégrée à un album nazi) et une étude de la circulation de l'image

(qui montre comment elle est devenue une icône de la Shoah). Les dix dernières années s'ouvrent donc sur un potentiel rapprochement entre les deux perspectives.

2. LE TEMPS DE LA DÉSILLUSION (2008-2018)⁹

Ce point historiographique était essentiel pour comprendre les débats actuels, car le rapport aux archives de chacun des chercheurs est soutenu par leur positionnement (plus ou moins conscient) au sein de ces différentes perspectives. En effet, si l'expression « image d'archives » est systématiquement reliée à une valeur potentielle des images ou si les archives sont considérées comme des traces institutionnalisées d'un processus donné (la réalisation d'un film), alors nous faisons face à deux types de rapports aux archives bien distincts.

Pour le dire plus simplement, l'étude de la circulation repose bien souvent sur le présupposé qu'une séquence issue d'un film de fiction, d'un documentaire ou d'une actualité devient une image d'archives, quand elle est remobilisée dans une autre production audiovisuelle. En 2016, dans l'ouvrage collectif *L'image d'archives. Une image en devenir*, l'expression « image d'archives » est ainsi interprétée comme étant une traduction de *stock shot*, soit d'« images d'actualité de cinéma ou de télévision empruntées à des documents d'archives et insérées dans une œuvre postérieure de reportage ou de fiction » (arrêté du 24 janvier 1983, cité dans Maeck et Steinle, 2016, p. 13) et comme renvoyant aux usages créatifs que font certains réalisateurs d'images filmées par d'autres. On peut ici penser à la série télévisée à grand déploiement *Apocalypse, la Seconde Guerre mondiale* (Clarke et Costelle, 2009), mais aussi à des films expérimentaux tels que ceux réalisés par Harun Farocki à partir d'une seule archive (*En sursis*, 2007) ou à Yervant Gianikian et Angela Ricci Lucchi qui travaillent notamment avec des films de familles. Pour les codirecteurs, Julie Maeck et Matthias Steinle, l'image d'archives :

C'est la belle au bois des archives dormantes, qui devient une image monument/document à partir du moment où l'on s'en saisit. Si on accepte ce postulat, il est donc nécessaire d'interroger le devenir archive [au singulier] de l'image, à savoir les processus qui concourent à conférer à l'image le

statut d'archives: qu'est-ce qui fait qu'une image devient document d'archives? (Maeck et Steinle, 2016, p. 14)

Cette acception est, pour le moins, éloignée des définitions habituelles en archivistique. Dans le même ouvrage, Patrice Marcilloux, dont l'habilitation à diriger des recherches porte sur *Archivistique et histoire: pratique professionnelle et réflexion théorique*, relève cela quand il note « assurément, l'expression [image d'archives] n'est pas perçue comme suffisamment précise ni opératoire pour être intégrée au vocabulaire professionnel » (Marcilloux, 2016, p.62).

Cet intérêt pour la circulation des images, au-delà du seul cas des images dites d'archives, est pourtant très visible chez les jeunes chercheurs (travaux menés entre 2008 et 2018) puisqu'en plus du titre susmentionné, il est notamment placé au centre du collectif publié en 2017 par les doctorant(e)s et jeunes docteur(e)s de l'Université Paris 1, *Par le fil de l'image. Cinéma, guerre, politique* (Lindeperg, 2017) et en 2018 par ceux de l'Université de Lausanne, dont le titre est tout à fait explicite *Circulation des images: cinéma, photographie et nouveaux médias* (Berthon, Bouchez et Trenka, 2018). À titre d'exemple, en prenant le cas du film *The Connection* (Clarke, 1960), Faye Corthésy « analyse des circonstances entourant la circulation du film, les rôles et les interactions de différents acteurs, humains (critiques, traducteurs, directeurs de festivals) et non-humains (discours, copies du film, sous-titres) » (2018, p. 115).

Cependant, une telle perspective n'est pas hégémonique et des recherches qui relèvent de la génétique cinématographique et/ou de l'archéologie des images se poursuivent. Cette coexistence a d'ailleurs lieu au sein même des ouvrages susmentionnés. Ainsi, dans *Image d'archives*, l'étude des Archives de la planète menée par Éléonore Challine et Laureline Meizel (2016) est centrée sur les modes de sélection, de classement et de conservation des fonds d'images. De même dans *Par le fil des images*, Ania Szczepanska revient sur sa thèse qui portait sur les relations d'un groupe de cinéastes dirigés par Andrzej Wajda aux autorités polonaises entre 1972 et 1983. Elle analyse pour cela des cas particuliers en se basant sur la consultation des archives polonaises (Szczepanska, 2017). Enfin, plusieurs auteurs de *La Circulation des images* insistent sur la nécessité de prendre en compte leur genèse. Par exemple, Lilia Lustosa de Oliveira « propose de suivre le trajet [du film documentaire]

d'Arraial [do Cabo (Paulo Cezar, 1960)] depuis sa commande jusqu'à sa projection » (Lustosa de Oliveira, 2018, p. 95).

En conclusion à cette partie, revenons sur l'expression « illusions perdues » qui lui sert de titre. Celle-ci s'applique au fait que les dialogues engagés entre 2007 et 2009 entre l'étude de la genèse des films et de leur circulation sont restés des cas relativement isolés. L'identification de ce tournant historiographique qui était au cœur de mon projet de thèse portant sur le film *Shoah* (Claude Lanzmann, 1985)¹⁰ n'a pas été largement partagée bien qu'une thèse comme celle qu'Adrien Genoudet vient de conclure sur les Archives de la planète adopte une perspective comparable. Proposant une approche à la fois sensible à la constitution du fonds et aux appropriations des images dans l'espace public, il ne parle ainsi pas du devenir-archive des contenus audiovisuels, mais d'une volonté de « mieux comprendre les *devenirs* des Archives de la Planète » (Genoudet, 2018, p. 43).

3. VERS UN DIALOGUE ENTRE HISTOIRE CULTURELLE ET ARCHIVISTIQUE ?

Plutôt que de conclure sur ce constat d'illusions perdues, il est certainement plus pertinent de reconnaître que le renouvellement des liens entre histoire et cinéma a eu lieu sur un autre plan. S'il n'y a pas eu de convergence (ou ne serait-ce qu'un dialogue suivi) entre les pratiques historiennes (études de la genèse par rapport aux études de la circulation des images), cette attention aux archives a peut-être débouché sur une forme de convergence entre études historiennes et recherches en archivistique.

Ce rapprochement semble assez évident pour certain(e)s historien(ne)s dont les objets d'études sont des fonds d'archives ou l'étude de la trajectoire d'une ou de plusieurs institutions culturelles à travers leurs archives. Les différents travaux cités ci-haut sur les Archives de la planète entrent dans ce cadre. La thèse menée par Marie Frappat (2015) sur *L'invention de la restauration des films* est exemplaire de ce type de démarche. Il en va de même des thèses menées par Catherine Roudé (2017) sur les collectifs de cinéma militant français Slon et Iskra ou encore de Léo Souillés-Debats (2017) sur l'histoire des fédérations de ciné-clubs en France. Ces chercheurs ne s'intéressent pas seulement aux

documents qu'ils peuvent trouver en archives, mais à l'ensemble de la chaîne documentaire de leur mise en archives, à leur classement, à leur reclassement, à leur disparition, à leur redécouverte, à leur détérioration matérielle et à leur restauration. Ils entrent en dialogue avec les archivistes (et les personnes privées) qui conservent ces fonds et ces collections sur le temps long de leur travail de thèse. Ils louent leur expérience et leur professionnalisme. Cette connaissance intime des archives conduit certains de ces jeunes chercheurs à développer une expertise dans le domaine, qui s'adosse parfois à une formation professionnelle (on pense notamment aux écoles d'été de la Fédération internationale des archives du film). Ils s'approprient un vocabulaire professionnel, des connaissances portant sur les bonnes pratiques, les normes et les standards internationaux. Ils apprennent également comment manipuler les supports (pellicules, bandes vidéo, pistes sonores), les appareils cinématographiques et ceux propres à la conservation ainsi que, parfois, à la restauration. Grâce à cette formation, ils comprennent mieux les contraintes liées à leur préservation et les enjeux pratiques et souvent juridiques liés à leur diffusion. Ils envisagent, enfin, parfois les affinités que leurs sujets entretiennent avec l'archivistique.

Cette évolution conduit à ce que les recherches en histoire et cinéma portent moins régulièrement sur le rôle des films dans la société que sur le cinéma comme domaine à part entière de la société. Cela correspond au champ de l'histoire culturelle du cinéma, dont le texte fondateur remonte à 1958 (Mandrou, 1958), mais dont la pratique réelle par un groupe de chercheurs francophones date, plutôt, du début du XXI^e siècle (Gauthier, Ory et Vezyroglou, 2004)¹¹. Les chercheurs considèrent alors le cinéma comme un « fait social total¹² », qui renvoie donc à l'activité des spectateurs (Juan et Trebuil, 2012), mais aussi à une histoire critique : de la cinéphilie, du *star-system* (Juan, 2014), des revues de cinéma (Champommier, 2018), des ciné-clubs, des distributeurs indépendants ou encore des salles de cinéma.

Cette attention à la fabrique des archives du cinéma entre en dialogue avec une archivistique dite postmoderne ou critique qui se développe depuis une dizaine d'années. Dans ce cas, la notion de postmodernité – parfois incomprise ou contestée par les historien(ne)s – renvoie notamment aux travaux de Derrida (1995) dans *Mal d'archive*. Comme l'explique l'archiviste Carol Couture,

le postmodernisme met l'accent sur les différences plutôt que sur les similitudes, les conflits plutôt que les consensus et les doutes plutôt que les vérités [...] Les documents ne sont plus perçus comme des objets matériels statiques, mais plutôt comme des concepts virtuels dynamiques ; ils ne sont plus le produit passif de l'activité humaine et administrative, mais plutôt des agents actifs dans la constitution de la mémoire humaine et organisationnelle. (Couture et Lajeunesse, 2014, p. 116)

Cette prise de conscience a aussi à voir avec l'étude des liens entre archives et pouvoir, soit à une conception des institutions archivistiques comme lieu d'une forme de contrôle sur les représentations du passé. Dans ce cadre, on préfère utiliser le terme d'archivistique critique pour désigner des questionnements tels que : « Qui intervient ici, pour servir quels intérêts ? Dans quelle mesure les archivistes exercent-ils un pouvoir, à quels pouvoirs sont-ils eux-mêmes soumis, et quels facteurs de pouvoir se manifestent à travers leur action »¹³ (Schenk, 2014, p. 45).

Dans tous les cas, le but est de remettre en cause l'impression d'une forme de neutralité du processus archivistique qui laisserait croire que « les documents [sont] comme un reflet des conditions de leur création [...], un marqueur du moment de leur création et un reflet du passé » (Klein et Lemay, 2018, p. 160). Au contraire, cela revient à considérer que « ces informations [sur la constitution des fonds] constituent également la base de la compréhension du fonds par les chercheurs » (Rebours et Messonnier, 2013-2014, p. 47).

Ce type de questionnement qui se développe principalement au sein de départements d'histoire de l'art et d'études cinématographiques est compatible avec les recherches historiennes dites génétiques portant sur la fabrique des films. Le déplacement nécessaire pour appréhender ce type d'objet consiste à considérer la fabrique du fonds d'archives étudié comme une condition nécessaire à la compréhension des liens entre la fabrique du film et l'histoire. Cela revient à dire, comme le font Étienne Anheim et Olivier Poncet dans le dossier de la *Revue de Synthèse* qu'ils ont consacré à *Fabrique des archives, fabrique de l'histoire*, que « le problème épistémologique vient de ce que le document est donné à travers une structure archivistique socialement construite, que l'historien doit éclairer et critiquer » (2004, p. 7). Pour le dire autrement, une forme

de mouvement dialectique continu est à mettre en place entre faire l'histoire des documents d'archives en tant que représentations du passé institutionnalisées et faire l'histoire du film à titre de représentation du passé. L'un ne va, en effet, pas sans l'autre, dans une histoire culturelle qui est attentive aux réflexions contemporaines en archivistique.

Cependant, les liens avec l'archivistique contemporaine ne se limitent pas au temps de la fabrique des films ; ils peuvent aussi être proposés avec l'étude de la circulation des images dans l'espace public. Cela paraît risqué tant la définition d'images d'archives semble éloignée de celle acceptée par les archivistes (cela a été rappelé dans la seconde partie de cet article). Un tel constat manque cependant le fait qu'une branche de l'archivistique s'intéresse aux usages culturels et artistiques des archives. Comme le notent Anne Klein et Yvon Lemay, il est désormais possible d'interroger l'exploitation des archives (et non seulement leur accessibilité ou leur valorisation), « c'est-à-dire l'existence des archives dans l'espace public » [...] soit « l'existence des documents une fois les différents gestes archivistiques posés » (Klein, 2014, p. 232). Cette approche permet en effet de prendre en considération « l'ensemble des gestes posés autour des documents à travers le temps, c'est-à-dire ceux des producteurs, des archivistes et des utilisateurs » (Klein et Lemay, 2018, p. 161-162). Cette approche dialectique, explicitement inspirée des écrits de Walter Benjamin¹⁴, renvoie au devenir-archives des documents qui restent donc en sommeil tant qu'ils ne sont pas appropriés par un geste créateur (celui d'un amateur, d'un chercheur, d'un réalisateur, d'un monteur, etc.)¹⁵. Les thèses, en cours, d'Annaëlle Winand (2016) sur le réemploi d'archives audiovisuelles dans des films expérimentaux et de Simon Côté-Lapointe (2018) sur les usages des archives audiovisuelles en ligne, entrent dans cette perspective. Il y a là une volonté de créer un changement paradigmatique dans la discipline en ne souhaitant plus partir de l'origine des documents (leur *Arkhè*) et de leur *représentance* ou *lieutenance*¹⁶ vis-à-vis du passé (valeurs de preuve et/ou de témoignage), mais bien leurs usages sociaux, culturels et artistiques au présent que ce soit sur Internet, dans des galeries, des musées ou des salles de cinéma. Une telle définition converge clairement avec les travaux des historien(ne)s qui s'intéressent à la circulation des images dans l'espace public.

Cette troisième et dernière partie était moins d'ordre historiographique qu'elle ne visait une dimension programmatique. Il s'agissait de dresser une rapide typologie des rapports envisageables entre archivistique,

histoire et cinéma. Il en ressort que ces liens sont renforcés par l'évolution récente des études en histoire et cinéma. Cela est lié à l'émergence de l'histoire culturelle du cinéma depuis une dizaine d'années, mais aussi à la persistance et la reformulation d'études de type génétique. De plus, ces rapports sont renforcés par l'émergence d'une archivistique postmoderne qui porte une attention particulière à la notion d'exploitation. Ce dernier constat rend compte d'une potentielle convergence entre deux champs de recherches. Des illusions perdues d'un rapprochement entre approche génétique et études de la circulation autour d'une pratique commune des archives (partie 2), nous passons donc à une autre proposition, celle d'une convergence entre les études en histoire et cinéma et les recherches actuelles en archivistique.

RÉMY BESSON

NOTES

1. On peut ici penser aux travaux fondateurs de Marc Ferro publiés à partir de 1968 dans les *Annales*, puis réunis dans *Cinéma et histoire* (Ferro, 1977). Pour un point historiographique, il est possible de consulter la page « Historio » du carnet de recherche *Cinemadoc sur Hypothèses*, que l'auteur de ces lignes tient depuis 2009 <https://cinemadoc.hypotheses.org/>
2. L'histoire est ici considérée avant tout comme une méthode et non principalement comme une discipline
3. Cela revient à une exclusion *a priori* d'autres domaines de l'audiovisuel tels que le son, la photographie, les jeux vidéo, etc.
4. Délimitation centrée principalement sur des recherches menées en France, au Québec, en Suisse et en Belgique.
5. En effet, l'écart entre la déclaration d'intention susmentionnée et la prise en compte réel de ce type de documents par l'ensemble des chercheurs est un sujet à part entière.
6. Cette thèse a notamment été développée par Antoine de Baecque (2008).
7. On reprend une formule de Robert A. Rosenstone (1995, p. 164).
8. Cette perspective est notamment défendue par Delage et Guigueno (2004).

9. Le titre de cette partie constitue une référence au travail fondateur en études intermédiales d'Éric Méchoulan (2003).
10. Notons que ce travail est désormais publié (Besson, 2017).
11. Ou plus récemment le séminaire d'*Histoire culturelle du cinéma. Transmettre le cinéma* de l'École nationale des chartes, qui est animé en 2018-2019 par Christophe Gauthier (professeur d'histoire du livre et des médias contemporains à l'École), Anne Kerlan (CNRS/EHESS), Myriam Juan (Université de Caen), Mélisande Levantopoulos (Paris 8), Stéphanie Louis (CJM/IHTP) et Dimitri Vezyroglou (Université Paris 1).
12. L'expression est empruntée à Marcel Mauss (1923).
13. On peut ici également renvoyer à Éric Méchoulan (2011).
14. Et de leurs usages contemporains notamment par George Didi-Huberman.
15. « Les archives sont porteuses de possibles, explorés ou non, que seul le geste de l'exploitation est à même de déplier lorsqu'une rencontre se produit. » (Klein et Lemay, 2018, p. 172) Pour aller plus loin, lire Klein (2019).
16. On emprunte ces deux derniers termes à Paul Ricœur (1983-1985).

BIBLIOGRAPHIE

- ABOUT, I. et CHÉROUX, C. (2001). L'histoire par la photographie. *Études photographiques*, (10), 8-33. Repéré à <https://journals.openedition.org/etudesphotographiques/261>
- ANHEIM, É. et PONCET, O. (2004). Présentation. Fabrique des archives, fabrique de l'histoire. *Revue de Synthèse*, 125(1), 1-14. <http://doi.org/10.1007/BF02963690>
- ANOKHINA, O. et PÉTILLON, S. (dir.). (2015). *Critique génétique : concepts, méthodes, outils*. Limoges, France : Éditions Lambert-Lucas.
- ANTONIONI, M. (réalisateur). (1966). *Blow up* [film de fiction]. Metro-Goldwyn-Mayer.
- BERTHON, M., BOUCHEZ, C. et TRENKA, S. (dir.). (2018). *Circulation des images : cinéma, photographie et nouveaux médias*. Marburg, Allemagne : Schüren Verlag.
- BESSION, R. (2009-). *Cinémadoc* [Blogue]. Repéré à <https://cinemadoc.hypotheses.org/>

BESSON, R. (2017). *Shoah, une double référence ?* Paris, France : Éditions M&F.

BOURGET, J.-L. et FERRER, D. (2007). Introduction. *Genesis (Manuscripts-Recherche-Invention)*, (28), 7-27. Repéré à https://www.persee.fr/doc/item_1167-5101_2007_num_28_1_1411

CEZAR, P. (réalisateur). 1960. *Arraial do Cabo* [film documentaire].

CHALLINE, É et MEIZEL, L. (2016). La Fabrique des archives photographiques (1894-1914) : du musée des Photographies documentaires aux Archives de la planète. Dans J. Maeck et M. Steinle (dir.), *L'image d'archives. Une image en devenir* (p. 67-86). Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

CHAMPOMMIER, E. (2018). *Contribution à l'histoire de la presse cinématographique française. Étude comparée de la genèse et de l'évolution de douze revues de cinéma entre 1908 et 1940* [Thèse de doctorat en études cinématographiques et audiovisuelles, Université Paris 3].

CHÉROUX, C. (2009). *Diplopie. L'image photographique à l'ère des médias globalisés. Essai sur le 11 septembre 2001*. Paris, France : Le Point du Jour.

CLARKE, I. et COSTELLE, D. (réalisateurs). 2009. *Apocalypse, la Seconde Guerre mondiale* [film documentaire]. CC&C et CDPAD.

CLARKE, S. (réalisateur). 1960. *The Connection* [film de fiction]. Milestone Films.

CORTHÉSY, F. (2018). Une approche transnationale des nouveaux cinémas. Dans M. Berthon, C. Bouchez et S. Trenka (dir.), *Circulation des images : cinéma, photographie et nouveaux médias* (p. 115-134). Marburg, Allemagne : Schüren Verlag.

CÔTÉ-LAPOINTE, S., WINAND, A., BROCHU, S. et LEMAY, Y. (2018). *Archives audiovisuelles : trois points de vues* [Travail aux cycles supérieurs, Université de Montréal]. Papyrus. <http://hdl.handle.net/1866/19887>

COUTURE, C. et LAJEUNESSE, M. (dir.). (2014). *L'archivistique à l'ère du numérique : les éléments fondamentaux de la discipline*. Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.

- DE BAECQUE, A. (2008). *L'Histoire-caméra*. Paris, France : Gallimard.
- DE BAECQUE, A. et DELAGE, C. (1998). *De l'histoire au cinéma*. Paris, France et Bruxelles, Belgique : Complexe.
- DELAGE, C. et GUIGUENO, V. (2004). *L'historien et le film*. Paris, France : Gallimard.
- DERRIDA, J. (1995). *Mal d'archive*. Paris, France : Éditions Galilée.
- FAROCKI, H. (réalisateur). 2007. *En Sursis* [film documentaire].
- FERRO, M. (1977). *Cinéma et histoire*. Paris, France : Gallimard.
- FRAPPAT, M. (2015). *L'invention de la restauration des films* [Thèse de doctorat en études cinématographiques et audiovisuelles, Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3].
- GAUTHIER, C. ORY, P. et VEZYROGLOU, D. (dir.). (2004). Pour une histoire cinématographique de la France. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 51(4).
- GENOUDET, A. (2018). *L'effervescence des images. Les Archives de la planète d'Albert Kahn (1908-2018)* [Thèse de doctorat en études cinématographiques, Université Paris 8].
- GONZELEZ-DUCLERT, D. (2012). *Le film-événement*. Paris, France : Armand Collin.
- JUAN, M. (2014). *Aurons-nous un jour des stars? Une histoire culturelle du vedettariat cinématographique en France (1919-1940)* [Thèse de doctorat en histoire, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne].
- JUAN, M. et TREBUIL, C. (dir.). (2012). Publics de cinéma. Pour une histoire des pratiques sociales. *Conserveries mémorielles*, (12). Repéré à <https://journals.openedition.org/cm/1067>
- KLEIN, A. (2014). *Archive(s) : approche dialectique et exploitation artistique* [Thèse de doctorat en sciences de l'information, Université de Montréal].
- KLEIN, A, et LEMAY, Y. (2018). De la diffusion à l'exploitation : changer de point de vue sur les archives. Dans A. Klein et M. Cardin (dir.), *Consommer l'information : de la gestion à la médiation documentaire* (p.159-181). Québec, Québec : Presses universitaires de Laval.

KLEIN, A. (2019). *Archive(s), mémoire, art. Éléments pour une archivistique critique*. Québec, Québec : Presses de l'Université Laval.

LANZMANN, C. (réalisateur). 1985. *Shoah* [film documentaire].

LEE, A. (réalisateur). (2005). *Le Secret de Brokeback Mountain*. [film de fiction]. Universal Pictures.

LINDEPERG, S. (2004). Itinéraires: le cinéma et la photographie à l'épreuve de l'histoire. *Cinéma: revue d'études cinématographiques/ Cinémas: Journal of Film Studies*, 14(2-3), 191-210. <https://doi.org/10.7202/026009ar>

LINDEPERG, S. (2007). « Nuit et Brouillard ». *Un film dans l'histoire*. Paris, France : Odile Jacob.

LINDEPERG, S. (dir.). (2017). *Par le fil de l'image. Cinéma, guerre, politique*. Paris, France : Publications de la Sorbonne.

Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/A-21.1>

LUSTOSA DE OLIVEIRA, L. (2018). La Circulation des images pendant « l'instant prégnant » du Cinema Novo. Dans M. Berthon, C. Bouchez et S. Trenka (dir.), *Circulation des images: cinéma, photographie et nouveaux médias* (p.95-113). Marburg, Allemagne : Schüren Verlag.

MAECK, J. et STEINLE, M. (dir.). (2016). *L'image d'archives. Une image en devenir*. Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

MANDROU, R. (1958). Histoire et Cinéma. *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 13(1), 140-149. <https://doi.org/10.3406/ahess.1958.2720>

MARCILLOUX, P. (2016). Images archivées, images d'archives: fortunes terminologiques. Dans J. Maeck et M. Steinle (dir.), *L'image d'archives. Une image en devenir* (p.53-64). Rennes, France : Presses universitaires de Rennes.

MAUSS, M. (1923). Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques. *L'Année sociologique*, 1, 30-186.

MÉCHOULAN, É. (2003). Intermédialités: le temps des illusions perdues. *Intermédialités*, (1), 9-27. Repéré à <https://id.erudit.org/iderudit/1005442ar>

- MÉCHOULAN, É. (dir.). (2011). archiver/archiving. *Intermédialités*, (18). Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/im/2011-n18-im087/>
- REBOURS, M. et MESSONNIER, A. (2013-2014). Évaluation et sélection des archives publiques contemporaines. *Culture et Recherche*, (129), 46-47. Repéré à http://www.culture.gouv.fr/content/download/89855/672556/version/2/file/CR129_web.pdf
- RESNAIS, A. (réalisateur). (1956). *Nuit et Brouillard*. [film documentaire]. Cannes Film Festival.
- REVEL, J. (1998). Un exercice de désorientation: *Blow Up*. Dans A. de Baecque et C. Delage (dir.), *De l'histoire au cinéma* (p. 99-110). Paris, France et Bruxelles, Belgique: Complexe.
- RICŒUR, P. (1983-1985). *Temps et récit*. Paris, France: Seuil.
- ROUDÉ, C. (2017). *Le Cinéma militant à l'heure des collectifs. Slon et Iskra dans la France de l'après-1968*. Rennes, France: Presses Universitaires de Rennes.
- ROUSSEAU, F. (2009) *L'Enfant juif de Varsovie. Histoire d'une photographie*. Paris, France: Le Seuil.
- ROSENSTONE, R. A. (1995). *Like writing history with lighting: Film historique/vérité historique. Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (46), 162-175.
- SCHENK, D. (2014). Pouvoir de l'archive et vérité historique. *Écrire l'histoire*, (13-14), 35-53. Repéré à <https://journals.openedition.org/elh/463>
- SORLIN, P. (1963). Cinéma et Histoire: Ils ont tué Jaurès. *Le Mouvement social*, (44), 101-105.
- SORLIN, P. (1974). Clio à l'écran, ou l'historien dans le noir. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 21(2), 252-278.
- SOUILLÉS-DEBATS, L. (2017). *La Culture cinématographique du mouvement ciné-club. Une Histoire de cinéphilies (1944-1999)*. Paris, France: AFRHC.
- SZCZEPANSKA, A. (2017). Écrire l'histoire d'un groupe: filiations, compromis et contestations. Dans S. Lindeperg (dir.), *Par le fil de*

l'image. Cinéma, guerre, politique (p. 21-44). Paris, France : Publications de la Sorbonne.

VÉRAY, L. (2011). *Les images d'archives face à l'histoire. De la conservation à la création*. Paris, France : SCÉRÉN/CNDP-CRDP.

WINAND, A. (2016). Archives et réemploi dans les films expérimentaux. *Archives*, 46(1), 35–45. <http://doi.org/10.7202/1035721ar>

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

L'archivistique est-elle une science expérimentale ?

YANN POTIN

Chargé d'études documentaires, Archives nationales
Maître de conférences associé, Université Paris Nord

CLOTHILDE ROULLIER

Chargée d'études documentaires, Archives nationales

L'archivistique est-elle une science ?, tel était l'intitulé de deux journées d'étude organisées par l'École nationale des chartes et l'Association des archivistes français (AAF), à la Sorbonne, en janvier 2003. Dans le compte rendu publié par Christian Hottin à l'issue de cette manifestation¹, pointait le regret que la voie épistémologique ait été peu explorée à cette occasion. L'article s'achevait en notant que « sans réflexivité, il n'y a guère d'objectivation possible des pratiques... et, partant de là, le projet scientifique d'une discipline est largement remis en question » (Hottin, 2003). Dans le même ordre d'idées, à l'occasion du centenaire de l'AAF, en 2004, Didier Devriese relevait avec insistance l'absence d'une épistémologie des méthodes archivistiques contemporaines « ... élaborées depuis le début du XIX^e siècle et [...] coulées en codes » (Devriese, 2007, p. 308), absence qui aboutit à nombre de malentendus concernant les relations avec la discipline historique. Nous souhaiterions, dans le cadre de cette communication, à la fois explorer les modalités à travers lesquelles,

depuis lors, cette réflexivité a été mise en œuvre et est susceptible de continuer de l'être, et réinterroger le caractère scientifique de la discipline sous un angle nouveau.

Par le fait même que l'archivistique se soit longtemps contentée de n'être qu'une science auxiliaire de l'histoire, elle semble avoir hérité d'une méfiance certaine envers toute démarche expérimentale. La confusion entretenue entre le document (d'archives) et le *fait* passé dont il est censé témoigner semble pouvoir expliquer une telle réticence. La méthode historique, au moins selon la manière dont on la pratique en France depuis la fin du XIX^e siècle au plus tard, repose en effet sur un axiome plus ou moins énoncé sous cette forme: «il n'est jamais donné [à l'historien], comme au chimiste, d'observer directement des faits [...]. Il est dans la condition d'un chimiste qui connaîtrait une série d'expériences, seulement par les rapports de son garçon de laboratoire» (Langlois et Seignobos, 1898/1992, p. 68). Du reste, cela n'a rien de spécifique à l'histoire: on pourrait faire le même constat pour la plupart des sciences humaines. Le refus, ou mieux, l'impossibilité de l'expérimentation – qui définit à l'inverse les sciences physiques et naturelles – interdisent-ils pour autant l'expérience? Les chemins empruntés un temps par une «alter histoire», sous forme de l'«histoire expérimentale» (Bureau et Milo, 1991) ont été poursuivis plus récemment sous les auspices d'une histoire «contrefactuelle», soit celle d'une «histoire des possibles et futurs non advenus» (Deluermoz et Singaravélou, 2016). Les archives, par l'incertitude permanente qui pèse sur les contours et le contenu des traces qui les constituent, au quotidien de leur transmission et de leur sélection, ne sont-elles pas la traduction concrète de ce qui fonde ou détermine la mémoire et l'oubli du *possible* et du *non advenu*? La dynamique de transmission et plus encore celle de classement *définitif* de masses de papiers sous le nom d'archives peuvent faire l'objet de multiples scénarios concurrents ou, au contraire, similaires sans être rigoureusement identiques, malgré l'effort de normativité qui les anime. La mise en archives des documents est donc tout à fait susceptible d'observation directe et, plus encore, d'expérimentation contradictoire. Si l'élimination paraît irréversible, la plasticité même du regard et de l'analyse portés, selon les acteurs, sur une masse mouvante en train de devenir tout ou partie d'un fonds d'archives mérite que l'on s'y attarde.

La plupart des actes de colloques, des ouvrages ou des numéros spéciaux de revue consacrés à l'archivistique posent la question du statut de ladite discipline – science? art, voire artisanat? ensemble

d'activités annexes se formalisant progressivement ? –, tout en prévenant que la question risque d'être débattue encore longtemps². Nous pourrions également, à la manière de Claude Minotto, mettre en parallèle la figure de l'archiviste et celle de l'alchimiste (2003, p. 249), dans la mesure où ni la langue française ni les textes français ne font la différence entre les documents en action et les archives aux Archives (la majuscule permettant de distinguer l'institution de conservation des documents à conserver) : les conditions de la transformation restent en grande partie obscures.

1. LES PRÉMICES DE L'EXPÉRIENCE : LA REFONDATION DES ARCHIVES NATIONALES (FRANCE)

Lors de son intervention aux journées précitées de 2003, Hubert Fondin rappelait qu'une technique vise à faire et/ou à améliorer quelque chose, et se distingue fortement d'une science qui a pour objet de comprendre un processus, une attitude, un projet. Traditionnellement, une technique repose sur une science : si l'objet est réel, matériel, les fondements sont dans les sciences exactes ; si l'objet est un objet construit, l'archivistique a ses fondements dans les sciences sociales. Si la place accordée à l'homme est occultée, l'activité sera purement technique ; en revanche, si sa place est pleinement reconnue, l'accent sera mis sur l'intentionnalité des acteurs (celle de l'auteur, du chercheur et de l'intermédiaire professionnel), sur la construction et le partage de sens. C'est dans cette dernière direction que les Archives nationales se sont engagées depuis 2009, au moment où l'institution a procédé à sa refondation, dans la perspective de l'ouverture du nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine, en 2012³.

En effet, le déménagement des fonds, à l'échelle de plus de deux cents kilomètres linéaires, a mobilisé une grande palette de métiers au service des archives, du reconditionnement à la numérisation, en passant par la régie des espaces et l'identification normalisée des articles dans un système d'information archivistique moderne. Ce transfert, au sens propre comme au sens figuré, a également provoqué un redéploiement des agents et une reconfiguration des métiers. Accomplie en moins d'une année, cette mutation des pratiques a donné lieu, en 2010, à une vaste campagne de photographies, initiée par l'équipe des photographes des Archives nationales. Il s'agissait alors de laisser libre cours au regard du photographe sur la manière dont les agents habitaient leur lieu de travail. Sous le nom de code *Métamorphoses et innovations*, l'opération

fut accompagnée d'une enquête orale menée par l'ethnologue Anne Monjaret : plus de cinq mille clichés et vingt-cinq heures de paroles saisies composent ainsi un portrait collectif d'une institution en transition (2011).

En 2012, le déménagement a en outre permis de mener une collecte active des fonds d'archives produits par les anciens services de l'institution, qui a vu son organigramme entièrement repensé. Grâce à cette collecte des archives, un matériau inédit a peu à peu surgi, autant de pratiques professionnelles sont disparues, quand d'autres, à l'inverse, survivaient malgré la normalisation. Ces archives internes sont désormais disponibles à la consultation.

En 2013, à titre expérimental, un travail participatif d'inventaire général du mobilier, des objets ordinaires et des pratiques quotidiennes, passées et présentes, des Archives nationales a été mis en œuvre. Il s'agissait de proposer aux agents un travail de participation *observante*, inspiré des méthodes de l'Inventaire général du patrimoine culturel et fondé sur une attention aux gestes et aux savoir-faire incorporés. L'opération a consisté en une réflexion sur les spécificités matérielles et professionnelles des métiers des archives à la faveur de la mutation majeure de leur service central en France. L'identification d'objets spécifiques, de l'estampille au fantôme, des anciens cartonnages faits maison aux crochets permettant de les transporter manuellement, justifiait la constitution d'une sorte de collection hétéroclite, susceptible de compléter ce qui avait déjà été collecté de longue date par le musée des Archives nationales. Six chantiers de réflexion sur la diversité des métiers constituant les Archives nationales ont donné lieu à la constitution de binômes de personnes chargés de prospection : protéger, analyser, reproduire, authentifier, transmettre et représenter les archives. Ces chantiers ont été volontairement pensés de façon transversale, afin de mieux interroger les catégories traditionnelles de l'archivistique (collecter, conserver, classer et communiquer). Deux séances de formation aux méthodes de l'Inventaire général, en partenariat avec le service de l'inventaire d'Île-de-France et la mission inventaire du service du patrimoine de la direction générale des Patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication, ont permis à une cinquantaine d'agents d'être sensibilisés aux méthodes spécifiques de description de l'Inventaire général. Au passage, a surgi le fait que le vocabulaire qui désigne le matériel de conditionnement et de classement des archives, de la chemise au cercueil, de la boîte au cartonier, était pratiquement

absent du thésaurus des objets mobiliers de référence des métiers du patrimoine. L'intégration du lexique conventionnel ou propre au métier des archivistes au vocabulaire normalisé de la description des objets patrimoniaux reste donc à faire.

L'ensemble des dispositifs ici énumérés, qui ont pris racine avec le déménagement de l'institution, conduisant à un moment particulièrement intense et inédit de réflexivité, convergent dans une réflexion de l'ordre de l'écologie patrimoniale. Cette approche environnementaliste du patrimoine a trouvé un nouveau développement ces deux dernières années à travers le projet de recherche Ecopat (Fondation des Sciences du Patrimoine, 2019), mené au sein des Archives nationales par deux sociologues, articulant sociologie pragmatique, étude des sciences et des techniques et étude des cultures matérielles, afin de procéder à l'ethnographie des pratiques de conservation et de traitement des fonds d'archives. Avec cette nouvelle approche de la chaîne archivistique, les « trois champs de l'archivistique moderne », tels que définis par Michel Duchein (1993, p. 25) – à savoir, le champ théorique ou scientifique, le champ technique et celui de l'organisation des services –, se trouvent mêlés pour être mieux observés.

2. POUR UNE APPROCHE OUVERTE ET ETHNOGRAPHIQUE DES ARCHIVES

En reprenant la définition de l'archivistique que Paola Carucci avait donnée lors des journées précitées de 2003, une « science qui étudie le processus de formation des archives et leur traitement, y compris lors de leur versement aux institutions d'archives », nous nous proposons d'analyser la façon dont, ces dernières années, la recherche en archivistique tend, au gré d'initiatives diverses, à devenir expérimentale. Ce qui manquerait à l'archivistique, si elle est une science, est précisément sa dimension expérimentale, que nous encourageons dans nos propres actions, à travers des expériences humaines et interinstitutionnelles. Nous constatons que les expériences en archives sont souvent plus subies que choisies – en témoigne notamment le colloque sur l'erreur archivistique, qui s'était tenu en avril 2007 aux Archives de l'Université catholique de Louvain – et estimons qu'il est possible de (re)commencer par la manipulation des archives en voyant ce que cela donne, en laissant de côté les définitions abstraites. Il s'agit d'interroger tous les actes

automatiques, réflexes conditionnés et autres manières de saisir, poser, déposer, remettre en ordre, rejeter, déplier, désagrafer, décaler, enlever, le ou les dossier(s), le ou les chemise(s), le ou les document(s), soit l'ensemble des gestes qui accompagnent en silence toute opération de classement matériel d'archives. Ce dernier champ de micro-actions insignifiantes et ordinaires en apparence, mais très rapidement irréversibles en réalité, peut faire l'objet d'un projet de description dense. Invoquer ici une approche ethnographique vise à rendre étrange ce qui est banal et à interroger par l'observation et l'enregistrement de ce qui se passe sans justification et la plupart du temps en silence, ce qui est incorporé sous la forme d'une pratique plus ou moins professionnelle.

Depuis un siècle, les pratiques de classement et de traitement des archives ont suscité un corpus de textes qui forment la base d'un savoir tendu entre la dimension prospective des *bonnes pratiques* et le caractère irréversible des éliminations. Le tri et le classement *définitifs* commandent un rapport singulier et presque contradictoire au temps, par définition temporaire, de l'expérimentation. Or Yves Pérotin avait, en 1961, non pas formulé véritablement une théorie des trois âges, mais proposé, de manière tout à fait expérimentale, une « approche analogique » avec « des organismes ou des individus vivants », en vue de « jouer au biologiste, voire au démographe » (1961, p. 3). Il laissait donc entendre que la manière dont on appréhende la chaîne opératoire qui transforme les sous-produits de l'action en archives relève d'une forme d'expérimentation conceptuelle. Une quarantaine d'années plus tard, remettant sur le métier les propositions de Pérotin, Martine Cardin (2009) s'est essayée à une approche de la « théorie des trois âges » selon une double perspective de sciences de la nature et de sciences de la culture. Elle note à cette occasion qu'un regard « ethnographique sur le processus de création et d'exploitation documentaire pourrait être une approche féconde » (Cardin, 2009). Nous voyons donc la focale s'élargir au fil du temps et en fonction des volontés de considérer le monde des archives dans ses interactions avec les réalités et les disciplines scientifiques qui l'entourent.

Si les formats de description des archives sont de plus en plus pensés pour permettre la mise en relation des sources entre elles et la constitution de bases de données fédérées, force est de constater que l'archivistique comparée, pourtant riche d'enseignements, ainsi que le relevait Marie-Anne Chabin (2009, p. 154) lors de sa communication au

colloque consacré à *L'erreur archivistique*, est très peu développée. Elle faisait alors référence à la constitution des fonds d'un dépôt à l'autre, comparativement aux administrations de même type dont les archivistes sont supposés collecter les archives. L'enrichissement de l'archivistique par de nouvelles méthodes serait sans conteste bénéfique, à la fois pour les archivistes et pour les chercheurs travaillant sur les fonds. En ce sens, nous rejoignons Eric Ketelaar, qui considère, de façon large, que « l'archivistique doit être comparative comme discipline scientifique », et plaide pour une « ethnologie archivistique » (2001, p. 18).

Cet appel à créer une ethnographie des pratiques archivistiques vise à alimenter la possibilité d'une anthropologie des archives en formation, et non pas seulement à partir des archives déjà archivées. Il s'agit bien de comprendre ce que le processus même de l'archivage définitif révèle et produit en matière de représentations sociales, mais aussi ce que cela suppose quant à la perception et à l'interprétation différée et à venir, de ce dont ces mêmes objets archivés sont censés rendre compte. Ceci revient à faire de l'archivistique un champ de rencontre entre les producteurs et les usagers, ou plutôt entre d'une part, les *savoirs* qui commandent les logiques de production des documents à archiver (droit, sciences administratives, voire managériales au sens large) et d'autre part, les *disciplines* académiques ou savantes qui donnent, à terme tout au moins, aux documents d'archives une raison d'être. On atteint ainsi un objectif aussi évident qu'inaccessible : saisir l'objet archivistique dans la complexité de sa genèse matérielle comme dans celle de ses fonctions sociales (multiples, successives, contradictoires), hors les usages présumés que les disciplines des sciences sociales qui recourent aux archives peuvent – ou pourraient – en faire. Il s'agit donc d'accomplir une double mise à distance, tant en ce qui concerne la production de normes administratives, managériales, patrimoniales ou informationnelles (voire informatiques) qu'en ce qui relève de la préconisation de méthodes visant à s'en tenir à une fonction scientifique auxiliaire, préparatoire et technique, à la fameuse et fatidique *exploitation* des sources.

Le fruit de l'expérimentation est désormais mûr, tout du moins sur le papier, et il existe une véritable bibliothèque de ressources potentielles susceptibles de guider les expériences. Reste à savoir comment cueillir le fruit et passer à l'acte, pour mettre en place, aux marges de l'archivistique, une alliance durable et exploratoire avec les sciences sociales. Une voie s'est ouverte en ce sens depuis une trentaine d'années, à travers la

confrontation des regards *disciplinaires* sur les objets archivistiques. Avec Claudine Dardy (1990), Béatrice Fraenkel (2010) et Daniel Fabre (1993), un ensemble de travaux relevant d'une socio-anthropologie des écritures contemporaines s'est déployé, il est vrai, sur des matériaux souvent bruts ou plutôt observés à l'amont de la chaîne archivistique. La plupart de ces enquêtes portent en effet sur la part privée des archives – au sens du statut juridique –, la plus ouverte et la plus malléable en termes de liberté d'expérimentation. Néanmoins, en ce qui concerne les archives administratives, nous bénéficions d'une enquête de sociologie politique récente de Jean-Marc Weller (2018), qui offre des pistes précieuses pour étalonner ou échantillonner les typologies d'actes et les documents administratifs finalement conservés, au regard des tableaux de gestion normatifs conçus par les archivistes en dialogue avec les services producteurs.

Il s'agit d'interroger les pratiques sociales qui président à la production, à la transmission et à la réception des écrits dans un horizon social spécifique. Mais, dans la plupart des cas, l'enquête vise à s'appuyer sur les pratiques sociales de l'archivage pour révéler d'autres rapports sociaux qui s'expriment par le truchement des archives. Valérie Feschet, à nouveau dans le domaine privé, a ainsi démontré combien la transmission des papiers de famille constitue un observatoire intéressant des pratiques de parenté (1998). En s'inspirant de ces travaux, il s'agit donc d'inverser le regard, en s'interrogeant sur ce que le conditionnement des archives modifie de leur perception et de leur appréhension pour l'archiviste comme pour l'utilisateur, selon un aller-retour constant. Pour ce faire, les occasions sont légion – on pourrait même aller jusqu'à dire que l'expérimentation pourrait prendre le prétexte de la banalité de toute opération ayant cours sur la chaîne archivistique quotidienne. En l'occurrence, la petite expérimentation qui suit répond à une demande, sinon d'expertise, du moins de diagnostic, à partir de trois unités archivistiques cohérentes, extraites d'un fonds personnel avant même tout classement définitif de type professionnel.

3. TEST À L'AVEUGLE DE TROIS BOÎTES D'ARCHIVES

À l'automne 2018, nous avons organisé, avec la complicité de deux ethnologues, Marie-Paule Hille et Sandrine Ruhlmann, un test à l'aveugle visant à mettre successivement cinq archivistes (dont nous-mêmes),

pendant une demi-heure, face à trois boîtes d'un fonds d'archives inconnu d'eux. L'information donnée ainsi que la consigne étaient minimales : il s'agissait d'un fonds de chercheur, et il fallait en proposer le traitement dans les grandes lignes. Sandrine Ruhlmann s'est ensuite livrée à l'exercice de la même façon, bien qu'elle ait été à l'origine de la collecte un an et demi auparavant et qu'elle eût donc connaissance du contenu des boîtes.

L'idée, à travers cette expérience, était d'examiner la façon dont un archiviste appréhende un fonds d'archives sans savoir de quoi il s'agit, et de redoubler peut-être la difficulté en le faisant à partir d'un cas un peu atypique, c'est-à-dire un fonds de chercheur. Tout bien pesé, le fait de commencer une telle expérimentation avec un échantillon de ce type permet de renverser la perspective habituelle et d'espérer ainsi penser différemment la succession des gestes de la collecte. En effet, alors que l'archivistique française « s'élabore et se diffuse largement à partir de la sphère administrative » (Hottin, 2009, p. 19), charriant son lot d'impensés, à y regarder de près, nous constatons que les versements d'archives publiques arrivent finalement souvent dans les dépôts selon une logique proche de celle des fonds privés⁴. Ceci posé, la collecte sur mesure des archives privées, qui fait l'objet de davantage d'attention, pourrait servir d'étalon des mutations que les archivistes font subir aux archives.

L'expérience avec les trois boîtes a fait l'objet d'une captation vidéo et sonore, ainsi que d'une couverture photographique. Le principe a consisté à déplier complètement les gestes de chacun, à prendre le temps de décomposer les mouvements et les points de vue, à interroger le sens du bricolage permanent, car, par définition, il n'y a que des expériences archivistiques : tout traitement d'archives suppose une adaptation aux normes. Il est bien entendu que la norme entend répondre à un traitement de masse et que le bricolage résulte de ce que les circonstances forcent. Si l'archivistique est une science, elle est une science pragmatique. Mais dans la mesure où nous parlons ici d'expérimentation, au sens où il s'agit de susciter, à partir des expériences artificielles et contradictoires, des observations qui permettent d'interroger les multiples résultats possibles de l'archivage, il s'agit de faire surgir des questionnements de la confrontation entre normes et pratiques, de réfléchir à l'intelligibilité d'un dossier d'archives dans l'histoire de sa formation.

En réalité, il faudrait pouvoir préserver à l'aval la possibilité d'inclure le regard des archivistes dans l'appréhension même des dossiers,

puisque l'action de l'archiviste implique *a priori* l'irréversibilité et l'élève en problème. Idéalement, nous pourrions imaginer ou rêver, pour l'instant, d'un dispositif rendant tout acte de conditionnement réversible, comme c'est le cas de la restauration patrimoniale. En ce sens, notre optique se situe davantage du côté du patrimoine que des musées, par exemple. En effet, l'artification muséale détache l'objet de son contexte, se soucie plus du tableau que du cadre, ce que nous ne souhaitons pas faire avec le contenu d'un dossier et son conditionnement matériel d'origine.

Cette question de l'enveloppe des archives et du devenir de ladite enveloppe, quel que soit le niveau de granularité auquel on se situe (pièce, sous-dossier, dossier, carton...), apparaît dès que l'archiviste commence l'observation matérielle des boîtes qu'il a en face de lui. Quelle est la frontière du document ? Rappelons que les archives ne sont pas des textes clos sur eux-mêmes, avec un début et une fin : elles sont des objets écrits ou dessinés, toujours fragmentaires, mais articulés selon des attaches parfois invisibles et se répondant les uns les autres, ou non, selon des associations matérielles variées, et qui reposent parfois sur le simple rassemblement dans un même dossier. Dès lors, la question se pose très sérieusement de savoir dans quelle mesure boîtes et chemises font partie des documents, et s'il ne faudrait pas les considérer comme tels, ou du moins comme faisant partie du contexte desdits documents. L'organisation du processus de travail dans les services d'archives, en particulier pour des masses importantes à traiter, explique que le reconditionnement puisse être fait à *l'aveugle*, dans l'autre sens de l'expression, sans contrôle scientifique très fin des opérations. Ce point précis est très peu abordé dans la littérature archivistique, y compris quand le caractère fabriqué des archives définitives est questionné⁵.

Lors de l'examen des vidéos et des photographies produites dans le cadre du test à l'aveugle, il est frappant de constater que les cinq archivistes saisissent les trois boîtes, chacune munie d'un anneau au milieu de la tranche pour les prendre, à pleine main, c'est-à-dire la main grande ouverte, et que seule l'ethnologue se sert de l'anneau pour tirer une boîte vers elle. N'y aurait-il pas là le signe que, pour les archivistes, le contenant d'origine étant de toute façon amené à disparaître, les attributs dudit contenant deviennent *de facto* invisibles ? Il est en tout cas loisible de s'interroger, à partir de ce simple exemple, au sujet de l'ampleur de l'impact du rapport au conditionnement (dans le double

sens du terme) sur les gestes de ces professionnels. En définitive, le geste fait-il l'archiviste ?

Une partie des documents conservés dans ces boîtes étaient en langues étrangères, utilisant parfois un autre alphabet que le nôtre. Que se passe-t-il lorsqu'un archiviste doit faire face à un ensemble de documents dont il ne maîtrise ni la langue ni l'alphabet ? Son avancée quasiment imperturbable dans son approche des dossiers conduit à faire le constat que les archives sont avant tout des objets. Le type de regard que l'archiviste porte sur les documents lui permet d'avoir une approche indépendante du contenu, et de travailler y compris avec des langues qui lui sont absolument étrangères. Le professionnel trouve des points de repère distincts du sens porté par le texte et prête davantage attention aux signes extérieurs qui permettent de rendre la chose intelligible.

L'analyse de cette expérience pourra se concentrer sur des points précis correspondant à des situations récurrentes dans l'activité de classement : que faire des trombones, par exemple ? Quel est le taux de signification du lien ainsi incarné ? Faut-il lui préférer l'ajout d'une nouvelle chemise neutre, au risque de générer du bruit dans le dossier ? Que faire également des photographies ? Faut-il les sortir de leur pochette pour les reconditionner et, si oui, de quelle façon ? Avec quel éloignement les unes par rapport aux autres et par rapport aux autres éléments du dossier ? Faut-il constituer des tas par grands ensembles de documents⁶ ? Y a-t-il un risque inhérent aux tas ? Faut-il essayer de résoudre les questions relatives à l'intentionnalité du producteur, en prenant le risque, une fois la réponse supposée trouvée, de rapprocher intellectuellement et surtout physiquement des pièces entre elles ? En définitive, ces interrogations convergent vers le point de savoir si l'on respecte ou non l'ordre primitif des documents, sachant que la tradition archivistique française « a toujours considéré comme secondaire le principe du respect de l'ordre primitif, privilégiant la relation respect des fonds – respect de la provenance » (Nougaret, 2004, p. 335)⁷, et que l'archiviste est relativement désarmé face à ce problème, car la façon de faire demeure très aléatoire.

L'expérimentation réalisée en amateur à partir des trois boîtes proposées pose en tout cas de nombreuses questions, qui montrent que la mise en place d'un véritable dispositif à plus grande échelle serait susceptible de questionner les fondements de la discipline de façon très stimulante.

4. DE POSSIBLES TERRAINS D'ENQUÊTES

Afin de prendre en compte véritablement tous les aspects de la chaîne archivistique au sens large, il conviendrait de réaliser des expérimentations à chacun des moments identifiés dans le processus de transformation. Le moment de la collecte est bien sûr central de ce point de vue. En vérité, quelle est l'unité archivistique absolue, l'atome des archives ? Est-ce véritablement le dossier, l'article ? Ne serait-ce pas plutôt le geste de la collecte ? Le moment de la collecte constitue, de notre point de vue, la véritable unité. Il importe d'enregistrer ensuite les traces successives des mises en ordre, de garder la mémoire de la reprise et de donner un indice du taux de remaniement.

Dans le manuel intitulé *Les archives personnelles des scientifiques*, édité par les Archives nationales, il est écrit qu'« en règle absolue, le fonds doit être transféré tel qu'il est », et qu'« il faut être présent au moment de la mise en cartons et du transfert » (Charmasson, Demeulenaere-Douyère, Gaziello et Ogilvie, 1995, p. 17). Cette approche globale est toutefois quelque peu bousculée par la consigne donnée pour la prise de connaissance du fonds, une fois le transfert effectué : « À ce stade, on ne procède à aucun tri, à aucune élimination, à aucune modification de l'élément de base que constitue le dossier » (Charmasson, Demeulenaere-Douyère, Gaziello et Ogilvie, 1995, p. 21). Il ne nous apparaît pas évident, aujourd'hui, que le dossier puisse constituer strictement « l'élément de base », au sens où il serait l'atome de l'archivistique. En effet, nous constatons qu'un dossier a pour caractéristique d'être alimenté longtemps après son *ouverture*, pour des motifs et des fonctions qui peuvent ne plus avoir de liens directs avec les motifs de sa constitution. Si le dossier offre une concordance pratique, et la plupart du temps à peu près conforme entre unité de conditionnement et unité de traitement d'une affaire, d'un thème ou d'une action, il a aussi tendance à donner l'illusion d'une clôture, mais aussi à se déborder lui-même dans le temps, à faire l'objet d'un écartèlement ou d'un éclatement au fur et à mesure de son actualisation ou de son déploiement en d'autres affaires ou thèmes. Tout se passe comme si le dossier était doté, par sa capacité à relier temporairement, d'une propriété archivante certes, mais aveugle et incertaine. En effet, le rassemblement de liasses sous forme de dossiers peut intervenir de manière très diffuse et ponctuelle, à la faveur d'un rangement ou d'un déménagement plus ou moins signifiant. Le dossier a pour propriété

de reléguer en ces marges autant de *vrcs* plus ou moins artificiels. Aussi, et même si cela est une évidence pour tout archiviste-collecteur, le dossier ne nous semble pas représenter le niveau de granularité qui doit constituer le point d'attention maximal dans l'approche d'un fonds. Ce qui ne veut pas dire que cette remarque autorise l'éclatement des dossiers existants, en vue de satisfaire un classement soi-disant parfait ; au contraire pourrait-on dire. Cette remarque vise plutôt à poser la question du réflexe de faire ou refaire des dossiers, quitte à ne pas laisser au dossier lui-même sa part d'incomplétude, d'inachèvement même. À partir de ces quelques remarques, il s'agit surtout d'acclimater notre regard aux effets d'échelle. Sur cette question, nous renvoyons de nouveau aux réflexions de Christian Hottin sur les normes archivistiques confrontées aux « archivistiques particulières » (2007a) de chaque individu et aux enseignements que l'archivistique pourrait tirer des sciences sociales.

Sur ce point, il reste à étalonner une typologie des formes de mise en archives singulières et collectives (la profession ou l'activité n'étant peut-être pas le biais le plus pertinent) qui puissent se déprendre, ou tout du moins ne pas se limiter aux seules natures juridiques des fonds. Ainsi des archives de chercheurs, par exemple, dont le sort dépend très souvent d'une vision privative et pour tout dire *auctoriale*, sinon littéraire, en réaction à la seule réduction au statut d'archives publiques dépendant du statut du fonctionnaire de la recherche. Il est frappant de constater que les pratiques d'archivage endogènes ne font pas l'objet de comparaisons systématiques, au profit d'une application d'une norme souveraine qui n'est, la plupart du temps, que la transcription d'une série de coutumes plus ou moins anciennes, mais érigées en loi d'airain – ou de carton neutre. De la sorte, la question du statut documentaire, et donc de la conservation définitive, de ce qui peut ne paraître qu'un *emballage* – de la sous-chemise au dossier, voire à l'étiquette de la boîte d'origine – reste un impensé de la chaîne de traitement : pourquoi un objet archivistique ne peut-t-il pas être lui-même considéré comme un document à part entière ? Comment discriminer les documents englobants des documents englobés ? Ce sont, bien entendu, de vieilles questions, en apparence routinières et plus encore réglées, mais sait-on toujours par avance les effets secondaires de la perception par l'utilisateur selon les cas ?

À la faveur d'un classement récent d'un fonds d'archives personnelles, on a pu calculer que la conservation (expérimentale) des intercalaires et chemises anciennes n'avait pas une incidence volumétrique si

importante (entre 5 et 10 % du métrage global). Comment concilier la conservation pérenne, parfois assimilée à une simple hygiène apparente des dossiers traités, et celle des conditionnements antérieurs ? Ce simple exemple, d'une banalité universelle, pourrait faire l'objet d'expériences multiples, en enregistrant, à chaque étape de la chaîne archivistique jusqu'à la réception, la part de déformation et de désinformation induites ou consécutives.

Outre la collecte, différents champs d'expérimentation restent à envisager. Nous pourrions en établir une typologie sommaire : voir de quelle façon plusieurs archivistes se comportent face à des gisements passifs, ou plutôt fossiles, sans que les producteurs successifs les lui livrent ou les lui commentent. Comment les archives sont-elles extraites d'un placard ? Quelles sont les différentes étapes impensées ? Altèrent-elles ou non le fonds ? Est-il possible ou non de procéder à une collecte brute, suivant le protocole d'un prélèvement archéologique et sans tri préalable, en particulier avec des meubles à fiches ou à casiers ? Dans quelle mesure les archives sont-elles un prélèvement, donc une altération ? Il nous semble qu'il devrait faire partie du devoir de l'archiviste et, partant, de la norme du métier, de documenter ce point. Puisque nous ne savons pas ce qui est pertinent, tout doit être documenté. La partie aujourd'hui réservée à l'historique de la conservation dans la norme ISAD(G) est rarement suffisamment étoffée et ne contient pratiquement jamais de description fine des bureaux – et encore moins des bureaux successifs – dans lesquels les documents ont été produits, reçus, entreposés.

Du point de vue de la relation avec les producteurs, il faudrait examiner de près la culture archivistique endogène des secrétariats, faire une ethnographie des administrations. Il serait également souhaitable de faire dialoguer producteur et archiviste sur un autre plan que celui de la simple relation *versante*. Les questions très actuelles relatives au tri et aux archives essentielles, qui dépassent aujourd'hui le milieu des archivistes, mériteraient d'être examinées de façon expérimentale, en faisant des tests en réel, par exemple. En effet, les archives constituées sont ce qui reste à voir d'ensembles bien plus vastes où s'effectue, de façon souvent réitérée, une action de sélection. Ce processus de réduction qui s'opère dans la coulisse des salles de tri caractérise l'archivage et fait apparaître, en creux, la réalité d'un *non archivable* ou d'une *impossibilité de l'archivage* à laquelle les praticiens se confrontent. Ce point fondateur cristallise spécifiquement l'incompréhension et la mésinterprétation du rôle de

l'archiviste par l'usager non averti. Une expérience *en direct* permettrait de disposer d'éléments concrets de discussion.

Passer à l'acte pour faire de l'archivistique une science expérimentale supposerait une intégration permanente de l'expérimentation à la logique du classement. Cette ambition ne peut se contenter, de façon ponctuelle, à la faveur d'une expérience incidente et au nom de la réflexivité et de l'objectivation des pratiques, de conduire des scénarios de classements alternatifs (ce qui se pratique parfois sous la forme d'ateliers dans le cadre de la formation des archivistes). Une véritable démarche expérimentale consisterait à intégrer de manière systématique et durable les résultats des expériences d'observation au produit final de l'opération archivistique, soit le classement définitif et la cotation. Au-delà de l'échantillonnage comme pratique de conservation (ou plutôt de réduction matérielle) des fonds eux-mêmes, il s'agirait de s'efforcer à constituer des *témoins*, au sens archéologique du terme. Comment parvenir à documenter les manipulations, tout en satisfaisant aux normes dominantes de la conservation préventive ? Cette pratique de l'archivistique expérimentale, entre science et technique de restitution, reste donc littéralement à inventer, selon deux axes d'exploration de la chaîne archivistique : à rebours de la mise en archives d'une part, en regardant autrement la manière dont le conditionnement des archives *archivées* interroge leur fabrication et, partant, leur interprétation ; mais aussi, d'autre part, à partir de gisements originaux non encore affectés par la transmission et la dynamique d'archivage, en faisant varier le prisme des manipulations, tris et sélections potentielles aboutissant, pour finir, à un traitement définitif.

**YANN POTIN
CLOTHILDE ROULLIER**

NOTES DE FIN

1. Les actes de ces journées n'ont pas été publiés et le compte rendu de Hottin (2003) avec celui de Liard (2003) constituent donc les deux seules traces aujourd'hui disponibles relatives à cette manifestation.
2. Voir notamment l'introduction de Paul Servais à *L'erreur archivistique. De la compréhension à la perception de la gestion des incertitudes* (2009, p. 9) et passim dans le même ouvrage à travers les différentes communications, ainsi que Hottin (2007b).
3. Voir Potin (2015). Notons que le prochain congrès du Conseil international des archives, en octobre 2019, s'intitulera *Concevoir les archives*, et qu'il se présente comme l'occasion de « réfléchir aux moyens permettant de placer systématiquement l'homme au centre de toutes [les] interventions ». L'angle que nous privilégions ici semble donc bien être à l'ordre du jour de la profession de façon très générale et internationale.
4. Outre nos propres observations (non publiées) sur le terrain, voir Hottin (2013, p. 85-86).
5. Par exemple, Christine Nougaret (2004) mentionne les opérations de tri, de classement et d'inventaire, mais pas de reconditionnement. Bruno Delmas, dans la typologie des erreurs archivistiques qu'il dresse lors de sa communication au colloque relatif à *L'erreur archivistique*, évoque les contraintes de la conservation et ses effets pervers, conduisant à une perte des traces : « Pour améliorer la conservation, on supprime les anciennes layettes, on enlève les vieilles chemises et les bordereaux de transmission, qui portent des indications de classement, de bureaux, de personnes, d'actes de gestion ou de déroulement des procédures, de dates... Ce sont des éléments de l'histoire administrative et archivistique, donc de compréhension et de critique de ces documents ou de ces dossiers » (Delmas, 2009, p. 57). Mais il est, avec Marie-Anne Chabin (2009, p. 159), un des rares à le faire à ce colloque et dans la littérature archivistique en général, et aucun texte réglementaire n'a jamais évoqué ce sujet.
6. C'est en tout cas la méthode proposée dans le manuel *Les archives personnelles des scientifiques, classement et conservation* (Charmasson, Demeulenaere-Douyère, Gaziello, et Ogilvie, 1995, p. 21).
7. L'auteur explique cette situation en recourant à l'organisation administrative du pays : « Aisément applicable dans les pays dotés d'une *Registratur*, qui affecte au document dès sa création une place et une cote dans un cadre préétabli, le principe du respect de l'ordre primitif peut équivaloir sinon à une reconstitution artificielle d'un ordre qui n'a jamais existé » (Nougaret, 2004, p. 335). Au fond, nous ne sommes pas loin de l'argument de Félix Fénéon expliquant de quelle façon il avait mis en ordre les feuillets des *Illuminations* de Rimbaud : « Persuadé, à tort ou à raison, que le rang des feuillets à moi livrés avait varié au gré des manipulations qu'ils avaient subies, pourquoi me serais-je fait scrupule d'arranger à mon goût ce jeu de cartes hasardeux ? » (Fénéon cité dans Rimbaud, 1949, p. 139).

BIBLIOGRAPHIE

- BOUREAU, A. et MILO, D. (dir.). (1991). *Alter Histoire. Essais d'histoire expérimentale*. Paris, France: Les Belles Lettres.
- CARDIN, M. (2009). Les fondements scientifiques de la théorie du cycle de vie des archives. Dans C. Schoukens et P. Servais (dir.), *L'erreur archivistique. De la compréhension à la perception de la gestion des incertitudes* (p. 73-90). Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia Bruylant.
- CHABIN, M.-A. (2009). La constitution de fonds d'archives historiques est-elle sujette à l'erreur? Dans C. Schoukens et P. Servais (dir.), *L'erreur archivistique. De la compréhension à la perception de la gestion des incertitudes* (p.153-168). Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia Bruylant.
- CHARMASSON, T., DEMEULENAERE-DOUYÈRE, C., GAZIELLO, C. et OGILVIE, D. (1995). *Les archives personnelles des scientifiques: classement et conservation*. Paris, France: Archives nationales.
- DARDY, C. (1990). *Identités de papiers*. Paris, France: Lieu commun.
- DELUERMOZ, Q. et SINGARAVELOU, P. (2016). *Pour une histoire des possibles*. Paris, France: Le Seuil.
- DELMAS, B. (2009). L'archivistique à l'épreuve de l'erreur et du temps. Dans C. Schoukens et P. Servais (dir.), *L'erreur archivistique. De la compréhension à la perception de la gestion des incertitudes* (p. 51-72). Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia Bruylant.
- DEVRIESE, D. (2007). Pour une lecture épistémologique de l'archivistique. Dans M. Aubry, I. Chave et V. Doom (dir.), *Archives, archivistes, archivistique dans l'Europe du Nord-Ouest du Moyen Âge à nos jours: entre gouvernance et mémoire* (p. 303-316). Villeneuve d'Ascq, France: Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion. Repéré à <https://books.openedition.org/irhis/189>
- DUCHEIN, M. (1993). Archives, archivistes, archivistique: définitions et problématique. Dans J. Favier et D. Neirinck (dir.), *La pratique archivistique française* (p. 19-39). Paris, France: Archives nationales.

- FABRE, D. (dir.). (1993). *Écrits ordinaires*. Paris, France : P.O.L.
- FESCHET, V. (1998). *Les papiers de famille: une ethnologie de l'écriture, de la mémoire et des sentiments en Provence alpine*. Marseille, France : Presses Université de Provence.
- FRAENKEL, B., PONTILLE, D., COLLARD, D. et DEHARO, G. (2010). *Le travail des huissiers: transformations d'un métier de l'écrit*. Toulouse, France : Octarès.
- FONDATION DES SCIENCES DU PATRIMOINE. (2019). Écologie des collections patrimoniales (ECOPAT). Repéré à <http://www.sciences-patrimoine.org/projet/ecologie-des-collections-patrimoniales-ecopat/>
- HOTTIN, C. (2003). L'archivistique est-elle une science ? *Labyrinthe*, 16. Repéré à <http://journals.openedition.org/labyrinthe/323>
- HOTTIN, C. (2007a). À chacun son classement, l'archiviste professionnel face aux archivistiques particulières. *Patrimoines, revue de l'Institut national du patrimoine*, 2, 23-29.
- HOTTIN, C. (2007b). Plaidoyer pour la recherche archivistique. *Histoire et sociétés, alternatives économiques*, 60-64 et 81-85. Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00078121>
- HOTTIN, C. (2009). *Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique* (coll. Les carnets du LAHIC, 4). Paris, France : EHESS. Repéré à <http://www.iiaac.cnrs.fr/article826.html>
- HOTTIN, C. (2013). Enquêtes sur la collecte. Synthèse des approches archivistiques et ethnographiques. Dans F. Hiraux et F. Mirguet (dir.), *Les archives personnelles : enjeux, acquisition, valorisation* (p. 71-87). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia-L'Harmattan.
- KETELAAR, E. (2001). Ethnologie archivistique. *La Gazette des archives*, 192, 7-20. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2001_num_192_1_4290
- LANGLOIS, C.-V. et SEIGNOBOS, C. (1992). *Introduction aux études historiques*. Paris, France : Kimé (ouvrage original publié en 1898, Paris, France : Hachette).

- LIARD, M.-F. (2003). L'Archivistique est-elle une science ? *Bulletin des bibliothèques de France*, 3, 99-100. Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0099-005>
- MINOTTO, C. (2003). Les archives universitaires. Dans L. Gagnon-Arguin et J. Grimard (dir.), *La gestion d'un centre d'archives. Mélanges en l'honneur de Robert Garon* (p. 249-267). Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.
- MONJARET, A. (2011). *Mission « Métamorphoses et innovations », entendre et photographier les Archives nationales, Paris-Fontainebleau-Pierrefitte 2010-2013 (Rapport intermédiaire)*. Paris, France : Cerlis et Archives nationales.
- NOUGARET, C. (2004). Les sources archivistiques. Production organique ou invention de l'archiviste ? *Hypothèses*, 7(1), 331-339.
- PÉROTIN, Y. (1961). L'administration et les « trois âges » des Archives. *Seine et Paris*, 20, 1-4.
- POTIN, Y. (2015). Quand les métiers des archives font leur inventaire. *La Gazette des archives*, 239, 123-125. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2015_num_239_3_5336
- RIMBAUD, A. (1949). *Illuminations, painted plates* (édition critique ; introduction et notes de H. Bouillane de Lacoste). Paris, France : Mercure de France.
- SERVAIS, P. (2009). Introduction. Dans C. Schoukens et P. Servais (dir.), *L'erreur archivistique. De la compréhension à la perception de la gestion des incertitudes* (p. 9-15). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia Bruylant.
- WELLER, J.-M. (2018). *Fabriquer des actes d'État : une ethnographie du travail bureaucratique*. Paris, France : Economica.

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

La réflexivité en archivistique et l'objet « archives de la recherche »

GOULVEN LE BRECH

Responsable du service des archives, Grand équipement documentaire (GED), Campus Condorcet Paris-Aubervilliers

À la mémoire de Joseph Le Brech (1944-2000),
fondateur du Syndicat des chargés de cours
à l'Université du Québec à Trois-Rivières

INTRODUCTION

L'archiviste est traditionnellement considéré comme un serviteur de la science. Il est, selon les mots d'Ernest Renan (1860/2011, p. 38¹), un « humble artisan [dont le rôle est] d'extraire de la carrière les matériaux [permettant de] reconstruire l'édifice du passé ». Quand sa mission ne se limite pas à la gestion des documents d'activité de son organisme, son travail d'évaluation et de description des archives a pour objectif final leur mise à disposition pour la recherche. Moins traditionnelle est la posture de l'archiviste œuvrant dans un milieu de production des archives de la recherche : laboratoire, centre de recherche, université ou grand établissement de recherche. Dans ces lieux d'archives du savoir, où se produit et s'enseigne la recherche, l'archiviste est un artisan de la

science en tant que pourvoyeur de traces de la recherche : les documents et les données.

Inspiré par l'expérience d'archivistes d'institutions de recherche francophones européens (France, Belgique, Suisse), cet article tâchera de montrer l'apport réflexif de cette catégorie de praticiens des archives à l'archivistique contemporaine. Acteurs de la production du savoir dans le lieu même où se produit la recherche – *l'atelier de la recherche* – ces archivistes participent avec les producteurs des archives, individus et institutions, à une démarche qui dépasse le simple transfert matériel d'un patrimoine scientifique. La prise en charge des archives de la recherche implique en effet une démarche réflexive sur les conditions de production du savoir. Nous verrons que cette démarche, en intégrant des conceptions qui interrogent ses grands principes, permet d'affirmer la scientificité de la discipline archivistique.

1. LA RÉFLEXIVITÉ EN SOCIOLOGIE ET LA QUESTION DES ARCHIVES, PIERRE BOURDIEU (1930-2002)

La notion de réflexivité est au départ une notion philosophique, issue du XIX^e siècle, qui a vu naître un courant de philosophie réflexive dont les principaux représentants sont Jules Lagneau (1851-1894) et Jules Lachelier (1832-1918). Ces philosophes ont proposé une méthode réflexive qu'ils ont appliquée à des questions métaphysiques. L'un de leurs disciples, le philosophe Paul Ricœur (1913-2005), a ainsi posé la question de la méthode réflexive appliquée au problème de Dieu (sujet de son mémoire de fin d'études). La notion de réflexivité est de nos jours très utilisée par les chercheurs en sciences humaines et sociales en tant que concept permettant une réflexion épistémologique et critique sur la constitution de leurs connaissances (Citot, 2017).

Dans un cours du Collège de France donné en 2000-2001, intitulé *Science de la science et réflexivité*, Pierre Bourdieu (2001) posait la question de la réflexivité dans les sciences, en particulier dans les sciences sociales, et plus spécialement en sociologie. La réflexion de Bourdieu a pour support les « *science studies* » ou « études de laboratoire » (Pestre, 2006), alors en vogue, et dont l'ouvrage de Bruno Latour et Steve Woolgar (1988), *La vie de laboratoire. La Production des faits scientifiques*, est alors l'ouvrage de référence. Ces études sur la science *en train de se*

faire se distinguent de l'histoire des sciences et des analyses des résultats et découvertes scientifiques. Il s'agit, dans le cas de Latour et Wooglar, de l'exposition d'une enquête ethnographique sur un laboratoire de recherche spécialisé en études biologiques au Salk Institute de San Diego, en Californie.

Bourdieu compare les études de laboratoire aux études ethnographiques sur les villages, et dans les deux cas, tâche de montrer les limites réflexives de ces travaux. Pour Bourdieu, le défaut de ces études est de considérer le village ou le laboratoire comme des mondes clos, circonscrits. Or, selon Bourdieu, travailler sur le fonctionnement de la recherche en train de se faire implique de réfléchir plus globalement à l'ensemble au sein duquel se réalise cette recherche : une institution de recherche, un champ disciplinaire ou une politique de la science. Bourdieu relève ainsi l'enchâssement de structures les unes dans les autres, et l'importance de respecter cet enchâssement pour le chercheur qui se donne pour mission d'étudier ces objets sociaux :

On voit d'emblée que le laboratoire est un microcosme social qui est lui-même situé dans un espace comportant d'autres laboratoires constitutifs d'une discipline (elle-même située dans un espace, lui aussi hiérarchisé, des disciplines) et qui doit une part très importante de ses propriétés à la position qu'il occupe dans cet espace. Ignorer cette série d'emboîtements structuraux, ignorer cette position (relationnelle) et les effets de position corrélatifs, c'est s'exposer, comme dans le cas de la monographie de village, à chercher dans le laboratoire des principes explicatifs qui sont à l'extérieur, dans la structure de l'espace à l'intérieur duquel celui-ci est inséré. Seule une théorie générale de l'espace scientifique, comme espace structuré selon des logiques à la fois génériques et spécifiques, permet de comprendre vraiment tel ou tel point de cet espace, laboratoire ou chercheur singulier. (Bourdieu, 2001, p. 68)

Bourdieu relève la dimension fortement organique de la science, sa structuration en couches et sous-couches hiérarchiques institutionnelles et disciplinaires. Pour nommer cette structuration hiérarchique, il utilise l'expression de « série d'emboîtements structuraux » (Bourdieu, 2001, p. 68). Bourdieu souligne ainsi la nécessité, pour un chercheur travaillant sur

un laboratoire, de ne pas dissocier le laboratoire et ses chercheurs de l'ensemble plus vaste que sont une discipline et une institution scientifiques (Mazon, 2013). Qu'il s'agisse d'un village ou d'un laboratoire, le chercheur qui s'intéresse à ces objets sociaux ne peut faire l'économie d'une étude les situant dans un contexte social, économique et institutionnel global. De la même manière de ce qui est fait pour l'étude du monde rural par les ethnologues effectuant des monographies de villages, les sociologues qui étudient les laboratoires sont invités par Bourdieu à se saisir de toutes les informations qui se tiennent à leur disposition. Cela passe dans les deux cas par l'étude des archives produites par ces entités (cadastre et recensement de population pour les monographies de villages, cahiers de laboratoire pour les études de laboratoire), mais aussi par une prise en compte d'archives d'autres institutions et producteurs en lien avec ces sujets. Pour l'étude d'un laboratoire, par exemple en France, il serait utile de faire des recherches au sein de son établissement scientifique de rattachement, au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et aux Archives Nationales.

2. DE LA RÉFLEXIVITÉ EN SOCIOLOGIE À LA COLLECTE DES ARCHIVES DE LA RECHERCHE

Ces réflexions de Pierre Bourdieu trouvent leur corollaire sur le plan archivistique à la même période de la fin des années 1990, époque à laquelle a émergé en Europe francophone la question des archives de la recherche. Didier Devriese (1995), le directeur des archives de l'Université libre de Bruxelles, dans un article de *Janus*, la revue de l'International Council on Archives (ICA), aborde ainsi la question de la collecte des archives de la recherche en milieu académique. Dans ce court article aux accents programmatiques, Devriese distingue deux principales voies ou filières pour les archivistes souhaitant engager au sein de leurs institutions une collecte des archives de la recherche : la filière organique (voie institutionnelle) et la filière de représentation (voie sociale).

La filière organique est la filière que l'on peut dire *administrative* de la collecte des archives de la recherche. Il s'agit de la collecte par voie institutionnelle, qui mène principalement aux archives de gestion des unités de recherche : archives des finances, des locaux, du matériel ou du personnel. Didier Devriese distingue cette filière institutionnelle d'une autre filière dite *de représentation*, qui mène aux archives des laboratoires

et groupements de chercheurs (associations et autres) : archives des activités de recherche, d'enseignement, de séminaires, etc. Cette seconde filière est plus complexe à suivre, car elle se fait par réseau, en lien avec des groupements de chercheurs, à côté de la voie administrative institutionnelle. Si ces deux voies convergent pour la collecte des archives de la recherche, cette dernière, pour être exhaustive, nécessite en outre de sensibiliser les chercheurs eux-mêmes, individuellement, ce qui jusqu'alors ne se faisait pas par les services d'archives institutionnels. Devriese (1995, p. 22) évoque alors les difficultés, de nos jours bien identifiées, inhérentes à la collecte des archives des chercheurs, en particulier « la focalisation [des chercheurs] sur le produit fini (livre, article, rapport de recherche) au détriment des autres documents »².

Par ailleurs, Didier Devriese pose la question de la politique archivistique de l'établissement eu égard aux limites physiques de conservation inhérentes à tout service d'archives d'établissement d'enseignement supérieur et de recherche. À l'instar d'un service d'archives municipal, départemental ou privé, celui d'un établissement de recherche dispose rarement d'une capacité illimitée de conservation. Dans la perspective d'une collecte des archives de la recherche, Devriese distingue deux stratégies envisageables pour remédier à ce manque d'espace. La première stratégie consiste en une collecte raisonnée de fonds d'archives en fonction de thèmes de recherche et/ou de disciplines. Ce type de collecte a pour inconvénient de laisser de côté des documents d'archives portant sur d'autres thèmes et disciplines de recherche, selon des critères de sélection difficiles à justifier du seul point de vue de l'archiviste. L'autre stratégie consiste en une collecte beaucoup plus large, tendant à une certaine forme d'exhaustivité dans l'éventail des thématiques conservées, mais impliquant de facto une sélection tenant compte des contraintes de conservation et donc un choix entre les fonds d'archives entrants.

Cette alternative de constitution des archives de la recherche peut être étayée par deux exemples contemporains de grandes écoles françaises : l'École normale supérieure de Paris (ENS) et son Centre d'archives en philosophie, histoire et édition des sciences (CAPHÉS), et la Fondation nationale des sciences politiques (Sciences Po) et sa Mission Archives pour laquelle nous avons travaillé d'octobre 2012 à août 2018. Le CAPHÉS (s.d.) est un centre de conservation et de mise à disposition de fonds d'archives de la recherche qui regroupe des fonds de chercheurs et quelques fonds institutionnels. Initialement constitué autour du fonds du philosophe

Georges Canguilhem (1904-1995), ce centre a pour périmètre la collecte raisonnée de fonds d'archives et de bibliothèques de scientifiques, de philosophes et d'historiens des sciences. Cette collecte ne concerne pas l'intégralité des activités scientifiques de l'ENS et se limite aux disciplines intéressant le CAPHÉS uniquement. À Sciences Po, la collecte d'archives de chercheurs, dévolue à sa Mission Archives (Bibliothèque), est extensive quant aux disciplines de recherche de l'établissement (la science politique, la sociologie, l'histoire contemporaine, le droit et l'économie), mais elle est très sélective quant au nombre d'entrées de fonds (deux ou trois entrées par an). Un chercheur, pour bénéficier du droit d'entrer dans le fonds, doit obtenir l'assentiment des membres d'un comité de sélection composé de représentants de la Fondation exerçant des fonctions de gouvernance, d'enseignement et de gestion de la documentation.

Partant de cette alternative, Devriese, dans son article de 1995, propose une troisième voie, cette fois médiane, de collecte empruntant aux deux stratégies :

[...] faire cohabiter les deux démarches est la seule attitude qui puisse se justifier. Elle rencontre en effet bien des objectifs essentiels : pénétrer au sein du laboratoire et comprendre les matériaux documentaires actuels ; rencontrer le point de vue des sociologues, philosophes et historiens des sciences en leur livrant un éventail multiple de documents. (Devriese, 1995, p. 26)

Afin de mettre en œuvre ce principe de collecte et de sélection à la fois raisonné et extensif des archives de la recherche, Didier Devriese (1998) a imaginé une approche méthodologique qu'il a nommée le « métaprotocole ». Cette approche est inspirée par la pratique des chercheurs en sciences de la nature, formalisant leurs expériences dans des « protocoles d'expérience ». L'objectif de Devriese est d'obtenir des informations précises sur le contexte de production des archives de la recherche, en travaillant avec les chercheurs eux-mêmes. Dans cet objectif, le métaprotocole consiste à décrire l'enchaînement des activités du laboratoire, le lien des expériences entre elles et le lien avec des opérations administratives des membres du laboratoire, puis à y associer à chaque niveau de description le type d'archives produites. L'approche méthodologique prônée par Devriese consiste à étudier en amont de la collecte des archives le contexte de production desdites

archives afin de résoudre des difficultés techniques; comment mieux décrire et sélectionner les archives, et des difficultés épistémiques, par une justification de la sélection des archives. Cette approche nécessite de travailler au plus près des chercheurs qui sont les seules personnes à même de documenter correctement leur production au sein du laboratoire.

L'exercice qui consiste à prendre connaissance du contexte de production des documents d'un fonds d'archives avant de le traiter est certes un exercice traditionnel en archivistique, mais dans le domaine des archives de la recherche il s'agit d'un enjeu majeur, tant ce domaine est en perpétuelle mutation et difficile d'accès pour les non-spécialistes des disciplines étudiées³. Qui plus est, la notion de producteur d'archives, aisément identifiable dans le domaine des archives traditionnelles administratives, est beaucoup plus complexe dans le domaine des archives de la recherche, compte tenu de l'imbrication des structures les unes dans les autres et des rattachements des individus à ces structures. La pratique contemporaine de la recherche sur un projet induit par ailleurs un nouveau niveau de complexité supplémentaire par son caractère multiorganisationnel et sa dimension internationale (Trouche et Courbières, 2014). Une équipe de chercheurs peut en effet être constituée de chercheurs d'organismes distincts, travaillant simultanément dans plusieurs pays.

3. LA CONSTRUCTION DES ARCHIVES DE LA RECHERCHE CONTEMPORAINE ET LE MODÈLE C.R.C.A

Dans le contexte contemporain de l'avènement du numérique et de la gestion des données de la recherche, la question d'une approche méthodologique dédiée à la prise en charge des archives de la recherche est d'une grande actualité. Il devient important, sinon indispensable, d'intégrer au sein de l'espace relationnel de la science, tel que le décrit Bourdieu, une méthodologie archivistique qui soit à même de la refléter dans sa complexité.

Dans ce contexte contemporain, un modèle d'appréhension des archives de la recherche a particulièrement retenu notre attention. Ce modèle, nommé C.R.C.A pour « comportement de recherche – comportement archivistique », a été inventé par Marc James Ratcliff (2015), chercheur en psychologie, épistémologie et histoire des sciences, dans le cadre du Fonds

National Suisse. Ce modèle a été conçu parallèlement à une expérience de traitement du fonds d'archives du psychologue Jean Piaget (1896-1980), conservé par la Fondation Archives Jean Piaget (une fondation privée créée en 1974 qui se trouve à Genève en Suisse). Ce modèle, inspiré par l'épistémologie de Piaget, part d'un constat de Ratcliff, selon lequel un certain nombre de concepts et de pratiques archivistiques – la notion d'archives, de producteur d'archives, de cycle de vie – seraient inopérants dans le domaine de la recherche contemporaine. Il pense utile de reconsidérer ces concepts archivistiques à partir de l'émergence de la problématique des archives de la recherche.

Selon Ratcliff, pour l'archivistique traditionnelle, le problème consiste à définir l'unité de base du travail et de la réflexion de l'archiviste; à savoir l'*objet archive*. Dans une perspective fonctionnaliste, il propose plutôt de réfléchir en termes d'usages, ou, pour reprendre son vocabulaire, en termes de *comportements* (non pas au sens psychologique, mais au sens fonctionnel):

Pour toute une tradition archivistique, le problème fondamental consiste à définir les archives. Face à cette position épistémologique implicite, je propose d'explorer une hypothèse complémentaire: le problème fondamental, dont l'existence même des archives dépend, est de l'ordre du comportement archivistique. (Ratcliff, 2015, p. 18)

Ratcliff distingue deux types de comportements relativement aux archives de la recherche: le comportement de recherche (C.R.) et le comportement archivistique (C.A.). Il ne présente pas ces comportements comme étant en opposition ou antithétiques, mais comme étant possiblement complémentaires. Il s'agit selon Ratcliff (2015, p. 17) de « concepts fonctionnels permettant de comprendre le rapport du chercheur à ses pratiques de recherche et d'archivage en les reliant l'une à l'autre ».

Le comportement de recherche (C.R.) désigne le travail de collecte et de traitement d'informations scientifiques par un chercheur. Ratcliff insiste sur le fait que l'unique objectif d'un chercheur dans son travail est ce qu'il nomme le rendu public de ses recherches, autrement dit, la divulgation des résultats de ses travaux, dans des articles ou des livres. Ce travail se fait à partir de matériaux collectés et sélectionnés par le chercheur: « [le chercheur] travaille avec des "données pour soi" qui

participent d'un projet de recherche fonctionnant par segmentation, c'est-à-dire par découpage de l'environnement de recherche en unités significantes» (Ratcliff, 2015, p. 20).

Ratcliff (2015, p. 20), dans le vocabulaire de Piaget, parle de segments pour désigner les « unités syntagmatiques et sémantiques mobiles : mots, phrases, paragraphe, formule, document, conversation, tableau, relation, base de données, écrits, données, objet, instrument, graphique... ». Ces segments, qui sont en quelque sorte ce que l'on appelle usuellement les *données brutes de recherche*, peuvent soit être actualisés, c'est-à-dire utilisés au sein de la publication des résultats de la recherche, soit rester potentiellement utilisables par le chercheur, et alors conservés par ses soins dans son bureau, chez lui, sur son ordinateur personnel ou professionnel ou sur un serveur.

Le comportement archivistique (C.A.) concerne tout ce qui est fait des segments non utilisés, en dehors du comportement de recherche (C.R.), par le chercheur, par un archiviste ou par une tierce personne. Les segments sont ouverts tant qu'ils sont utilisés dans le comportement de recherche (C.R.). Ils sont fermés dans le comportement archivistique (C.A.). Ratcliff (2015, p. 21) utilise l'expression « déproduction » pour qualifier les segments non utilisés, non pas parce que les informations qu'ils contiennent ne sont pas intéressantes, mais parce qu'elles n'entrent pas dans un objectif de rendu public des résultats de la recherche. Un segment *déproduit* peut être conservé par le chercheur pour un éventuel usage scientifique ultérieur ou bien être pris en charge par un archiviste ou une tierce personne et entrer de ce fait dans un comportement archivistique (C.A.).

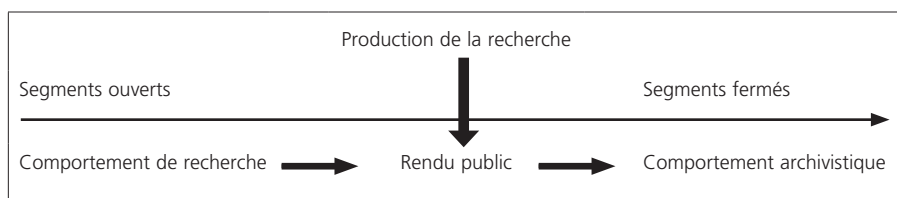


Schéma 1 : Passage du comportement de recherche (C.R.) au comportement archivistique (C.A.) (Modèle C.R.C.A.).

Ratcliff relève plusieurs conséquences du modèle C.R.C.A. sur l'archivistique traditionnelle, nous en relevons trois en particulier.

1. Sur la notion d'archives : dans le monde de la recherche, les archives n'existent pas a priori. « Il y a un processus de production de traces, documents, savoirs, artefacts et surtout de segments, mais pas d'archives » (Ratcliff, 2015, p. 19);
2. Sur la notion de producteur d'archives : par voie de conséquence, il n'y a pas de producteur d'archives. « On se débarrasse ainsi d'un mythe soutenu par une idée contradictoire : l'existence du créateur ou producteur d'archives » (Ratcliff, 2015, p. 25);
3. Sur le concept de cycle de vie : c'est une notion non pertinente pour Ratcliff.

Une précision doit être faite concernant le point 3 sur le cycle de vie. Le schéma conceptuel utilisé par les institutions en charge de projets de gestion des données de la recherche implique bien un cycle de vie des données. Ce schéma englobe les questions de description (métadonnées) et d'archivage, mais il ne s'agit pas du cycle de vie des archives, au sens traditionnel archivistique. Il n'est pas question de documents nés archives qui passeraient de stades en stades, en vertu d'usages primaires ou secondaires et de durée d'utilité administrative, de documents courants (actifs) à intermédiaires (semi-actifs) puis définitifs ou historiques (inactifs). Le cycle de vie des données de la recherche, qui exclut la notion de durée d'utilité administrative (DUA), est de fait caduc dans le domaine de la recherche scientifique.

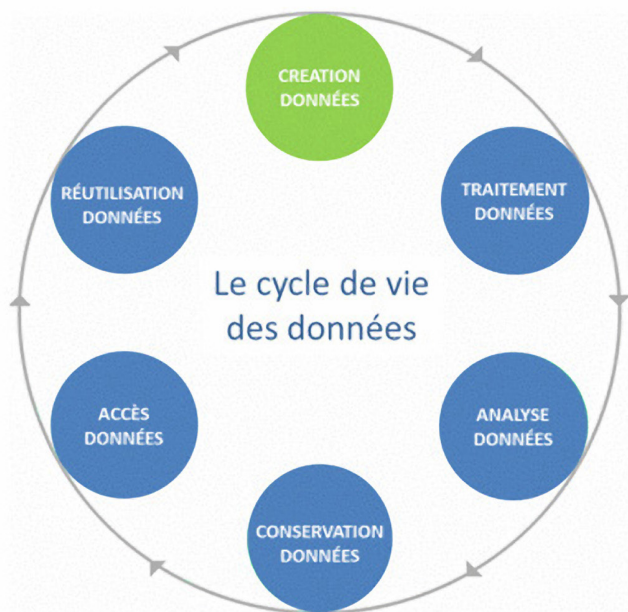


Schéma 2 : Le cycle de vie des données de la recherche. Source : Institut de l'information scientifique et technique – Centre national de la recherche scientifique.

4. L'APPLICATION PRATIQUE DU MODÈLE C.R.C.A ET LA NÉCESSITÉ D'UN QUESTIONNEMENT SUR LES PRATIQUES ARCHIVISTIQUES DES CHERCHEURS

Marc Ratcliff a dû prendre en charge les archives de Piaget avec l'aide d'une équipe des Archives Jean Piaget (AJP) en 2011, au moment de la donation du fonds d'archives par la famille Piaget. Cette expérience est décrite dans un article publié dans le même volume que l'article sur le modèle théorique C.R.C.A et se présente comme une mise en pratique de ce modèle (Ratcliff et Burman, 2015). Nous verrons que si le modèle C.R.C.A. a la vertu de poser des questions quant au mode de fonctionnement de la recherche et à son impact sur les concepts archivistiques traditionnels, l'exemple des archives de Piaget tend à le relativiser dans les faits.

La convention de don des archives de Piaget stipulait que tout l'héritage intellectuel du chercheur (ses manuscrits, sa correspondance,

sa bibliothèque et ses objets) était donné aux AJP pour l'inventorier, le conserver et le mettre en valeur. Une première visite en 2011, minutieusement décrite par Ratcliff, expose la découverte par ce dernier d'un éclatement du fonds d'archives en strates dans les divers lieux de la maison où a vécu Piaget en Suisse (Pinchat). Cette découverte est un état de fait classique pour les archivistes habitués à prendre en charge des archives de chercheurs. Ratcliff semble s'étonner par ailleurs de la présence de fonds d'archives d'autres personnes que Piaget dans sa maison : archives de sa femme Valentine Piaget, de membres de la famille et de tiers.

Soucieux de respecter l'ordre des documents dans leur stratification originare, Ratcliff et l'équipe des AJP tentent de documenter l'état stratigraphique des archives, soit par une annotation des documents, soit par des prises de photographies. Ce travail est très vite rendu impossible par des contraintes matérielles :

La documentation par photographie des différentes strates aurait rendu ce travail encore plus difficile en en multipliant le temps par trois ou quatre, comprenant dépoussiérage, tri, pré-expertise, emballage et annotations, sans parler du temps de triage et d'indexation des photos elles-mêmes. (Ratcliff et Burman, 2015, p. 136)

Cette tentative d'approche stratigraphique est alors remplacée par une approche dite *proxémique* : une prise de photographie des lieux de conservation des documents avant extraction, et l'inscription de la provenance des documents sur les cartons lors de leur mise en boîte. À partir de ce travail de documentation des lieux de conservation des archives, Ratcliff émet des hypothèses sur le comportement archivistique de Piaget. Ce dernier aurait sciemment décidé de regrouper des documents en ensembles structurés dans des lieux précis. Mais Ratcliff reste prudent sur ces hypothèses, car il découvre que le fils de Jean Piaget a lui-même ajouté des documents lui appartenant, dans cette maison dans laquelle il a lui aussi vécu, et sans doute a-t-il déplacé des documents de son père (Ratcliff et Burman, 2015, p. 135-137).

En l'absence du producteur des documents, les assertions de Ratcliff ne peuvent se limiter qu'à des suppositions. En effet, si Piaget avait été encore vivant, il aurait été intéressant de lui poser des questions sur son

rapport à sa documentation et à sa conception des archives, pour tenter de connaître sa façon de procéder. Par exemple, à la question « Avez-vous des archives ? », il aurait pu répondre tout simplement « Oui, et je pose mes documents là où j'ai de la place, sans trop me soucier de leur ordre » ou « Non, ce que vous voyez posé sur mon bureau, par terre et dans les rayonnages de ma bibliothèque ne sont pas des archives, mais des unités syntagmatiques et sémantiques mobiles ».

Cette façon d'imaginer le chercheur répondant à des questions sur ses archives sert à illustrer l'idée selon laquelle le comportement archivistique d'un chercheur ne semble pas strictement déductible de l'état de son bureau ou de sa bibliothèque, mais bien plutôt de ce qu'il en dit lui-même à l'oral ou dans ses écrits. Car un chercheur se fait toujours une idée plus ou moins précise de la notion d'archive(s) – au pluriel ou au singulier – et de sa propre production archivistique. Dans cet ordre d'idées, deux archivistes françaises, Margot Georges et Magalie Moysan préparent actuellement des thèses de doctorat en archivistique sur les archives de la recherche, sous la direction de Patrice Marcilloux et Bénédicte Grailles à l'Université d'Angers. Ces thèses portent sur des domaines de recherche en sciences de la nature et sur les représentations que se font les chercheurs des archives qu'ils produisent :

1. *Les chercheurs en laboratoire et leurs archives : étude des représentations dans les sciences du végétal*, de Margot Georges ;
2. *La place des archives dans la recherche médicale entre 1968 et 2006*, de Magalie Moysan.

Ayant eu l'occasion de questionner des chercheurs sur la représentation qu'ils ont de leurs archives, qu'il s'agisse de sciences de la nature ou de sciences de l'homme (Le Brech, 2009 ; 2011 ; 2014), nous donnerons ici deux exemples en provenance d'expériences personnelles à l'Université Paris Diderot et à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Le premier cas est celui d'un chercheur émérite en biologie moléculaire, démarché dans la perspective de la collecte des archives de l'Institut Jacques Monod à Paris, en 2005. Ce chercheur, dénommé Ennio Lucio Benedetti (décédé en 2009), avait à sa disposition une salle des sous-sols de l'Université Paris-Diderot, alors installée sur le Campus de Jussieu à Paris. Le jour de la rencontre, à laquelle assistait aussi le responsable du service des archives Olivier Azzola, le rendez-vous était fixé dans cette salle au sous-sol. Nous avons eu la surprise de découvrir une vaste pièce

dont les murs étaient tapissés d'archives. Mais à la question « Avez-vous des archives ? », il nous a répondu, à notre grand étonnement : « Non, très peu, seulement quelques dossiers ».

Le deuxième exemple est celui d'un sociologue français : Raymond Boudon (1934-2013). En janvier et février 2012, Boudon a accordé un entretien à la responsable du service des archives de l'EHESS, Brigitte Mazon (Groupe d'Étude des Méthodes de l'Analyse Sociologique de la Sorbonne, 2012). Il venait de faire don de ses archives à l'EHESS dans la perspective de constitution des Archives des sciences sociales du Campus Condorcet. À la question « Que trouve-t-on dans vos archives ? », il a répondu que ses archives contiennent « le quotidien d'un chercheur et directeur de centre de recherche » : rapports de thèses, évaluation de candidature, lettres de recommandation, demandes de crédits, etc. Boudon avait pleinement conscience de la constitution de son fonds et de l'intérêt de conserver un ensemble structuré d'archives reflétant ses activités de chercheur, à côté des documents du *rendu public* (ses publications). Le fait d'interroger un chercheur sur sa représentation des archives et de sa propre production archivistique nous semble plus qu'un simple objet de curiosité ; cela permet de favoriser une collecte argumentée, en profondeur. Il s'agit en effet de mettre en pratique ce que Christian Hottin (2009, p. 44), inspiré par les méthodes d'enquête ethnographiques, appelle « la collecte d'archives comme enquête ».

Comme on peut le constater, pour les archives de la recherche, la collecte d'un fonds de chercheur est en effet beaucoup plus qu'un simple transfert de documents, mais le fruit d'un long processus de concertation et d'établissement d'un lien de confiance entre le chercheur et l'archiviste. Dans le cas de chercheurs décédés, il semble intéressant de questionner ses collaborateurs et disciples et, si possible, d'étendre le questionnement à ses parents proches. Mais cela ne remplace jamais le témoignage direct ou la lecture de textes plus ou moins autobiographiques contenant la question du rapport à la production documentaire.

CONCLUSION : PLAIDOYER POUR UNE THÉORIE DE LA PRATIQUE ARCHIVISTIQUE

Les archives de la recherche constituent indubitablement un des nouveaux champs de la recherche en archivistique, thème du présent

colloque. On constate d'une part, du côté du monde académique et de la recherche en sciences humaines et sociales, une multiplication de journées d'études, de séminaires, d'articles et numéros de revues sur la question des archives depuis les années 2000 : archives de l'ethnologie et de la philosophie d'abord et, depuis peu, un intérêt grandissant pour les archives de la sociologie et de la science politique. Du côté des archivistes et de la recherche en archivistique, nous avons tâché de montrer par quelques exemples comment des archivistes se sont saisis de la question des archives de la recherche. Il s'agit soit d'une démarche réflexive en lien avec une politique de gestion des archives de la recherche au sein de leur établissement, soit de recherches, plus transversales et moins institutionnelles, d'archivistes qui se lancent dans la réalisation de thèses sur les archives de la recherche.

Nous ne sommes qu'au début d'un mouvement qui prendra de l'ampleur dans les décennies à venir, en ce qui concerne la France, pour plusieurs raisons. D'une part, après une période de traitement de masses d'archives administratives, les archivistes recrutés depuis les années 2000 dans les établissements de recherche s'attèlent dorénavant à la gestion des archives de la recherche. D'autre part, peu de chercheurs français étaient familiarisés à la démarche de type anglo-saxonne qui consiste à léguer leurs archives à leur établissement. La question de la gestion des données de la recherche et les contraintes juridiques qu'elle suscite oblige désormais les chercheurs à verser leurs matériaux de recherche. Enfin, la création de nouvelles structures dédiées à la collecte des archives et des données de la recherche va contribuer à pérenniser ce mouvement. Nous pensons notamment à la création du Grand équipement documentaire du Campus Condorcet qui est ouvert depuis le début de 2020 au nord de Paris, et qui a pour vocation de collecter et de conserver les archives de onze établissements de recherche en sciences humaines et sociales⁴.

Pour finir, il importe de revenir sur les archivistes officiant dans *l'atelier de la recherche* : on peut dire d'eux qu'ils sont des *oblats de la science*. Comme les laïcs qui travaillaient jadis dans des monastères et qui aidaient les moines, les archivistes de la recherche ne contribuent pas directement à la production des savoirs, mais ils y participent en transmettant leur savoir pratique. Un savoir pratique qui tâche de respecter la diversité des comportements de recherche qui les entourent. En reprenant le vocabulaire de Pierre Bourdieu (1972), on peut dire que les archivistes qui travaillent avec les chercheurs contribuent à faire émerger l'archivistique

en tant qu'une « théorie de la pratique ». Ils contribuent à faire reconnaître l'archivistique non comme une simple discipline annexe des sciences humaines et sociales, mais bien comme une pratique heuristique et réflexive à part entière.

GOULVEN LE BRECH

NOTES

1. « Une langue ancienne et souvent à moitié inconnue, une paléographie spéciale, une archéologie et une histoire péniblement déchiffrées, voilà plus qu'il n'en faut pour absorber tous les efforts de l'investigateur le plus patient, si d'humbles artisans n'ont consacré de longs travaux à extraire de la carrière et à réunir les matériaux avec lesquels il doit reconstruire l'édifice du passé » (Renan, 1860/2011, p. 38).
2. Pierre Bourdieu (2001, p. 57-58) lui-même va même plus loin, en disant que les chercheurs détruisent sciemment les traces non publiées de leurs recherches : « Une fois que le produit final s'est élaboré dans la circulation, les étapes intermédiaires qui l'ont rendu possible, et en particulier le vaste réseau de négociations et de machinations qui ont été au principe de l'acceptation d'un fait, sont oubliées, du fait notamment que le chercheur efface derrière lui les traces de son travail ».
3. Didier Devriese a appliqué cette méthode à la collecte d'archives d'un laboratoire de biologie moléculaire, en prêtant une attention particulière à la production des cahiers de laboratoire.
4. Ces onze établissements sont l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École pratique des hautes études (EPHE), l'Institut national d'études démographiques (INED), la Fondation maison des sciences de l'homme (FMSH), l'École nationale des chartes (ENC), le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et les Universités Paris 1, Paris 3, Paris 8, Paris 10 et Paris 13 (Campus Condorcet, s. d).

BIBLIOGRAPHIE

BOURDIEU, P. (1972). *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*. Genève, Suisse : Librairie Droz.

BOURDIEU, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*. Paris, France : Éditions Raisons d'agir.

CAMPUS CONDORCET. (s. d.). Le Grand équipement documentaire. Repéré à <https://www.campus-condorcet.fr/La-recherche-et-la-formation/Le-Grand-equipement-documentaire/Le-Ged-accueil>

CENTRE D'ARCHIVES DE PHILOSOPHIE, D'HISTOIRE ET D'ÉDITION DES SCIENCES (CAPHÉS). (s. d.). Fonds collectés. Repéré à <https://caphes.ens.fr/centre-documentaire/fonds-collectes/article/presentation-des-fonds>

CITOT, V. (2017). *Puissance et impuissance de la réflexion*. Argenteuil, France : Le Cercle Herméneutique.

DEVRIESE, D. (1995). Les archives de la recherche en milieu académique. *Janus*, 2, 20-28.

DEVRIESE, D. (1998, mai). *A Methodological approach to the collection of science records – The «Metaprotocol» as a new point*. Communication présentée à la conférence Working with knowledge dans le cadre des International Archives Conference papers de l'Australian Academy of Science & Australian Science Archives Project, Melbourne, Australie.

GRUPE D'ÉTUDE DES MÉTHODES DE L'ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA SORBONNE. (2012, 27 janvier et 13 février). *Entretiens entre Raymond Boudon et Brigitte Mazon, Directrice des Archives de l'EHESS* [Transcription]. Repéré à <https://www.gemass.fr/entretiens-des-27-janvier-et-13>

HOTTIN, C. (2009). Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique. *Les carnets du LAHIC*, 4. Repéré à <http://www.iiaac.cnrs.fr/article826.html>

INSTITUT DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DU CNRS (s. d.). Une introduction à la gestion et au partage des données de la recherche. Bonnes pratiques de gestion des données de la recherche. Repéré à https://www.inist.fr/wp-content/uploads/donnees/co/module_Donnees_recherche_7.html

LATOUR, B. et WOOLGAR, S. (1988). *La vie de laboratoire. La Production des faits scientifiques* (traduit par M. Biezunski, édition originale anglaise en 1979). Paris, France : La Découverte.

LE BRECH, G. (2009). Les archives des chercheurs en sciences humaines et sociales : l'exemple du fonds Vidal-Naquet. *La Gazette des*

archives, 212, 69-77. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2008_num_212_4_4512

LE BRECH, G. (2011). Kenneth White et les archives, entretien avec l'auteur. *La Gazette des archives*, 223, 135-146. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2011_num_223_3_4849

LE BRECH, G. (2014). Le savant, le philosophe et l'archiviste : regards croisés. *La Gazette des archives*, 233, 117-129. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_233_1_5128

MAZON, B. (2013). Archiver les sciences sociales dans leur contexte institutionnel : le cas de l'École des hautes études en sciences sociales. *La Gazette des archives*, 231, 183-198. Repéré à https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2013_num_231_3_5062

PESTRE, D. (2006). *Introduction aux Science Studies*. Paris, France : La Découverte.

RATCLIFF, M. J. (2015). Archives des savoirs concurrentiels et comportement archivistique : le modèle C.R.C.A. Dans J.-F. Bert et M. J. Ratcliff (dir.), *Frontières d'archives : recherches, mémoires, savoirs* (p. 17-27). Paris, France : Éditions des archives contemporaines.

RATCLIFF, M. J. et BURMAN, J. T. (2015). Du geste archivistique à la geste de l'historien : comment une politique d'archivage proxémique permet de rassembler un inédit disséminé. Dans J.-F. Bert et M. J. Ratcliff (dir.), *Frontières d'archives : recherches, mémoires, savoirs* (p. 131-144). Paris, France : Éditions des archives contemporaines.

RENAN, E. (2011). *La métaphysique et son avenir* (texte présenté par Goulven Le Brech). Saint-Loup-de-Naud, France : Éditions du Sandre (ouvrage original publié en janvier 1860, Paris, France : Revue des Deux Mondes).

TROUCHE, D. et COURBIERES, C. (2014). La recherche sur projet en sciences humaines et sociales : lieux, stratégies et contenus. *Sciences de la société*, 93, 3-11. Repéré à <https://journals.openedition.org/sds/2284>

8^E SYMPOSIUM DU GIRA

La recherche en archivistique à l'épreuve de la société numérique

MARIE-ANNE CHABIN

Professeure associée, UFR MITSIC, Département Sciences de l'information et de documentation, Université Paris 8

Existe-t-il au XXI^e siècle une discipline, science dure ou science humaine, qui échappe à l'impact des technologies numériques sur nos vies? Quelle activité intellectuelle peut rester à l'écart de l'évolution des supports de l'information, des réseaux (sociaux ou non) et des comportements digitaux? Aucune. Le numérique – au sens large (supports de l'information, technologies et réseaux de communication, comportements des internautes) – a donc également un impact sur la recherche en archivistique.

Dans l'expression *recherche en archivistique*, le mot recherche (scientifique) semble le plus facile à définir. La définition du Centre national de ressources textuelles et lexicales (2012) « activités intellectuelles, travaux ayant pour objet la découverte, l'invention, la progression des connaissances nouvelles; conception que l'on a de cette activité » précise que la recherche peut être appliquée, fondamentale, opérationnelle, orientée ou pure.

Quant à l'archivistique, définie *de facto* comme une science par son équivalent anglais (*archival science*), on en trouve dans la littérature professionnelle plusieurs définitions, toutes centrées sur les documents d'archives dont bien sûr, leur collecte, leur traitement, leur communication. Le point commun est que l'archivistique vise à la fois des principes et des méthodes ou des techniques. On note, en revanche, parmi les différentes définitions en présence, un décalage non négligeable du champ d'application. Ainsi, pour le dictionnaire de la Direction des Archives de France (2002), le champ d'application est « la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur des documents », tandis que le champ d'application de la définition québécoise d'archivistique de la *Terminologie de base en sciences de l'information* de l'École de bibliothéconomie et de science de l'information (EBSI) est « la création, le traitement, la conservation et l'utilisation des archives » (2018). On remarque que la création ne figure pas dans la définition française et que la mise en valeur ne figure pas dans la définition québécoise.

Il reste donc à définir les archives elles-mêmes, ce qui est le plus délicat, car il y a de notables variations d'une part entre les acceptions latine et anglo-saxonne de certains concepts (avec la traduction délicate du mot *records*), et d'autre part entre la définition légale française et la réalité de terrain, que ce soit dans le secteur privé ou dans le public, au sein de la communauté des archivistes ou en dehors.

La question est de comprendre ce que devient l'archivistique dans l'environnement numérique : la société numérique influence-t-elle déjà la recherche en archivistique et comment va-t-elle l'influencer dans l'avenir ?

Les trois aspects de la société numérique évoqués dans les premières lignes de cet article permettent d'éclairer cette question : le support du document d'archives ; les technologies et les réseaux qui influencent le traitement de l'information ; le comportement des chercheurs pour la diffusion des résultats de recherche en archivistique.

1. LES DOCUMENTS D'ARCHIVES NUMÉRIQUES

Un document est généralement défini comme une information sur un support. Sans support, donc, pas de document. Par ailleurs, les définitions

du mot archives insistent volontiers sur le fait que le support n'est pas discriminant dans le statut d'archives. C'est ce que dit notamment la loi française de 2008 : « Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support » (Légifrance, 2019, 24 avril). Pourtant, le support est loin d'être neutre dans les pratiques archivistiques, ce qui doit nécessairement avoir une répercussion sur les principes et les méthodes de la discipline. Il est donc intéressant d'analyser l'impact du support numérique sur le support, mais aussi sur la forme de l'information, sur le lieu de conservation et sur la date des documents.

1.1. Le numérique comme support (natif) des documents d'archives

L'archivistique a pour objet l'ensemble des fonds d'archives¹ lesquels remontent parfois à plusieurs siècles et témoignent alors d'une succession de supports d'écriture au travers du temps.

Pour les XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles, le support d'archives est majoritairement du papier. Pour le XXI^e siècle en revanche, on peut affirmer sans risque que le numérique est le support de création de la majorité des objets d'information (documents, fichiers de données) qui possèdent une valeur d'archives, c'est-à-dire dont la qualité et le contenu font qu'une personne décide de les conserver pour un usage ou une exploitation ultérieure.

Les supports numériques, qu'il est coutume d'opposer aux supports analogiques (papier, film, etc.) présentent deux caractéristiques essentielles. La première est que l'information supportée est codée sous forme de 0 et de 1 dans un langage machine non compréhensible humainement et que son exploitation est donc liée à la maîtrise de ce code. La seconde est que la lecture de ces documents nécessite le truchement d'un appareil de visualisation, incluant l'outil de décodage. C'est sans nul doute pour cette raison que les premières années d'usage de l'information numérique se sont focalisées sur les questions de conservation à long terme de ces nouveaux supports, sujet crucial, mais qui ne doit pas masquer les autres incidences des technologies numériques sur l'archivistique.

Le fait est qu'en 2018, la grande majorité de l'information est produite et échangée sous forme numérique. Il est difficile de dire avec précision

le pourcentage, mais il doit osciller entre 80 et 90 %. Ce phénomène n'est pas toujours archivistiquement lisible dans la mesure où il est déformé par deux facteurs : d'un côté, nous sommes toujours au milieu d'une période de transition où les supports papier et numérique se concurrencent au quotidien (copie numérique du document papier, impression papier des fichiers numériques) ; de l'autre, la prise en charge archivistique des traces de l'activité est souvent différée et porte le poids des habitudes, par exemple la tendance à poursuivre la collecte d'une typologie documentaire sur le support classique. Ceci biaise l'appréciation de l'évolution de la production.

Les informaticiens – qui bénéficient souvent dans les organisations d'une aura de grands experts de l'information puisqu'elle est désormais numérique et que la donnée draine les budgets – répartissent les données (la matière de l'information) en deux grandes catégories : les données structurées et les données non structurées. Ce découpage recoupe en partie la répartition archivistique classique entre registres (données structurées) et dossiers (données non structurées), mais en partie seulement. En effet, il est assez facile dans un certain nombre de cas d'établir la filiation entre les documents de naguère et les fichiers numériques d'aujourd'hui : base de données, factures dématérialisées, comptes rendus de réunions au format PDF, revues en ligne, courrier électronique, etc. Mais cette généalogie n'est pas toujours manifeste avec la création de systèmes d'information parfois complexes.

La translation du papier vers un support numérique et son nécessaire outil de lecture ne devrait pas affecter l'archivistique en profondeur. Certes, les objets (les dossiers papier) changent de matière (des disques numériques), mais le simple changement de support ne suffit pas à changer les fondements de l'archivistique. Le support en soi n'affecte pas la valeur du document.

En revanche, lorsque la technologie numérique modifie la forme de l'information, cela interpelle les principes mêmes de l'archivistique.

1.2. Les nouvelles formes, numériques, des documents d'archives

Vingt ans après la généralisation de l'Internet, il est manifeste que le regard archivistique porté sur la production numérique native à partir

de la classification papier des archives est insuffisant à embrasser la réalité des objets ou traces numériques possiblement candidats au statut de documents d'archives. Il est donc nécessaire de changer ce regard pour un regard déconnecté de l'existant papier, pour une quête objective basée sur la valeur et non sur une forme déjà connue.

De ce point de vue, la publication en 2015 de l'ouvrage collectif *Les genres de documents dans les organisations. Analyse théorique et pratique*, sous la direction de Louise Gagnon-Arguin, Sabine Mas et Dominique Maurel, est une contribution très intéressante à l'archivistique du XXI^e siècle. L'expression de *genre documentaire* ne fait pas partie du vocabulaire archivistique traditionnel, mais on voit bien que la réalité de la création et de l'échange d'information rendus possibles par les outils et réseaux numériques (pratiques du Web, communautés sociales, contractualisation par message électronique ou SMS, objets connectés, etc.) appelle une analyse archivistique et diplomatique. Le fait de savoir s'il faut parler de genre, de type ou de forme intéresse la recherche en archivistique, mais reste secondaire par rapport au fait d'inclure ces objets documentaires dans le champ de l'archivistique dès lors qu'ils tracent une action qu'il faudra peut-être prouver demain, ou qu'ils représentent une mémoire à laquelle on voudra se reporter plus tard.

À cet égard, la formule de Georges Tessier dans le chapitre « La diplomatique » de *L'Histoire et ses méthodes* est toujours d'actualité :

Or, pour être efficace, pour être autre chose qu'un morceau de littérature, que l'équivalent d'une inscription, qu'un aide-mémoire, qu'une note personnelle, pour valoir devant l'autorité judiciaire ou administrative, l'écrit doit être revêtu d'une certaine forme. (Tessier, 1961, p. 666)

Le sens du mot *écrit* fait ici écho au Code civil français qui définit l'écrit comme « une suite de lettres, de caractères, de chiffres ou de tous autres signes ou symboles dotés d'une signification intelligible, quel que soit leur support » (Légifrance, 2019, 25 mars, article 1365). Ainsi une image peut être considérée comme un écrit, dès lors qu'il y a un émetteur et un destinataire, et une intention manifeste et tracée. Ce point (la forme de l'écrit numérique) n'est-il pas sous-estimé ?

Les contenus échangés aujourd'hui sur les réseaux sociaux posent la question archivistique de la granularité du document. Dans

l'environnement numérique, le dossier d'affaires, tel qu'on le connaît dans l'environnement papier, disparaît au profit d'une métadonnée de dossier, et parfois au profit de rien du tout, hélas. La recherche en archivistique ne doit-elle pas s'emparer de cette question du dossier dans l'environnement numérique, en tant qu'objet solidaire et signifiant, mais aussi en tant que composant de séries cohérentes dans la traçabilité des activités ?

De même, la question de l'émiettement de l'information sous la pression de l'accélération ambiante des échanges, du fait des technologies numériques, devrait être creusée. Une décision ou un fait, consignés il y a trente ans dans un seul courrier ou un seul rapport, fait aujourd'hui l'objet de trente ou cinquante morceaux de document. Archiver chaque fichier ou chaque donnée, comme on l'entend parfois dans le monde des informaticiens, n'a pas de sens archivistique ; ce serait comme prétendre archiver chaque page ou chaque mot !

La notion de complétude du document archivé, soulignée notamment par les publications d'InterPARES (s.d.), mériterait un approfondissement théorique et pratique, à commencer par le renouvellement de la terminologie, malheureusement très pauvre sur ces sujets.

1.3. Le stockage des données

Si l'on considère que la masse d'archives (avec l'explosion des volumes de documents administratifs au XIX^e siècle) est un des événements déclencheurs de la naissance de l'archivistique, il semble évident qu'avec les masses d'archives numériques, centuplées et plus encore, au XXI^e siècle, le stockage numérique est l'un des volets de l'archivistique d'aujourd'hui. Cependant, avant d'aborder la question du stockage sous l'angle de la conservation des données et des outils de gestion, il est utile d'insister sur l'influence des modes de stockage numérique sur le comportement des utilisateurs (c'est-à-dire ceux qui enregistrent ou produisent des informations susceptibles de constituer des documents d'archives), mais aussi sur le positionnement de l'archiviste face aux supports numériques.

Depuis une trentaine d'années, on a pu observer, au fur et à mesure de la diffusion des outils informatiques dans les organisations, comment et combien les équipes métier (les producteurs de documents) se déresponsabilisaient ou se sentaient déresponsabilisées de l'archivage

de leurs documents. L'expression récurrente « Oh ! Nous n'avons plus d'archives maintenant ; c'est l'informatique qui s'en occupe » résume cet état d'esprit. Cela n'est certainement pas étranger au désordre informationnel que l'on peut observer dans l'environnement numérique. Depuis quelques années, le phénomène s'est accentué, que ce soit par le biais de l'externalisation des serveurs de l'entreprise ou directement avec l'usage d'Office 365 : l'outil est centré sur l'utilisateur au point que ledit utilisateur n'a plus à s'occuper de rien et que, au final, c'est l'outil, ou plutôt le prestataire, qui gère le cycle de vie des données, ou plus exactement qui ne le gère pas !

Dans les années 1990, plusieurs auteurs anglo-saxons ont développé une théorie connue sous le nom de *post-custodialisme*², notamment Charles Dollar, Terry Cook ou Frank Upward (McKemmish et Upward, 1994). Il s'agissait de déplacer le centre de gravité de la fonction d'archiviste de la conservation matérielle (la garde, *custody*), vers le contrôle du cycle de vie des documents archivés. De conservateur (au sens matériel du terme), l'archiviste devient gestionnaire ou auditeur des documents.

L'étude *Stratégie globale pour la conservation à long terme des documents électroniques en Suisse* a repris cette notion dans le contexte de plus en plus prégnant de l'archivage électronique, en soulignant qu'avec « la démarche *non-custodial* décentralisée, les archivistes assument de nouvelles tâches fondamentales, et de gardiens du document d'archives, ils deviennent les contrôleurs de gestion d'archives » (Schärli, Egger, Quillet, Reitze, Seewer et Zeller, 2002), formule réutilisée dans le billet *Custodialité* (Chabin, 2011).

Avec la tendance irréversible à l'externalisation et aux différentes formules de *cloud*³, la question de la responsabilité de la garde physique des archives est plus que jamais d'actualité. Pourtant, paradoxalement, la garde numérique des archives tient toujours une place majeure dans les préoccupations des archivistes, et la démarche *post-custodial* semble abandonnée par la recherche en archivistique.

2. LE NUMÉRIQUE ET LES TRAITEMENTS ARCHIVISTIQUES

À côté des rouages de la transformation numérique des supports d'archives, la recherche en archivistique est aussi conditionnée par les technologies numériques dans ses méthodes et ses techniques

de traitement des archives. Trois aspects seront abordés : l'étude des contenus, la préservation des supports, et les modes de sélection de ce qui doit être archivé au nom de l'organisation, par opposition à ce qui ne sera pas archivé et sera laissé à la responsabilité des utilisateurs.

2.1. Étude des contenus

Plusieurs technologies numériques, telles que la numérisation (pixellisation, vectorisation), la reconnaissance optique de caractères, l'indexation automatique ou les moteurs de recherche, apportent au traitement des archives des possibilités nouvelles et de nouveaux horizons.

Les formats et supports numériques et, plus précisément, les réseaux de communication (Internet et autres), en supprimant la distance géographique entre les documents et leurs utilisateurs, facilitent considérablement l'accès aux archives numérisées. Depuis quelques décennies, les services d'archives patrimoniales se sont lancés dans la mise en ligne de leurs collections, pour la plus grande joie du public et des chercheurs. La sélection des documents numérisés et mis à disposition sur Internet a d'abord répondu à des critères pragmatiques : fréquence de consultation (les registres d'état civil), intérêt territorial et esthétique (les cartes et plans, les cartes postales), avant de s'élargir à de nombreuses thématiques. On trouve dans la littérature archivistique un certain nombre de témoignages et de bonnes pratiques sur la conduite de projets de numérisation, mais moins d'articles de réflexion critique sur les principes et méthodes d'utilisation des technologies numériques pour la valorisation du patrimoine.

La numérisation de documents analogiques (papier, parchemin, film) permet, avec des définitions d'image très fines et surtout des résolutions maximales, d'analyser les contenus de documents existants plus finement que ne le permet l'œil humain ou une loupe, au profit de l'étude des écritures manuscrites anciennes ou de l'analyse de documents récents. Il faut citer également le microscope à balayage électronique, qui donne à voir l'infime détail du tracé des lettres par exemple, que ce soit pour une recherche historique ou pour une expertise judiciaire.

Plus généralement, les projets archivistiques ont largement utilisé les techniques de reconnaissance de caractères et de transcription de manuscrits, de recherche automatique d'une chaîne de caractères,

de statistiques sur l'occurrence des mots, etc. pour l'exploitation des archives et leur valorisation. On peut cependant observer que ces technologies numériques ne sont pas propres à l'archivistique et qu'elles intéressent également de nombreuses disciplines universitaires telles que la codicologie, l'histoire, l'archéologie, la littérature, la muséographie ou le droit.

2.2. La pérennisation des supports d'information

L'épineuse question de la préservation des formats et supports numériques dans le temps apparaît, elle, au cœur de la problématique archivistique. En effet, si l'exploitation des contenus archivés intéresse une grande variété d'utilisateurs et de chercheurs, la conservation des archives a toujours été au centre de la mission des archivistes, avec la production de normes techniques de conservation intégrées au programme de formation en archivistique.

Les enjeux d'obsolescence des formats et supports ou d'intégrité des documents numériques, sans parler de la sécurité des espaces de stockage, rendent la question plus prégnante, car le numérique a démultiplié en quelques décennies les risques de perte ou de corruption de données, donc de contenus. Qui dit enjeux sociétaux et économiques – c'est le cas ! – dit recherche scientifique pour trouver des réponses, des solutions.

Il est intéressant de souligner le rôle des ingénieurs et des chercheurs en sciences dures dans cette affaire : la principale norme du domaine, la norme ISO 14721 connue sous le nom *Open Archival Information System* (OAIS) a été initiée par des astrophysiciens de plusieurs agences spatiales (Conseil de Management du Comité Consultatif pour les Systèmes de Données Spatiales, 2012) avant d'être développée par des responsables de collections patrimoniales.

C'est le point où l'approche *post-custodial*, déconnectée, mais très connectable aux technologies numériques, rejoint la question des compétences fondamentales de l'archiviste. Les techniques de conservation des supports analogiques font également appel à des compétences scientifiques, en chimie notamment, que ce soit au niveau de la fabrication des supports utilisés par les producteurs de documents, ou que ce soit en restauration d'archives. Est-ce que le passage de l'analogique au numérique modifie la frontière entre la

compétence archivistique et la compétence technique dans le domaine de la conservation des supports d'archives ? Il serait intéressant de préciser quelle devrait être la contribution de l'archivistique aux travaux de pérennisation de l'information numérique.

2.3. Le *big data* (mégadonnées) et la sélection des archives

Le troisième traitement qui interroge la discipline archivistique est la sélection des données à archiver, c'est-à-dire l'identification des objets numériques à valeur d'archives, avec le triple handicap de l'explosion de données, de l'émiettement de l'information et de la virtualisation des documents puisqu'on ne peut voir les contenus qu'au moyen d'outil de lecture, ce qui constitue une grande rupture avec l'âge de l'archivistique analogique.

Or, deux visions archivistiques s'opposent dans la définition même des archives. D'un côté, la théorie du *tout est archives*, basée sur une acception très généreuse de la définition légale française des archives, en vertu de laquelle les opérations de tri et de destruction afférentes interviennent *a posteriori* (notion d'archives intermédiaires) et doivent être contrôlées par les archivistes. De l'autre côté, une théorie selon laquelle un fonds d'archives est constitué par l'accumulation organique contrôlée des documents (traces, objets d'information, fichiers de données), avec une mise en archive proactive et assumée, selon une politique d'archivage prédéfinie et des critères de sélection explicites et argumentés, que le producteur soit une administration, une entreprise ou une communauté tout entière.

Avec le numérique, les masses d'informations sont décuplées, centuplées, etc., mais elles sont aussi atomisées, éclatées, dispersées, nouvel état de fait qui ébranle les notions de provenance, de dossier, voire d'original. Le XXI^e siècle voit le règne des données massives, du *big data* qui impose ses propres règles. La question est donc de savoir comment les technologies numériques peuvent aider à pratiquer la sélection, mais aussi comment la recherche en archivistique peut contribuer à formaliser de nouveaux modèles de gestion des données en revisitant les possibilités de la technologie.

Face à ce défi, la recherche en archivistique doit proposer de nouvelles méthodes et techniques de sélection des documents sur la

base de leur valeur archivistique, avec des algorithmes de traitement proprement archivistique des traces numériques. C'est un enjeu vital pour l'archivistique, car, contrairement à d'autres aspects de l'archivistique numérique comme l'étude des contenus ou la pérennisation des supports, la question de la sélection et de la constitution des archives est spécifiquement archivistique; nulle autre discipline n'a vocation à le faire. Le risque, si l'archivistique ne prend pas directement en charge cet enjeu, est de fournir aux futurs utilisateurs des archives des fonds numériques constitués sans principes archivistiques.

Deux textes archivistiques, publiés respectivement en 2014 et 2015, illustrent ce propos. Le premier texte est une circulaire du Service interministériel des archives de France définissant un *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques* (Service interministériel des archives de France, 2014): la méthodologie est savante et très complexe (75 pages) de sorte que l'on s'interroge sur son applicabilité sur le terrain, sans parler du contexte exclusivement papier de la réflexion (l'adaptation au contexte numérique est prévue *ultérieurement*). Le second texte est le retour d'expérience de l'opération d'archivage des courriels de Valerie Smith, doyenne du collège à l'Université de Princeton de 2011 à début 2015, au moyen d'un algorithme élaboré par un groupe de travail pluridisciplinaire à partir de l'analyse du contexte de production et exécuté avec une rapidité et une précision remarquables (Drake, 2015).

La question du recours aux algorithmes et plus généralement à l'intelligence artificielle intéresse un nombre croissant d'archivistes et de chercheurs en archivistique, avec toutefois des approches différentes. Il faut sans doute résister à la tentation de se contenter d'une transposition, d'une transition, d'une translation des pratiques papier à l'environnement numérique, alors que l'on est face à une rupture de paradigme qui rend inopérant ou du moins qui biaise et atrophie le produit d'une simple adaptation au numérique de l'existant papier. Il faut repenser la démarche d'archivage à partir de la production numérique et non en extrapolant à partir de réalités non numériques. Il faut *penser numérique* et non *s'habiller en numérique*.

Autrement dit, l'archivistique de la société numérique :

1. doit-elle limiter son intervention aux *archives récupérées*, c'est-à-dire aux masses de données, structurées et plus souvent non

structurées, abandonnées sur les serveurs de l'entreprise ou de ses prestataires (ce qu'on appelle le vrac numérique);

2. ou doit-elle viser à instiller dans les processus de création des traces de l'activité humaine et dans les systèmes d'information qui les régissent les principes fondamentaux de l'archivistique (auteur, destinataire, finalité, date, contexte, granularité de l'objet d'information, durée de conservation motivée, etc.)?

Dans le premier cas, on assisterait à un glissement de l'archivistique vers l'archéologie, au sens où l'intervention se fait *a posteriori* sur les traces sédimentées de l'activité humaine, avec le risque d'une surreprésentation des déchets documentaires. Dans le second cas, on se situe clairement dans le champ du *records management* avec la démarche préconisée par des normes telles que MoReq (Direction des Archives de France, 2008; MoReq, 2019) ou ICA-Req, notamment le module 3 (Conseil international des archives, 2008)⁴.

C'est un sujet majeur pour la recherche en archivistique, car on peut voir dans cette situation un risque d'éclatement des pratiques archivistiques.

3. LA RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE DANS LA SOCIÉTÉ CONNECTÉE

Les considérations qui précèdent conduisent à s'interroger sur les contours de la discipline archivistique et sur le champ de la recherche en archivistique en ce début de XXI^e siècle.

Quels sont les critères de définition et d'appréciation de la recherche en archivistique dans un monde numérique ?

3.1. Positionnement de la recherche en archivistique au XXI^e siècle

Si l'archivistique est une science⁵, à quel domaine scientifique doit-on la rattacher ? L'archivistique est-elle une science dure ou une science humaine ? Si le support d'archives est un objet de recherche, il faut reconnaître que cette étude requiert autant sinon plus de connaissances en chimie et aujourd'hui en informatique que de connaissances historiques ou documentaires⁶.

L'archivistique est-elle une science auxiliaire de l'histoire comme on la présentait naguère ou une science de gestion ? Autre façon de poser la même question : l'archivistique est-elle une science dédiée à la mémoire patrimoniale ou une science dédiée à la défense des intérêts des personnes physiques et morales ? Peut-elle être les deux ? Y a-t-il des critères objectifs pour trancher ? Si oui, ces critères sont-ils immuables ?

Une approche simple est de voir dans quels établissements d'enseignement, quelles facultés, quelles unités de formation et de recherche (UFR) on trouve un enseignement en archivistique et des thèses en archivistique, et la part de cet enseignement et de cette recherche portant sur l'environnement numérique. Sur la carte des organisations de recherche consacrées au document d'archives (*record*) dans l'environnement numérique, un gros point représente le groupe de recherche interdisciplinaire InterPARES, rattaché à l'Université de Colombie-Britannique à Vancouver, dirigé depuis son origine (1999) par Luciana Duranti.

L'Université Paris 8, avec deux masters liés à l'archivistique, est un cas intéressant. Le premier est le master *Archives*, mention⁷ Histoire, au sein de l'UFR Textes et société (ce master est adossé, pour le programme et les enseignants, aux Archives nationales de France). Le second est le master *Gestion stratégique de l'information* (GSI), mention Humanités numériques, au sein de l'UFR Mathématiques, Informatique, Technologies, Sciences de l'Information et de la Communication (MITSIC). À noter que les deux masters sont présentés sur le site de l'Université comme relevant du domaine Sciences humaines et sociales, domaine qui est donc transverse aux UFR (les quatre autres domaines à Paris 8 étant : Arts ; Droit, économie, gestion ; Lettres et langues ; Sciences, technologies, santé).

Dans le master GSI, le cours s'intitule *Gestion des données et documents en entreprise*. L'enseignement, basé sur la réflexion archivistique trentenaire du professeur, inclut des aspects de protection des données personnelles, de technologies numériques et de risques médiatiques. Au cœur de l'enseignement se trouve le concept archivistique de durée de conservation ; lequel est d'ailleurs souvent mal traité par les autres disciplines (ingénierie en informatique, management, sécurité des données, etc.).

Un autre critère est la nature des revues scientifiques où sont publiés les résultats de recherche. Dans ce recensement, il faut distinguer les

revues labellisées par les institutions d'évaluation de la recherche qui comptent pour la carrière des chercheurs, et les espaces de publications qui ne sont pas sur la sacro-sainte liste et n'existent pas pour la recherche institutionnelle. De plus, sur quelle base peut-on qualifier une publication de recherche en archivistique et de recherche en archivistique dans l'environnement numérique :

- par la qualité de l'auteur (archiviste, enseignant en archivistique ou autre) ;
- par le titre de l'ouvrage ou de l'article (incluant le mot archivistique, archives, archiviste, archivage) ;
- par l'apport d'idées nouvelles qui font progresser la connaissance des choses archivistiques (mais qui en juge) ?

3.2. Modes numériques de diffusion de la recherche

Une autre interrogation sur le futur de la recherche en archivistique vient de l'impact du numérique sur les modes de diffusion de la science en général et sur les comportements des lecteurs ou plus généralement du public visé par les résultats de la recherche. Ici le mot *mode* est employé à la fois dans le sens masculin de modalité ou procédé technique et dans le sens féminin de tendance du moment.

Force est de constater que, même si les publications de livres et d'articles de revues (papier ou numérique) perdurent, elles sont puissamment concurrencées auprès du public potentiel (chercheurs, étudiants, professionnels, voire grand public) par d'autres formes de partage des connaissances : blogues, pages Web (pour ne citer qu'un exemple : le remplacement de l'encyclopédie *Universalis* par Wikipédia est maintenant accepté par tous), billets et commentaires sur les réseaux sociaux, etc. D'aucuns objecteront que les réseaux sociaux ne sauraient être un canal de diffusion sérieux pour la recherche : signaler les publications traditionnelles sur les réseaux, oui, mais non y publier une matière de recherche originale. La réalité est plus nuancée.

Il y a une sorte de négociation à l'œuvre entre, d'une part, les connaissances et les idées que l'on souhaite diffuser et, d'autre part, les pratiques de lecture et d'apprentissage du public. La négociation est assez rude et le risque est une certaine marginalisation du discours. Le fond,

la qualité scientifique des hypothèses et des raisonnements, la progression des connaissances, tout cela n'est pas négociable, sauf à réduire le champ de la discipline. En revanche, la forme doit s'adapter à l'environnement, c'est la seule marge de manœuvre pour gagner la bataille qui est déjà engagée. On peut obliger les étudiants, dans une certaine mesure, à certaines pratiques de lecture traditionnelle, mais il est difficile (et sans doute contre-productif) de les empêcher de lire autre chose, et il est tout à fait impossible de contraindre les professionnels des archives et de l'archivage à lire les publications scientifiques. Il n'y a guère d'autre choix que celui de séduire ! Il convient donc de réinventer un modèle de diffusion des résultats de recherche qui ne remplace pas les anciennes pratiques, mais qui les articule savamment avec de nouvelles pratiques de diffusion de l'information.

Entre le billet qui invite à réfléchir en donnant un éclairage à un fait d'actualité et l'article de revue traditionnel, on trouve aujourd'hui des sites de publication universitaire conçus comme des journaux en ligne. Prenons l'exemple de *The Conversation* lancé en 2011 et de sa déclinaison française lancée en 2015 dont le slogan est « L'expertise universitaire, l'exigence journalistique » (2019). Ce média donne à lire chaque jour un jeu de réflexions d'auteurs universitaires, parfois sous forme de dossier thématique.

Sauf erreur, il n'y a pas de chercheur en archivistique parmi les deux mille enseignants-chercheurs qui ont publié un article dans la déclinaison française de *The Conversation*. La recherche du mot *archivistique* sur le site offre deux réponses : un article titré *À qui appartiennent les images ?* et un article sur les défis de la reconstitution et de la restitution numériques des patrimoines détruits au Proche-Orient. La recherche sur le mot *archives* donne bien évidemment un plus grand nombre de résultats, organisés comme suit : pour les archives, six articles (*The conversation*, 2018) ; pour les thèmes associés, l'histoire (453 articles), le numérique (397 articles), la guerre (131 articles).

Dans laquelle des huit rubriques du média pourrait-on publier un article d'archivistique : international, politique et société, culture, économie et entreprise, éducation, environnement et énergie, santé, et science+tech ? Une question corollaire serait : est-il indispensable qu'un tel article soit rattaché préalablement à une rubrique définie ?

CONCLUSION

L'avenir de la recherche en archivistique est intimement lié à celui de l'archivistique et vice-versa. Sans pratique archivistique, la recherche est vaine, car elle se restreint alors à des supputations intellectuelles sans progrès collectif de la connaissance des archives dans la société. Sans recherche en archivistique, combien de temps les principes et les méthodes de traitement des documents d'archives résisteront-ils à la vague numérique ?

L'archivistique serait-elle soluble dans l'environnement numérique ? Au profit de la diplomatique (appliquée aux données) ou d'autre chose ? La publication en 2014 du livre *Les écrits s'envolent : la problématique de la conservation des archives papier et numériques* (Kecskeméti et Körmendy) pouvait susciter un légitime espoir (Chabin, 2014), mais cet ouvrage remarquable n'a eu malheureusement que peu d'échos dans les institutions et chez les professionnels de l'archivage.

Les archives, en tant qu'objets documentaires existants, intéressent de nombreux chercheurs (sociologues, historiens, artistes...), mais sans recherche spécifiquement archivistique sur les principes et méthodes de constitution et de gestion des fonds d'archives numériques, l'archivistique ne risque-t-elle pas de disparaître ?

L'ouvrage de Bruno Latour consacré au phénomène Pasteur et à l'émergence de la microbiologie comme science à la fin du XIX^e siècle, offre une citation tout à fait adaptée à la question de l'avenir de l'archivistique et de la recherche en archivistique : « L'exactitude d'une science ne lui vient pas de l'intérieur. Elle vient de la solidité des acteurs au sort desquels elle parvient à se lier » (2011, p. 89).

MARIE-ANNE CHABIN

NOTES DE FIN

1. La notion de fonds d'archives est un objet de recherche un peu délaissé par la littérature archivistique et cela est dommage.
2. Le français du Québec traduit parfois cette expression par *post-dépositaire*.
3. Le terme *infonuagique* utilisé pour *cloud* au Québec est très peu usité et compris en France.
4. Devenu la norme ISO 16175:2011, le document a été traduit en français en 2010 sous le titre *Principes et exigences fonctionnelles pour l'archivage dans un environnement électronique*.
5. *L'archivistique est-elle une science ?* est le titre d'un colloque organisé en janvier 2003 à Paris par l'École nationale des chartes et l'Association des archivistes français. Les actes n'ont pas été publiés, mais il existe un compte rendu des journées rédigé par Marie-Françoise Liard (2003).
6. On peut souligner notamment, au sein de l'International Standard Organisation (ISO), le rôle des comités 20 (l'aéronautique) et 171 (aspects technologiques de la gestion documentaire) en parallèle des travaux du comité technique 46, promoteur de la norme ISO 15489.
7. Le terme *mention* est l'équivalent du mot *département*, structure entre le master et l'UFR.

BIBLIOGRAPHIE

Références du texte

- CENTRE NATIONAL DE RESSOURCES TEXTUELLES ET LEXICALES. (2012).
Lexicographie: recherche. Repéré à <http://www.cnrtl.fr/definition/recherche>
- CHABIN, M.-A. (2011, 25 juillet). Custodialité [Billet de blogue]. Repéré à <http://www.marieannechabin.fr/2011/07/custodialite/>
- CHABIN, M.-A. (2014, 6 octobre). Archivistique: le crépuscule? [Billet de blogue]. Repéré à <http://www.marieannechabin.fr/2014/10/archivistique-le-crepuscule/>
- CONSEIL DE MANAGEMENT DU COMITÉ CONSULTATIF POUR LES SYSTÈMES DE DONNÉES SPATIALES. (2017). *Modèle de référence pour un Système*

ouvert d'archivage d'information (OAIS) Livre Magenta (2^e édition).
Repéré à <https://public.ccsds.org/Pubs/650x0m2%28F%29.pdf>

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES. (2008). *Principles and functional requirements for records in electronic office environments – Module 3 : Guidelines and functional requirements for records in business systems*. Repéré à <http://www.adri.gov.au/resources/documents/ICA-M3-BS.pdf> (sic)

CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES. (2012). Terminologie archivistique multilingue – MAT. Repéré à <http://www.ciscra.org/mat/mat/termlist//French>

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. (2007). *Dictionnaire de terminologie archivistique* (Mise en forme de la version 2002 par les Archives départementales du Nord). Repéré à <https://francearchives.fr/file/4f717e37a1befe4b17f58633cbc6bcf54f8199b4/dictionnaire-de-terminologie-archivistique.pdf>

DIRECTION DES ARCHIVES DE FRANCE. (2008). *MoReq2. Exigences types pour la maîtrise de l'archivage électronique. Mise à jour et extension* (traduit par M.-A. Chabin). Repéré à https://francearchives.fr/file/2e25bd7680f2c719f63be0f25976e65f397b0af2/static_2085.pdf

DRAKE, J. (2015, 29 mai). Archiving email at the Princeton University Archives [Billet de blogue]. Repéré à <https://blogs.princeton.edu/mudd/2015/05/archiving-email-at-the-princeton-university-archives/>

ÉCOLE DE BIBLIOTHÉCONOMIE ET DES SCIENCES DE L'INFORMATION. (2018). *Terminologie de base en sciences de l'information* (version 1.1). Repéré à <http://clip.ebsi.umontreal.ca/terminologie/docs/Terminologie2018.pdf>

GAGNON-ARGUIN, L., MAS, S. et MAUREL, D. (dir.). (2015). *Les genres de documents dans les organisations. Analyse théorique et pratique*. Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.

INTERPARES. (s.d.). Project Overview. Repéré à <http://inter pares.org/>

KECSKEMÉTI, C. et KÖRMENDY, L. (2014). *Les écrits s'envolent: la problématique de la conservation des archives papier et numériques*. Lausanne, Suisse: Éditions Favre.

LATOURE, B. (2011). *Pasteur: guerre et paix des microbes, suivi de Irréductions*. Paris, France: La Découverte.

- LÉGIFRANCE. (2019, 25 mars). *Code civil*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721>
- LÉGIFRANCE. (2019, 24 avril). *Loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives*. Repéré à <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2008/7/15/2008-696/loi/texte>
- LIARD, M.-F. (2003). L'Archivistique est-elle une science? *Bulletin des bibliothèques de France*, 3, 99-100. Repéré à <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0099-005>
- MCKEMMISH, S. et UPWARD, F. (1994). Somewhere beyond custody. *Archives & Manuscripts*, 22(1), 136-149. Repéré à <https://core.ac.uk/display/36806646>
- MOREQ. (2019). MoReq2010, Modular Requirements for Records Systems. Repéré à <https://www.moreq.info/>
- POURQUERY. D. (2018, 5 octobre). Trois ans de Conversation, 2015-2018: l'actualité vue par les chercheurs [Billet de blogue]. Repéré à <https://theconversation.com/trois-ans-de-conversation-2015-2018-lactualite-vue-par-les-chercheurs-104511>
- SCHÄRLI, T., EGGLER, J.-J., QUILLET, R., REITZE, T., SEEWER, E. et ZELLER, J.D. (2002). *Stratégie globale pour la conservation à long terme des documents électroniques en Suisse. Rapport détaillé*. Bâle, Suisse: Conférence des directrices et directeurs d'Archives cantonale et fédérales; Principauté du Liechtenstein (CDA CH/FL). Repéré à http://vsa-aas.ch/wp-content/uploads/2016/02/f_strategie.pdf
- SERVICE INTERMINISTÉRIEL DES ARCHIVES DE FRANCE. (2014). *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques*. Repéré à https://francearchives.fr/circulaire/CADRE_METHODO_2014_07
- TESSIER, G. (1961). La diplomatie. Dans C. Samaran (dir.), *L'Histoire et ses méthodes* (p. 633-676). Paris, France: Gallimard.
- THE CONVERSATION. (2018). Articles sur archives. Repéré à <https://theconversation.com/fr/topics/archives-37993>
- THE CONVERSATION. (2019). Page d'accueil. Repéré à <https://theconversation.com/fr>

UNIVERSITÉ PARIS 8. (2010a). Master Archives. Repéré à <http://www.univ-paris8.fr/Master-Archives>

UNIVERSITÉ PARIS 8. (2010b). Master Gestion stratégique de l'information. Repéré à <http://www.univ-paris8.fr/Master-Gestion-Strategique-de-l-Information> (sic)

Lectures complémentaires

ARCHIVES, LIVRES, MANUSCRITS ET AUTRES SUPPORTS DE L'INFORMATION. (2017, 24 janvier). La recherche en archivistique : qu'en est-il aujourd'hui? XV^e journée d'archivistique d'Angers [Billet de blogue]. Repéré à <https://alma.hypotheses.org/2021>

ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS ET DIPLÔMÉS EN ARCHIVISTIQUE D'ANGERS. (2001). Les Journées d'archivistique d'Angers 2001 : La Recherche en archivistique. Repéré à <http://aead.fr/category/2001-la-recherche-en-archivistique/>

CHABIN, M.-A. (2016, 11 mai). Réflexion sur le vrac numérique [Billet de blogue]. Repéré à <http://www.marieannechabin.fr/2016/05/reflexion-sur-le-frac-numerique/>

CHABIN, M.-A. (2018). *Des documents d'archives aux traces numériques. Identifier et conserver ce qui engage l'entreprise – La méthode Arcateg™*. Bois-Guillaume, France : Éditions KLOG.

COUTURE, C. et LAJEUNESSE, M. (2014). *L'archivistique à l'ère du numérique : les éléments fondamentaux de la discipline*. Québec, Québec : Presses de l'Université du Québec.

GAILLARD, H. (2018, 7 octobre). Pourquoi les enseignants-chercheurs devraient tweeter [Billet de blogue]. Repéré à <https://theconversation.com/pourquoi-les-enseignants-chercheurs-devraient-tweeter-104214>

GOUDAROU, E. (2018, 18 octobre). Computational archival science: automating the archive [Billet de blogue]. Repéré à <https://blog.nationalarchives.gov.uk/blog/computational-archival-science-automating-archive/>

HOTTIN, C. (2007). Plaidoyer pour la recherche archivistique. *Histoire et Sociétés, alternatives économiques*, 60-64 et 81-85. Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00078121>

Soutenir et encourager l'exploitation artistique des archives : état de la situation

DIANA WALTON

Étudiante au doctorat, Université de Montréal

INTRODUCTION

L'exploitation des archives à des fins de création est un phénomène en émergence qu'il est intéressant, voire important, d'observer d'un point de vue archivistique. Dès le début du XX^e siècle, des artistes tels Marcel Duchamp et Kurt Schwitters se révèlent en tant que précurseurs quant à l'utilisation des archives et des documents en arts visuels. Ce sont toutefois les stratégies d'appropriation développées par certains artistes américains marquants des années 1960, tels que Jasper Johns, Robert Rauschenberg, James Rosenquist et Andy Warhol, qui ont pavé la voie aux pratiques contemporaines d'exploitation des archives qui se déploient et évoluent depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990. L'avènement des technologies numériques a amplifié l'étendue de ces pratiques qui se sont répandues dans plusieurs sphères du domaine artistique, notamment les arts visuels, la littérature, le cinéma, la danse ou la musique (Lacombe, 2013, 2014). Alors que les historiens et les théoriciens de l'art étudient ce courant artistique depuis un certain temps déjà, ce

n'est que récemment que des recherches ont été menées sous l'angle de l'archivistique. En portant une attention particulière aux artistes et à l'usage qu'ils font des archives, le phénomène de l'exploitation des archives à des fins de création remet en question certains fondements de l'archivistique et fait poindre de nouvelles perspectives en suscitant une réflexion sur la définition de l'archive elle-même, sur le rôle de l'archiviste et, par extension, sur la mission des centres d'archives. Une réflexion sur l'évolution du domaine s'impose pour développer une approche et adapter les pratiques archivistiques à cette nouvelle réalité. Il apparaît plus que jamais nécessaire d'élargir le cadre de référence habituel en considérant la dimension émotive des archives et en reconnaissant qu'elles servent aussi bien à des fins de création qu'aux fins traditionnelles de gestion et de recherche. Le développement de moyens appropriés afin de soutenir et d'encourager l'utilisation des archives à des fins de création s'avère imminent et les centres et les services d'archives se doivent d'adopter une attitude d'ouverture envers ces nouveaux types d'utilisation axés sur la création (Bertrand, 2014; Lemay et Klein, 2011-2012, 2014).

D'ailleurs, au Québec, au cours des dernières années, des artistes-archivistes (Côté-Lapointe, 2016; Scarpulla, 2016; Bednarz et Widmer, 2015; Lemay et Klein, 2011-2012) provenant de domaines variés ont réalisé des projets artistiques par lesquels ils amorcent une réflexion sur différents aspects de la gestion des archives et démontrent la pertinence d'y considérer l'exploitation des archives à des fins de création.

Ainsi, ces artistes-archivistes soulèvent des réflexions et des problématiques qui s'avèrent pertinentes pour le domaine archivistique, à savoir l'accès aux archives, la collaboration entre archiviste et créateur, l'innovation et la mise en valeur dans le cadre de la diffusion d'œuvres créées à partir d'archives, la réinterprétation des archives, la sensibilisation de la clientèle et l'atteinte de nouveaux publics. Ces perspectives représentent des pistes de réflexions sur la question de savoir comment les centres et les services d'archives pourraient encourager et soutenir l'exploitation de leurs archives par des artistes contemporains et en tirer profit pour le domaine archivistique.

Or, en observant la façon dont les artistes ont exploité les archives jusqu'à présent, on se rend compte que les utilisations ont principalement eu lieu hors des services d'archives. Les artistes qui ont recours aux

archivistes ou qui travaillent en collaboration avec eux sont plutôt rares : « Les pratiques les plus courantes étant l'accumulation de documents épars ou l'utilisation d'archives personnelles et familiales » (Klein, 2014, p. 255). Certains artistes ont toutefois recours aux archives institutionnelles et les archivistes ont tout intérêt à encourager cette forme d'exploitation, non seulement pour les artistes eux-mêmes, mais également pour connaître et comprendre ces nouveaux utilisateurs-usagers, ainsi que pour présenter les archives autrement et pour impliquer d'autres clientèles. Bien que cette pratique soit peu courante, on retrouve plusieurs exemples de projets émanant de centres d'archives de diverses institutions ou organismes pour la mise en valeur de leurs archives.

Dans le cadre de cet article, nous présentons les résultats d'une évaluation de la situation en matière de projets en arts visuels et médiatiques issus de l'exploitation des archives qui se sont déroulés dans des centres et des services d'archives. Nous présentons également les sources de financement qui seraient envisageables pour la réalisation de ce type de projets au Québec. Ces résultats sont tirés d'un mémoire de maîtrise qui explore le potentiel d'intégration de projets impliquant des artistes qui exploitent les archives à des fins de création dans la gestion des activités de diffusion des centres et des services d'archives québécois, et au rôle de l'archiviste dans ce nouveau contexte. Cette analyse a été effectuée à partir d'une sélection de projets tels que des événements et des expositions ayant eu lieu dans des centres d'archives, des bibliothèques, des galeries d'art et des musées réalisés depuis une vingtaine d'années au Canada, mais aussi aux États-Unis et en Europe afin d'élargir le cadre d'analyse qui est restreint du fait que ces activités sont encore peu répandues, ainsi qu'à partir de l'identification des programmes de subventions et autres sources de financement disponibles au Québec.

L'évaluation de la situation a permis de relever les caractéristiques, les tendances et les pratiques qui s'avèrent pertinentes et enrichissantes pour le domaine archivistique et qui suggèrent des actions qu'un archiviste pourrait poser tout au long de la réalisation d'un projet, notamment en matière de financement. Nous souhaitons démontrer que certains types de projet découlant de l'exploitation artistique des archives sont compatibles non seulement avec la mission et la gestion des centres et services d'archives, mais sont aussi profitables par l'augmentation de l'utilisation des archives, une plus grande visibilité et l'atteinte d'une clientèle plus vaste et variée.

1. ÉVALUATION DE LA SITUATION : GRILLE D'ANALYSE

Pour mener cette analyse, nous avons identifié cinq types de projets impliquant l'exploitation des archives par des artistes, à savoir les résidences d'artistes en milieu documentaire ou artistique, les projets d'exposition avec des artistes invités, les projets initiés par un artiste, les expositions réalisées par des artistes-commissaires et les commandes d'art public¹.

Pour chacune de ces catégories, nous avons dégagé les caractéristiques et les meilleures pratiques qui seraient pertinentes au domaine archivistique québécois, et nous avons fait l'exercice de définir le rôle de l'archiviste et d'établir les tâches qu'il pourrait accomplir dès le processus d'élaboration et tout au long de la réalisation d'un projet. Par la suite, nous avons associé les sources de financement appropriées à chaque type de projet².

Cette démarche s'est accomplie selon une grille d'analyse élaborée à partir des questions suivantes :

- Quel est l'élément déclencheur ou la motivation pour instaurer le projet ?
- Quel est le type de clientèle visé ?
- Comment l'activité a-t-elle été initiée ? Par un artiste, par un musée, par un centre d'artistes, par différentes institutions en collaboration ou autres ? A-t-elle un thème imposé ou libre ?
- Quelle est l'approche pour solliciter les artistes ? (Appel de candidatures ou sélection directe) ;
- Quelle(s) forme(s) d'art est (sont) utilisée(s) ? De quelle manière l'artiste accède-t-il aux archives ? Quel type d'archives est utilisé ? Les archives sont-elles utilisées telles quelles, modifiées ou transformées ? Quelles sont les conséquences de la modification ou de la transformation des archives ?
- De quelles façons les archivistes ont-ils été ou pourraient-ils être impliqués dans le processus ? Conception du projet, aide à la recherche des documents d'archives, mise en valeur, etc. ?
- Dans quel type d'environnement l'activité a-t-elle eu lieu ? Quel est le type d'espace et d'aménagement requis ?

- Selon les sources de financement identifiées, lesquelles pourraient s'appliquer à chacune des catégories de projets ?

Les sections suivantes présentent les résultats pour chacune des cinq catégories.

2. RÉSIDENCES D'ARTISTES EN MILIEU DOCUMENTAIRE OU ARTISTIQUE

L'évaluation de la situation pour ce qui est des résidences d'artistes en milieu documentaire ou artistique est basée sur des projets qui se sont déroulés notamment au Musée McCord et au Centre des arts actuels Skol à Montréal, au Portland Archives & Records Center (PARC) à Portland, à la Gay Lesbian Bisexual Transgender (GLBT) Historical Society à San Francisco, à l'American Jewish Joint Distribution Committee (JDC) à New-York, ainsi qu'à la division des archives de la London School of Economics et à la British Library au Royaume-Uni. Le Tableau 1 en présente les faits saillants.

L'analyse de ces projets a révélé que la mise en valeur est la motivation sous-jacente commune à l'ensemble des institutions pour mettre en œuvre un projet d'exploitation artistique des archives en offrant des résidences d'artistes.

Nous avons repéré deux tendances en la matière, soit la mise en valeur des documents d'archives d'un fonds ou d'une collection, et la mise en valeur du processus archivistique.

Pour ce qui est de la mise en valeur des documents d'archives d'un fonds ou d'une collection, les résidences d'artistes permettent à des organisations dotées de centres d'archives de mettre en valeur la richesse et la diversité de leurs collections, ainsi que d'offrir de nouvelles interprétations de celles-ci. Par exemple, en 2012, le Musée McCord à Montréal a mis sur pied un programme d'artistes en résidence dans le but d'inviter des artistes contemporains à découvrir et à interagir avec les collections du Musée pour créer une œuvre qui ferait l'objet d'une exposition temporaire et individuelle. Le Musée souhaitait ainsi présenter ses collections sous un nouveau jour en faisant le lien entre l'histoire et les beaux-arts et entre le passé et le présent, comme en témoigne l'exposition *Decolonial Gestures or Doing it Wrong? Refaire le chemin*

de l'artiste Nadia Myre dont les œuvres, réalisées à partir d'instructions pour la fabrication d'objets d'inspiration autochtone tirées de publications et des périodiques féminins de l'époque victorienne, furent présentées aux côtés d'objets puisés parmi la collection ethnologique du Musée (Musée McCord, 2016). La division des archives de la London School of Economics (Royaume-Uni) a également offert des résidences d'artistes dont l'un des objectifs était de « représenter le contenu des archives pour stimuler la discussion et inciter un nouveau public » (Boucher, 2009, p. 28), notamment le projet *ReCollect* par Heather Barnett. L'artiste recréa des archives photographiques en reproduisant chaque boîte, ainsi que les dossiers originaux. Les archives recréées étaient exposées dans les bureaux des services aux étudiants, invitant ceux-ci à les découvrir et à les parcourir (Boucher, 2009). Pour sa part, l'artiste E. G. Crichton, première artiste en résidence à la GLBT Historical Society, avait pour but d'activer l'archive oubliée par un processus de mise en correspondance d'artistes divers avec des archives spécifiques de fonds de personnes décédées qu'elle avait sélectionnées, en demandant à chacun d'interagir avec cette archive (Crichton, 2009 ; Queer Cultural Center, 2009-2010). L'exposition *To the Rescue: Eight Artists in an Archive*, quant à elle, présentait des œuvres où huit artistes devaient rendre explicite le référencement et la mise en rapport aux documents d'archives photographiques du JDC qu'ils exploitaient, exploraient et questionnaient (Contemporary Jewish Museum, 2016). Nous constatons que ce qui est mis en valeur est la qualité du document lui-même avec ses caractéristiques historiques, émotives ou esthétiques.

Pour ce qui est de la mise en valeur du processus archivistique, malgré le désir sous-jacent de mettre en valeur les collections d'archives, certaines résidences d'artistes ont des objectifs qui relèvent plutôt du processus archivistique. Ainsi, deux autres objectifs des résidences offertes à la London School of Economics étaient d'explorer le rôle et l'usage des archives dans la société, ainsi que d'établir une relation entre le personnel du centre d'archives et les artistes en vue de collaborations futures (Donnelly, 2008). Par ailleurs, les résidences de la British Library visaient plutôt à encourager les usagers-artistes à effectuer des recherches dans leurs collections à des fins de création. Pour sa part, le programme du PARC, lancé en 2013, désirait explorer de nouvelles méthodes de travail et développer des expériences d'art socialement engageantes avec les archives. Le premier projet, *The Watcher Files*, fut réalisé à partir d'une collection de fichiers de surveillance policière de militants et de groupes civiques des années

1960 aux années 1980, en collaboration avec des activistes ayant fait l'objet de surveillance policière, avec d'autres artistes hors résidence et un archiviste (Carbone, 2017). Quant à la résidence d'artiste *La salle de traitement des archives*, elle visait à sensibiliser les artistes et le public au processus archivistique et à l'importance de la préservation de la mémoire par une performance de l'artiste-archiviste Denis Lessard qui a procédé au traitement des archives historiques devant public (Lessard, Klein et Lemay, 2013; Centre des arts actuels Skol, 2011a).

Nous avons observé que les résidences d'artistes identifiées au Québec sont généralement offertes pour être réalisées en solo, alors que celles offertes aux États-Unis font appel à plusieurs artistes (cette situation pourrait être attribuable à la disponibilité des ressources financières). Dans plusieurs cas, les artistes furent recrutés sur invitation. Le recrutement par appel de candidatures serait une option à considérer dans l'élaboration de stratégies pour encourager l'exploitation artistique des archives.

Dans la plupart des projets, les artistes invités ont eu la possibilité de travailler à partir de l'ensemble de la collection mise à leur disposition et ont bénéficié de latitude dans le choix du thème qu'ils désiraient exploiter. Cependant, dans *To the Rescue* qui se déroulait au JDC, les commissaires d'exposition avaient fait une présélection d'archives qui, selon leurs critères, présentait un intérêt, tandis que dans *Lineage: Matchmaking in the Archive*, l'artiste en résidence à la GLBT Historical Society sélectionnait des archives pour les associer, une à une, à différents artistes.

Les résidences d'artistes et les expositions qui en résultent ciblent différents publics. Les projets du Musée McCord s'adressaient au grand public, alors que les projets réalisés à la London School of Economics, de par leur lieu d'exposition, s'adressaient plutôt à un public du milieu scolaire. Le projet *La salle de traitement des archives* présenté au Centre des arts actuels Skol était accessible au grand public, mais visait particulièrement les artistes et les acteurs du domaine culturel dans le but de créer de nouveaux contacts et d'explorer les possibilités futures de projets concernant les archives de la galerie. Les projets de la British Library visaient les artistes en tant qu'usagers, en les encourageant à faire de la recherche, puis à communiquer leur démarche par des ateliers donnés à d'autres artistes.

Les formes d'art utilisées sont principalement des installations et des performances. Les moyens utilisés dans la réalisation des installations

sont la vidéo, la photographie, la combinaison de médias mixtes et/ou l'assemblage d'archives et, plus rarement, la peinture sur toile, des techniques d'artisanat, ou encore l'ébénisterie. Parmi les types d'archives utilisés, nous retrouvons surtout des archives iconographiques, mais aussi des archives textuelles et sonores.

Dans la réalisation de leurs œuvres, les artistes s'approprient les archives de différentes manières. Ils usent de stratégies relevant de deux types d'utilisation pour exploiter les archives. Certains recourent à l'archive indirectement, c'est-à-dire comme source d'inspiration pour alimenter leur processus créatif. D'autres artistes utilisent l'archive directement, ils prennent pour matériaux des éléments documentaires, les classent, les trient et les assemblent afin de produire des récits, ou encore les modifient et les juxtaposent. Enfin, certains artistes utilisent les archives telles quelles³, comme dans *La salle de traitement des archives* où l'artiste-archiviste procède au traitement des archives historiques directement devant le spectateur, ou à la London School of Economics, dans le cadre de *ReCollect*, où le spectateur est invité à la découverte en interagissant avec les archives qui sont reproduites.

Il est intéressant de constater que lors de l'exposition de plusieurs projets de résidences d'artistes, des archives originales étaient présentées en parallèle des œuvres réalisées par les artistes. Ces archives pouvaient être sélectionnées par l'artiste et intégrées à son installation ; ou être les originaux ayant servi à la création de l'œuvre, permettant ainsi de suivre une trame narrative ; ou encore être les archives originales ayant inspiré l'artiste dans la création de son œuvre. Cette mise en valeur de l'archive originale est avantageuse pour le domaine archivistique autant que pour l'artiste. En plus de permettre une meilleure compréhension de la démarche de l'artiste, elle fait également découvrir au spectateur la richesse des fonds et des collections du centre ou du service d'archives.

Les techniques de reproduction et la numérisation élargissent de manière spectaculaire les possibilités d'exploitation artistique des archives. Grâce à celles-ci, l'artiste peut modifier, transformer et intégrer les reproductions d'archives à ses créations, ainsi que produire des œuvres permettant une interaction avec le public, sans risques d'altération ou de détérioration de l'archive originale.

Les créations issues des résidences d'artistes requièrent des espaces pour être diffusées et atteindre le public. Les projets que nous avons analysés se

sont déroulés dans des centres et des services d'archives de musées, de galeries d'art et de bibliothèques. La plupart de ces institutions ont des salles aménagées à cette fin. D'autres ont usé d'imagination, comme la London School of Economics qui, n'ayant pas reçu les fonds nécessaires pour la mise en exposition et ne possédant pas de locaux dédiés aux expositions, a utilisé l'entrée et le lobby de la bibliothèque ainsi que le bureau des services aux étudiants de la bibliothèque et la promenade sur le campus. D'autres créations issues des résidences à la GLBT Historical Society, ainsi qu'au JDC, ont été exposées dans d'autres galeries d'art ou musées.

Nous avons peu d'information concernant l'implication des archivistes. Il est cependant intéressant de mentionner qu'au Musée McCord, les artistes ont pu formuler leur réflexion grâce à une riche collaboration avec les conservateurs du Musée ou ont réalisé leurs recherches avec des mots-clés dans les bases de données du Musée. Dans *La salle de traitement des archives*, l'artiste-archiviste a effectué le traitement des archives historiques devant public. Nous notons que les résidences de la London School of Economics et du PARC ont favorisé la collaboration entre le personnel et les artistes, ceci dans le but de faciliter et d'encourager l'usage du matériel d'archives. Notons également la présélection des archives effectuée par les commissaires pour orienter le travail des artistes, ainsi que la collaboration entre le centre d'archives et des galeries ou des musées pour la diffusion des œuvres réalisées dans le cadre des résidences du JDC et du PARC. Mentionnons également le lancement du programme d'artistes en résidence par l'archiviste du PARC (Carbone, 2017).

En résumé, parmi les tâches que l'archiviste ou le personnel d'un centre ou d'un service d'archives peut accomplir tout au long du processus de réalisation d'un projet de résidence d'artiste, nous identifions les points suivants :

- proposer, concevoir et lancer un projet de résidence d'artistes (ceci relève du responsable du centre ou du service d'archives) ;
- concevoir le projet comprenant : la définition du thème s'il y a lieu, la sélection (en collaboration ou non avec les artistes) d'un fonds, d'une collection ou d'archives spécifiques ;
- lancer des invitations ou des appels de candidatures à des artistes ;
- collaborer avec les artistes ou les assister dans leurs recherches ;

- relever et évaluer les besoins des artistes tout au long du processus pour éventuellement élaborer des instruments de recherche adaptés;
- effectuer le traitement des archives historiques dans le cas d'un artiste-archiviste;
- collaborer avec des musées et des galeries pour la diffusion;
- dans les plus grandes institutions, collaborer avec les membres du personnel spécialisé dans l'organisation des expositions.

Une autre façon d'encourager l'exploitation artistique des archives est l'acquisition d'œuvres réalisées dans le cadre d'une résidence, soulignons l'acquisition de l'œuvre *Bienvenue à l'atelier* de Kent Monkman par le Musée McCord (Musée McCord, 2014).

Parmi les programmes de financement dont peuvent bénéficier des artistes et/ou des organismes au Québec, mentionnons la composante *Recherche et création* du programme *Explorer et créer* du Conseil des arts du Canada (CAC) qui finance les artistes, les groupes et les organismes artistiques canadiens (CAC, s. d.); et les programmes *Recherche et création* et *Commandes d'œuvre* du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) qui s'adressent aux artistes professionnels (CALQ, 2018a, 2018c). Mentionnons également le programme *Soutien au traitement des archives* offert par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour le traitement de fonds et de collections ou pour la réalisation d'études et de recherches en archivistique. Ce programme s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organismes publics qui souhaitent contribuer à faire connaître les archives québécoises de nature privée (BAnQ, s. d.).

Soulignons les initiatives du Musée McCord soutenues par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le Conseil des arts de Montréal (CAM), ainsi que la résidence d'artiste *Empreinte* du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) en collaboration avec le CAM (MBAM, 2016), dont pourraient s'inspirer d'autres centres et services d'archives. Des programmes tels que *Soutien au projet* (CAM, 2017) ou des projets en collaboration avec le CAM dans le cadre de la diversité culturelle pourraient s'avérer être aussi des sources de financement pertinentes.

Dans l'ensemble des avantages dont peuvent bénéficier les artistes en résidence, mentionnons la mise à leur disposition d'un matériau brut porteur d'histoire, d'émotion et d'esthétisme, ainsi que l'exploration de

nouvelles avenues d'expression artistique; l'accès à un lieu de diffusion permettant de se faire connaître et d'accéder à de nouveaux publics; et la possibilité de bénéficier d'un soutien financier.

Parmi les avantages dont peut bénéficier le domaine archivistique, mentionnons ceux de faire découvrir les archives et de réactiver l'archive oubliée; de développer de nouveaux modes de présentation des archives; d'atteindre de nouvelles clientèles; de cibler les artistes en tant qu'utilisateurs et usagers des archives; d'encourager les collaborations entre archivistes et artistes, ceci permettant de mieux comprendre les besoins des artistes et de développer de nouvelles compétences pour y répondre.

Résidences d'artistes en milieu documentaire ou artistique	
Motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des fonds et collections • Valorisation du processus archivistique
Conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurée par institution • Recrutement par invitation ou appel de candidatures • Pour artiste en solo (ou groupes d'artistes) • Thématique imposée ou libre
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public • Milieux scolaires • Artistes-utilisateurs ou usagers • Acteurs du domaine culturel
Formes d'art et utilisation des archives	<ul style="list-style-type: none"> • Installations et performances (certaines interactives) • Moyens : vidéo, photographie, médias mixtes, assemblage d'archives et autres techniques • Exploitation d'archives iconographiques, textuelles et sonores • Utilisation indirecte des archives (source d'inspiration) • Utilisation directe (avec ou sans modification ou interaction) • Reproduction et numérisation • Archives originales présentées avec les œuvres
Type d'environnement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'exposition • Autres lieux (intérieurs ou extérieurs)
Rôle de l'archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir des projets • Choisir une thématique, s'il y a lieu • Sélectionner des documents (en collaboration ou non) • Lancer des invitations ou des appels de candidatures • Collaborer avec les artistes et/ou les guider dans leurs recherches • Relever et évaluer les besoins des artistes (adaptation des instruments de recherche) • Traiter les archives historiques • Participer à l'organisation des expositions • Trouver des lieux de diffusion • Faire l'acquisition d'œuvres réalisées à partir d'archives

Résidences d'artistes en milieu documentaire ou artistique

Principales sources de financement	<ul style="list-style-type: none">• MCC : Aide aux projets• CAM : Projets pour artistes de la relève ou issus de la diversité culturelle• CAC : Acteurs professionnels du domaine artistique• CALQ : Acteurs professionnels du domaine artistique• BAnQ : Soutien au traitement ou réalisation d'études ou de recherche
---	---

Tableau 1 : Résidences d'artistes en milieu documentaire ou artistique : faits saillants

3. PROJETS D'EXPOSITION AVEC DES ARTISTES INVITÉS

L'évaluation de la situation pour ce qui est des projets d'exposition avec des artistes invités est basée sur des projets qui ont eu lieu notamment au Centre des arts actuels Skol, à la Galerie SBC, au Musée McCord et à la Galerie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) à Montréal, au Musée huron-wendat à Wendake, ainsi qu'au Ryerson Image Center (RIC) et à la Gendai Gallery à Toronto, au Hampton Normal and Agricultural Institute (aujourd'hui l'Université Hampton) à Hampton aux États-Unis, à l'Akademie der Künste de Berlin et à la Kunsthalle Bern en Suisse.

Comme l'indique le Tableau 2, l'analyse de ces projets a révélé que la mise en valeur demeure une motivation importante de l'ensemble des institutions et des galeries d'art pour initier un projet d'exploitation artistique des archives. L'objectif de certains projets est cependant davantage orienté vers la mise en valeur d'aspects historiques ou identitaires. D'autres projets peuvent allier l'un et l'autre de ces objectifs.

Comme pour les projets de résidences d'artistes, la mise en valeur d'un fonds ou d'une collection d'archives est à la source de certains projets. Le point de départ de l'interprétation artistique dans l'exposition *Mémoire et anti-mémoire* présentée à la galerie de l'UQAM était un fonds d'archives constitué par les milliers de photographies, de films et d'artefacts des anthropologues Margaret Mead et Gregory Bateson (Boucher, 2009). L'exposition *Archival Dialogue*, présentée au RIC, avait pour objectif de créer une vitrine à la collection *Black Star*, celle-ci constituant le don patrimonial le plus important fait à une université canadienne. Ainsi, huit artistes furent invités à réaliser une œuvre en « dialogue » avec une ou plusieurs épreuves photo-journalistiques du XX^e siècle de l'agence *Black Star*. Les œuvres remettaient en contexte les documents historiques

à travers un large éventail de points de vue pertinents et actuels (Gale et Popescu, 2012). Pour sa part, l'exposition *Sortons les archives* évoquait les potentiels infinis qu'offre, tant pour les artistes que pour les chercheurs, le fonds d'archives du Centre d'art Skol. Les artistes présentèrent, à travers leurs créations, les résultats de leurs fouilles individuelles dans les archives récemment traitées par l'artiste-archiviste Denis Lessard lors de sa performance *La salle de traitement des archives*. Et l'exposition *Artist.Archive* invitait les artistes à porter un nouveau regard sur les fonds d'archives de l'Akademie der Künste de Berlin (Boucher, 2009).

Parmi les projets qui cherchaient également à souligner des aspects historiques, mentionnons l'exposition *Sortons les archives*, dont les créations artistiques mettaient en perspective les 27 ans d'histoire de Skol (Centre des arts actuels Skol, 2011b), et le *Hampton Project* qui visait initialement à retracer l'histoire et l'héritage de la Hampton Normal and Agricultural Institute. Dans la réalisation de ce dernier projet, l'artiste avait finalement recontextualisé les photographies historiques pour en faire une exposition portant sur l'identité afro-américaine (Boucher, 2009).

L'expression identitaire était à la source de l'exposition *La Loi sur les Indiens revisitée*. Huit artistes amérindiens y ont exploré les impacts de cette loi sur leur vie et celle de leur peuple dans leurs œuvres (Musée McCord, 2011b). La composante identitaire était aussi à la source de l'exposition *Recollection Project* à la Gendai Gallery qui fut fondée pour promouvoir l'art contemporain d'artistes ayant des racines japonaises et, éventuellement, d'artistes d'origine est-asiatique. Les artistes de ce projet s'étaient interrogés sur ce qui témoigne d'une culture et sur les moyens de survie culturelle (Gendai Gallery, 2009) à partir d'archives de la Japanese Canadian Cultural Centre.

L'inauguration de nouveaux locaux offre également des occasions d'instituer des projets d'exploitation artistique des archives pour mettre en valeur ou mettre en perspective une collection, comme ce fut le cas pour l'exposition *Archival Dialogue* ou l'exposition *Recollection Project*.

Le but de l'exposition *Cartographie d'une pratique* à la Galerie SBC était de recréer le parcours artistique de Vera Frenkel pour décrire et faire connaître le processus créatif de l'artiste (Galerie SBC, 2010). Les archives ont constitué un élément clé de la création de ce parcours, elles ont largement dépassé leur rôle simplement documentaire.

Le projet *Information Room*, qui s'est déroulé à la Kunsthalle de Berne, avait pour objectif d'introduire les archives à un plus large public, par une mise en scène invitant le spectateur à la découverte en interagissant directement avec les documents. Tous les documents conservés dans les archives et la bibliothèque du musée furent déplacés vers une salle d'exposition ouverte au public (Boucher, 2009).

Plusieurs motivations amènent donc les institutions à organiser ces expositions. Les tendances qui se dégagent sont les mises en perspective historiques et identitaires, ainsi que la mise en valeur ou la mise en perspective de fonds et de collections d'archives spécifiques. L'intervention des artistes permet de faire revivre et de combler, du moins en partie, le caractère lacunaire des archives.

Nous remarquons que la plupart des expositions de cette catégorie furent conçues pour recevoir des groupes d'artistes et que ceux-ci furent tous recrutés sur invitation ; notons que les artistes invités par la Gendai Gallery furent sélectionnés sur la base de leur origine asiatique.

Dans la plupart de ces projets, les artistes travaillèrent à partir d'une collection particulière mise à leur disposition. Malgré une large marge de manœuvre, les artistes étaient invités à œuvrer à l'intérieur d'un thème plus restrictif que pour les résidences d'artistes. Notons les thèmes tels que la mise en perspective de l'histoire d'un centre d'artistes, la réaction à la *Loi sur les Indiens*, le parcours d'un artiste, la création d'œuvres à partir d'un fonds, d'une collection ou en fonction de considérations identitaires.

Ce type de projet est propice à des expositions de grande envergure, notamment *Archival Dialogue* et *Artist Archive* qui ont présenté des artistes renommés, ou *The Hampton Project* et *La Loi sur les Indiens revisitée* qui ont été présentés dans plusieurs galeries et musées pendant une période s'échelonnant sur quelques années.

Il est intéressant de constater que certaines expositions ont été le résultat d'une collaboration entre une galerie et un centre d'archives, comme la Gendai Gallery qui a collaboré avec le Japanese Canadian Cultural Centre, ou la Galerie SBC qui a collaboré avec l'archiviste de l'Université Queen's. Ces collaborations ouvrent la porte à de plus grandes possibilités de diffusion des créations issues de l'exploitation artistique des archives.

Ces expositions s'adressaient au grand public. D'un point de vue archivistique, à l'intérieur des centres et des services d'archives, il serait

pertinent d'amorcer une réflexion sur les thèmes à explorer à partir des collections en considérant des segments de clientèle plus spécifiques ou de réfléchir à des thèmes populaires auprès du grand public.

Les formes d'art, les types d'archives, les moyens et les stratégies utilisés par les artistes sont similaires à ceux de la catégorie des résidences d'artistes en milieu documentaire ou artistique décrite précédemment. Les formes d'art utilisées sont principalement des installations, et dans une moindre mesure, les performances. Parmi les types d'archives utilisés, nous retrouvons principalement des archives iconographiques, mais aussi des archives textuelles, des films, des artefacts, de même que des sites Internet. Les moyens utilisés dans la réalisation des installations sont la vidéo, la photographie, diverses techniques multimédias, l'écriture et l'assemblage d'archives ou de médias mixtes pour créer des mises en scène.

Certains artistes usent de stratégies relevant de l'utilisation indirecte des archives. Celles-ci sont des sources d'inspiration pour la création de leurs œuvres. D'autres artistes s'approprient les archives en les utilisant directement. Ils les sélectionnent et les utilisent comme des matériaux bruts sur lesquels ils interviennent en les modifiant, en les transformant ou encore en les reconfigurant. Certains artistes sélectionnent et présentent les archives telles quelles à l'intérieur d'une mise en scène.

Comme dans plusieurs projets de résidences d'artistes, des archives originales qui ont inspiré ou ont été intégrées aux œuvres ont été présentées en parallèle des œuvres réalisées par les artistes.

Les techniques de reproduction des documents et la numérisation permettent d'intervenir sur les archives sans conséquence physique sur l'archive originale.

En ce qui concerne le lieu d'exposition, le cas du *Hampton Project* démontre l'importance de favoriser les collaborations avec des galeries et des musées pour assurer la diffusion des œuvres. Les projets que nous avons analysés ont tous été exposés dans des salles aménagées à cette fin à l'intérieur d'organismes ayant le mandat d'organiser des expositions, comme les galeries d'art et les musées.

Parmi les projets analysés, le rôle de l'archiviste est particulièrement intéressant dans l'exposition *Sortons les archives*, présentée au Centre des arts actuels Skol. Cette exposition était le résultat des fouilles individuelles

des archives historiques récemment traitées par Denis Lessard dans *La salle de traitement des archives*. Ce traitement avait pour objectif qu'un corpus d'archives soit accessible aux artistes et aux chercheurs. Dans le cadre du projet *Artist.Archive*, le personnel du musée avait constitué un dossier d'aide à la recherche destiné aux artistes.

L'analyse du cas de *La Loi sur les Indiens revisitée* nous amène à réfléchir sur la diversité des sujets à portée sociale provenant d'archives. L'archiviste peut jouer un rôle de soutien et d'aide à la recherche auprès d'artistes désirant accéder à de telles archives, les orienter vers des archives accessibles, non confidentielles ou libres de droits d'auteur, ainsi que faire un suivi pour s'assurer du respect de ces restrictions. Notons que dans l'exposition *Information Room*, certains fonds d'archives apparemment confidentiels furent mis à la disposition du public. Mentionnons également l'étroite collaboration de l'archiviste de l'Université Queen's dans l'exposition *Cartographie d'une pratique*.

Parmi les programmes dont peuvent bénéficier des organismes au Québec, mentionnons la composante *Recherche et création* du programme *Explorer et créer* du CAC qui s'adresse entre autres aux organismes artistiques du Canada (CAC, s. d.); le volet *Accueil* du programme *Aide aux projets* du MCC qui s'adresse aux personnes morales sans but lucratif qui s'inscrivent dans l'un des secteurs d'intervention du ministère, comme les arts visuels et le patrimoine et qui souhaitent contribuer au développement de la culture (MCC, 2017a); le programme de subventions *Diffusion d'œuvres au Québec* du CALQ qui s'adresse aux organismes professionnels pour des projets d'exposition ou toute autre activité comportant la présentation d'œuvres et des déplacements sur le territoire québécois (CALQ, 2018b).

À Montréal, il existe différents programmes du CAM: le *Programme général de subventions/Soutien au projet* (CAM, 2017); le *Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais* en collaboration avec le MCC pour soutenir les activités de diffusion pour les corporations à but non lucratif exerçant une activité patrimoniale (CAM, s. d.a); et le *Programme montréalais d'action culturelle* en collaboration avec le MCC pour soutenir des activités facilitant l'appropriation de la culture auprès de publics qu'ils auront ciblés pour les corporations à but non lucratif exerçant une activité culturelle professionnelle régulière (CAM, s. d.b). À Québec, mentionnons le programme *Soutien aux*

projets des organismes culturels professionnels de la Ville de Québec en collaboration avec le MCC pour les organismes artistiques et culturels professionnels dont les initiatives correspondent aux objectifs de la politique culturelle (Ville de Québec, s. d.). Notons également l'appui de fondations aux expositions *Cartographie d'une pratique* à Montréal, et *Archival Dialogues: Reading the Black Star Collection* à Toronto.

Les avantages dont peuvent bénéficier les artistes, tout comme le domaine archivistique, sont les mêmes que ceux des projets de résidences d'artistes. Toutefois, cette catégorie se distingue par un plus grand potentiel à concevoir des expositions itinérantes et/ou d'envergure.

Projets d'exposition avec des artistes invités	
Motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des fonds et collections • Valorisation d'aspects historiques ou identitaires • Mise en valeur d'œuvres et du processus créatif d'un artiste
Conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurée par institution • Recrutement par invitation • Pour des groupes d'artistes (ou artistes en solo) • Exploration de thèmes • Expositions de plus grande envergure • Expositions itinérantes • Collaboration entre galeries et centres d'archives
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public
Formes d'art et utilisation des archives	<ul style="list-style-type: none"> • Installations et performances • Moyens: vidéo, photographie, multimédias, médias mixtes, assemblage d'archives et autres techniques • Exploitation d'archives iconographiques, textuelles, films, artefacts et sites Internet • Utilisation indirecte des archives (source d'inspiration) • Utilisation directe (avec ou sans modification ou interaction) • Reproduction et numérisation • Archives originales présentées avec les œuvres
Type d'environnement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'exposition
Rôle de l'archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • Lancer des invitations ou des appels de candidatures • Collaborer avec les artistes et/ou les guider dans leurs recherches • Sélectionner des documents (en collaboration ou non) • Traiter des archives historiques • Assurer la protection de la confidentialité et des droits d'auteur • Participer à l'organisation des expositions • Collaborer avec des galeries ou des musées • Explorer des thèmes selon les clientèles

Projets d'exposition avec des artistes invités	
Principales sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • MCC : Aide aux projets • CAM : Projets pour artistes de la relève ou issus de la diversité culturelle, certains en collaboration avec MCC • Ville de Québec : Soutien aux projets des organismes culturels professionnels • CAC : Acteurs professionnels du domaine artistique • CALQ : Acteurs professionnels du domaine artistique • Fondations

Tableau 2 : Projets d'exposition avec des artistes invités : faits saillants

4. PROJETS INITIÉS PAR UN ARTISTE

L'évaluation de la situation pour ce qui est des projets initiés par un artiste (Tableau 3) est basée sur deux projets qui ont été présentés au Musée McCord.

Le Musée McCord intègre dans sa programmation générale des expositions d'œuvres d'artistes qui exploitent les archives de ses collections, saisissant ainsi l'occasion de mettre en valeur ces dernières tout en assurant à l'artiste une visibilité intéressante. Cette situation nous amène à amorcer une réflexion sur la façon dont un centre ou un service d'archives pourrait s'ouvrir à de telles expositions.

En suivant notre grille d'analyse, nous avons observé que le projet artistique n'était pas commandé par l'institution, contrairement aux catégories précédentes. L'institution avait sélectionné ou accepté un projet fini, prêt à être diffusé, plutôt qu'un artiste en vue de la réalisation subséquente d'un projet. De par la nature de l'institution, ce type d'expositions s'adressait plutôt au grand public. Les formes d'art, les types d'archives, les moyens et les stratégies utilisés par les artistes étaient similaires à ceux employés pour les catégories précédentes. La forme d'art utilisée dans les deux projets analysés était l'installation photographique. Les artistes avaient exploité des archives iconographiques et s'étaient approprié celles-ci soit directement dans *L'œil, la brèche, l'image* de l'artiste Luis Jacob par de fins découpages et des juxtapositions d'images trouvées ou des mises en scène d'archives de la collection du Musée (Musée McCord, 2011a); soit indirectement, comme source d'inspiration, dans *Panorama Montréal* du photographe André Cornelier,

une œuvre composée de plus de 1 300 photographies de la ville de Montréal, exposée aux côtés de *Murale Montréal* du Studio Notman, l'œuvre qui l'a inspirée. Ce fut « une occasion unique de comparer ces deux points de vue semblables réalisés dans un intervalle de 100 ans » (Musée McCord, 2011c).

Cette catégorie apparaît particulièrement intéressante, car elle offre une autre façon de promouvoir l'exploitation des archives par des artistes contemporains. Nous entrevoyons le rôle de l'archiviste en deux temps. Dans un premier temps, de manière informelle, les archivistes doivent prendre conscience de l'émergence des nouveaux utilisateurs/usagers des archives que sont les artistes et développer de nouvelles compétences pour répondre à leurs besoins, en facilitant leur accès aux archives et en les soutenant dans leurs recherches, ceci afin d'encourager l'utilisation des archives. Dans un deuxième temps, de manière plus concrète, les centres d'archives peuvent intégrer dans leur programmation ce type d'exposition et développer des moyens pour attirer et repérer des candidats potentiels. Parmi ceux-ci, mentionnons le fait de porter une attention aux artistes et de lancer des appels de dossiers afin d'identifier ceux ayant le potentiel de participer à d'éventuelles expositions. Offrir la possibilité aux artistes de proposer leurs projets et leur fournir un espace d'exposition constituent des incitatifs à l'exploitation des archives à des fins de création.

Dans le cadre de cette recherche, nous avons identifié les sources de financement attribuables à des projets. Cette catégorie relèverait plutôt de programmes de financement d'aide au fonctionnement de l'organisme. Par ailleurs, l'artiste aura la possibilité de faire ses propres demandes auprès du CAC ou du CALQ; notons que le fait d'avoir des expositions prévues est souvent un critère favorisant l'obtention de bourses.

Là encore, les avantages pour les artistes et le domaine archivistique sont similaires à ceux mentionnés dans les catégories précédentes.

Projets initiés par un artiste	
Motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des fonds et collections • Enrichissement de la programmation
Conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurée par artiste • Artiste en solo • Institution sélectionne ou accepte le projet (espace à prévoir dans programmation) • Possibilité de concours
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public
Formes d'art et utilisation des archives	<ul style="list-style-type: none"> • Installations • Moyens : photographie, assemblage d'archives • Exploitation d'archives iconographiques • Utilisation indirecte des archives (source d'inspiration) • Utilisation directe (avec ou sans modification) • Reproduction et numérisation • Archives originales présentées avec les œuvres
Type d'environnement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'exposition
Rôle de l'archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager les artistes à proposer des projets • Inclure ce type d'exposition dans la programmation • Collaborer avec les artistes et/ou les guider dans leurs recherches • Lancer des appels de dossiers
Principales sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Relève de programmes d'aide au fonctionnement • L'artiste peut solliciter des subventions par lui-même (CAC et CALQ)

Tableau 3 : Projets initiés par un artiste : faits saillants

5. EXPOSITIONS RÉALISÉES PAR DES ARTISTES-COMMISSAIRES

L'évaluation de la situation pour ce qui est des expositions réalisées par des artistes-commissaires est basée sur des projets qui se sont déroulés au Musée canadien des civilisations (renommé Musée canadien de l'histoire) à Gatineau, à l'agence photographique Magnum à Londres en Angleterre et à l'Iwalewahaus à Bayreuth en Allemagne.

Notre analyse (Tableau 4) révèle encore une fois que la mise en valeur des archives demeure une motivation sous-jacente de l'ensemble des institutions pour initier un projet d'exploitation artistique des archives. Par exemple, l'exposition *One Archive, Three Views* fut l'occasion de rendre accessible aux chercheurs, ainsi que de présenter au public, pour la première fois, la « *resin print archive* » de la division de Magnum

à Londres (Brighton Photo Biennial, s. d.). Une anthropologue, une artiste et une photographe furent invitées pour agir en tant que commissaires dans la sélection et la mise en valeur de photographies de la collection d'archives. Cette exposition se voulait une réinterprétation, selon la perspective propre à chacune, des influences sociales, culturelles et politiques qui ont façonné le contenu de l'archive (Gosling, 2014). Le projet *Mashup the Archive*, pour sa part, était destiné à rendre visibles et à activer les archives d'art africain de l'Iwalewahaus. L'artiste-commissaire Sam Hopkins invita des artistes africains à explorer des archives d'art africain qu'elle avait sélectionnées dans la collection, et à développer de nouvelles œuvres à partir de cette production culturelle (Hopkins, s. d.).

Nous avons également constaté que les artistes-commissaires, dans leur approche, aspirent à combler le caractère lacunaire des archives et à remettre celles-ci en contexte à travers une mise en scène. Jeffrey Thomas, dans *Jaillir de l'ombre* au Musée canadien de l'histoire, souhaitait refléter la réalité autochtone d'aujourd'hui, en juxtaposant des photographies documentaires de quatre anthropologues qui ont étudié les Premiers Peuples au début du vingtième siècle à des œuvres inspirées de ces images anciennes et réalisées par des artistes autochtones contemporains (Boucher, 2009). Ces deux perspectives sur les Premiers Peuples ont permis d'explorer les thèmes de la collectivité et de la continuité, de même que l'influence que le passé exerce sur le présent, tant du point de vue culturel qu'artistique (Musée canadien de l'histoire, 1999-2002). Les commissaires de *One Archive, Three Views* avaient, pour leur part, examiné attentivement, individuellement et collectivement, la « *resin print archive* » afin d'y déceler les récits lacunaires et les histoires manquantes, en investiguant au-delà des mythes de Magnum (Brighton Photo Biennial, s. d.). Enfin, un des objectifs de *Mashup the Archive* était l'exploration d'œuvres et de documents archivés par des artistes africains pour les faire apparaître à travers des perspectives et des contextes nouveaux; ceci fut réalisé en partant du fait que ces objets archivés étaient considérés comme compromis par un système biaisé, c'est-à-dire, entre autres, qui ne tient pas compte des réalités africaines (Iwalewahaus, 2018).

Ces projets avaient été instaurés par les institutions elles-mêmes et les artistes-commissaires furent recrutés sur invitation (*Jaillir de l'ombre* et *One Archive, Three Views*). Notons que les artistes-commissaires Thomas et Hopkins bénéficièrent d'une grande latitude pour réaliser

leur projet. Nous avons constaté que ces projets avaient été conçus pour présenter les œuvres de groupes d'artistes, sinon les mises en scène d'un groupe d'artistes-commissaires. Mentionnons également la collaboration entre les institutions Photoworks, Magnum Photos et De La Warr Pavilion pour la réalisation et la présentation de l'exposition *Magnum Photos: One Archive, Three Views* dans le cadre de la Brighton Photo Biennial en Angleterre et la participation à des mini-festivals de certains volets du projet *Mashup the Archive*. La collaboration entre institutions et la participation à des festivals multiplient les possibilités de diffusion.

Ces expositions s'adressaient au grand public. Elles avaient été mises sur pied pour élargir et développer de nouvelles clientèles. Les projets *One Archive, Three Views* et *Mashup* avaient également été conçus pour encourager l'accès aux archives à des fins de recherches académiques et artistiques, ciblant ainsi les artistes et les chercheurs en tant qu'usagers des archives.

Les formes d'art, les moyens et les stratégies utilisés par les artistes invités à participer aux expositions organisées par des artistes-commissaires sont similaires aux catégories analysées précédemment. Nous avons donc focalisé notre analyse sur les interventions artistiques des artistes-commissaires dans la conception de l'exposition pour laquelle ils ont été mandatés. L'artiste-commissaire aborde les archives dans une perspective souvent empreinte d'émotion et ses critères de sélection diffèrent de l'historien ou de l'archiviste. La mise en scène qu'il conçoit est porteuse d'une vision amenant à faire ressortir ce qui est caché. Ce qui distingue cette catégorie des précédentes est une plus grande emphase mise sur la sélection et la mise en scène d'archives telles quelles. Certains artistes-commissaires, après avoir sélectionné des archives, ont également invité des artistes à réaliser des œuvres inspirées de celles-ci, et ce, sous leur direction.

Les caractéristiques à relever dans le processus de sélection des archives des artistes-commissaires sont l'approche émotive et le désir de susciter la réflexion. Le commissaire peut révéler le sens caché d'une archive ou l'essence d'une collection. Il est en mesure d'établir une signification invisible à l'observateur moyen et de transformer les archives qu'il présente en une nouvelle réalité. Il met au point un mode opératoire qui a un effet sur le visiteur (Francone, 2016).

Ces projets ont requis des espaces professionnels dédiés à la présentation d'expositions. Les artistes-commissaires ont effectué leurs recherches dans des centres d'archives aux collections impressionnantes et les expositions qu'ils ont conçues ont été présentées dans des musées et un centre d'artistes, ou dans le cadre de mini-festivals.

À propos du rôle de l'archiviste, il est digne d'intérêt de constater que l'agence photographique Magnum, qui est « *a living archive updated regularly with new work from across the globe* » (Magnum Photos, 2017), a mis sur pied un projet en collaboration avec d'autres organismes. Notons aussi que l'exposition *Jaillir de l'ombre* au Musée canadien de l'histoire est un bel exemple d'occasion saisie par l'attention manifestée par un artiste. En effet, il est intéressant de constater que ce projet fut instauré à la suite de l'intérêt qu'avait porté l'artiste Jeffrey Thomas aux photographies de quatre anthropologues. Celles-ci furent le point de départ de cette exposition. Dans *Magnum Photo*, à l'agence photographique Magnum, un archiviste a accompagné et guidé les trois artistes-commissaires dans leur démarche de sélection et de recontextualisation des archives pour concevoir une exposition qui reflète leur propre domaine d'intérêt.

Selon notre analyse, les archivistes peuvent s'impliquer dans la conception d'un projet, lancer les invitations à des artistes-commissaires, collaborer avec d'autres organisations, ainsi que fournir une aide à la recherche.

Parmi les programmes dont peuvent bénéficier des artistes-commissaires au Québec, mentionnons la composante *Recherche et création* du programme *Explorer et créer* du CAC (CAC, s. d.), et le programme de *Diffusion d'œuvres au Québec* du CALQ (CALQ, 2018b). À Montréal, des organismes pourraient également bénéficier de programmes du CAM en collaboration avec le MCC, comme le *Programme montréalais d'action culturelle* (CAM, s. d.b) ou le *Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais* (CAM, s. d.a).

Encore une fois, les avantages, tant pour les artistes que pour le domaine archivistique, sont les mêmes. Il est toutefois intéressant de souligner le grand potentiel que l'on retrouve dans cette catégorie à mettre en scène des archives telles qu'elles.

Expositions réalisées par des artistes-commissaires	
Motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des fonds et collections • Perspective de l'artiste-commissaire pour explorer le caractère lacunaire des archives
Conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Initié par institution • Recrutement par invitation • Expositions de groupes d'artistes ou d'artistes-commissaires • Grande latitude donnée au commissaire
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> • Grand public • Artistes-utilisateurs ou usagers
Formes d'art et utilisation des archives	<ul style="list-style-type: none"> • Le commissaire sélectionne les archives, les artistes et réalise la mise en scène • Plus grande utilisation directe des archives (telles quelles) • Utilisation indirecte des archives (source d'inspiration) • Exploitation d'archives iconographiques, sonores et graphiques, films
Type d'environnement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Salle d'exposition • Participation à des foires et des mini-festivals
Rôle de l'archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des projets (en collaboration avec d'autres organisations) • Lancer des invitations aux artistes-commissaires • Collaborer avec l'artiste-commissaire (conception de l'exposition) • Assister l'artiste-commissaire dans ses recherches
Principales sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • CAC : Acteurs professionnels du domaine artistique • CALQ : Acteurs professionnels du domaine artistique • CAM : Projets en collaboration avec MCC

Tableau 4 : Expositions réalisées par des artistes-commissaires: faits saillants

6. COMMANDES D'ART PUBLIC

L'évaluation de la situation pour ce qui est des commandes d'art public (Tableau 5) est basée sur des projets commandés ou organisés pour les Jardins de Métis à Grand-Métis, le Wolfond Centre for Jewish Campus Life de l'Université de Toronto, le Markham Museum près de Toronto et à la bibliothèque Elmer L. Anderson de l'Université du Minnesota.

Des organisations, soutenues par des programmes de financement, mandatent des artistes pour la conception d'œuvres d'art public où les archives historiques constituent le point de départ de leurs créations, dans le but de rendre hommage à des personnes ou de commémorer des événements. C'est ce que révèle des projets, tels que *Hommage à Elsie* aux Jardins de Métis (Boucher, 2009), en hommage à la fondatrice de ces jardins, une œuvre « composée de sept installations qui rappellent

les anciennes lunettes d'approche » (Boucher, 2009, p. 62); les lentilles ont été remplacées par des photomontages sur verre combinant des photographies sélectionnées à même les archives des Jardins de Métis et, de cette façon, les archives ont contribué à réanimer la présence de la fondatrice. Le projet *Archiving Memory*, de l'artiste Nancy Ann Coyne, fait acte de commémoration en incorporant douze portraits de survivants de l'Holocauste aux fenêtres de la bibliothèque Elmer L. Anderson; des extraits d'entrevues accompagnaient chaque image, rappelant ainsi l'histoire des individus (*Archiving Memory*, s. d.). Et le projet d'intégration de l'art à l'architecture du Wolfond Centre for Jewish Campus Life réalisé par l'artiste Barbara Astman, qui évoque l'histoire et la mémoire des juifs (Boucher, 2009). Le projet *Land/Slide: Possible Futures*, pour sa part, avait pour objectif d'amorcer une réflexion à partir du passé pour se projeter dans l'avenir, en exploitant le caractère lacunaire de sites historiques, d'artefacts et d'archives. Les participants étaient invités à proposer de nouvelles interprétations du passé et de nouvelles avenues relativement à l'usage du territoire dans un contexte de changements climatiques et d'un monde en évolution (Marchessault, 2013). Notons que dans ce projet de grande envergure issu de collaborations provenant de domaines diversifiés, contrairement aux autres projets, le document d'archives ne constituait qu'une fraction du vaste matériel exploité par les artistes à partir duquel les œuvres étaient réalisées. Des projets d'art public analysés, nous dégageons ainsi deux tendances, la plus répandue étant de rendre hommage et de commémorer, et l'autre étant d'amorcer des réflexions sur des problématiques de société.

Les initiateurs des projets analysés proviennent principalement des institutions où ils ont été présentés ou qui sont étroitement liés à celles-ci. Notons que les artistes furent surtout recrutés par sélection directe.

Dans la plupart des projets, les artistes furent invités à travailler à partir des collections de l'institution initiatrice selon un thème précis. Notons cependant que l'artiste Barbara Astman avait sélectionné des archives de l'*Ontario Jewish Archives* pour réaliser son projet au *Wolfond Centre*. Nous remarquons que les commandes d'art public sont généralement réalisées par un seul artiste, souvent en collaboration avec des architectes. Certains projets peuvent toutefois être réalisés par un groupe d'artistes en collaboration avec des acteurs d'autres domaines, tels que *Land/Slide* qui fut le fruit d'une collaboration entre des artistes,

des urbanistes, des écologistes, des éducateurs et des dirigeants civiques (York University, 2013).

En termes de clientèle, l'art public vise le passant ou le visiteur d'un lieu :

Les œuvres d'art publiques le sont parce qu'elles se trouvent sur la voie publique ou dans le domaine public, là où tous sont susceptibles de les voir, de les heurter ou d'être heurtés par elles. L'art public suppose dès lors un public plus large que celui normalement exposé aux productions artistiques, l'un des objectifs de ses initiateurs étant souvent d'ailleurs de rendre l'art contemporain plus accessible. (Paquet, 2009)

Les formes d'art utilisées sont surtout l'intégration à l'architecture et l'installation. Quelques performances furent aussi exécutées lors de l'exposition *Land/Slide*, dont certaines comportaient des éléments d'interactivité avec le public. Les œuvres peuvent être permanentes ou temporaires, intérieures ou extérieures.

Parmi les différents moyens utilisés dans la réalisation d'œuvres intégrées à l'architecture, mentionnons la gravure au jet de sable sur verre pour le projet du *Wolfond Centre*, et le transfert d'images sur verre pour *Archiving Memory*. Dans le cadre de ces projets, les archives iconographiques furent reproduites sur des supports de verre et leur format agrandi. Tel que mentionné ci-dessus, une caractéristique distinctive de cette catégorie est la collaboration avec des architectes. En effet, l'architecture impose des restrictions à l'artiste quant à la réalisation des œuvres. Cette forme d'art nécessite parfois des méthodes différentes pour s'adapter à ces contraintes.

Parmi les moyens utilisés pour réaliser les installations, nous retrouvons, selon le cas, la projection vidéo ou cinématographique, les techniques multimédias et interactives, la photographie en 2D et en 3D, la sculpture, la peinture, l'illustration, le dessin, l'assemblage d'objets, des applications iPad, des techniques artisanales de fabrication du papier, des programmes d'intelligence artificielle interactifs, des archives accessibles via la réalité augmentée (RA), et une vidéo interactive avec téléphones intelligents.

Les archives utilisées sont principalement des archives iconographiques, mais également des cartes géographiques et des plans, ainsi que des artefacts, voire des maisons historiques pour le projet *Land/Slide*.

Dans le projet *Elsie*, l'artiste avait utilisé les archives telles quelles. Seuls les formats et le support furent modifiés. La forme d'art réside dans la façon par laquelle le spectateur accède aux archives et celle-ci doit tenir compte des contraintes liées à une installation à l'extérieur.

Dans le projet *Land/Slide*, plusieurs artistes eurent recours aux archives indirectement, comme source d'inspiration. Des archives furent également intégrées telles quelles via une application RA, donc accessibles aux visiteurs à l'aide de téléphones intelligents.

Nous remarquons que, comme dans la catégorie des projets réalisés par des artistes-commissaires, l'utilisation et la présentation d'archives telles quelles sont plus marquées que les autres catégories.

Les techniques de reproduction des documents et la numérisation permettent d'intervenir sur les archives ou de les présenter dans leur intégralité dans des œuvres extérieures ou intégrées à l'architecture sans conséquence physique sur l'archive originale.

Les œuvres d'art public sont les composantes, les jalons, ou la condition même de parcours, de déambulations dans la ville, dans un parc, un jardin ou un bâtiment (Paquet, 2009). Pour être diffusé, l'art public requiert donc des espaces où le passant sera au rendez-vous. Ceux-ci sont, dans les projets que nous avons analysés, des jardins, des parcs, des bâtiments, mais ces espaces pourraient tout aussi bien être des places publiques ou toute aire piétonnière.

En ce qui concerne le rôle des archivistes, mentionnons le nouveau rôle de valorisation de l'accès aux archives, et non plus seulement de leur conservation, évoqué par Marchessault (2013), d'où l'importance de rendre visible et de faire connaître le contenu des centres et des services d'archives. Ceci peut se manifester, entre autres, en ouvrant la porte à des collaborations. Le centre ou le service d'archives n'est pas nécessairement l'initiateur du projet, mais collabore en fournissant l'accès à ses archives, ainsi qu'une aide à la recherche aux intervenants qui les exploitent. La capacité d'adaptation aux nouvelles technologies est également à souligner, comme dans *Land/Slide*, pour soutenir la présentation des œuvres d'art médiatiques ou pour simplement présenter les archives à l'aide de nouvelles technologies comme la réalité augmentée (RA).

Parmi les programmes dont peuvent bénéficier des artistes et/ou des organismes au Québec, mentionnons le programme de bourses

Commandes d'œuvres du CALQ qui s'adresse aux artistes professionnels (CALQ, 2018a), et la possibilité de bénéficier de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (MCC, 2017b). Mentionnons également l'aide financière accordée par une fondation à l'exposition d'art public *Land/Slide: Possible futures* (Land/Slide: Possible futures, 2013).

Si les avantages pour les artistes sont les mêmes que pour les autres catégories, ils sont plus limités pour le domaine archivistique soit, d'une part, faire découvrir les archives et réactiver l'archive oubliée, soit, d'autre part, encourager ou soutenir les collaborations entre institutions et/ou acteurs provenant d'autres disciplines.

Commandes d'art public	
Motivation	<ul style="list-style-type: none"> • Hommage et commémoration • Réflexions sur des problématiques de la société
Conception du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurée par institution • Collaboration avec d'autres institutions • Recrutement par invitation • Un seul artiste en collaboration avec un architecte ou groupe d'artistes en collaboration avec des intervenants d'autres domaines • Thématique imposée
Clientèle visée	<ul style="list-style-type: none"> • Le passant, le visiteur d'un lieu
Formes d'art et utilisation des archives	<ul style="list-style-type: none"> • Installations, intégration à l'architecture • Moyens : photographie, gravure, assemblage d'archives et autres techniques • Exploitation d'archives iconographiques • Utilisation indirecte des archives (source d'inspiration) • Utilisation directe des archives (avec ou sans modification ou interaction) • Reproduction et numérisation • Archives originales présentées via RA
Type d'environnement requis	<ul style="list-style-type: none"> • Lieu public : parc, jardin, bâtiment, etc. ; intérieur ou extérieur
Rôle de l'archiviste	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser l'accès aux archives • Faire connaître le contenu des centres d'archives • Ouvrir la porte à des collaborations • Assister les artistes dans leurs recherches • Se familiariser avec les nouvelles technologies
Principales sources de financement	<ul style="list-style-type: none"> • CALQ : Commande d'œuvres aux artistes professionnels • Politique du 1 % d'intégration à l'architecture • Fondations

Tableau 5 : Commandes d'art public : faits saillants

CONCLUSION

L'évaluation de la situation a révélé que les projets issus de l'exploitation artistique d'archives conservées dans des centres et services d'archives ont, du point de vue de l'organisme initiateur du projet, le dessein de valoriser les fonds et les collections. Parmi les motivations qui sous-tendent la réalisation de ces projets par des artistes, nous retrouvons la quête identitaire, l'hommage et la commémoration, ainsi que la remise en perspective d'événements historiques ou la réflexion sur des problématiques de la société. Il est à noter que les résidences d'artistes se prêtent particulièrement bien à la mise en valeur du processus archivistique selon deux avenues, d'une part pour sensibiliser les artistes ou le grand public et, d'autre part, pour explorer et connaître les besoins des artistes, les résidences offrant une excellente occasion d'obtenir une rétroaction de leur part.

D'une façon générale, les projets émanent de thématiques inspirées d'archives ou de fonds sélectionnés par les archivistes en collaboration ou non avec les artistes. Ces projets se réalisent à travers les œuvres ou les mises en scène d'artistes en solo ou de groupes d'artistes, généralement recrutés sur invitation, parfois par appel de candidatures. Nous remarquons que les expositions de groupe avec des artistes invités offrent un milieu favorable à l'exploration de thèmes spécifiques pouvant susciter l'intérêt de certains segments de la population, et que les expositions réalisées par des artistes-commissaires se distinguent des autres catégories par une plus grande emphase sur la mise en scène d'archives telles quelles. Dans l'ensemble des projets, les artistes bénéficient de latitude dans la réalisation d'installations ou de performances selon une grande diversité de moyens; l'art public impose toutefois des contraintes architecturales ou environnementales. L'utilisation d'archives iconographiques prédomine dans la réalisation des œuvres. L'exploitation d'autres types d'archives, textuelles, sonores, films ou autres s'effectue dans une moindre mesure; ces archives mériteraient cependant d'être davantage exploitées, les artistes s'avérant parmi les plus aptes à mettre ces dernières en valeur par leurs interventions artistiques.

L'archiviste peut participer à la réalisation d'un projet dès sa conception et ce, jusqu'à sa diffusion, en passant par une collaboration avec les artistes pour les assister et les guider dans leurs recherches et, par la même occasion, pour relever et évaluer leurs besoins. Le centre d'archives

peut également collaborer avec des galeries d'art, des bibliothèques et des musées pour la diffusion des expositions.

À propos des sources de financement envisageables au Québec pour soutenir ces types de projets, il est à considérer que l'aide financière provenant des gouvernements fédéral et provincial est attribuée soit pour la création artistique professionnelle, c'est-à-dire pour les acteurs œuvrant professionnellement dans des domaines artistiques pour le développement de l'artiste ou du domaine des arts, soit pour la mise en valeur du patrimoine qui n'inclut pas la création artistique. La rencontre entre art et archives se révèle donc difficile en matière de financement, ces deux domaines étant généralement traités de manière distincte pour l'octroi de subventions. Notons également que pour bénéficier de certains programmes, les objectifs d'un projet doivent correspondre aux priorités de ces mêmes programmes et être associés à des tendances culturelles, par exemple la diversité culturelle au CAM ou au MCC. Nous retrouvons sensiblement la même situation pour l'obtention d'une aide financière provenant des fondations.

Tous ces projets issus de l'exploitation des archives à des fins de création démontrent à quel point l'imagination, la créativité et la capacité des artistes à remettre les choses en perspective permettent de présenter les archives de manière originale et d'atteindre les publics autrement. Le domaine archivistique peut tirer grand avantage à réaliser et à promouvoir ce type de projets, car ils mènent à la valorisation des archives, au développement de nouvelles clientèles, à une connaissance plus approfondie des besoins des artistes et à l'intégration de nouvelles approches dans le processus de gestion des archives en considérant l'artiste non seulement comme un utilisateur, mais également comme un collaborateur qui enrichit les modes de présentation et de transmission des archives.

Cette analyse de la situation en matière de projets en arts visuels et médiatiques issus de l'exploitation d'archives conservées dans des centres et des services d'archives fut une étape essentielle à l'élaboration de recommandations en tant que stratégies qui feront l'objet d'une prochaine publication. Ces stratégies seront conçues pour soutenir et encourager l'exploitation des archives à des fins de création au Québec, par l'entremise de projets de résidences d'artistes, d'expositions d'œuvres ou de mises en scène, ainsi que de commandes d'art public.

Nous pensons que l'utilisation artistique des archives se doit d'être considérée au même titre que les autres types d'usage à des fins administratives, scientifiques ou patrimoniales. Les archivistes ont grandement intérêt à considérer les travaux des artistes contemporains et à poursuivre leurs efforts de collaboration par l'entremise de programmes adaptés. Nous visons à mieux faire connaître ce type de manifestation artistique, à montrer comment il serait possible d'en favoriser le développement et, par conséquent, d'en augmenter les retombées pour le domaine des archives.

DIANA WALTON

NOTES DE FIN

1. Ces catégories recourent en bonne partie celles retenues par Marie-Pierre Boucher dans son mémoire de maîtrise (Boucher, 2009, p. 13-14).
2. Il faut noter qu'au fil des ans, certains programmes d'aide financière peuvent être modifiés ou retirés et que de nouveaux sont créés.
3. Dans le cadre de cette recherche, nous entendons par archive telle quelle, une archive originale non modifiée ou la reproduction de cette archive originale quel qu'en soit le support ou le format.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVING MEMORY. (s. d.). Project Description. Repéré à http://www.archivingmemory.org/project_description.html

BANQ (Bibliothèque et Archives nationales du Québec). (s. d.). Les programmes d'aide financière. Repéré à https://www.banq.qc.ca/archives/archivistique_gestion/loi/aide_financiere/

BEDNARZ, N. et WIDMER, C. (2015). Archives au pluriel: le Montréal de 1914-1918. L'expérience d'une création collaborative et multidisciplinaire. Dans Y. Lemay et A. Klein (dir.), *Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 2* (p. 112-139).

Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/12267>

BERTRAND, A. (2014). Valeurs, usages et usagers des archives. Dans Y. Lemay et A. Klein (dir.), *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique*. Cahier 1 (p. 121-150). Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11324>

BOUCHER, M.-P. (2009). *La mise en scène des archives par les artistes contemporains* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/2962>

BRIGHTON PHOTO BIENNIAL. (s. d.). Exhibitions. Magnum: One Archive, Three Views | BPB14. Repéré à <http://bpb.org.uk/2014/event/one-archive-three-views/>

CAC (Conseil des arts du Canada). (s. d.). Explorer et créer: Recherche et création. Repéré à <http://conseildesarts.ca/financement/subventions/explorer-et-creer/recherche-et-creation>

CALQ (Conseil des arts et des lettres du Québec). (2018a). Commandes d'œuvres. Repéré à <https://web.archive.org/web/20181220012950/https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/commandes-doeuvres/> (sic)

CALQ. (2018b). Diffusion d'œuvres au Québec. Repéré à <https://www.calq.gouv.qc.ca/aides/diffusion-doeuvres-au-quebec/>

CALQ. (2018c). Recherche et création. Repéré à <https://web.archive.org/web/20181220003805>.

CAM. (s. d.a). Dépôt de projets artistiques pour la diffusion. Repéré à <http://ville.montreal.qc.ca/culture/depot-de-projets-artistiques-pour-la-diffusion>

CAM. (s. d.b). Programme montréalais d'action culturelle. Repéré à <https://web.archive.org/web/20180831194848/http://ville.montreal.qc.ca/culture/programme-montrealais-daction-culturelle>

CAM (Conseil des arts de Montréal). (2017). Programme général de subvention/Soutien au projet 2017-2018. Repéré à <https://www.artsmontreal.org/fr/programmes/aide>

- CARBONE, K. M. (2017). Artists and records: moving history and Memory. *Archives and Records*, 38(1), 100-118. <https://doi.org/10.1080/23257962.2016.1260446>
- CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL. (2011a). Denis Lessard : La salle de traitement des archives (STA). Repéré à <http://skol.ca/programmation/denis-lessard-la-salle-de-traitement-des-archives-sta/>
- CENTRE DES ARTS ACTUELS SKOL. (2011b). Sortons les archives. Repéré à <http://skol.ca/programmation/sortons-les-archives/>
- CONTEMPORARY JEWISH MUSEUM. (2016). Exhibitions. To the rescue: Eight artists in an archive. Repéré à <https://www.thecjm.org/exhibitions/95>
- CÔTÉ-LAPOINTE, S. (2016). Diffusion des archives et création: Créer à partir d'archives: un bilan d'expérience. Dans Y. Lemay et A. Klein (dir.), *Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 3* (p. 131-161). Montréal, Québec: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/16353>
- CRICHTON, E. G. (2009). Matchmaking in the archive: First Lineage. Repéré à <https://egcrichton.sites.ucsc.edu/projects/matchmaking-in-the-archive/2009-2/>
- DONNELLY, S. (2008). Art in the Archives: An Artist's Residency in the Archives of the London School of Economics. *Tate Papers*, (9). Repéré à <http://www.tate.org.uk/download/file/fid/7295>
- FRANCONE, V. (2016). *Ryerson Image Centre talk stresses importance of art curation*. [Ryersonian.ca](http://ryersonian.ca). Repéré à <http://ryersonian.ca/ryerson-image-centre-talks-importance-of-art-curation/>
- GALE, P. ET POPESCU, D. (2012). *Archival dialogues: reading the Black Star Collection*. Toronto, Ontario: Ryerson Image Centre.
- GALERIE SBC. (2010). Vera Frenkel : Cartographie d'une pratique. Repéré à <http://www.sbcgallery.ca/vera-frenkel-cartographie-dune-pratique>

GENDAI GALLERY. (2009). About. Repéré à <http://www.gendaigallery.org/content/about-gendai> (sic)

GOSLING, E. (2014). Weaving narratives through the Magnum Photo archive. *Design Week Online*. Repéré à <https://www.designweek.co.uk/weaving-narratives-through-the-magnum-photo-archive/>

HOPKINS, S. (s. d.). Mashup the Archive. Repéré à <http://www.samhopkins.org/mashup-the-archive.html>

IWALEWAHAUS. (2018). Mashup. Repéré à http://www.iwalewaha.us.uni-bayreuth.de/de/projects/archive/401_Mashup/index.html

KLEIN, A. (2014). *Archive(s) : approche dialectique et exploitation artistique* [Thèse de doctorat, Université de Montréal]. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11648>

LACOMBE, A.-M. (2014). Exploitation des archives à des fins de création : un aperçu de la littérature. Dans Y. Lemay et A. Klein (dir.), *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 1* (p. 20-59). Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11324>

LACOMBE, A.-M. (2013). *Les archives dans l'art de Robert Rauschenberg* [Mémoire de maîtrise, Université de Montréal]. Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9939>

LAND/SLIDE : POSSIBLE FUTURES. (2013). Land/Slide: Possible Futures. Repéré à <http://www.landslide-possiblefutures.com/site.html>

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (dir.). (2014). *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 1*. Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11324>

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (2011-2012). Un artiste en résidence dans un service d'archives : entretien avec Denis Lessard. *Archives*, 43(2), 71-86. Repéré à http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol43_2/43_2_lemay_klein.pdf

LESSARD, D., KLEIN, A. et LEMAY, Y. (2013). La salle de traitement des archives : trois regards, trois perspectives sur l'art et les archives. *Revue ETC*, (98), 60-63. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/etc/2013-n98-etc0509/68787ac.pdf>

MAGNUM PHOTOS. (2017). Overview. Repéré à <https://www.magnumphotos.com/about-magnum/overview/>

MARCHESSAULT, J. (2013). Activer les archives : Land/Slide, an exhibition on possible futures. *Ciel Variable*, (95), 44-49. Repéré à <http://www.erudit.org/culture/cv1057878/cv0831/70003ac.pdf>

MBAM (Musée des beaux-arts de Montréal). (2016). Appel de dossiers - Résidence Empreintes. Repéré à <https://www.mbam.qc.ca/fr/actualites/appele-de-dossiers-residence-empreintes-4/>

MCC (Ministère de la Culture et des Communications). (2017a). Aide aux projets - Accueil. Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/index.php?id=1122>

MCC. (2017b). Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Repéré à <https://www.mcc.gouv.qc.ca/?id=59>

MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE. (1999-2002). Jaillir de l'ombre : perspectives photographiques des Premiers Peuples. Repéré à <http://www.museedelhistoire.ca/cmcc/exhibitions/aborig/jaillir/jaillinf.shtml>

MUSÉE MCCORD. (2016). Decolonial Gestures or Doing it Wrong? Refaire le chemin. Repéré à <https://www.musee-mccord.qc.ca/en/exhibitions/artist-in-residence-nadia-myre/>

MUSÉE MCCORD. (2014). Kent-Monkman - Bienvenue à l'atelier. Repéré à <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/expositions/kent-monkman-bienvenue-a-latelier/>

MUSÉE MCCORD. (2011a). L'œil, la brèche, l'image. Repéré à <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/expositions/luis-jacob/>

MUSÉE MCCORD (2011b). La Loi sur les Indiens revisitée. Repéré à <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/expositions/la-loi-sur-les-indiens-revisitee/>

MUSÉE MCCORD. (2011c). Panorama Montréal d'André Cornellier. Repéré à <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/expositions/panorama-montreal-dandre-cornellier/>

PAQUET, S. (2009). *L'art public: Formes utilisables et pratiques distraites*. Centre d'exposition de l'Université de Montréal. Repéré à <http://www.artpourtous.umontreal.ca/decouvrir/formes-pratiques.html>

QUEER CULTURAL CENTER. (2009-2010). Lineage: Matchmaking in the archives. Repéré à http://www.queerculturalcenter.org/Pages/Lineage/L_intro.html (sic)

SCARPULLA, M. (2016). Les archivistes dansent. Dans Y. Lemay et A. Klein (dir.), *Archives et création: nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 3* (p. 78-130). Montréal, Québec: Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/16353>

VILLE DE QUÉBEC. (s. d.). Soutien aux projets des organismes culturels professionnels. Repéré à <https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/art-culture/programmes-subsventions/soutien-organismes-professionnels/docs/Soutien%20aux%20projets%20des%20organismes%20culturels%20professionnels.pdf>

WALTON, D. (2018). *Stratégies pour encourager et soutenir l'exploitation des archives par des artistes dans les centres et les services d'archives au Québec* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/21242>

YORK UNIVERSITY. (2013). «*Land/Slide: Possible Futures*» exhibit responds to a world in transition. York University News. Repéré à <https://yfile.news.yorku.ca/2013/09/12/landslide-possible-futures-exhibit-responds-to-a-world-in-transition/>

Le projet 1142 : mise en place de nouveaux espaces numériques de travail à l'Université de Montréal¹

TAÏK BOURHIS

Responsable des systèmes de gestion, Université de Montréal

INTRODUCTION

Plus que jamais, la gestion des données non structurées constitue un enjeu de taille pour les organisations. On parle partout d'explosion de données. Les courriels s'accumulent dans les boîtes aux lettres des employés. Les postes de travail et les serveurs de fichiers se remplissent de documents numériques de toutes sortes : documents bureautiques (PDF, Word, Excel, PowerPoint, etc.), documents numérisés (JPEG, TIFF, etc.), documents non textuels (images, fichiers audio, documents multimédia) et autres documents spécialisés (bases de données, fichiers AutoCAD, etc.). L'utilisation de plus en plus généralisée des réseaux sociaux, de solutions infonuagiques, d'applications mobiles et autres technologies pour l'entreposage, l'exploitation, le partage et la diffusion de données institutionnelles rend le défi encore plus grand.

Le rythme auquel tous ces fichiers sont créés, modifiés, copiés, transmis, partagés et réutilisés est effarant. Et faute d'être bien gérés, leur volume ne cesse d'augmenter, créant ce que certains appellent un « tsunami numérique ». En découlent notamment tous les problèmes que nous connaissons de repérage voire de perte d'information. Tel que le mentionne Anne-Marie Chabin, « le défi des données non structurées est qu'elles sont partout, créées par tout un chacun, échappant aux règles du management comme aux logiques des outils, à la manière d'un liquide qui se répand dans tous les interstices à sa portée » (2018).

Comme bien d'autres organismes, l'Université de Montréal (UdeM) doit, elle aussi, faire face à ces problématiques. C'est dans ce contexte que le projet 1142 a vu le jour en 2015. « 1142 » est le numéro attribué par les Technologies de l'information (TI) de l'UdeM au projet qui s'intitule « Service de répertoire individuel et de partage de fichiers ». Son objectif est double : d'une part, offrir de nouveaux espaces numériques de travail conviviaux et performants au personnel (l'espace unité DocUM et l'espace utilisateur OneDrive Entreprise) et d'autre part, structurer l'espace unité DocUM pour en faciliter la gestion au moyen du Système officiel de classification (SOC). Le projet 1142 est une initiative des TI et est réalisé en collaboration avec la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA) de l'UdeM.

L'idée de mettre en place le plan de classification sous la forme d'une arborescence de dossiers (répertoires) pour structurer les documents numériques d'une organisation n'est évidemment pas nouvelle. Dans les années 1990, au moment où la bureautique se généralisait, les archivistes recommandaient déjà cette pratique. En 1995, le Service des archives de l'UdeM publiait, pour sa part, un « Guide de gestion des archives informatiques de l'Université de Montréal. Volet bureautique (environnements IBM et Macintosh) ». Il y rappelait notamment l'importance de « bien structurer l'information au moment même de sa création », afin d'en faciliter l'accès, l'utilisation, la diffusion, la gestion, le repérage et l'épuration le moment venu (Service des archives de l'UdeM, 1995, p. 17). Le guide insistait sur l'importance d'établir une hiérarchie de l'information allant du général au spécifique. Pour ce faire, l'adoption de la Structure officielle de classification de l'UdeM était fortement recommandée.

Durant des années, la mise en place de ce qui est devenu le Système officiel de classification (SOC) pour la gestion des documents numériques

des unités académiques et administratives de l'UdeM s'est néanmoins limitée à des initiatives locales et ponctuelles. Le volume des documents numériques produits et reçus par le personnel dans le cadre de ses fonctions était encore gérable et il n'y avait pas de sentiment d'urgence ni de volonté institutionnelle d'imposer le SOC. Dans les dernières années, cependant, les besoins pour une meilleure gestion documentaire se sont fait sentir : les unités ont commencé à manquer d'espace sur les serveurs institutionnels, les problèmes de repérage de l'information sont devenus de plus en plus importants, les documents se sont retrouvés éparpillés sur différents espaces de stockage plus ou moins sécuritaires (serveurs locaux, disques durs externes, clés USB, appareils mobiles, plateformes infonuagiques commerciales et autres) et des données ont été perdues. C'est précisément à ces problèmes que le projet 1142, qui a reçu le soutien de la direction de l'UdeM, veut apporter des solutions.

Le présent article se veut un témoignage de la mise en œuvre de ce projet à la fois technologique et archivistique qui s'est échelonné sur une période d'environ quatre ans (2015-2019). Les différentes étapes de réalisation du projet 1142 seront présentées de façon détaillée. Pour en faciliter le récit et la compréhension, elles ont été regroupées selon les quatre phases génériques du cycle de vie d'un projet telles que proposées par le Project Management Institute (PMI) : l'initialisation du projet, son organisation et sa préparation, l'exécution du travail ainsi que la phase de terminaison. (PMI, 2017, p. 18). Il faut donc remonter en 2015 pour bien comprendre le contexte dans lequel le projet est né.

1. PHASE 1: INITIALISATION DU PROJET (UN ALIGNEMENT DES ÉTOILES)

Comme c'est souvent le cas, le démarrage du projet 1142 a été possible en partie en raison d'une conjoncture favorable, d'un « alignement des étoiles ». Des technologies désuètes, un manque criant d'espace pour les données non structurées, d'importants problèmes de gestion documentaire, une volonté institutionnelle de remédier à la situation : toutes les conditions étaient réunies pour lancer un tel projet. Ce sont les TI qui ont pris l'initiative de mettre en branle le processus et d'impliquer la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA) en tant que partenaire. Les deux unités ont uni leurs efforts pour monter un dossier et le présenter aux instances décisionnelles concernées.

Plusieurs facteurs ont donc contribué au fait que ce projet puisse voir le jour. Plus précisément, le projet 1142 est né d'un constat de trois principaux enjeux liés au stockage et à la gestion des documents administratifs en format numérique à l'UdeM : le premier a trait aux serveurs de fichiers institutionnels, le deuxième aux postes de travail des employés et le troisième à la gestion documentaire. Ces trois enjeux constituent la toile de fond de ce projet.

1.1. Le contexte

Le premier et le principal déclencheur est certainement le fait que les différents services de stockage offerts aux unités par les TI avaient tous atteint leur pleine capacité. Les cinq environnements de stockage institutionnels existants (quatre serveurs Windows et un NAS²) étant désuets, il n'était plus possible de les faire évoluer ni d'offrir davantage d'espace aux utilisateurs. De plus, les technologies en place ne permettaient pas d'informer adéquatement les unités de leur utilisation des espaces de stockage, l'information sur les quotas étant difficilement disponible. Il est arrivé à plusieurs reprises qu'un utilisateur tentant d'enregistrer un nouveau fichier sur le serveur obtienne un message d'erreur lui indiquant qu'il ne restait plus suffisamment d'espace pour pouvoir le faire. Lorsque cela se produisait, le responsable des ressources informatiques de l'unité (aussi appelé coadministrateur) devait réagir rapidement et identifier quels documents pouvaient être retirés pour libérer de l'espace (par exemple : des doublons, des documents disponibles ailleurs, des documents très volumineux, etc.).

En vue de remédier à ce premier enjeu, le projet 1142 s'est donné quatre principaux objectifs. Premièrement, mettre en place une nouvelle infrastructure de stockage interne sans contrainte d'évolution de façon à pouvoir fournir plus d'espace aux unités qui le demandent et ce, sans interruption de service. Deuxièmement, bonifier l'offre de service aux unités, c'est-à-dire leur fournir gratuitement plus d'espace et leur permettre d'acheter du stockage supplémentaire au besoin, à un prix compétitif. Troisièmement, s'assurer que les unités aient un portrait juste de leur utilisation de leur espace grâce à un outil de gestion de quota intégré à la solution. Finalement, le quatrième objectif est de migrer les données sur le nouveau service de stockage.

Le deuxième enjeu abordé par le projet découle directement du premier et concerne les postes de travail des employés. En effet, les espaces de stockage institutionnels ayant atteint leur pleine capacité, les employés se voyaient dans l'obligation d'enregistrer leurs documents sur le disque dur de leur poste de travail. Or, bien que quelques unités aient développé des solutions de sauvegarde locales, il n'existait aucun service institutionnel de sauvegarde des postes de travail offert par les TI. Les données étaient à risque et il est arrivé que des employés perdent des documents à la suite d'un bris du disque dur de leur ordinateur. Pour éviter que cela ne se produise, certains ont pris l'initiative de faire des copies de sauvegarde manuelles sur des supports mobiles (disques durs externes, clés USB, etc.). Cependant, ces méthodes présentent des risques en ce qui a trait à la sécurité des données, à la perte d'information ou encore à la multiplication des versions. Le fait que les données soient sur les postes de travail rend également plus difficile leur accès à distance.

L'objectif visé par le projet 1142 pour remédier à ce deuxième enjeu consiste à offrir un nouveau service de répertoire individuel propre à chaque employé, incluant un outil de synchronisation de fichiers. Ce service doit favoriser la mobilité et la portabilité des données individuelles et sécuriser celles-ci sur une plateforme novatrice.

Le troisième et dernier enjeu sur lequel s'est penché le projet 1142 en est un de gestion documentaire. L'explosion des données des dernières années a entraîné une accumulation de fichiers sur les différents espaces de stockage, rendant difficiles leur exploitation et leur repérage. Dans les faits, les données étaient structurées de façon très variable dans les unités. Dans la plupart des cas, les membres du personnel partageaient un certain nombre de dossiers communs sur un ou plusieurs serveurs de fichiers. Certaines unités avaient cependant abandonné cette pratique en raison du manque d'espace.

Plusieurs employés disposaient également d'un dossier à leur nom sur le serveur dans lequel ils conservaient des documents, parfois seulement quelques fichiers pour leur usage personnel, mais souvent l'ensemble des documents qu'ils produisaient. Ceci avait pour conséquence qu'un grand nombre de dossiers aux noms d'employés ayant quitté l'unité demeuraient sur les serveurs de fichiers, personne ne les utilisant, mais personne n'osant les archiver ou les éliminer, ne sachant réellement ce qu'ils contenaient. On trouvait également, sur les serveurs, maints

dossiers « d'archives » dont tout le monde ignorait le contenu et que personne n'osait épurer. De façon générale, les unités qui utilisaient le SOC pour leurs documents numériques étaient peu nombreuses, bien que les demandes en ce sens aient augmenté au cours des dernières années. Finalement, aucun processus de nettoyage n'avait été mis en place et le calendrier de conservation n'était pas appliqué pour les documents numériques.

Les objectifs visés par le projet 1142 pour remédier à ce troisième enjeu sont les suivants : appliquer la gouvernance en gestion documentaire déjà existante ; implanter le Système officiel de classification (SOC) en le personnalisant en fonction des besoins et des activités des unités ; former le personnel à son utilisation et aux bonnes pratiques en gestion des documents numériques.

1.2. Les solutions

Aux trois enjeux identifiés précédemment, trois solutions sont proposées par le projet. Tout d'abord, deux nouveaux espaces numériques de travail, l'un pour les documents administratifs de l'unité (DocUM) et l'autre pour les documents individuels – mais non personnels – des employés (OneDrive Entreprise). Puis, une solution de gestion documentaire : le Système officiel de classification (SOC) de l'UdeM, rendu obligatoire pour l'espace unité.

1.2.1. DoCUM

DocUM est le nom donné à la solution retenue par les TI pour le stockage à l'interne des documents administratifs numériques des unités. Il s'agit d'un stockage de type NAS, beaucoup plus robuste et performant que les services offerts jusqu'à présent. Avant d'opter pour cette solution, les TI ont réalisé une étude de marché et ont considéré différentes options. Elles ont aussi tenu compte des besoins de l'organisation, de la situation actuelle et des moyens financiers du projet. L'acquisition de DocUM s'est faite au terme d'un processus d'appel d'offres public. Ce type de stockage a l'avantage d'être évolutif, l'ajout d'espace supplémentaire étant possible à tout moment. Il prend en compte n'importe quel format de fichiers et est accessible par tous les types d'appareils.

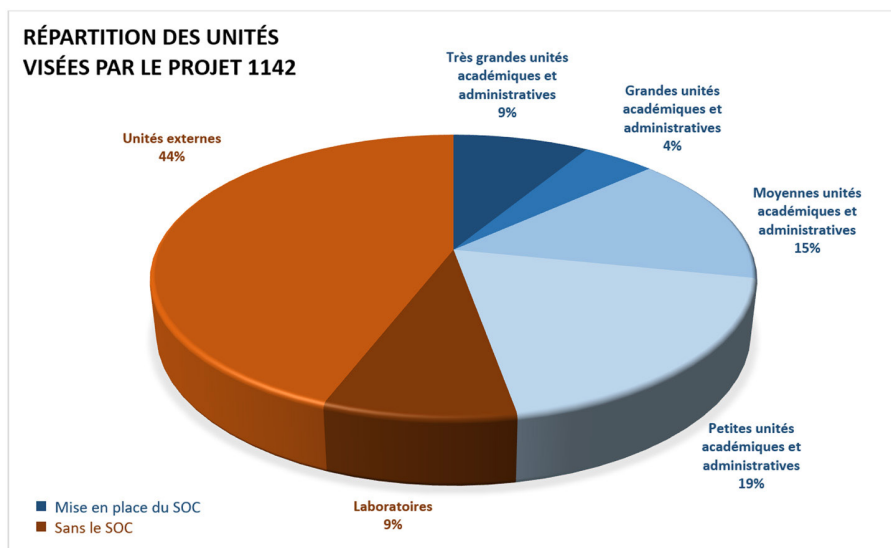
De nouvelles fonctionnalités sont offertes aux utilisateurs. L'*Access Based Enumeration* (ABE) étant activée, les utilisateurs ne voient que

les dossiers auxquels ils ont accès, ce qui a pour avantage de simplifier les structures. DocUM permet également la récupération autonome, c'est-à-dire que les utilisateurs peuvent eux-mêmes restaurer une ancienne version d'un ou de plusieurs dossiers ou fichiers et ce, par un simple clic droit de la souris. Les données du dernier mois sont disponibles (un *snapshot* informatique, c'est-à-dire une sauvegarde, est pris chaque nuit) ainsi que les données du dernier jour de chaque mois, pour une rétention de quatre mois. Les informations relatives au quota utilisé et au quota maximal de l'unité sur DocUM sont accessibles via le portail employé. De plus, lorsque l'espace utilisé atteint le seuil de 90 % et 100 %, un avis automatisé est envoyé par courriel aux responsables afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires.

En cas de désastre, une relève complète est disponible hors site. Les niveaux de service sont optimaux : le temps maximum de perte de données (*Recovery Point Objective* – RPO) est de dix secondes et le temps requis avant le retour du service (*Recovery Time Objective* – RTO) est de 60 minutes. DocUM intègre des outils de gestion et de surveillance. Le service est disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et un soutien aux utilisateurs est offert par les TI durant les heures ouvrables du service.

Au total, DocUM est offert à 194 unités académiques, administratives ou autres. Pour 99 d'entre elles, l'adoption du SOC est obligatoire. Il s'agit des unités dites « internes », soient les facultés, les départements/écoles/instituts ainsi que les services administratifs, ce qui représente environ 2 000 employés. En ce qui concerne les 95 autres unités, soient les laboratoires d'enseignement et les unités externes (unités de recherche, associations, chaires, services externes), les données sont migrées telles quelles et le SOC n'est pas implanté. Pour déterminer l'offre gratuite, différents critères ont été envisagés, aucun n'étant tout à fait satisfaisant. Finalement, il a été décidé de se baser sur la taille de l'unité en considérant le nombre d'employés et l'organigramme officiel publié sur le site Web de l'UdeM. Pour les unités internes, l'espace offert varie entre 100 et 1 500 gigaoctets (Go). Bien que l'espace alloué soit suffisant dans la grande majorité des cas, il est toujours possible de faire l'acquisition d'espace supplémentaire. Pour leur part, les unités externes doivent payer pour obtenir le service. Néanmoins, 10 Go leur sont accordés gratuitement, ce qui est suffisant pour leur permettre de migrer les données qui se trouvent sur les espaces de stockage actuels et d'éviter aux TI de facturer de tout petits montants. La figure 1 présente

la répartition des unités touchées par le projet en fonction de leur taille et selon que le SOC y soit implanté ou non. On y retrouve également le temps moyen requis en heures pour le déploiement, pour chaque type d'unité.



Type d'unité	Temps moyen requis en heures pour le déploiement
Très grandes unités académiques et administratives	250 h
Grandes unités académiques et administratives	180 h
Moyennes unités académiques et administratives	100 h
Petites unités académiques et administratives	70 h
Laboratoires	7 h
Unités externes	7 h

Figure 1 : Répartition des unités visées par le projet 1142 avec ou sans mise en place du Système officiel de classification (SOC)

1.2.2. OneDrive Entreprise

Pour les documents individuels des employés, c'est la solution OneDrive Entreprise qui a été retenue. Il s'agit d'un service de répertoire individuel hébergé sur la plate-forme infonuagique Microsoft Office 365 qui permet de sécuriser les documents appartenant à l'utilisateur. Pour faire leur choix, les TI ont effectué une analyse du marché et comparé entre eux différents produits. Elles ont finalement opté pour l'offre de service éducationnelle Microsoft Office 365, laquelle comprend un ensemble de produits qui sont graduellement déployés et offerts aux membres de la communauté universitaire (étudiants, personnel enseignant, personnel administratif).

Pour le moment, en plus de OneDrive Entreprise et de l'outil de synchronisation qui l'accompagne, les employés ont notamment accès aux services suivants : suite Office ProPlus, suite Office Online, courriel infonuagique, Forms, Planner, Sway et Teams. Une équipe technique a été mise en place aux TI et d'autres produits seront progressivement offerts. Pour simplifier et sécuriser l'accès à Office 365, l'UdeM a opté pour une authentification basée sur une fédération d'identité. De cette façon, l'authentification passe par les serveurs de l'UdeM (Microsoft ne détient aucun mot de passe) et les utilisateurs emploient le même identifiant et le même mot de passe que pour les autres applications administratives.

OneDrive Entreprise comprend diverses fonctionnalités intéressantes qui ne sont pas présentes sur DocUM, dont la coédition (plusieurs utilisateurs peuvent modifier simultanément un même fichier) et la possibilité de partager facilement soi-même des documents avec des membres externes à l'UdeM. Il est accessible à partir d'un navigateur Web et aucune connexion VPN (*Virtual Private Network*, c'est-à-dire réseau privé virtuel³) n'est requise. Il offre la possibilité de synchroniser un ou plusieurs fichiers entre un ordinateur et la plateforme infonuagique, ce qui facilite la mobilité. Un utilisateur peut consulter ou modifier les documents synchronisés à partir de l'Explorateur de fichiers de Windows ou du Finder sous Mac, même s'il est hors connexion. Dès que l'ordinateur est connecté au réseau, les données se synchronisent automatiquement. La question de l'utilisation de l'infonuagique pour le stockage de l'information institutionnelle représente évidemment un enjeu important, lequel sera abordé dans la section suivante.

1.2.3. Système officiel de classification (SOC)

Pour l'organisation des documents numériques sur la plateforme institutionnelle DocUM, l'utilisation du Système officiel de classification a été l'option privilégiée. Cet outil a été complètement révisé en 2006 afin d'être mieux adapté à l'univers numérique et a été depuis bonifié à quelques reprises. Il comprend 13 séries officielles basées sur les missions (enseignement, affaires étudiantes, recherche, etc.) et les activités de gestion (gestion du personnel, gestion des finances, gestion des communications, etc.) de l'UdeM. Les séries sont organisées selon une structure logique comprenant deux à quatre niveaux de sous-séries et allant des activités générales aux activités spécifiques. Le système de cotation est composé de cinq chiffres pour ordonner les rubriques de façon logique (01000, 02000, 03000, etc.). Le SOC inclut également l'utilisation de subdivisions uniformes et spécifiques. Si les TI étaient convaincues de la nécessité de mettre en place une structure pour les documents numériques sur DocUM, la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA) a dû les convaincre que le SOC était la solution. Aussi, un important travail préparatoire a été fait pour simplifier les outils de gestion documentaire afin d'en faciliter l'adoption et d'obtenir une certaine flexibilité lors de leur utilisation. Les efforts faits en ce sens sont présentés dans la prochaine section Phase 2 : préparation et organisation.

Voilà donc le contexte dans lequel est né le projet 1142 et les solutions qui ont été retenues pour faire face aux enjeux identifiés. Soulignons que le projet s'inscrit dans la planification stratégique du l'UdeM 2016-2021, plus spécifiquement dans l'un des points portant sur les technologies numériques : « Implanter des outils de communication et de travail collaboratif qui répondent aux besoins de l'ensemble de la communauté universitaire, et des espaces de partage de données et de logiciels, aussi bien à l'interne qu'avec des partenaires extérieurs » (UdeM, 2016, p. 13). Les étoiles étant alignées, il était temps pour l'équipe de projet de se retrousser les manches et de préparer le terrain en vue du déploiement de ces solutions.

2. PHASE 2: PRÉPARATION ET ORGANISATION (VINGT FOIS SUR LE MÉTIER REMETTEZ VOTRE OUVRAGE)

Avant de pouvoir entreprendre le lancement officiel du projet, un important travail préalable a été nécessaire dans différentes sphères

d'activité : sur le plan technologique, sur le plan de la gestion de projet et sur le plan de la gestion documentaire.

Sur le plan technologique, une fois le processus de recherche et d'acquisition de solutions complété, les TI ont mis en place des infrastructures. De multiples tests ont été réalisés afin de vérifier que tout soit fonctionnel au moment de la mise en production. Pour ce faire, l'expertise de plusieurs spécialistes a été mise à contribution. Pour DocUM, une équipe opérationnelle TI a été mise en place. Elle est notamment composée d'administrateurs du stockage responsables de tout ce qui a trait à l'équipement du NAS, de membres de la direction et de l'administration pour le suivi stratégique et administratif, d'administrateurs Windows pour la gestion des espaces des unités, d'administrateurs de réseau pour garantir l'accès à DocUM (incluant l'accès par VPN) et de l'équipe chargée d'apporter le support aux utilisateurs.

Pour OneDrive Entreprise, tel que mentionné précédemment, une équipe technique est en place pour la gestion d'Office 365. Les membres du personnel du Centre de services des TI ont été formés pour pouvoir soutenir les utilisateurs de DocUM et de OneDrive Entreprise, et transmettre à la DGDA les questions relatives à la gestion documentaire. Pour le projet 1142, des outils spécifiques ont également été développés par les TI. À titre d'exemple, mentionnons les scripts pour la migration des données, lesquels tiennent compte des différents scénarios possibles, ainsi que les scripts pour la détection des fichiers dont le chemin d'accès dépasse la limite de 256 caractères de Windows (ces fichiers pouvant potentiellement être problématiques lors de leur transfert dans la nouvelle structure). Finalement, comme l'un des besoins liés à DocUM était de revoir la façon de gérer les droits d'accès (un petit groupe de travail a d'ailleurs été mis sur pied à cette fin), le projet a aussi été l'occasion d'améliorer l'Outil de gestion locale des permissions (OGLP) utilisé par les unités pour gérer leurs groupes de permissions.

Sur le plan de la gestion de projet, ce sont également les TI qui ont été les maîtres d'œuvre. À un haut niveau, une gouvernance TI est en place, notamment pour prioriser les projets technologiques et accorder les budgets conformément aux orientations stratégiques de l'organisation. Par ailleurs, une gouvernance de projets TI existe déjà à l'UdeM et la gouvernance du projet 1142 s'inscrit dans ce cadre. Un certain nombre d'instances décisionnelles ou consultatives interviennent à différentes

étapes du projet; c'est notamment le cas du Comité directeur du projet (CDP) ainsi que du Comité consultatif client (CDP client).

Le directeur TI – Solutions d'affaires institutionnelles et la directrice de la DGDA sont les deux porteurs du projet. L'équipe est constituée des membres suivants: une gestionnaire de projet (qui agit aussi à titre d'analyste informatique pour certains volets), une responsable de l'équipe de la gestion documentaire, une conceptrice pédago-formatrice et deux analystes. C'est principalement la gestionnaire de projets qui a conçu les livrables requis pour passer à l'étape de la réalisation: manuel d'organisation de projets, plan détaillé, plan et résultats des tests, documents relatifs à la planification et au suivi budgétaire, plan de déploiement, plan de retour en arrière, plan d'opérationnalisation et autres.

Sur le plan de la gestion documentaire, plusieurs des éléments requis pour le projet étaient déjà en place: une gouvernance documentaire (notamment des politiques et des instances décisionnelles ou consultatives), le Système officiel de classification (SOC) et un certain nombre d'outils complémentaires mis à la disposition des unités sur le site Web de la DGDA (guide d'utilisation du SOC, bonnes pratiques pour la gestion des documents numériques et autres). Cependant, deux éléments ont requis une attention et des efforts particuliers et se sont avérés des préalables essentiels au lancement du projet. Tout d'abord, l'arrivée d'Office 365 et de l'infonuagique à l'UdeM, et les questions qu'elle a soulevées. Ensuite, un réel besoin de simplifier les outils de gestion documentaire existants afin de faciliter leur adoption et leur utilisation par les unités. En raison de leur caractère déterminant pour la suite du projet, ces deux éléments seront abordés plus en détail dans la section suivante.

2.1. Pour une utilisation judicieuse de l'infonuagique (*Cloud*)

À l'UdeM, une gouvernance documentaire est en place depuis déjà plusieurs années et elle continue de se développer afin de s'adapter aux nouvelles réalités. Ainsi, bien avant le projet 1142, des politiques et des directives avaient été élaborées pour encadrer la gestion de l'information de l'organisation. Ces documents sont diffusés dans le « Recueil officiel des règlements, directives, politiques et procédures de l'UdeM » (Division de la gestion des documents et des archives). Voici les principales références pertinentes: Politique de gestion de

l'information (2013, 10.47), Politique sur la gestion de documents et des archives (2014, 10.49), Politique de sécurité de l'information (2015, 40.28), Politique sur la protection des renseignements personnels (2009, 40.29) et Directive concernant l'accès aux documents de l'Université (2009, 10.13). Soulignons que c'est la politique 10.49 qui précise que les unités ont pour responsabilité de classer leurs documents selon le Système officiel de classification (SOC). En plus des politiques et des directives, divers comités et entités encadrent la gouvernance documentaire: le Comité de direction de l'UdeM, le Comité sur la gestion de l'information, la Commission des archives, un Comité d'utilisateurs ad hoc et la DGDA (qui assure une veille, la continuité des opérations et le soutien aux unités).

Avec la venue d'Office 365 et de OneDrive Entreprise, l'élaboration d'une directive encadrant l'utilisation de l'infonuagique pour l'information institutionnelle s'est imposée. D'une part, plusieurs exigences légales devaient être prises en compte :

[...] un organisme qui retient les services d'un prestataire en infonuagique ne doit pas contrevenir à la Loi sur les archives, à la Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels, à la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information ni à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement. (BAnQ, 2018, p. 2)

D'autre part, les infrastructures externes présentant des risques différents des infrastructures internes, il était important pour l'UdeM de se questionner et de se positionner sur l'utilisation qu'elle souhaitait faire de l'infonuagique. Une analyse de risque a été réalisée sous la gouverne du Bureau de la vérification interne. Les objectifs visés étaient d'identifier les risques actuels et futurs liés à l'utilisation de l'infonuagique, de faire un choix pour la meilleure solution, d'optimiser l'utilisation des ressources internes et externes et de s'assurer d'avoir des contrôles de sécurité adéquats. La volonté était de pouvoir bénéficier des multiples avantages qu'offre l'infonuagique, mais de conserver à l'interne les informations considérées hautement confidentielles et stratégiques.

C'est en janvier 2017 qu'a été adoptée la « Directive concernant le stockage de l'information institutionnelle en infonuagique » (2017,

10.54), que l'on retrouve dans le « Recueil officiel des règlements, directives, politiques et procédures de l'UdeM » (2018b). Ce document « précise les modalités d'utilisation de l'infonuagique comme solution de stockage, en fonction de la valeur des documents établie dans la catégorisation des actifs informationnels de l'Université » (UdeM, 2017, p. 2). Voici quelques points saillants de la directive : aucun document institutionnel ne doit être entreposé sur une plateforme infonuagique publique (par exemple, Dropbox, Google Drive, etc.); aucun document institutionnel contenant des renseignements hautement confidentiels ou stratégiques ne doit être entreposé sur une plateforme infonuagique (incluant OneDrive Entreprise); le consentement du Secrétaire général est requis pour l'entreposage de documents institutionnels contenant des renseignements personnels sur des serveurs à l'extérieur du Québec; l'utilisateur est imputable du choix de l'espace de stockage qu'il utilise.

La directive établit clairement la distinction entre la plateforme institutionnelle interne (l'espace unité UdeM, c'est-à-dire DocUM) et la plateforme infonuagique institutionnelle (l'espace utilisateur UdeM, c'est-à-dire OneDrive Entreprise). Elle énonce également les principes sur lesquels l'utilisateur doit se baser pour déterminer l'espace de stockage qu'il utilisera. Dans les faits, pour le personnel administratif, OneDrive Entreprise doit servir principalement pour les fichiers individuels – mais non personnels – qui n'appartiennent pas à l'unité : des modèles, des notes de cours, le curriculum vitæ de l'employé, etc. Il peut également être fort pratique pour travailler en collaboration en temps réel (puisqu'il permet notamment la coédition), pour partager des documents avec des intervenants externes, pour des besoins de mobilité et de portabilité ou autres. Cependant, toutes les versions finales des fichiers institutionnels de l'unité doivent obligatoirement être déposées sur DocUM. En aucun cas, les documents hautement confidentiels ne doivent être entreposés ailleurs que sur l'espace unité.

Il est important de préciser que la directive s'applique aux documents institutionnels dont le droit d'auteur est la propriété en tout ou en partie de l'UdeM; les documents produits par des membres de la communauté universitaire mais dont le droit d'auteur n'appartient pas à l'UdeM ne sont pas visés. Par conséquent, OneDrive Entreprise peut être utilisé par le personnel enseignant pour les données relatives à ses activités d'enseignement et de recherche qui lui appartiennent en exclusivité. La prudence est néanmoins de mise pour les données de recherche,

puisque certains organismes subventionnaires incluent dans leurs ententes contractuelles des restrictions quant à l'utilisation de l'infonuagique.

Au début du projet, les serveurs de Microsoft étaient localisés aux États-Unis. Pour cette raison, il avait été décidé que tous les documents contenant des renseignements personnels étaient considérés comme des documents hautement confidentiels et ne devaient pas être déposés sur OneDrive Entreprise. Maintenant que les serveurs sont au Canada, une distinction est faite entre les documents contenant des renseignements personnels sensibles (numéro d'assurance sociale, documents relatifs à la santé physique et mentale d'une personne, documents concernant des enquêtes en cours, etc.) et les documents contenant des renseignements personnels non sensibles (relevés de notes, liste de résultats académiques, liste et coordonnées des invités à un événement, etc.). Les renseignements personnels sensibles sont considérés hautement confidentiels et ils ne doivent en aucun cas être entreposés sur OneDrive Entreprise.

Pour définir ce que sont les documents hautement confidentiels, l'UdeM a donc tenu compte de sa tolérance aux risques en regard de l'utilisation de l'infonuagique pour le stockage de l'information institutionnelle. Les décisions prises seront réévaluées avec le temps en fonction de l'évolution des pratiques et des technologies.

2.2. Pour des outils de gestion documentaire simples et efficaces

Bien que la gouvernance documentaire en place prescrive l'utilisation du Système officiel de classification pour le classement des documents des unités, la Division de la gestion de documents et des archives a dû démontrer et convaincre (d'abord les TI, puis bon nombre d'unités clientes) que le SOC était la bonne solution pour l'organisation des documents numériques sur DocUM. Parmi les principales craintes exprimées, il y avait, tout d'abord, le nombre de niveaux de sous-séries du SOC, lequel varie entre deux et quatre. Plus il y a de niveaux dans une arborescence de dossiers, plus il y a de clics à effectuer par l'utilisateur avant d'accéder au document désiré, ce qui constitue un irritant. En outre, un grand nombre de niveaux est souvent synonyme d'un long chemin d'accès. Or, dans les environnements Windows, il existe une limite de 256 caractères (c'est-à-dire une lettre, un espacement, un chiffre ou un caractère spécial) pour les noms de dossiers et de fichiers depuis la racine du chemin d'accès jusqu'à l'extension des fichiers (.docx ou autres). Les utilisateurs peuvent

donc créer autant de dossiers et de sous-dossiers qu'ils le désirent, mais le chemin d'accès d'un fichier (ex : \\docum\dss\Academique\12000-Communications\12420-Publications_admin\Bulletin_2019-01-25.pdf) ne peut en aucun cas dépasser cette limite.

L'autre inquiétude soulevée était liée à la complexité du SOC et de son utilisation. Comme il s'agit d'un plan de classification institutionnel, il a été conçu pour couvrir les besoins de l'ensemble des unités de l'Université (départements, écoles, facultés, unités de recherche et services administratifs). Au total, il comprend plus de 300 séries et sous-séries. En pratique, cependant, l'ensemble des documents d'une unité peut être classé en n'utilisant qu'une petite partie du SOC, une grande part ne concernant pas ses activités. Ceci est particulièrement vrai pour les unités de services, lesquelles ont des missions plus spécifiques: les Services aux étudiants (SAÉ) classeront la majeure partie de leurs documents dans la série 05100-Services exclusifs aux étudiants, les TI utiliseront principalement la série 11600-Technologies de l'information, les documents de la Direction des affaires internationales seront essentiellement regroupés sous la série 04000-Coopération, etc. En outre, certaines séries peuvent s'avérer trop génériques dans certains contextes (par exemple, la série 10120-Aménagement des espaces pour la Direction des immeubles qui gère des centaines de projets de construction d'édifices, d'aménagement et de déménagements). Si le SOC peut paraître trop général pour certaines unités, d'autres, au contraire, le trouvent trop spécifique. Par exemple, un petit département qui gère peu d'employés n'aura pas besoin de l'ensemble des sous-séries de la série 08000-Personnel pour classer ses documents relatifs aux ressources humaines.

Pour garantir l'adhésion au SOC et la réussite du projet 1142, le mot d'ordre a été le suivant: simplifier. C'est dans ce contexte qu'ont vu le jour les Règles de gestion de documents de l'UdeM, ainsi que plusieurs outils complémentaires visant notamment à faciliter l'utilisation du SOC par les utilisateurs. Dans le cadre d'un numéro spécial de la revue *Archives* sur le 50^e anniversaire de la DGDA, les différentes composantes des Règles de gestion ont déjà été présentées⁴. Mentionnons ici qu'elles se veulent un outil intégrateur regroupant le Système officiel de classification, le Calendrier de conservation et des règles de sécurité prescrivant des moyens de protection de l'information. Auparavant, une concordance avait déjà été établie entre le SOC et le Calendrier, mais les deux outils utilisaient des cotations distinctes (par exemple, la série 09210-Fonds de fonctionnement était associée à la

règle de conservation 0884-Budget). Avec les Règles de gestion, seul le code du SOC a été conservé. Cependant, il a été décidé d'en revoir la forme afin de réduire le nombre de caractères dans les structures de dossiers numériques. Plutôt que d'avoir des blocs de deux chiffres séparés par des points ou des tirets (01.03.01-Gestion des programmes), le code est maintenant composé de 5 chiffres (01310-Gestion des programmes).

Le volet sécurité des Règles de gestion a été défini essentiellement en se basant sur la catégorisation des actifs informationnels, établie et mise à jour par le Comité sur la gestion de l'information de l'UdeM. Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) définit la catégorisation des actifs informationnels comme « un processus permettant à l'organisme d'évaluer le degré de sensibilité de son information, dans le but d'en déterminer le niveau de protection eu égard aux risques encourus en matière de disponibilité, d'intégrité et de confidentialité (DIC) » (SCT, 2016a, p. 1). Pour les Règles de gestion, c'est le critère de confidentialité qui a été davantage considéré. Trois niveaux ont été définis : les documents non confidentiels (ne contenant aucun renseignement personnel et n'ayant aucune valeur stratégique pour l'UdeM), les documents confidentiels (contenant des renseignements personnels non sensibles ou ayant une valeur stratégique modérée) et les documents hautement confidentiels (contenant des renseignements personnels sensibles ou ayant une valeur stratégique élevée). Tel que mentionné précédemment, les documents hautement confidentiels doivent être stockés uniquement sur l'espace unité DocUM. Les Règles de gestion permettent aux unités d'identifier facilement ces documents et ainsi de se conformer à la directive sur l'infonuagique. La figure 2 présente les règles de sécurité applicables aux documents institutionnels numériques en fonction de leur niveau de confidentialité.










Confidentialité	Version	Plateforme institutionnelle interne Espace unité UdeM (DocUM)	Plateforme infonuagique institutionnelle Espace utilisateur UdeM (OneDrive Entreprise)
 Hautement confidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Versions préliminaire et finale 	 S'assurer que le document est stocké en tout temps dans l'espace unité UdeM.	
 Confidentiel et  Non confidentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Version finale • Version préliminaire nécessaire à la continuité des opérations 		 S'assurer que le document se trouve également dans l'espace unité UdeM.
	<ul style="list-style-type: none"> • Version préliminaire non nécessaire à la continuité des opérations 		

Figure 2 : Règles de sécurité applicables aux documents institutionnels numériques en fonction de leur niveau de confidentialité

Source : http://archiv.umontreal.ca/service/regles_gestion/series/rdg_seculte.html

Les Règles de gestion, disponibles sur le site Web de la DGDA, se présentent sous la forme d'un tableau à quatre colonnes : 1-Code, titre, description (SOC), 2-Durée de conservation, 3-Mode de disposition (2 et 3 correspondants au Calendrier de conservation), 4-Sécurité. Ainsi, un seul numéro (le code du SOC) fournit à l'utilisateur un ensemble d'informations qui lui sont utiles pour gérer ses documents. En complément des Règles de gestion, plusieurs outils ont été développés et regroupés dans une boîte à outils pour les unités. À titre d'exemple, mentionnons un résumé du SOC sur deux pages, un aide-mémoire comprenant des définitions et des exemples de documents hautement confidentiels, confidentiels ou non confidentiels, une liste d'abréviations suggérées pour réduire les noms de dossiers et de fichiers et une foire aux questions sur la Directive concernant le stockage de l'information institutionnelle en infonuagique.

L'ensemble des outils de gestion documentaire a été simplifié, et un réel effort a été fait pour faciliter l'utilisation du SOC lors de sa mise en place dans les unités. Dès le départ, l'orientation privilégiée a été de personnaliser le SOC en fonction des besoins spécifiques de l'unité et de ses différentes équipes de travail. Pour chaque unité, ce n'est donc pas une, mais bien plusieurs structures personnalisées qui sont mises en place, auxquelles seules les personnes autorisées ont accès. Autant que faire se peut, la structure est aplanie afin d'éviter les clics multiples et de limiter la longueur du chemin d'accès. Lorsque cela est possible, la structure est établie sur un seul niveau. Dans le cas contraire, un deuxième niveau est ajouté, mais rarement plus. Des dossiers sont créés seulement pour les codes pertinents. Ainsi, sur DocUM, on pourrait retrouver à un même niveau les codes suivants : 06430-Organigramme (3^e niveau), 06500-Relations_UdeM (2^e niveau), 08320-Dossiers_employes (3^e niveau), 08841-Gestion_retraite (4^e niveau), etc. Parfois, les intitulés sont modifiés pour s'adapter au vocabulaire de l'unité. Par exemple, le dossier « 09210-Fonds_fonctionnement » pourrait être renommé « 09210-Budget ». Dans la mesure où le code demeure inchangé, le fait de renommer l'intitulé est sans conséquence et ces petits changements font une grande différence pour l'adoption de la structure par l'unité.

Pour les unités dont les missions sont plus spécifiques, dont les activités sont spécialisées et dont les documents sont concentrés dans quelques codes du SOC seulement, des suggestions de classement à l'intérieur des sous-séries du SOC peuvent être proposées. Dans la majorité des

cas, il est rare que seulement un ou deux codes s'appliquent pour une structure, puisqu'il y a toujours des documents de nature administrative : des procédures, des modèles, des documents de réunion, des documents de planification, des logos, des documents relatifs aux activités sociales de l'unité et autres.

Personnalisées, les structures sont beaucoup plus intuitives et simples à utiliser. Les avantages à recourir à un même cadre général sont néanmoins nombreux, non seulement à l'intérieur d'une unité, mais aussi pour l'ensemble de l'organisation. Effectivement, le SOC rend possible l'organisation de l'information selon une logique commune pour tous les membres du personnel. Il permet d'assurer la continuité des opérations en l'absence d'un employé (vacances, maladie, départ, etc.) et favorise la mobilité du personnel. Il facilite le repérage et permet de gérer les documents numériques plus efficacement grâce aux Règles de gestion. Bien entendu, l'application du Calendrier de conservation demeure une opération manuelle pour le moment, mais au moins une règle de conservation est associée à chaque code de classification. La mise en place de structures basées sur le SOC pour les différents secteurs d'activités d'une unité simplifie également la gestion des droits d'accès, laquelle constitue un réel enjeu pour la plupart des unités. Finalement, le SOC tel qu'il est déployé permet de toujours travailler avec la bonne version d'un document (laquelle se trouve à un seul endroit) et de limiter les doublons, sans toutefois les éliminer totalement.

Après tout ce travail préparatoire et la réalisation de plusieurs pilotes entre 2015 et 2017, le projet a été lancé officiellement le 4 avril 2017 avec pour slogan « Votre espace numérique de travail passe à une nouvelle ère ! » et le déploiement a pu prendre sa vitesse de croisière.

3. PHASE 3: EXÉCUTION DU TRAVAIL (PARTIR EN CROISADE DANS LES UNITÉS)

Les projets-pilotes réalisés ont permis de développer une méthode de travail efficace rendant possible un déploiement optimal de la solution qui tienne compte des limites et des contraintes du projet. Dans les unités académiques et administratives, une démarche en cinq principales étapes est appliquée : la présentation et le montage du dossier de l'unité, la formation des employés, l'analyse documentaire, la mise en place du

nouvel espace numérique de travail sur DocUM et un atelier de transfert de fichiers. La figure 3 présente ces étapes ainsi qu'une estimation du temps requis par les unités pour chacune d'elle.

ÉTAPE	DURÉE	SEMAINE												INTERVENANTS	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
1 Présentation et montage du dossier (TI + DGDA)															
Présentation du projet à l'unité	1-4 h / unité	■	■												Coadministrateur / resp. administratif
Collecte d'information (questionnaire)	1 h / secteur		■	■											Coadministrateur / resp. administratif
Confirmation de la portée, des secteurs et des utilisateurs	1 h / secteur			■	■										Coadministrateur / resp. administratif
2 Formation (TI + DGDA)															
Formation magistrale sur DocUM et le SOC	3 h / secteur				■	■									Employés
Formation magistrale sur la gestion des accès de DocUM	3 h / secteur				■	■									Coadministrateur
3 L'analyse documentaire (DGDA)															
Rencontres d'analyse documentaire	1,5 h / secteur						■	■	■						Resp. secteur / employés
Rencontres de validation des structures personnalisées	1 h / secteur								■	■					Resp. secteur / employés
4 Nouvel espace de partage de fichiers DocUM (TI)															
Validation et création des groupes de sécurité des secteurs	1 h / unité									■	■				Coadministrateur
Application des droits d'accès sur la structure	1 h / unité									■	■				Coadministrateur
Migration des données de l'ancien partage vers DocUM	Nuit											■			Coadministrateur / resp. administratif
5 Atelier de transfert de fichiers (TI + DGDA)															
Atelier de transfert de fichiers vers DocUM	3-9 h / unité												■		Employés

Figure 3 : Démarche pour la mise en place de DocUM et du Système officiel de classification (SOC) dans les unités

La durée du déploiement varie notamment en fonction de la taille de l'unité, du nombre de secteurs et d'employés, de la complexité de l'organisation actuelle des documents ainsi que du volume des données. Cependant, la disponibilité des intervenants demeure sans aucun doute l'enjeu principal. Par exemple, les unités académiques sont particulièrement occupées lors de la rentrée des classes en septembre, en janvier et en mai. Pour plusieurs, la mi-session et la fin de session sont aussi des périodes de pointe. Le personnel responsable des finances n'est pas disponible au mois d'avril, la fin de l'année financière à l'UdeM étant le 30 avril. Dans l'ensemble des unités, il est souvent difficile de mobiliser le personnel l'été en raison de la période des vacances. Ce sont des facteurs dont il faut absolument tenir compte dans la gestion du projet et qui ont un grand impact sur le plan de travail. Pour ces raisons, certaines unités ont pu être traitées en quelques semaines, alors que pour d'autres, le projet s'est étendu sur plusieurs mois.

Pour déterminer l'ordre dans lequel les unités participeraient au projet, un plan de déploiement a été établi. Celui-ci tient compte de différents besoins et priorités. Par exemple, certains serveurs de fichiers gérés par les TI ou des serveurs locaux administrés par les unités devaient être migrés avant d'autres, car ils étaient plus à risque; les unités détenant des documents sur ces serveurs ont été priorisées. Celles manifestant leur intérêt et étant disponibles ont eu préséance par rapport à d'autres qui,

pour toutes sortes de raisons (période de pointe, manque de personnel, etc.), ont préféré attendre. Dans le cadre du projet, le plan de déploiement a évolué et a été adapté en fonction des circonstances. La situation géographique des différents pavillons sur le campus et hors-campus a également été un enjeu à considérer afin d'optimiser les rencontres et limiter le temps de déplacement des analystes.

3.1. Première étape: présentation du projet et montage du dossier

En fonction du plan de déploiement établi, la gestionnaire de projet a communiqué tour à tour avec chacune des unités afin de planifier une première présentation du projet. Pour les facultés et les services administratifs, celle-ci se fait généralement auprès du comité de gestion (ou comité directeur). Pour les plus petites unités, comme les départements, c'est habituellement l'adjoint(e) au directeur et le responsable des ressources informatiques (s'il y en a un) qui sont rencontrés dans un premier temps. Pour les plus grandes unités, il peut y avoir plus d'une présentation.

Cette rencontre de démarrage est l'occasion d'expliquer le contexte du projet, de présenter la nouvelle offre de service ainsi que d'exposer la démarche et les efforts attendus de la part de l'unité. Après ce premier contact, un court questionnaire est transmis au répondant désigné pour recueillir des renseignements généraux qui seront utiles pour la planification et le déroulement des étapes ultérieures: environnements informatiques utilisés (pc/mac/linux/appareils mobiles), présence de serveurs locaux, dépôt automatique de données de production sur le serveur de fichiers actuel, utilisation de bases de données complexes, possession d'un laboratoire informatique qui pourrait être utilisé pour les ateliers pratiques, etc.

Pour que le montage du dossier soit complet, il est primordial que la portée du projet dans l'unité soit bien définie. La portée comprend les éléments suivants: le nom d'une personne-ressource, le découpage des secteurs administratifs (généralement basé sur l'organigramme), le nom d'un responsable par secteur ainsi que la liste de tous les employés concernés. Il est également demandé à l'unité de fournir un organigramme. La définition de la portée permet de bien circonscrire le projet et d'éviter les surprises en cours de route (par exemple, l'ajout

d'un nouveau secteur ou d'employés supplémentaires à former). Avec la liste des employés en main, il est possible de planifier l'étape suivante : la formation.

3.2. Deuxième étape : la formation

Une fois le montage du dossier complété, la conceptrice pédagogique détermine, en collaboration avec le répondant désigné, une ou plusieurs dates pour la formation qui sera offerte au personnel administratif de l'unité. Celle-ci est obligatoire pour tous les employés qui auront à déposer et/ou à consulter des documents sur DocUM. En sont cependant dispensés certains employés dont la fonction ne requiert qu'une utilisation très limitée de l'espace unité (par exemple, un peintre de la Direction des immeubles ou un commis à l'accueil du Centre d'éducation physique et des sports de l'UdeM). Dans ces cas, l'unité prend la responsabilité de rédiger une procédure interne qui inclut des hyperliens vers les dossiers consultés ; la connaissance du SOC n'est alors pas requise.

La formation qui s'intitule « Partage de fichiers dans DocUM » est d'une durée de trois heures. Comme la plupart des membres du personnel n'assistent pas à la présentation initiale (voir l'étape 1), les origines du projet 1142, l'offre de service ainsi que les étapes du déploiement sont exposées aux participants en introduction. Cette mise en contexte est essentielle pour la gestion du changement. Lors des premiers projets-pilotes, la formation avait lieu après l'étape de l'analyse documentaire. De cette façon, on voulait s'assurer que le délai entre le moment où les membres du personnel recevaient la formation et celui où ils commençaient à utiliser leur nouvelle structure basée sur le SOC soit le plus court possible. Cependant, l'équipe du projet a rapidement constaté que cette façon de faire n'était pas optimale dans la mesure où les employés posaient trop de questions au moment de l'analyse, ce qui laissait peu de temps pour la cueillette d'information. En effet, une grande part de la rencontre était consacrée à expliquer le SOC aux employés, à leur présenter la démarche et à les rassurer sur les changements à venir. C'est pourquoi il a été décidé de ramener la formation au tout début du projet. Cette formule s'est avérée de loin la meilleure.

Après la mise en contexte, la formatrice présente les principales politiques et directives relatives à la gestion documentaire à l'UdeM, dont la directive sur l'infonuagique. Le cœur de la formation porte véritablement

sur le Système officiel de classification et son fonctionnement. Les treize grandes séries, leurs sous-séries et la notion de subdivisions uniformes et spécifiques sont présentées et illustrées par plusieurs exemples. Les Règles de gestion de documents et l'index de recherche qui l'accompagne sont aussi expliqués en détail. La formatrice démontre ensuite aux participants comment bien nommer les dossiers et les fichiers. Puis, une partie de la formation est consacrée au volet plus technique de DocUM : comment restaurer une ancienne version d'un document, comment accéder à DocUM à distance, qu'est-ce que la sécurité basée sur les accès, comment connaître l'utilisation du quota de l'unité. Finalement, les étapes subséquentes du projet ainsi que les différentes ressources mises à la disposition des participants sont mises en valeur.

Une deuxième formation obligatoire est offerte pour tous les responsables des ressources informatiques des unités (coadministrateurs). Ces responsables sont parfois des informaticiens, mais il s'agit bien souvent d'adjoints administratifs dont les connaissances en technologies de l'information sont variables. D'une durée de trois heures, la formation est composée de deux volets. Tout d'abord, elle permet de comprendre comment utiliser l'Outil de gestion locale des permissions (OGLP) qui sert à créer des groupes de permissions dans le service d'annuaire *Active Directory* (AD) de Microsoft et de les gérer. D'autre part, les participants apprennent à appliquer les permissions *New Technology File System* (NTFS) aux différents secteurs sur DocUM en utilisant les groupes définis au moyen de l'OGLP. Des droits de lecture ou de modification peuvent être accordés. Une bonne pratique enseignée dans le cadre de cette formation consiste à ne pas couper l'héritage dans toute l'arborescence de l'unité. Avec l'*Access Based Enumeration* (ABE) actif et une permission « avancée » d'affichage à un dossier sans propagation de la permission sur les sous-dossiers, l'héritage peut demeurer en place sans être coupé.

Une troisième formation portant sur OneDrive Entreprise a été offerte au début du projet. Les principaux éléments abordés étaient les suivants : qu'est-ce qu'Office 365 et OneDrive Entreprise, comment accéder et travailler à partir de l'espace infonuagique (gestion des dossiers et des fichiers, corbeille, historique des versions, partage et coédition), la sécurité des données et la Directive concernant le stockage de l'information institutionnelle en infonuagique, l'outil de synchronisation de OneDrive Entreprise, comment se connecter à OneDrive Entreprise au moyen d'appareils mobiles. Une grande partie de la séance était consacrée à

des démonstrations pratiques, ce qui était fort apprécié des participants. Cependant, Office 365 évoluant constamment et les ressources du projet étant limitées, il était devenu difficile de tenir à jour le matériel de formation. Pour ces raisons, ces séances ne sont plus offertes au personnel, qui dispose néanmoins d'un guide intégrant les notions de base, d'une foire aux questions, de la documentation de Microsoft et du soutien aux utilisateurs offert par les TI.

Ces trois formations ont pu être mises sur pied, car le projet 1142 a la chance d'avoir une ressource dédiée à cette activité. De grands efforts ont été faits pour vulgariser l'information, la classification étant un sujet aride pour plusieurs, et pour dynamiser les différentes séances de formation. Plusieurs outils ont pu être développés spécifiquement pour les besoins du projet : un guide complet pour chaque formation, des aide-mémoires, des foires aux questions et d'autres outils complémentaires mis à la disposition du personnel sur le site Web de la DGDA. Pour rendre les formations moins magistrales et plus interactives, des télévotants sont utilisés et les participants sont invités à prendre part à des quiz. Cette formule connaît un vif succès et se révèle fort appréciée de tous. Elle a l'avantage de détendre l'atmosphère, de permettre à chacun de valider les connaissances acquises et à la formatrice de revenir sur les notions-clés afin d'être certaine que tous les ont bien intégrées. La formation contient également beaucoup d'illustrations et d'exemples permettant de visualiser concrètement à quoi ressembleront les structures qui seront mises en place dans l'unité.

Au terme de ces séances, les employés ont une bonne connaissance des différentes facettes du projet et des répercussions qu'il aura sur leur quotidien. Ils sont maintenant prêts à passer à l'étape de l'analyse documentaire.

3.3. Troisième étape : l'analyse documentaire

Le fait que les membres du personnel aient tous suivi la formation sur DocUM et le SOC facilite grandement l'étape suivante de l'analyse documentaire. Il s'agit sans contredit de l'étape la plus complexe et bien souvent la plus longue du projet. Elle se déroule en trois temps : une rencontre de collecte d'information et d'analyse, l'élaboration des structures de classification personnalisées et une rencontre de présentation et de validation de la ou des structures proposées.

Il a déjà été mentionné que la disponibilité des parties prenantes était un enjeu important du projet, et cela est particulièrement vrai à l'étape de l'analyse. En effet, il n'est pas toujours simple de coordonner les agendas de tous les intervenants en raison des différents impératifs de l'unité, mais aussi de l'équipe de projet. D'autant plus que l'analyste doit traiter en parallèle plusieurs unités simultanément, chacune étant à différents degrés d'avancement. Il ne faut pas non plus sous-estimer le temps consacré à la logistique : elle implique de nombreux courriels et d'échanges pour des prises de rendez-vous, des questions, des précisions ou autres.

3.3.1. La rencontre de collecte d'information et d'analyse

Une première rencontre est donc organisée avec chacun des secteurs administratifs de l'unité. Elle est d'une durée variant entre une et deux heures, selon la taille et la complexité du secteur. Les rencontres d'analyse se font généralement en groupe, mais il arrive qu'un seul représentant désigné y assiste. La présence du gestionnaire est évidemment un facteur facilitant. En plus du responsable du secteur, il est suggéré que tous les membres du personnel pouvant renseigner l'analyste sur les besoins participent à la rencontre. Le fait d'impliquer les employés dans l'élaboration et l'approbation de la solution documentaire avec laquelle ils travailleront favorise grandement la gestion du changement. L'objectif de la rencontre d'analyse est d'identifier les grandes activités et les processus du secteur afin d'élaborer une structure personnalisée. Cette séance de travail vise également à déterminer les besoins en matière de partage et d'accès à l'information (à l'intérieur d'un secteur, entre différents secteurs de l'unité ou avec d'autres unités). En guise de préparation, il est demandé aux participants de réaliser des captures d'écran de leurs dossiers numériques.

Lors de la rencontre, l'analyste fait d'abord un bref retour sur les étapes du projet et présente les objectifs de la rencontre. Le cas échéant, il répond aussi aux questions des participants sur le SOC ou sur le déroulement du projet. Il entreprend ensuite la collecte des données en se renseignant sur les processus de travail, les documents numériques produits et reçus ainsi que les besoins de partage et de restriction d'accès. L'analyste dispose notamment d'une grille d'inventaire qui lui permet d'orienter les discussions. Dans la plupart des cas, l'unité présente et commente l'arborescence des dossiers qui est actuellement utilisée par les employés.

3.3.2. L'élaboration des structures de classification personnalisées

À la suite à cette première rencontre, l'analyste élabore un projet de structure personnalisée pour le secteur à partir des informations qu'il a collectées. Bien que ce ne soit pas fait de façon systématique, l'analyste reproduit généralement le ou les premiers niveaux de la structure actuelle de l'unité dans un fichier Excel et attribue un code à chacun des dossiers. Le fait de consigner les données dans une feuille de calcul permet de les manipuler et de les trier facilement.

Les nouvelles structures sur DocUM sont toutes conçues en respectant les mêmes principes de base. Au premier niveau, des dossiers sont créés pour chacun des « secteurs » de l'unité et c'est à ce niveau que sont définis les droits d'accès. Dans le cadre du projet, un secteur a été défini comme un répertoire (dossier) de partage de fichiers créé dans DocUM qui permet au personnel d'une même équipe (ex. : secteur « académique » pour les techniciens en gestion des dossiers étudiants (TGDE) d'une unité) de travailler dans un espace commun. Cet espace est sécurisé par des droits d'accès limités au personnel autorisé. Règle générale, les secteurs créés sur DocUM correspondent aux grands processus d'affaires de l'unité. Il y a donc une distinction importante à faire entre le secteur administratif, basé sur l'organigramme, et le secteur dans DocUM, lequel n'est idéalement pas basé sur la structure organisationnelle. Dans les faits, cependant, il y a très souvent adéquation entre les processus d'affaires et l'organisation administrative, ce qui peut donner l'impression que la définition des secteurs dans DocUM est faite en fonction de l'organigramme (par exemple, le processus « gestion de projets » et la « Direction de la gestion de projets »). Cela dit, certaines unités ont malgré tout préféré organiser leurs documents sur DocUM en fonction de leur structure organisationnelle.

Bref, si les rencontres se font par secteurs administratifs, les dossiers de premiers niveaux sur DocUM sont définis en fonction des secteurs fonctionnels, lesquels reflètent les processus de travail. Par exemple, pour un Vice-décanat à la recherche et aux relations internationales, il est proposé à l'unité de créer un secteur (dossier) « Recherche » et un autre secteur (dossier) « International ». L'organigramme est susceptible de changer, surtout au niveau de la direction, mais les activités, elles, demeureront. Pour des questions d'accès et de confidentialité de l'information, il est fréquent qu'un secteur soit créé pour un seul

individu, par exemple pour un directeur. Dans plusieurs unités, un dossier « Direction » est créé et partagé par le directeur, l'adjoint et le technicien en coordination de travail de bureau (TCTB). D'autres secteurs sont créés pour des groupes d'employés exerçant la même fonction, par exemple un secteur « Finances » pour une équipe de techniciens en administration (TA). Dans les grandes unités, la création de sous-secteurs est parfois requise.

Pour chacun des secteurs définis, une structure personnalisée basée sur le SOC et se présentant sous la forme d'une arborescence de dossiers est élaborée. Tel que mentionné dans la section portant sur la phase de préparation et d'organisation (phase 2), l'analyste tente d'aplanir la structure le plus possible sur un ou deux niveaux afin de faciliter le repérage, de limiter le nombre de caractères utilisés et d'éviter de multiples clics. L'objectif est toujours de rendre les structures les plus simples possible, tout en étant fonctionnelles. Au besoin, les intitulés sont modifiés pour qu'ils soient clairs et évocateurs pour l'unité. C'est probablement l'une des personnalisations la plus appréciée. Les structures établies respectent, bien entendu, les bonnes pratiques de nommage enseignées. Il est recommandé, entre autres, de remplacer les espaces par la barre de soulignement ou le tiret, d'éviter les signes diacritiques (accents et ponctuation) et les caractères spéciaux ainsi que de favoriser le format de date AAAA-MM-JJ⁵.

3.3.3. La rencontre de validation des structures

Une fois le projet de structure établi, une deuxième rencontre est organisée avec chacun des secteurs administratifs de l'unité. Cette rencontre de validation est d'une durée d'environ trente minutes à une heure trente. L'objectif est de présenter la structure de classification personnalisée élaborée à la suite de la rencontre d'analyse, afin de la valider et d'y apporter les modifications nécessaires. Il est conseillé que tout le personnel du secteur soit présent, en particulier si ce n'était pas le cas lors de la rencontre d'analyse. La participation du personnel est essentielle pour l'acceptation et la compréhension de la nouvelle organisation des documents ainsi que pour la gestion du changement.

L'analyste présente la structure proposée et pose des questions au besoin en vue de valider certains codes. La rencontre de validation se veut une séance de travail et d'échange, et tous sont invités à partager leur

point de vue. Des ajustements sont apportés si nécessaire, séance tenante. L'analyste s'engage à ce que les besoins de partage d'information sont couverts et répond aux questions des participants, le cas échéant. Bien entendu, les structures présentées ne sont pas immuables ni définitives, en ce sens qu'elles évolueront en fonction des besoins au fur à mesure de leur utilisation. Bien souvent, des premiers changements sont apportés au moment de l'atelier de transfert de fichiers, alors que tout devient beaucoup plus concret pour les utilisateurs. Le fait que les unités puissent apporter elles-mêmes des modifications à leurs structures, dans la mesure où les principes du SOC sont respectés, les rassure énormément. Bien sûr, la Division de la gestion de documents et des archives demeure disponible pour leur apporter du soutien en tout temps. Lors de la rencontre de validation, les droits d'accès sont également validés.

Une fois les structures adoptées, l'analyste prépare des captures d'écran qu'il transmet ensuite à l'unité pour référence. La vraie structure sera éventuellement déposée sur DocUM par l'équipe du projet. Finalement, une confirmation des droits d'accès est demandée par courriel au responsable du secteur. Tous les éléments sont rassemblés pour préparer le nouvel espace de partage de fichier DocUM.

3.4. Quatrième étape: nouvel espace de partage de fichiers DocUM

Lorsque l'analyse documentaire est complétée, l'équipe de projet prépare le nouvel espace de l'unité sur DocUM. Essentiellement, il doit procéder à la migration des données, à la définition des droits d'accès et à la détection des noms de fichiers dont le chemin dépasse la limite de 256 caractères.

3.4.1. Migration des données

La migration des données de l'ancien serveur de fichiers vers le nouveau NAS peut être réalisée à différents moments, mais elle doit nécessairement avoir lieu avant la toute dernière étape, c'est-à-dire l'atelier de transfert de fichiers. Divers scénarios de migration sont possibles et des scripts ont été développés pour chacun d'eux par les TI. Le scénario le plus courant est de transférer l'ensemble des documents dans un seul dossier sur DocUM. Dans la plupart des cas, le contenu du ou des anciens espaces d'une unité

sont migrés vers DocUM dans un dossier intitulé « _ancien_partage » (par exemple, « _galaxie » pour les données en provenance du serveur de fichiers *galaxie*).

Les données ne sont donc pas migrées automatiquement dans la nouvelle structure au moyen de scripts, mais bien dans un ou des dossiers parallèles sur DocUM. Après avoir considéré la possibilité d'automatiser le processus, l'équipe du projet l'a rapidement écartée. Non seulement la concordance (*mapping*) entre l'ancienne et la nouvelle structure est beaucoup trop complexe à établir (puisque complètement différente d'une unité à l'autre), mais il y a aussi beaucoup trop d'archives et de documents inactifs dans les anciennes structures (il n'est pas pertinent de tout transférer ni de tout conserver). Dans plusieurs unités, une quantité importante de documents se trouve sur les postes de travail des employés plutôt que sur les serveurs, ce qui ajoute un autre niveau de difficulté. Finalement, les titres des documents ou des dossiers ne sont pas toujours significatifs et même les individus qui les ont créés doivent souvent les ouvrir un à un afin d'en comprendre la nature et de déterminer son nouvel emplacement. Développer des scripts pour automatiser le transfert des fichiers en les faisant correspondre à différentes séries du SOC s'avérerait donc une entreprise colossale et complètement irréaliste.

Ce sont les employés eux-mêmes qui transfèrent manuellement leurs documents de l'ancienne structure vers la nouvelle. Cette façon de faire est excellente en matière de gestion de changement, puisque c'est une occasion en or pour les employés de s'approprier leur nouvelle structure et de commencer à l'utiliser. Il y a néanmoins quelques cas d'exceptions où des dossiers particulièrement volumineux (de plusieurs gigaoctets) sont migrés par les TI directement dans un dossier de la nouvelle structure, le transfert manuel étant beaucoup trop long. Certaines unités prennent le temps de faire un peu de tri avant la migration et éliminent des documents qui n'ont pas à être conservés. D'autres décident de transférer d'anciennes données inactives dans un dossier « Archives » et de les conserver en un autre lieu, au cas où. L'application du calendrier de conservation n'étant pas dans la portée du projet 1142, la DGDA propose son aide à l'unité en post-projet pour faire le « ménage » de ces archives.

Avant de procéder à la migration des données, une analyse est réalisée pour s'assurer que tout se déroule sans difficulté. Lorsqu'il y a des bases de données contenant des liens absolus vers d'autres applications,

fichiers ou autres, il est important que ces liens soient modifiés. Le cas échéant, il est aussi nécessaire de reprogrammer les processus de dépôt automatique de fichiers sur des serveurs. La migration est effectuée en dehors des heures régulières de travail, le soir ou la fin de semaine. Elle est complètement transparente pour les utilisateurs. Un communiqué est envoyé un peu avant la date de migration prévue afin d'aviser le personnel de l'unité. Il comprend notamment des instructions et quelques mises en garde en vue d'assurer le succès de l'opération. Par exemple, chacun doit fermer sa session de travail sur son ordinateur institutionnel le jour de la migration et ne pas accéder à son espace de partage de fichiers, que ce soit à partir de son ordinateur institutionnel ou de l'extérieur de l'Université à l'aide d'une connexion VPN.

Une fois la migration complétée, un deuxième communiqué est envoyé pour confirmer le succès de l'opération et informer les employés que leur nouvel espace d'unité est maintenant disponible sur DocUM. Il est aussi précisé que les raccourcis, l'accès aux documents de l'option « Récent » du menu « Démarrer » de Windows et ceux sous l'option « Récent » du menu « Fichier » des logiciels Word, Excel ou autre application Microsoft ne sont plus fonctionnels. Les utilisateurs doivent modifier leurs raccourcis en corrigeant le chemin d'accès ou les recréer. Il s'agit du seul impact réel de la migration pour les utilisateurs. Finalement, le communiqué envoyé après la migration rappelle un certain nombre d'informations, dont les nouveautés de DocUM et quelques éléments vus en formation, par exemple la façon de s'y connecter à distance. Un communiqué en cas d'échec de la migration a également été préparé, mais il n'a finalement pas été nécessaire de l'utiliser. Il est toujours possible de retourner en arrière en cas de problème. Les données sont conservées pour un minimum de 30 jours sur les anciens serveurs et la confirmation du responsable de l'espace de partage de l'unité est requise pour leur suppression définitive.

3.4.2. Définition des droits d'accès et vérification des noms longs

En plus de la migration, d'autres actions doivent être posées afin que DocUM soit prêt pour l'atelier. Une fois approuvée, la nouvelle structure de dossiers basée sur le SOC est déposée sur l'espace unité. À la suite de l'approbation des droits d'accès par les responsables de secteurs, de nouveaux groupes d'accès sont créés dans *Active Directory* (AD), les

groupes utilisés sur les anciens serveurs de fichiers n'étant pas réutilisés. Pour faciliter leur gestion, les noms de ces groupes ont été normalisés. Ils débutent par le domaine de l'unité (sigle utilisé par les TI), suivi du mot « docum » et du nom du secteur (et au besoin du sous-secteur). Par exemple, le groupe ayant accès au secteur « Paie » de la Direction des ressources humaines portera le nom suivant : « rh-docum-paie ». Ou encore, le groupe ayant accès au sous-secteur « Gestion_etudes » du secteur « 1er_cycle » de la Faculté des sciences infirmières portera le nom suivant : « fsi-docum-1er-cycle-gestion-etudes ». La figure 4 illustre, par le cas fictif du Département des sciences de la santé, comment est préparé l'espace de travail DocUM.

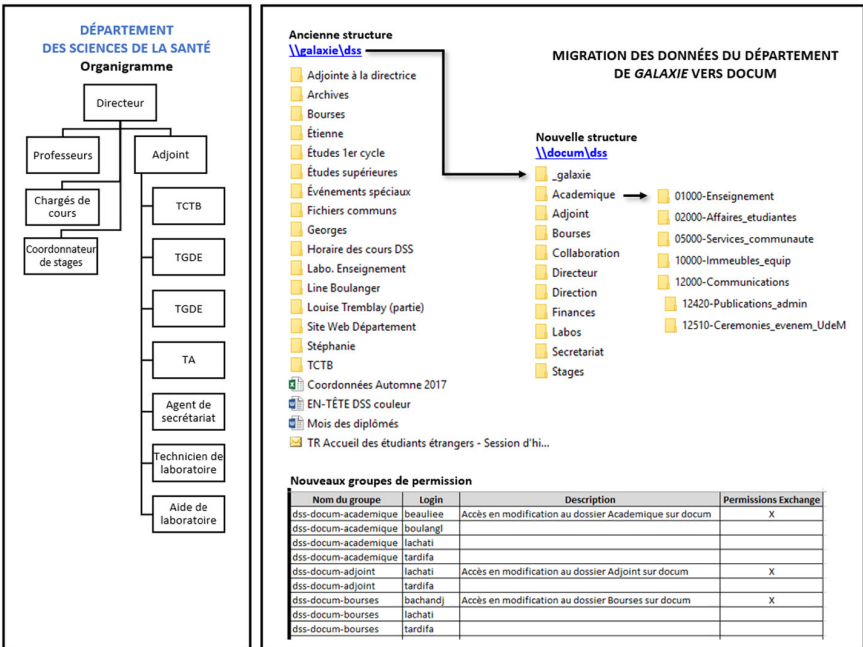


Figure 4: Exemple d'un nouvel espace de partage de fichiers sur DocUM pour le Département des sciences de la santé (unité fictive)

Dans le but de faciliter la tâche des coadministrateurs dans les unités et d'éviter qu'ils aient à créer manuellement chacun des nouveaux groupes au moyen de l'Outil de gestion locale des permission (OGLP), un script a été développé pour pouvoir les importer en lot. Une fois les groupes définis et créés dans l'AD, les permissions sont appliquées aux dossiers

sur DocUM. Aucune permission n'est accordée directement à un individu ; elles sont toujours accordées à des groupes (au besoin, un groupe peut être constitué d'un seul individu). Rappelons que les permissions ne sont données qu'au niveau des secteurs et des sous-secteurs, mais jamais au niveau des séries du SOC. Cette façon de faire facilite grandement la gestion des droits d'accès qui était très problématique avec les anciens serveurs.

Finalement, une toute dernière étape est requise pour préparer le transfert des fichiers dans la nouvelle structure : la vérification des noms trop longs. Pour pouvoir bénéficier des ateliers de façon optimale, il est préférable de vérifier au préalable que le chemin d'accès complet des dossiers et des fichiers ne dépassera pas la limite des 256 caractères des environnements Windows. L'utilisation du SOC a généralement pour conséquence l'ajout de quelques caractères par rapport au chemin d'accès d'origine. Un script a été développé pour détecter les dossiers qui pourraient être potentiellement problématiques. Il est conseillé aux employés concernés de renommer d'avance les dossiers identifiés et ainsi gagner du temps lors de l'atelier. Les efforts requis pour l'unité varient en fonction de la quantité de dossiers pour lesquels le chemin d'accès est trop long. Il est suggéré de renommer les dossiers au plus haut niveau possible dans la structure, ce qui réduira en bloc les chemins d'accès de tous les sous-dossiers et les fichiers qu'ils contiennent. Une fois cette opération complétée, l'unité est prête pour l'atelier de transfert de fichiers.

3.5. Cinquième étape: atelier de transfert de fichiers

Lorsque l'espace de l'unité sur DocUM est prêt, les employés sont convoqués aux ateliers par la formatrice. Ces séances sont d'une durée de trois heures et se déroulent en laboratoire informatique où chaque participant dispose d'un ordinateur. La fonctionnalité « Connexion Bureau à distance » de Windows est utilisée et permet à chacun de se connecter à son poste de travail. Les employés se retrouvent ainsi dans leur environnement habituel et ont accès aux documents qui sont conservés sur leur disque dur. L'objectif de l'atelier est de transférer les dossiers courants dans la nouvelle structure sur DocUM, en déplaçant les fichiers de l'ancienne structure qui se trouvent dans le dossier « _ancien_partage » ainsi que ceux conservés localement sur le poste de travail. Tel que précisé précédemment, le déplacement des fichiers se fait manuellement. Après

l'atelier, les membres du personnel doivent dorénavant utiliser la nouvelle structure pour gérer et conserver leurs documents numériques actifs et ne plus avoir recours à l'ancienne.

Il est demandé que les employés d'un secteur travaillant sur les mêmes processus participent ensemble au même atelier. De cette façon, ils peuvent, sur place, se consulter et prendre des décisions communes sur le classement des documents. La présence du gestionnaire est fortement recommandée, dans la mesure où elle facilite la prise de décision et favorise ainsi la bonne marche de l'atelier.

La formatrice et l'analyste assignée à l'unité sont présentes pour apporter un soutien aux participants. La séance débute par des consignes et des mises en garde, ainsi qu'une présentation de quelques trucs et astuces pour faciliter le travail sur DocUM. Après avoir expliqué comment effectuer une « Connexion Bureau à distance », la formatrice fait un bref retour sur la recherche d'un code du SOC sur le site Web de la DGDA au moyen d'un index, notion déjà vue lors de la formation. Puis, quelques exercices guidés portant sur des fonctionnalités Windows sont effectués en groupe : envoyer un courriel avec un hyperlien vers un fichier à des collègues (plutôt que de transmettre des pièces jointes), créer une barre d'outils dans la barre des tâches contenant des raccourcis vers les dossiers les plus utilisés, afficher côte-à-côte deux fenêtres de l'explorateur Windows pour faciliter le déplacement de fichiers. Ces points peuvent sembler anodins, mais force est de constater qu'ils font une grande différence pour plusieurs utilisateurs et contribuent grandement à augmenter leur productivité. L'ajout d'un menu contenant des raccourcis vers les dossiers courants, par exemple, diminue sensiblement le nombre de clics faits dans une journée et est particulièrement apprécié.

Afin que l'atelier soit optimal et qu'un maximum de fichiers puisse être transféré dans les nouvelles structures, il est demandé aux participants d'arriver préparés. Ils doivent notamment prendre connaissance de la structure validée qui leur est envoyée par l'analyste. On leur conseille d'apporter avec eux le document présentant le SOC sur une feuille recto-verso, sur lequel ils peuvent surligner les séries qu'ils utilisent. Les participants doivent aussi avoir préalablement déterminé entre eux qui sera responsable du transfert des différents dossiers et s'être partagé le travail à réaliser. En étant bien préparés, certains parviennent à transférer l'ensemble de leurs documents dans le temps qui leur est alloué. Le temps

requis pour cette opération est évidemment variable d'une personne à l'autre. Un employé en poste depuis 10 ans aura fort probablement un plus grand nombre de dossiers à transférer qu'un employé en fonction depuis seulement quelques mois. De plus, la fonction occupée et la nature des documents peuvent avoir un impact sur la durée du transfert. En effet, plus les documents sont de natures diverses, plus le transfert sera long, alors que les séries homogènes peuvent facilement être transférées en bloc sous une ou quelques séries du SOC. Avant de débiter le transfert, un bref rappel de la structure et des droits d'accès est fait par la formatrice, par l'analyste ou parfois par le responsable de l'unité.

L'atelier est souvent l'occasion d'apporter quelques ajustements à la structure: ajout de codes manquants, suppression de codes créés en trop, personnalisation d'intitulés et autres. Le fait de procéder au transfert des fichiers dans la nouvelle structure rend les choses beaucoup plus concrètes pour le personnel et amène une meilleure compréhension de l'organisation des documents, ce qui explique que des modifications soient apportées. Des erreurs de manipulation peuvent être l'occasion de mettre en pratique des notions acquises lors de la formation, dont la restauration d'un dossier ou d'un fichier renommé ou supprimé par erreur.

Ceux qui n'auront pas complété le transfert le poursuivront à partir de leur poste de travail au cours des semaines suivantes. Travailler avec deux structures n'étant pas l'idéal, il est fortement recommandé de compléter le transfert dès que possible. C'est l'unité qui fixera la date d'échéance pour vider le dossier « _ancien_partage » sur DocUM et le supprimer. La DGDA peut apporter son soutien si des ateliers supplémentaires sont requis, dans quels cas ils se feront en post-projet. Pour l'unité, le projet 1142 se clôt une fois que les ateliers sont terminés.

4. PHASE 4: FERMETURE DU PROJET (BILAN ET LEÇONS APPRISES)

Chacune des interventions visant à mettre en place DocUM et le Système officiel de classification (SOC) dans les différentes unités de l'UdeM a donc constitué autant de petits projets à l'intérieur du grand projet 1142. Lorsque les ateliers se terminaient, les responsables de secteurs et les membres du personnel recevaient de la part de la formatrice un courriel les avisant de la clôture du projet pour leur unité.

Dans cette communication, les coordonnées de contacts et des liens vers les ressources pertinentes étaient rappelés, tant pour obtenir de l'aide concernant la gestion documentaire (DGDA) que pour les questions d'ordre technique (TI). Le lien vers un court aide-mémoire contenant les principales notions apprises leur était également transmis.

Le projet 1142, qui s'est échelonné sur environ quatre années, s'est officiellement terminé en 2019, bien que quelques activités aient été finalisées dans le premier trimestre de l'année 2020. Dans l'ensemble, le bilan de cette expérience est extrêmement positif et les objectifs visés ont été atteints. Ce projet a été une occasion en or pour faire progresser la gestion documentaire au sein de l'organisation. Il a donné lieu à une réelle prise de conscience de la part du personnel des différentes unités de l'importance et des bénéfices que l'on peut tirer d'une saine gestion de ses documents. Parmi les retombées positives dont nous ont fait part les unités, mentionnons des gains de productivité, une amélioration des processus de travail, une uniformisation des pratiques, un accroissement du travail collaboratif ainsi qu'une meilleure continuité des opérations. Au moment de faire le bilan, l'équipe de projet a pu dégager un certain nombre de leçons apprises : plusieurs bons coups, mais également un certain nombre de points à améliorer.

4.1. L'adhésion au Système officiel de classification (SOC)

L'un des grands défis du projet a été de faire adhérer les unités au SOC. Dans son livre « Classification des documents numériques dans les organismes. Impact des pratiques classificatoires personnelles sur le repérage », Sabine Mas présente une analyse de diverses classifications personnelles d'employés, une étude qu'elle a justement réalisée à l'UdeM. Dans sa conclusion, elle mentionne notamment :

Livrés à eux-mêmes, les employés ont des comportements classificatoires que l'on peut qualifier à la fois de créatifs et de réguliers. [...] les employés conçoivent et utilisent des structures classificatoires beaucoup plus étendues et moins profondes que celles des schémas de classification institutionnels. Ils sont plus enclins à utiliser un ordonnancement des classes alphabétiques plutôt que numérique et s'accommodent de classes redondantes aux noms abrégés. La mise en lumière de ces caractéristiques

communes suggère un certain décalage entre les schémas de classification personnels et schémas de classification institutionnels, et permet de mieux comprendre la réticence de certains employés à utiliser ces derniers pour l'organisation des documents administratifs numériques qui sont sous leur contrôle direct. (Mas, 2011, p. 97)

Lors des analyses documentaires et de l'examen des structures existantes dans les unités, nos observations sont allées exactement dans le même sens que celles de Madame Mas. Avec le recul, nous pouvons affirmer que l'un des facteurs de réussite du projet a été de faire preuve de flexibilité lors de la mise en place des nouvelles structures. Comme nous l'avons déjà souligné, les unités avaient notamment la possibilité de modifier les intitulés du SOC, tout en conservant le code, de façon à ce qu'ils soient plus significatifs pour elles. Les structures ont également été aplanies autant que possible afin d'éviter les chemins d'accès trop longs et les clics multiples. Dans certains cas, un même code a été répété à plusieurs reprises au sein d'une même structure, mais avec des intitulés différents, de façon à diminuer le nombre de sous-dossiers (par exemple : 02700-Dossiers_etudiants_1er_cycle, 02700-Dossiers_etudiants_cycles_sup, 02700-Dossiers_etudiants_libres). Cette façon de faire répondait également au besoin de certaines personnes habituées à utiliser l'ordre alphabétique.

4.2. La logistique

Un élément très important du projet, dont les efforts requis ont été largement sous-évalués au départ, est la logistique. En moyenne, les analystes ont dû consacrer environ 40 % de leur temps pour cette activité. Préparer les dossiers, valider la portée du projet avec l'unité, prendre et confirmer des rendez-vous, veiller à la réservation des salles, effectuer les différents suivis nécessaires, répondre aux diverses interrogations des employés : voilà autant d'activités qui, bien qu'absolument essentielles, se sont avérées chronophages. Nous l'avons déjà mentionné, la gestion des calendriers et des disponibilités des parties prenantes ont été particulièrement difficiles à gérer. Comme beaucoup de gens étaient concernés, les délais étaient souvent longs pour obtenir des confirmations de dates pour les formations, les rencontres ou les ateliers. Une des solutions à ce problème a été de limiter le nombre de plages horaires offertes, de façon à ne pas pénaliser ou à faire attendre d'autres unités.

Ces enjeux logistiques expliquent pourquoi le projet s'est échelonné sur une plus longue période que celle prévue au départ.

Sur le plan de l'organisation du projet, un autre constat est que la cohésion de l'équipe et la concertation constante entre ses membres sont des éléments essentiels à la réussite d'une telle entreprise. Cette cohésion a d'abord été facilitée par des rencontres d'équipe hebdomadaires, qui sont l'occasion de partager des expériences, de poser des questions et de s'assurer que tous ont reçu les mêmes informations à transmettre aux unités. C'est aussi lors de ces réunions que la gestionnaire de projet fait le point sur l'état d'avancement des travaux sur tous les plans (technologiques, documentaires et autres). Elles lui sont utiles pour le suivi du projet et pour obtenir un balancement de la charge de travail entre les analystes. Chaque semaine, ces derniers envoient également à tout le groupe un bref compte rendu des activités qu'ils ont réalisées.

Compte tenu des nombreuses activités du projet, des outils ont dû être développés pour en assurer la gestion et le suivi. À certains moments, une vingtaine voire une trentaine d'interventions étaient en cours simultanément, bien qu'à différentes étapes du processus. Pour la gestionnaire de projet en particulier, avoir en tout temps un portrait exact de la situation est essentiel. Les différents outils ont été bonifiés et parfois simplifiés au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En voici quelques exemples : un calendrier Outlook commun partagé et complété par les membres de l'équipe du projet, des fichiers de suivis des activités (avec un système de pourcentage), de nombreux courriels modèles. Une bonne communication au sein de l'équipe est aussi nécessaire pour s'assurer que les structures proposées sont semblables d'une unité à l'autre et qu'elles reposent toujours sur les principes de base établis. Les mêmes messages doivent être transmis à tous, du début à la fin d'une intervention : lors de la présentation, de la formation, de l'analyse, de la validation et de l'atelier. Dans plusieurs courriels, tous les membres de l'équipe de projet sont en copie conforme, particulièrement lors d'un passage d'une étape à une autre. Bref, la communication est une composante essentielle pour la cohérence du projet.

Une autre difficulté à laquelle l'équipe a dû faire face a été de gérer les nombreuses attentes des unités et de leur rappeler les limites et la portée du projet. Pour plusieurs, le projet 1142 est apparu comme une opportunité de régler tous les problèmes informatiques ainsi que ceux

liés à la gestion documentaire. Par exemple, la gestion des courriels et la préservation des fichiers d'archivage Outlook (.PST) demeurent des enjeux importants pour l'organisation. Cependant, le projet 1142 n'apportait pas de solution à ce problème, ce qui a généré une certaine frustration de la part des unités aux prises avec ces réalités. Parmi les défis rencontrés, mentionnons également le niveau de connaissances des utilisateurs des différents outils de bureautique qui était très variable et qui a rendu la mise en place de DocUM plus complexe pour certaines unités.

4.3. Le rayonnement de la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA)

L'un des grands bénéficiaires de ce projet institutionnel a très certainement été d'offrir à la DGDA une visibilité au sein de l'organisation qu'elle n'avait jamais eu jusqu'à présent. Bien sûr, elle était déjà connue de plusieurs unités, mais souvent pour une partie seulement des services qu'elle peut offrir. Par le passé, la DGDA avait surtout fait des interventions locales et ciblées, mais jamais à une aussi grande échelle et avec les moyens dont disposait le projet 1142. Aujourd'hui, les unités ont une meilleure connaissance de la DGDA et de la portée de son mandat. Elles sont aussi beaucoup plus sensibilisées à la gouvernance documentaire en place à l'UdeM et comprennent davantage son importance. Leur connaissance du SOC et des Règles de gestion des documents leur permet d'appliquer le calendrier de conservation, autant pour les documents papier que numériques. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, les questions reçues par la DGDA étaient de plus en plus précises, ce qui témoignait d'une avancée de l'institution en matière de gestion documentaire. Tel que vu précédemment, le projet a également été l'occasion de perfectionner, mais surtout de simplifier les outils mis à la disposition des unités pour la gestion de leurs documents. Bref, le projet 1142 a été une formidable opportunité à saisir pour la DGDA.

Soulignons que, pour les TI, le grand objectif de remplacer tous les serveurs existants par un service unique a été atteint. Le fait de centraliser les données dans un seul conteneur sécuritaire a constitué un réel avantage. En effet, le fait de n'avoir qu'un espace de stockage à gérer plutôt que cinq serveurs distincts facilite grandement les opérations et la maintenance, notamment au niveau des sauvegardes.

4.4. La gestion du changement

Bien que le projet n'ait pas pu bénéficier de l'accompagnement d'un spécialiste en la matière, la gestion du changement a été un élément central qui a fait l'objet d'une grande attention de la part de toute l'équipe. Mettre en place une nouvelle structure de classification dans une unité est évidemment un changement important, puisqu'il vient transformer les méthodes de travail de tous les employés dans leur quotidien. Parfois, ce sont même les processus d'affaires qui ont été modifiés. Pour ceux qui avaient déjà l'habitude de travailler en collaboration sur un partage de fichiers, le changement a été moins considérable. Cependant, pour ceux qui travaillaient davantage en silo et enregistraient tous leurs documents sur leur poste de travail, la marche à monter était beaucoup plus haute. La gestion du changement a été prise en compte à toutes les étapes du projet dans les communications, les formations et les ateliers, lors des différentes rencontres de présentation, d'analyses et de validation avec les unités et dans les multiples outils mis à leur disposition (guides de formation, sites Web de la DGDA et des TI, information sur le portail employé, catalogue des services des TI, etc.). Néanmoins, dans les points à améliorer, soulignons qu'il aurait été très utile de pouvoir profiter de conseils d'une ressource spécialisée en gestion de changement.

Concernant le fait que plusieurs employés ont l'habitude de travailler en silo, Marie-Claire Dufresne et Evelyne Gratton, qui ont mis en place SharePoint 2010 au Cirque du Soleil, nous mettent en garde : « Les silos d'information sont une réalité faisant partie de la gestion de l'information. [...] Réalité certes incontournable, surtout au sein des applications, mais dont il faut éviter les effets néfastes autant que possible » (2016, p. 95). Il est clair que DocUM a grandement favorisé le travail collaboratif au sein des unités. En théorie, les employés ne travaillent plus sur leur poste de travail et créent leurs documents directement sur DocUM dans des dossiers partagés. Si plusieurs unités ont choisi de rendre disponible la grande majorité des documents à l'ensemble de leurs équipes, d'autres ont préféré fonctionner avec des structures encore très cloisonnées. Dans tous les cas, les silos sont maintenant par équipe de travail plutôt que par individus (sauf pour quelques fonctions), ce qui est une nette amélioration. Néanmoins, il appert que la culture organisationnelle évolue dans le sens d'une plus grande ouverture et de partage. Il est réaliste de penser que les silos se briseront graduellement avec le temps.

Finalement, mentionnons en vrac quelques autres bons coups du projet : le fait d'avoir obtenu l'appui et le soutien de la direction de l'UdeM, avoir placé la formation avant les analyses documentaires, les scripts pour la création des groupes d'accès et la vérification des noms longs, l'utilisation des télévotants lors des formations, la grande implication et l'accessibilité de la gestionnaire de projet et, surtout, la motivation et la volonté de tous les membres de l'équipe de faire de cette entreprise un réel succès, sans lesquelles le projet n'aurait pas été possible.

Le projet est maintenant terminé, et déjà les unités sollicitent la DGDA pour des interventions post-projet. Certaines veulent créer de nouveaux secteurs et souhaitent que soit développée une structure personnalisée pour celui-ci. Beaucoup font appel au soutien de la DGDA pour savoir sous quel code classer tel ou tel document. D'autres unités souhaitent apporter des correctifs aux structures mises en place et fusionner deux secteurs qu'elles avaient d'abord distingués ou, au contraire, scinder un secteur existant pour en faciliter l'utilisation. Des séances de transfert de fichiers de groupe sont offertes pour les membres des unités qui n'ont pas réussi à déplacer tous leurs fichiers dans le cadre du projet et qui ont besoin d'assistance, ainsi que pour ceux qui étaient absents lors de l'atelier. Les nouveaux employés sont invités à s'inscrire à la formation sur DocUM et le SOC offerte par la DGDA sur une base mensuelle. Dans les interventions post-projet, des unités manifestent leur désir d'aller plus loin pour le nommage des fichiers et de normaliser les noms de certains documents officiels. Tous ces suivis sont assumés par la DGDA. De leur côté, les TI assurent le soutien technique pour les services DocUM et OneDrive Entreprise. Ces dernières préparent également le déploiement de nouveaux services de la suite Office 365 qui seront graduellement offerts à la communauté universitaire.

CONCLUSION

La mise en place de nouveaux espaces numériques de travail à l'UdeM, DocUM pour les unités et OneDrive Entreprise pour les employés, a permis à l'institution de faire un grand pas en avant en matière de gestion documentaire. Il s'agit également d'un premier pas en ce qui concerne l'utilisation de l'infonuagique, devenu un incontournable en raison des grands avantages qu'il confère. Le SCT du Gouvernement du Québec énonce ainsi sa vision de l'infonuagique pour les organismes publics :

« Tirer profit de l'infonuagique pour accroître l'agilité gouvernementale et pour réaliser des économies en ressources informationnelles tout en assurant la pérennité des actifs informationnels et le respect de la vie privée » (2016b, p. 2). La vision de l'UdeM va également dans ce sens. Concernant DocUM, le défi sera dorénavant de maintenir les structures mises en place et les bonnes habitudes de gestion des documents numériques. Le Secrétariat général de l'UdeM, par l'entremise de la Division de la gestion de documents et des archives, assurera une vigie et un contrôle pour l'ensemble des unités de l'Université au moyen d'un audit. Les mécanismes exacts restent à déterminer. L'intention est d'agir de façon proactive afin de préserver les acquis et de garantir que tous les efforts investis dans le projet 1142 n'auront pas été vains.

Au début de l'année 2020, un guide à l'intention des unités a été élaboré et rendu disponible sur le site Web de la DGDA. Essentiellement, ce document rappelle l'importance d'assurer le maintien et le contrôle des structures établies dans DocUM ainsi que la gestion des accès aux documents qui y sont déposés par le personnel. Il recommande notamment la désignation d'un responsable d'unité et précise ses obligations. Ce responsable deviendra une personne-ressource pour toute question relative à l'utilisation de DocUM. Il se chargera de surveiller l'espace unité et vérifiera que les structures établies demeurent conformes (le guide définit également ce qu'est une structure conforme ou non-conforme). Cette personne devra être appuyée par le coadministrateur de l'unité, notamment pour la gestion des droits d'accès. Le guide indique que l'unité doit s'assurer que les nouveaux employés suivent la formation sur DocUM et le SOC offerte par la DGDA pour pouvoir correctement utiliser la structure en place. L'objectif visé par un tel document est de responsabiliser les unités en ce qui a trait à la gestion de leurs documents.

L'arrivée de DocUM, la généralisation du SOC et l'introduction de l'utilisation de OneDrive Entreprise a permis, nous l'avons dit, une prise de conscience de l'importance de la gestion documentaire, en particulier de la gestion des documents numériques. Même s'il est toujours présent, le papier est sans contredit en déclin depuis plusieurs années déjà. À titre d'exemple, le nombre de transferts reçus chaque année par la DGDA en témoigne (1 348 boîtes reçues en 2011-2012 contre 807 boîtes en 2017-2018). La tendance générale est donc d'aller vers le numérique, et le projet a donné des outils, des méthodes et une structure pour aider les unités à y parvenir. Par un effet de ricochet, le projet a également

permis à la DGDA de positionner et de faire connaître davantage son logiciel de gestion intégrée de documents (GID) SyGED. En tant que dépôt institutionnel pour les documents officiels de l'UdeM, ce dernier est complémentaire à DocUM. Or, le passage de l'équipe de projet a incité plusieurs unités à adopter SyGED pour l'archivage de leurs documents numériques. Pour le moment, le SOC sert de lien entre les deux plateformes, mais le processus d'archivage demeure néanmoins très manuel.

Cette expérience a aussi amené une prise de conscience par les unités des possibilités offertes par les nouvelles technologies pour l'optimisation de leurs processus d'affaires. Plusieurs ont manifesté leur intérêt de passer à une technologie de type « OneDrive » pour gérer l'ensemble de leurs documents numériques en raison des multiples fonctionnalités intéressantes qu'elle offre (coédition, partage avec l'externe, mobilité, etc.). Certains souhaiteraient migrer leur espace unité vers une solution plus novatrice comme, par exemple, des sites d'équipes SharePoint. Avant la venue projet 1142, la marche à monter aurait été trop haute pour la majorité des unités de l'UdeM. C'est chose possible maintenant que les données sont structurées, que bien des silos se sont brisés et que tous travaillent davantage en collaboration. Pour le moment, aucune décision n'a été prise quant au déploiement de SharePoint ou d'une autre plateforme équivalente, mais les bases sont jetées pour passer à une autre étape. En attendant, les employés se familiarisent graduellement avec les autres outils de la suite Office 365, dont la plateforme collaborative Teams pour le travail d'équipe. La Division de la gestion de documents et des archives et les TI guident les utilisateurs afin qu'ils puissent mieux connaître le fonctionnement de ces différents outils et comprendre dans quel contexte ils doivent les utiliser.

En juin 2019, le SCT a diffusé sa « Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 ». Celle-ci comprend deux grandes orientations : « le numérique pour des relations adaptées à la réalité des citoyens » et « le numérique pour une administration publique innovante, efficiente et transparente » (SCT, 2019, p. 3). Toutes les organisations publiques sont évidemment encouragées à arrimer leur propre stratégie à celle proposée dans ce document. À l'UdeM, la planification stratégique 2016-2021 identifie déjà les technologies numériques comme l'une des conditions de réalisation de ses grandes orientations, en précisant deux mesures à mettre en œuvre : « encadrer

le développement des technologies pour la réalisation de la mission institutionnelle » et « déployer les infrastructures d’environnements numériques dans la perspective d’atteindre des objectifs stratégiques » (UdeM, 2016, p. 13). Ces grandes orientations, institutionnelles et gouvernementales, constituent des assises sur lesquelles peuvent s’appuyer les archivistes et leurs collaborateurs pour la mise en place de solutions de gestion de documents numériques au sein de leur organisation. Elles peuvent être fort utiles pour convaincre les décideurs ainsi que pour obtenir les appuis et les ressources nécessaires pour la réalisation de ce type de projet. Enfin, elles témoignent de la place prépondérante du numérique dans nos organisations et du fait que les défis à relever dans ce domaine demeurent encore nombreux.

TAÏK BOURHIS

NOTES DE FIN

1. Cet article est en partie basé sur la conférence « Espaces numériques de travail : l’UdeM à l’heure de la collaboration et de l’infonuagique » présentée le 31 mai 2017 dans le cadre du 46^e congrès de l’Association des archivistes du Québec par Taïk Bourhis, Joanna Frongillo, Chantal Joseph et Julie Parent. Le projet 1142 intitulé « Service de répertoire individuel et de partage de fichiers » est une initiative des Technologies de l’information (TI) de l’Université de Montréal et est réalisé en collaboration avec la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA). Monsieur Mario Therrien, directeur TI – Solutions d’affaires institutionnelles, et Madame Diane Baillargeon, directrice de la DGDA, en sont les co-porteurs. Les personnes suivantes ont fait partie de l’équipe de projet : Taïk Bourhis (responsable de l’équipe de la gestion documentaire), Nathalie Denis (conceptrice pédago-formatrice), Noura Elmobayed-Langevin (analyste), Joanna Frongillo (conceptrice pédago-formatrice), Chantal Joseph (gestionnaire de projet et analyste informatique), Julie Parent (analyste) et Dominique Louise Robichaud (analyste).
2. Le Grand dictionnaire terminologique définit un NAS (*Network Attached Storage*) comme étant un « Système de stockage dans lequel un serveur de fichiers autonome est relié à un réseau pour permettre à ses utilisateurs de stocker et de mettre en commun leurs données. » (OQLF, 2009).
3. Traduction tirée du Grand dictionnaire terminologique : http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8389993 (OQLF, 2019).

4. Voir à ce sujet l'article intitulé « La gestion des archives courantes et intermédiaires : la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal au rythme de sa clientèle » par Taïk Bourhis et Nathalie Denis, paru dans la revue *Archives* (volume 46, numéro 2), plus particulièrement les pages 40 à 43.
5. Pour plus de détails sur les bonnes pratiques de nommage recommandées au personnel de l'UdeM, voir l'aide-mémoire disponible sur le site Web de la DGDA (2018a) à l'adresse suivante : http://www.archiv.umontreal.ca/service/Documents_Numeriques/GDN_pratiques_nommage.pdf.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (2018). Fiche informative. L'infonuagique. Repéré à http://www.banq.qc.ca/documents/archives/archivistique_gestion/aide_conseil/Infonuagique_Fiche_information_2018.pdf

BOURHIS, T. et DENIS, N. (2017). La gestion des archives courantes et intermédiaires : la Division de la gestion de documents et des archives de l'Université de Montréal au rythme de sa clientèle. *Archives* 46(2), 35-60.

CHABIN, A-M. (2018, 8 septembre). Les données non structurées en question [Billet de blogue]. Repéré à <http://transarchivistique.fr/les-donnees-non-structurees-en-question/>

DIVISION DE LA GESTION DE DOCUMENTS ET DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. (2018a). Mieux gérer ses documents numériques. Bonnes pratiques de nommage. Repéré à http://www.archiv.umontreal.ca/service/Documents_Numeriques/GDN_pratiques_nommage.pdf

DIVISION DE LA GESTION DE DOCUMENTS ET DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. (2018b). Règles de gestion des documents. Repéré à http://www.archiv.umontreal.ca/service/regles_gestion/rdg_accueil.html

DIVISION DE LA GESTION DE DOCUMENTS ET DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. (2018). Sécurité – Règles de gestion des documents. Repéré à http://archiv.umontreal.ca/service/regles_gestion/series/rdg_securite.html

- DUFRESNES, M.-C. et GRATTON E. (2016). Réduire les silos d'information. Bilan d'expérience au Cirque du Soleil avec la gestion électronique des documents. *Archives* 46(1), 83-100.
- MAS, S. (2011). *Classification des documents numériques dans les organismes. Impact des pratiques classificatoires personnelles sur le repérage*. Québec, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. (2009). Stockage en réseau NAS. Définition. Repéré à http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8361452
- OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. (2019). Réseau privé virtuel. Définition. Repéré à http://www.granddictionnaire.com/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8389993
- PROJECT MANAGEMENT INSTITUTE. (2017). *Guide du corpus des connaissances en mangement de projet. Guide PMBOK*. Newtown Square, PA: Projet Management Institute. 6^e édition.
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2016a). Pratique recommandée en sécurité de l'information PR-057. Guide de catégorisation de l'information. Version 2.1. Repéré à https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/securite_information/categorisation_information.pdf
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2016b). Volet Infrastructures. Énoncés d'orientation en infonuagique. Architecture d'entreprise gouvernementale 3.2. Repéré à https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/architecture_entreprise_gouvernementale/AEG_3_2/Enonces_orientation_infonuagique.pdf
- SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (2019). Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023. Repéré à https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/ressources_informationnelles/Strategie_TNG.pdf
- SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. (2018). Règlements, directives, politiques et procédures. Repéré à <https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/>

SERVICE DES ARCHIVES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. (1995). *Guide de gestion des archives informatiques de l'Université de Montréal. Volet bureautique (environnements IBM et Macintosh)*. Montréal, Québec : Service des archives de l'Université de Montréal, publication n° 103.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. (2016). Planification stratégique 2016-2021. Repéré à https://transformation.umontreal.ca/wp-content/uploads/2017/02/2016-A0021-0583e-244-amende_Planification-strategique_AU.pdf

La création de Bibliothèque et Archives Canada en 2004 et le concept de patrimoine documentaire¹

ALAIN ROY

Historien et conseiller en politiques, Bibliothèque et Archives Canada

En 2019, Bibliothèque et Archives Canada (BAC) célébrait ses quinze ans d'activités. C'est en effet le 21 mai 2004 que la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* (L.C. 2004, ch. 11) était proclamée. C'est donc l'occasion idéale de revoir comment s'est mise en place cette institution d'un genre nouveau, qui intègre de manière novatrice tant les archives que la bibliothèque nationales. Pour ce faire, deux dimensions seront explorées tour à tour. Il s'agit dans un premier temps d'examiner le processus menant à sa création. Ensuite, il est nécessaire de considérer les fondements historiques du concept de patrimoine documentaire. Ce concept est fondamental pour la nouvelle institution et se situe au cœur même de son approche intégrée.

Cette nouvelle organisation, une réponse originale aux enjeux de l'heure, est créée à la suite d'une décennie de transformations majeures affectant les deux institutions qui la précèdent, les Archives nationales du Canada (ANC) et la Bibliothèque nationale du Canada (BNC). Expansion rapide des besoins, contraction des ressources et irruption des nouvelles

technologies sont autant de défis auxquels elles doivent faire face. Alors que la machine gouvernementale fédérale se réorganise – affectant d’autant son intervention dans le patrimoine, y compris documentaire –, de nouvelles voies doivent être trouvées. Dans ce contexte, la naissance de BAC s’appuie sur quatre dimensions convergentes, soit : une intégration organisationnelle ; un fondement conceptuel unifié ; un travail sur les cultures organisationnelles ; et l’insertion continue dans les réseaux professionnels et organisationnels.

Parmi ces facteurs convergents du projet d’intégration², le concept de patrimoine documentaire est fondamental. Cette clé de voûte conceptuelle permet de faire le pont entre les différentes pratiques disciplinaires tout en répondant aux nouvelles préoccupations liées au numérique. De fait, le concept est si important qu’il est le premier élément mentionné dans le préambule explicitant la Loi, dès le début du texte législatif. De plus, cette insertion semble d’une telle évidence qu’elle est acceptée d’emblée, sans avoir fait l’objet, au cours du processus d’élaboration puis d’adoption de la Loi, d’aucune réflexion particulière sur les changements de perspective qu’elle apporte, sans parler de son à-propos ou de ses limites. Or, si le concept est aujourd’hui largement utilisé, on en sait fort peu sur sa genèse : il est ainsi remarquable que sa diffusion à travers les univers hispanophone, anglophone puis francophone des années 1960 à nos jours ait suscité peu d’intérêt. L’utilisation du concept dans la Loi de 2004 reflète alors tant sa reconnaissance internationale que les contributions canadiennes à sa diffusion. En refaire l’évolution est pertinent pour aujourd’hui, car la notion de patrimoine documentaire fonde nos pratiques, notamment en favorisant l’intégration des archives et des bibliothèques dans une approche patrimoniale. Mais c’est aussi et surtout parce qu’il inscrit nos pratiques dans leur finalité sociale – celle de préserver la mémoire collective – qu’il révèle tout son intérêt.

1. LA NAISSANCE D’UNE INSTITUTION UNIQUE EN SON GENRE : BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES CANADA

L’adoption de la Loi créant BAC en 2004 est la suite d’un long processus qui s’est déroulé tout au long des années 1990. Cette décennie, commencée avec la chute du mur de Berlin, s’est terminée sur la frénésie planétaire du « bogue de l’an 2000 ». Ces deux marqueurs illustrent

pourtant des changements structuraux majeurs pour les sociétés: la mondialisation et le rôle croissant des technologies de l'information. Se rajoutent à cela les enjeux des finances publiques. Tout un cocktail à même de marquer l'évolution tant des Archives nationales que de la Bibliothèque nationale...

1.1. Répondre aux enjeux du temps

Dans les années 1990, deux tendances vont placer les ANC et la BNC dans une situation critique. D'une part, elles doivent faire face à une expansion rapide des besoins (due à une croissance élevée des publications) et à l'arrivée des nouvelles technologies qui imposent une adaptation constante dans un univers en bouleversement. D'autre part, dans un contexte de refonte des programmes, on assiste à une contraction des ressources financières et humaines; ce qui aura un lourd impact sur la capacité de ces organisations à répondre à leur mandat. Les résultats, constatés par le vérificateur général, sont lourds de conséquences.

1.1.1. Des besoins en expansion : l'explosion documentaire et l'arrivée du numérique

Dans les années 1990 surgit une véritable explosion documentaire qui affecte les deux institutions. Ainsi, entre 1991 et 2003, la collection de la BNC passe de 13,3 millions à 19,5 millions de documents, soit une augmentation globale de 46,6 % en à peine plus de dix ans. La situation est similaire aux ANC, où, pour la même période, les inventaires de documents textuels en provenance du gouvernement fédéral se sont accrus de 85 % (Bureau du Vérificateur général du Canada, 2003, p. 15, 24).

Parallèlement à cela, les mutations technologiques créent également une pression considérable sur ces deux institutions. L'arrivée des microordinateurs, au milieu des années 1980, modifie en profondeur la production et la gestion de documents, bouleverse les manières traditionnelles de produire et gérer les documents, exigeant ainsi une adaptation continue des pratiques et rendant du même fait, la gestion de l'information plus complexe. L'optimisme est néanmoins au rendez-vous: en 1987, le ministère de l'Agriculture vise le *bureau sans papier* pour 1994 et, pour ce faire, entend implanter un système de gestion numérique

des documents dont le coût s'élève alors à 111 millions de dollars (Bureau du Vérificateur général du Canada, 1987, p. 260). Cette vision du sans papier est reprise plus tard par le Secrétariat du Conseil du trésor du Canada (SCT) (1994a) qui, dans un document intitulé *Améliorer les services en utilisant l'information et les technologies de façon novatrice*, se donne comme objectif qu'en 2000, il faudra « traiter les transactions courantes par voie électronique, afin d'éliminer les documents sur support papier ». Bien sûr, le chemin sera encore long avant d'y arriver.

Toutefois, au-delà de la recherche d'un bureau sans papier, l'enjeu de la gestion de l'information pour le gouvernement devient plus marqué, comme le note David C. G. Brown :

From a records and information policy perspective, the late 1980s and early 1990s represented a high water mark. After a long period of neglect, information was seen by Treasury Board as a corporate resource, with administrative policies designed to encourage departments to manage it in support of the move into the information society. [...] Under the influence of Public Service 2000, there was a move to harness information with new information and communications technologies in support of better service to both the public and government.

The situation changed dramatically in the early 1990s, shaping the current environment where the individual components of IM are more important than ever but the whole is less than the sum of the parts³. (2010, p. 5-6)

Ainsi, dès 1993, le gouvernement nomme un dirigeant principal de l'information, suivi, en 1994, par l'adoption par le SCT (1994b) d'un *Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information*. De plus, l'irruption de l'Internet en 1993 sera rapidement suivie de nouvelles approches : dès 1996, Industrie Canada publie une stratégie intitulée *La société canadienne à l'ère de l'information : pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle* (Secrétariat du comité consultatif sur l'autoroute de l'information, 1996) dans laquelle tant les ANC que la BNC sont appelées à contribuer. Ces efforts vont mener en 2003 à une nouvelle *Politique sur la gestion de l'information gouvernementale* qui définit les rôles et les responsabilités

des sous-ministres et de leurs adjoints tout en investissant la BNC et les ANC « de responsabilités et de rôles précis en matière de gestion de l'information gouvernementale » (Secrétariat du Conseil du Trésor, 2003), notamment dans l'aide aux ministères.

En somme, la pression est forte sur ces institutions de mémoire. Et pourtant...

1.1.2. Des ressources en contraction: réingénierie gouvernementale et examen de programmes

Les années 1980-1990 sont également marquées par une importante restriction budgétaire qui aura de lourds impacts sur les deux institutions. Confronté aux déficits et à une dette accrue, le gouvernement du Canada adopte différentes mesures à partir de 1984 pour réduire la taille du service public. Non seulement un premier examen des programmes est mis sur pied en 1984-1986, mais pas moins de 22 diminutions de budget seront effectuées entre 1984 et 1993; chacune étant plus difficile et démoralisante pour la fonction publique que la précédente (Bourgon, 2009, p. 16). En 1993, le 23 juin plus précisément, le gouvernement lance un plan de restructuration qui, comme l'écrit Evert Lindquist :

[...] was a remarkable announcement, a bolt out of the blue which reduced the number of ministers and departments from 32 to 23, and affecting tens and tens of thousands of federal public servants. It was a comprehensive, fundamental re-design of the structure of the Canadian government, affecting not only the size and operation of Cabinet, but also the size and portfolios of a host of departments⁴. (2014, p. 1)

À la suite de son élection en 1993, le gouvernement de Jean Chrétien poursuit le travail entamé jusqu'alors et lance, en février 1994, l'examen des programmes. Celui-ci a pour but « de revoir toutes les dépenses de programme non législatives, et [de] réexaminer le rôle de l'État dans la prestation desdits programmes » (Scratch, 2010, p. 1). Les deux années de revue (1994-1996) vont affecter durement et durablement les deux institutions, comme en témoigne le Tableau 1.

	1990-1991	1998-1999	Variation	Variation (%)
Budget (en M\$)				
ANC	66	45	-21	-31,8
BNC	39,6	29,5	-10,1	-25,5
Total	105,6	74,5	-31,1	-29,4
Personnel (en équivalent temps plein – ETP)				
ANC	724	624	-100	-13,8
BNC	502	416	-86	-17,1
Total	1226	1040	-186	-15,1

Tableau 1: Évolution des budgets et du personnel des ANC et de la BNC entre 1990-1991 et 1998-1999, selon leurs rapports annuels.

Certes, ces efforts ont mené à un premier surplus budgétaire du gouvernement du Canada en 1997-1998 (le premier en 28 ans, une situation répétée pendant plusieurs années par la suite), mais il en résulte une mise à risque du patrimoine documentaire.

1.1.3. Un bilan désastreux

Les pressions des années 1990, c'est-à-dire de répondre à des besoins croissants avec des ressources diminuées, placent les deux institutions dans une situation difficile face à leurs mandats respectifs. Un bilan, réalisé par la vérificatrice générale en 2003 et rendu public en février 2004, en témoigne avec force (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003).

En ce qui a trait à la BNC, son enquête démontre de graves insuffisances relativement à la préservation. Elle note d'abord que les collections sont abritées dans des installations de piètre qualité: non seulement les cinq édifices où elles sont réparties ne répondent pas aux normes de préservation, mais 116 incidents sont survenus depuis 1988, endommageant environ 30 000 documents dont le coût de restauration ou de remplacement a atteint 4,5 millions de dollars. De plus, cette mauvaise qualité des infrastructures met particulièrement à risque la collection des documents non imprimés ainsi que celle des journaux, qui sont pliés, plutôt qu'entreposés à plat dans des boîtes conçues à cet effet. Sa recherche révèle également que les espaces sont insuffisants: le taux d'occupation de l'espace est de 90 %, alors que la norme est de 75 %. De plus, alors que l'espace d'entreposage est de 23 000 mètres carrés, la BNC estime avoir besoin d'ici 2015 de 17 000 mètres carrés supplémentaires, soit une augmentation de 75 % en douze ans. À cela

s'ajoute une capacité de sauvegarde limitée causée, d'une part, par l'incapacité de protéger dans les conditions requises la collection de préservation (26 % seulement de celle-ci sont préservés selon les normes) et, d'autre part, par un retard dans le traitement de conservation, que ce soit par la désacidification (deux millions de documents en retard) ou autres procédés (six millions). On suggère alors d'adopter une approche plus globale, notamment par l'adoption d'un plan stratégique de préservation (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003, p. 16, 17, 19).

En ce qui a trait aux archives, la vérificatrice générale s'intéresse d'abord aux documents en provenance du gouvernement du Canada. À cet égard, elle constate que le régime d'autorisation de disposer de documents est inefficace, notamment en raison d'une couverture incomplète : une enquête auprès des vingt-et-un principaux ministères indique qu'elles ne couvrent au maximum que 67 % des documents clés. De plus, nombre de ces autorisations sont désuètes : sur les 2 252 existantes, 63 % ne sont plus utilisées et 18,5 % autres doivent être remplacées ou révisées. Font également partie du problème les autorisations dites « de conservation sélective [...] qui ont engendré un transfert massif de documents de peu de valeur historique aux Archives nationales » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003, p. 22). Le régime est aussi affecté par l'absence de respect des modalités de transfert, les ministères conservant les documents à valeur historique ou archivistique plutôt que de les envoyer aux ANC. Pour couronner le tout, la nouvelle *Politique de gestion de l'information gouvernementale*, adoptée en mai 2003, donne aux ANC un « rôle de leadership » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003). Pour ce faire, souligne la vérificatrice générale, les ANC « devront intervenir plus tôt dans le cycle de vie des documents », créer « une liste impressionnante d'outils de toutes sortes » (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003), sans compter qu'il faudra aussi intégrer la gestion des documents électroniques. Au final, selon elle, les ANC disposent d'une information incomplète sur la nature et l'état des documents de valeur archivistique en provenance des institutions fédérales, tant au sein des ministères que dans les centres fédéraux de documents. Finalement, elle note un important retard dans le traitement des archives privées, dont 9 000 mètres linéaires n'ont pas encore été évalués pour en permettre l'acquisition ou le traitement. Un rattrapage qui nécessiterait un investissement de 14 millions de dollars (Bureau du vérificateur général du Canada, 2003, p. 21-25).

Si les traces des années 1990 ont laissé de profondes blessures, de nouvelles perspectives permettent néanmoins de croire à un redressement.

1.2. À la recherche d'une nouvelle voie pour le patrimoine

L'examen de programmes a laissé d'importantes cicatrices dans l'administration fédérale alors que la part dévolue au patrimoine dans son ensemble passe de 2,2 % du budget en 1993 à une prévision de 1,6 % en 1997 (Swimmer, 1996, p. 446). C'est dans ce contexte qu'en février 1997, une revue des activités en matière de culture et de patrimoine est lancée par le Comité permanent du patrimoine canadien (CPPC) de la Chambre des Communes. Comme le souligne son président Clifford Lincoln, « à l'aube d'un nouveau millénaire où les nouvelles technologies vont continuer de transformer notre vie socio-économique [...], il est indispensable que nous définissions le rôle que le gouvernement fédéral jouera pour encourager la culture » (Comité permanent du patrimoine canadien, 1999, introduction).

Pendant deux ans, les députés membres du CPPC vont alors chercher à définir la place passée et future du gouvernement du Canada dans la culture. Dans son rapport, il ne peut que constater l'effet des coupures sur les organismes fédéraux du patrimoine, soulignant que :

En revanche, il y a aussi de mauvaises nouvelles : les compressions budgétaires. Les organismes patrimoniaux sont non seulement moins aptes à offrir des services de base, mais aussi à exécuter leurs fonctions premières, soit acquérir, préserver et exposer. Selon les témoignages de représentants de la communauté muséale, les fonds qui étaient consacrés aux programmes publics et aux expositions itinérantes ont pratiquement disparu, et les programmes publics des archives et des bibliothèques subissent le même sort. (Comité permanent du patrimoine canadien, 1999, p. 68-69)

Parallèlement aux travaux du CPPC, la ministre du Patrimoine canadien Sheila Copps lance en 1998 une enquête sur la situation des archives et de la bibliothèque nationales. Sous l'effet convergent de ces deux réflexions va émerger une nouvelle vision, menant à la fusion des deux institutions par la Loi de 2004.

1.2.1. « Renforcer la capacité » : le rapport English et ses suites

Le 12 mars 1998, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Coops, mandate l'historien John English pour examiner :

[...] si de nouveaux moyens pouvaient être mis en œuvre pour renforcer la capacité des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale de répondre aux besoins des citoyens et de jouer un rôle de chef de file au sein de partenariats voués à la gestion de l'information, sur les plans national et international. (English, 1999, p. 1)

Pour soutenir ce mandat, la ministre Sheila Coops appelle à de larges consultations, considérant que « *It is important for our national institutions to preserve Canada's heritage and to ensure that we are properly positioned for the information age of the 21st century*⁵ » (Patrimoine canadien, 1998, p. 1). Sept domaines d'enquête sont particulièrement ciblés, soit les mandats, les collections et acquisitions, l'accès, la conservation, la gestion de l'information, les structures de l'organisation et la direction⁶ (English, 1999, p. 2).

Le travail se met rapidement en place : des consultations internes sont organisées, notamment lors de rencontres thématiques avec les gestionnaires des deux institutions du 5 au 11 août 1998. Elles sont suivies par l'envoi de plus d'une centaine de lettres du personnel à M. English. Des groupes de discussion avec les intervenants sont organisés en juillet, suivis d'audiences publiques qui ont lieu en septembre, au cours desquelles 38 présentations sont effectuées par les principales associations et d'autres intervenants intéressés (English, 1999, p. 3).

Dans un contexte où le gouvernement a procédé à d'importantes restructurations, la fusion possible a déjà suscité de sérieuses réflexions, l'idée d'une entité commune ayant fait l'objet d'échanges tout au long des années 1990. Déjà, de nombreuses ententes de partage de ressources entre les ANC et la BNC existaient : de 1988 à 1995, une série de huit ententes sont signées, concernant entre autres le partage des services administratifs, de certaines acquisitions, de la programmation publique et des services aux clients. C'est dans cette perspective que plusieurs, tant au sein de ces institutions que parmi les partenaires, plaident pour un partage plus grand des services, sans toutefois favoriser une fusion (Wallot, 1994).

Quoi qu'il en soit, l'enjeu de la fusion potentielle est alors au cœur des préoccupations des divers acteurs, comme l'indique Terry Cook en 2002 :

The rumour mill in Ottawa buzzed that English's job was really to justify merging the National Archives and National Library into one grand Canadian heritage research institution, perhaps as another «legacy project» for (so it was then thought) a soon-to-be-departing prime minister. Certainly English raised the issue in many forums, only to find the idea of merging the two institutions universally condemned in both the archival and library communities⁷. (2002, p. 117)

Si English (1999, p. 11-12) reconnaît qu'« aucun mémoire émanant des principaux organismes intervenants ne recommandait la fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale », il précise tout de même que certains particuliers s'en sont fait les promoteurs. Ces derniers soulignent les apports potentiels de visibilité auprès de Patrimoine canadien, d'accès ou de partage des ressources, compte tenu des transformations liées aux *nouvelles technologies de l'information* – comme on les appelle alors. S'appuyant sur ce large consensus, English recommande un *statu quo* amélioré, c'est-à-dire le maintien de deux institutions distinctes avec un renforcement des collaborations.

Déposé en 1998, son rapport n'a pas été rendu public immédiatement. Pendant l'été 1999, des rumeurs persistent sur une éventuelle fusion. En juin, le magazine *Perspectives* de la Fédération des sciences humaines rapporte que :

Heritage officials say Copps is nevertheless seeking to somehow consolidate the National Archivist and National Librarian positions into a single entity. With the National Archivist position having been vacant since June 1997 and National Librarian Dr Marianne Scott scheduled to step aside this summer, a «consolidated» appointment is forthcoming, said one official. Separate deputies will be appointed to oversee activities at the archives and library but they'll both be directly answerable to a single National Archivist/Librarian. It's believed such an appointment will improve policy coordination between the two institutions

*and may achieve some financial efficiencies*⁸. (McCormick, 2012, p. 173)

Cette option n'est cependant pas retenue et le mois suivant, en juillet 1999, en même temps que le rapport est rendu public, la ministre nomme Ian Wilson archiviste national et Roch Carrier administrateur général de la BNC, cette dernière nomination étant l'objet de critiques de la part du milieu (Atkins, 1999, p. 8). Rapidement, diront les deux hommes, ils ont voulu pousser plus loin la réflexion sur l'intégration. Roch Carrier rapporte ainsi, devant le CPPC, le 3 juin 2003, que :

Ian et moi avons été nommés à peu près en même temps. Avant d'être nommés, nous avons lu le rapport English, rapport qui est infiniment respectable, qui a une vision que je compare parfois au rapport Massey-Lévesque, qui a eu tellement d'importance en son temps. Ce rapport English suggère entre les deux organisations une collaboration qui peut-être n'existait pas anciennement. Ian et moi avons parlé de ce rapport. Nous avons discuté ensemble et nous nous sommes aperçu des très nombreuses possibilités que nous avons de travailler ensemble. [...] Donc, après avoir parlé, discuté, nous avons commencé à mettre en place les modifications recommandées par le rapport English et nous avons réalisé que cette logique-là devait nous mener plus loin. C'est ainsi que nous avons commencé à développer ce que nous appelons la vision de l'institution pour le futur. (Comité permanent du patrimoine canadien, 2003, 3 juin)

Si, à l'interne, les deux dirigeants entendent donc adopter une intégration plus poussée, un contexte politique nouveau permet d'envisager de nouvelles perspectives.

1.2.2. Un leitmotiv : l'accès

La question de l'accès, via l'autoroute de l'information, devient à la fin des années 1990 un enjeu majeur. C'est ainsi que dans son rapport, John English propose « d'étendre largement les programmes et les services communs pour que s'accroissent la visibilité de ces institutions et l'accessibilité de leurs collections à toute la population canadienne » (1999, p. 12). Cette idée est également centrale dans l'enquête lancée

par le CPPC en 1997 (voir *supra*), et dont le rapport est publié en 1999. Pour le comité, le développement des nouvelles technologies apparaît à la fois comme une préoccupation et une opportunité pour la culture et le patrimoine, car « Le riche matériel contenu dans les fonds de nos organismes patrimoniaux devrait être mis à la disposition du monde entier. Or les nouveaux médias constituent un moyen de mieux faire connaître les ressources des organismes patrimoniaux du Canada et d'en faciliter l'accès » (Comité permanent du patrimoine canadien, 1999, p. 56). Plus loin, il souligne que :

Une caractéristique intéressante des nouvelles technologies est qu'elles permettent à des particuliers de visiter des musées d'art, des archives, des musées et des bibliothèques sans quitter leur domicile. Grâce au microordinateur, des personnes qui ne se rendraient jamais à la bibliothèque, aux archives ou au musée le feront peut-être au moyen d'Internet ou d'un cédérom. Cette situation offre aux établissements patrimoniaux la chance de s'attirer un nouveau public et d'engendrer des recettes.

Il est maintenant possible de diffuser des images de musées, de musées d'art et d'archives du Canada sur des supports multimédias. L'accès en ligne ou par le biais de produits de consommation comme les cédéroms est de moins en moins coûteux et est très commode pour voir les collections des établissements. L'accès à Internet pourrait aussi augmenter la participation aux activités culturelles puisqu'une visite virtuelle peut faire naître le désir de visiter un établissement du patrimoine. (Comité permanent du patrimoine canadien, 1999, p. 78-79)

Aussi n'est-il pas surprenant qu'il indique qu'« archives et bibliothèques ont besoin de ressources pour numériser leurs collections » (Comité permanent du patrimoine canadien, 1999, p. 23).

Ce tournant sera alors soutenu officiellement dans le discours du Trône qui est prononcé quelques mois plus tard. En effet, le 12 octobre 1999, une section significative du discours et programme du gouvernement vise ce qui est appelé l'« infrastructure du XXI^e siècle » (Parlement du Canada, 1999, octobre). Il s'agit de doter le Canada d'une économie « axée sur le

savoir et capable de générer des idées nouvelles et de les mettre en œuvre pour les Canadiens » et où « l'économie du savoir n'est pas le simple produit des entreprises de haute technologie. C'est une économie dans laquelle tous les secteurs et toutes les industries s'efforcent d'utiliser les technologies et les procédés de pointe » (Parlement du Canada, 1999, octobre). À la suite du rapport du Comité de la Chambre des Communes, on mentionne ainsi que :

La force du Canada trouve racine dans sa riche diversité. Écrivains, chanteurs, comédiens, cinéastes et artistes donnent vie à notre culture pendant que d'autres consignent notre histoire et protègent notre patrimoine culturel. [Le gouvernement] mettra en ligne les collections des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale et d'autres établissements clés. (Parlement du Canada, 1999, octobre)

Cette mention dans le discours est vue comme fortement significative, car comme l'indique Terry Cook :

On this second recommendation [of the English report], the Government was listening, for the National Archives and National Library were both mentioned for the first time in living memory in the Throne Speech (Spring 2000) (sic), and granted therein significant new funding for digitizing their holdings⁹. (2002, p. 118)

La question de l'accès au patrimoine documentaire devient alors un enjeu de taille. Comme le note Cook, le rapport English y porte une grande attention. Dans cette perspective, Cook s'interroge alors sur une intégration plus complète des services aux publics :

Might not the reference, outreach, public programming, communication, exhibition, publication, and Web site programmes of the two institutions be profitably integrated – in short, their entire public face as seen by Canadians? From researchers' perspective, the issue is clear: they want the stuff, and care not whether it comes from the Library reference room on the second floor or the Archives reference room on the third floor in the Wellington Street building, or from one or two Web sites. Clearly integrating and

harmonizing this public face would help the many shared users of both institutions find more and better sources.

[...] Perhaps a bold stroke would be to recognize that Web-savvy Canadians do not want to navigate through two cultural institutions' organizational structures and media overlap, let alone two sets of baffling professional jargon, but rather want to find, or be led to, good, contextualized information about Canada, period. Is that so wrong? And if not, then maybe the « role » for the National Archives and National Library in the new century, for which Minister Cops and Professor English were searching, is to decide how better to serve Canadians with heritage information about Canada, rather than defend institutional or professional boundaries¹⁰. (Cook, 2002, p. 120)

S'inspirant de cette vision de l'économie du savoir, la création d'une *nouvelle institution du savoir* devient alors un leitmotiv pour aller de l'avant. C'est un mot d'ordre que l'institution en devenir reprendra en alliant une signature graphique, un Inukshuk, au slogan *Ici le savoir*. Comme le souligne Ian Wilson :

When the Government of Canada announced the new institution, it was described as a key strategic initiative for the knowledge society of the twenty-first century, and this is an important point. The intent was not simply to combine two functions under a single administration, but to create a new, integrated, knowledge-based institution¹¹. (2006, p. 135)

1.2.3. En route vers la Loi de 2004

C'est en considérant cette double dynamique – poussée interne pour l'intégration des ANC et de la BNC et poussée externe en faveur de l'accès – que le projet de fusion prend forme. Il se précise le 30 septembre 2002 lorsque le gouvernement du Canada indique, lors du discours du Trône, que :

Au moment où les Canadiens prennent leur avenir en main, le gouvernement fera en sorte qu'ils puissent découvrir

leur histoire grâce à la création d'une nouvelle institution résultant de la fusion des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada. Il fournira ainsi de nouveaux moyens de rejoindre les Canadiens, jeunes ou vieux. Il renforcera également des institutions clés vouées aux arts et au patrimoine et protégera les sites et édifices historiques importants. (Parlement du Canada, 2002, septembre)

Cette annonce sera suivie de deux démarches distinctes, d'une part sur le plan législatif, au Parlement, et, d'autre part, sur le plan administratif et organisationnel, au sein des deux institutions. Peu après l'annonce officielle, une équipe conjointe est mise sur pied au sein des ANC et de la BNC pour préparer la nouvelle loi à l'automne 2002. La rédaction de celle-ci donne lieu à différentes démarches, notamment l'examen d'autres législations, des consultations internes, ainsi que des consultations externes ciblées en janvier 2003 auprès d'une vingtaine de représentants d'associations et d'organismes. Ces dernières ont porté sur cinq questions particulières (le nom, les objectifs, la programmation publique, le dépôt légal, le rôle en regard des collectivités), donnant lieu à un consensus élargi sur le projet d'intégration.

C'est le 8 mai 2003 qu'est finalement déposé le projet de loi C-36, intitulé *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*. Pour la ministre Sheila Copps, « la création de cet organisme du savoir, à la fois moderne, dynamique et d'envergure internationale, répondra au désir de la population canadienne d'avoir accès plus facilement à son patrimoine documentaire » (Patrimoine canadien, 2003, mai). Elle ajoute que « Ce nouvel organisme fera appel aux technologies du XXI^e siècle pour rejoindre les Canadiens et Canadiennes [et qu'il] sera également plus en mesure d'améliorer l'accès de l'ensemble de la population canadienne à son patrimoine documentaire » (Patrimoine canadien, 2003, mai).

Au cours des débats qui suivent, la fusion demeure un élément-clé. Lors du dépôt du projet de loi en seconde lecture, Carole-Marie Allard, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien et *marraine* du projet de loi, souligne, le 13 mai, que c'est « l'arrivée des nouvelles technologies [qui] a fait tomber les barrières qui délimitaient la responsabilité de chacun » (Chambre des Communes, 2003, mai). Elle note également que la fusion poursuit la démarche de collaboration

et de partage de services entre les deux institutions, d'autant plus que « les fusions entre les bibliothèques et les services d'archives sont une tendance qui a été observée dans les milieux universitaires » (Chambres des Communes, 2003, mai). Elle soutient également que l'accès et la préservation de la mémoire canadienne seraient mieux servis par une institution unique.

Lors de l'étude du projet de loi par le CPPC, l'idée d'intégration fait rapidement consensus. Aux plaidoyers de Ian Wilson et de Roch Carrier suivent ceux des principales organisations du milieu du patrimoine documentaire, qui endossent désormais l'idée d'une seule institution. La Canadian Library Association (CLA), l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de documentation (ASTED), l'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC), la Société historique du Canada (SHC) et l'Association of Canadian Archivists (ACA) viennent ainsi soutenir la fusion¹². Madeleine Lefebvre, vice-présidente de la CLA, s'exprimant au nom de la CLA, de l'ASTED et de l'ABRC, souligne :

Nous voulons commencer par féliciter le gouvernement de cette initiative. Il s'agit d'une transformation qui est motivée par autre chose que des économies d'échelle et de plus grandes efficacités. Il semble plutôt s'agir d'une vision de la façon dont deux institutions nationales précieuses peuvent rafraîchir leur mandat et rendre nos documents d'actualité et patrimoniaux plus accessibles aux Canadiens partout, indépendamment de leur situation financière. (Comité permanent du patrimoine canadien, 2003, 3 juin)

Pour sa part, Terry Cook, porte-parole de la SHC et de l'ACA, renchérit en indiquant que :

Les impératifs du monde de l'informatique estompent les distinctions entre les renseignements publiés et ceux qui ne le sont pas. Pour acheminer la connaissance à la société, pour qu'elle dispose d'un accès direct aux renseignements pertinents, identifiés et mis en contexte par les archivistes et les bibliothécaires, il faut prendre les mesures qui s'imposent, car le bien-être et la compétitivité du Canada en dépendent et cela est important pour notre esprit de découverte et de créativité, notre patrimoine et notre culture. (Comité permanent du patrimoine canadien, 2003, 5 juin)

Ce revirement, face aux positions contraires exprimées au moment du rapport English, interpelle les parlementaires qui demandent des explications. Louis Cabral y répond :

Nous étions tièdes, parce qu'à l'époque, il nous apparaissait inapproprié de jumeler deux cultures de travail et de perception des documents, celle de l'archiviste et celle du bibliothécaire. Il faut dire que l'évolution des technologies au cours des dernières années nous permet de voir ce qu'il peut advenir de la convergence, c'est-à-dire de la diffusion de l'information. Le citoyen qui veut avoir accès à une carte ancienne et ensuite à une monographie devrait-il avoir à passer par trois ou quatre filières? La perspective de 1998 nous apparaît aujourd'hui contournable. Nous étions tièdes, mais nous nous sommes peut-être réchauffés devant la perspective d'une institution du XXI^e siècle qui sera pourvue de moyens qui lui permettront de faire en sorte que l'ensemble des Canadiens aient accès à toutes les ressources. (Comité permanent du patrimoine canadien, 2003, 5 juin)

Au sein du projet de loi, une clause concernant la *Loi sur le droit d'auteur* (L.R.C. 1985, ch. C-42) soulève d'importants débats, mais la prorogation du Parlement signe l'arrêt des discussions. Réintroduit en février 2004, les travaux reprennent là où ils avaient été interrompus. Désormais désigné comme le projet de loi C-8, et, en l'absence des dispositions litigieuses concernant le droit d'auteur qui sont alors caduques, le processus est repris rapidement au Sénat pour finalement obtenir la sanction royale le 22 avril 2004. Bibliothèque et Archives Canada est né et la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada* (L.C. 2004, ch. 11), est proclamée le 21 mai. Comme l'écrit Michelle Doucet, alors directrice générale des services à BAC :

Scale and efficiency were the real drivers behind the creation of LAC. Yet beyond that, I think that the leaders of the National Library and the National Archives were convinced that what archives and library professions had in common with one another was greater and more important than what distinguished them. The situation had become one where [...] the boundaries had blurred to the point where

*they were no longer justifiable to our end users, or to the institutions themselves*¹³. (Doucet, 2007, p. 61-62)

Pour sa part, Robert Martin, directeur du Institute of Museum and Library Services aux États-Unis, déclarait, peu avant la sanction royale :

*I believe you are blazing a path that all of us in the cultural heritage field will ultimately follow [...] It seems apparent to me that the time has come for a recognition of the need for a new kind of cultural heritage agency, an institution that eliminates the silos in which have all operated for so long. An institution that is dedicated to providing seamless and transparent access to the rich resources and services that enable and support learning for people of all ages, in all circumstances [...] I congratulate Library and Archives Canada for leading the way in this transition*¹⁴. (Delagrave, 2004)

Bien sûr, l'adoption de la Loi ne règle pas tout et de nombreux défis devront être relevés, mais, sous de nombreux aspects, cette loi innove et constitue une base permettant aux institutions mères qu'étaient les ANC et la BNC d'évoluer dans un nouvel environnement.

2. LA LOI DE 2004 ET LE CONCEPT DE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE

Depuis la création de BAC en 2004, le modèle adopté a fait l'objet d'intérêt sinon d'envie internationalement. Régulièrement, des institutions de mémoire de partout dans le monde s'enquêtent du cadre légal et du processus suivi menant à une institution complètement intégrée, donnant lieu à différents modèles d'intégration (Gharbi, 2015). Certes, l'adoption d'une loi unifiant les deux institutions est cruciale, mais elle s'accompagne d'une démarche qui va faire de BAC une institution unique : un processus appelé *la Transformation*. D'une part, à l'interne, on va chercher à définir une nouvelle structure organisationnelle en tentant de créer des ponts entre les cultures professionnelles ; d'autre part, à l'externe, on sollicite à de nombreuses reprises des échanges avec les organismes du milieu (Roy, 2019).

Or, tout cela s'appuie sur un important fondement notionnel qui permet cette intégration : le concept de patrimoine documentaire, une clé de voûte

conceptuelle qui permet de faire le pont entre les univers des archives et des bibliothèques. Son importance est soulignée dès les premières lignes de la Loi, où on indique la nécessité « que le patrimoine documentaire du Canada soit préservé pour les générations présentes et futures » (Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada [L.C. 2004, ch. 11]).

2.1. Un concept innovateur et significatif

L'insertion du concept dans la Loi demeure en 2004 une innovation. Comme le mentionne Jean Guérette, directeur exécutif du Bureau des affaires du portefeuille du ministère du Patrimoine canadien, devant le CPPC, le 29 mai 2003 :

Nous pourrions peut-être nous attarder aux nouveaux éléments contenus dans le projet de loi. L'un des principaux objets du projet de loi est d'harmoniser et de moderniser le libellé et les concepts juridiques qui s'appliquent à l'institution. Il faudra pour cela harmoniser l'ensemble du mandat, tout en maintenant des définitions distinctes de deux concepts clés des lois précédentes.

Essentiellement, les « documents » se rapportent aux Archives, alors que les « livres » se rapportent à la Bibliothèque. Afin d'harmoniser tout cela, le projet de loi propose un nouveau concept, le patrimoine documentaire, qui est un concept plus large englobant les « documents » et les « publications », et qui remplace l'emploi du mot « livre » par quelque chose de plus large.

Essentiellement, le projet de loi emploie un libellé technologiquement neutre, pour permettre la poursuite du développement et du progrès technologique. (Comité permanent du patrimoine canadien, 2003, mai)

Comme le mentionne Jerry Bartram dans son document rétrospectif sur l'intégration des deux institutions :

A breakthrough came when they came up with the phrase, « documentary heritage » to refer to all LAC holdings, whether publications or records. The new term that resulted – « documentary heritage of Canada » – fit well with the

*mission of the institution and had immediate resonance with staff and stakeholders*¹⁵. (2006, p. 14)

L'avancée conceptuelle est significative, mais bien qu'elle permette l'intégration des pratiques professionnelles visant à dépasser les limites des champs d'activité des uns et des autres pour œuvrer de pair à la préservation de la mémoire nationale, il y a plus.

2.2. Genèse et évolution du concept

Par ailleurs, l'intégration du concept de patrimoine documentaire au début du texte de la Loi reflète une tendance lourde dans le milieu des archives et bibliothèques alors que le concept est de plus en plus repris et utilisé, particulièrement depuis les années 1960. Son usage témoigne de deux phénomènes distincts, mais convergents, associés chacun à une des composantes du concept. D'abord, en s'insérant dans le vaste champ du *patrimoine*, les activités de préservation et d'accès aux documents, aux archives et aux publications deviennent porteurs de mémoire. Partant, on insiste non seulement sur l'objet, qu'il s'agisse de document d'archives ou d'ouvrage publié, mais aussi et de manière plus marquée sur leur fonction sociale. Comme le rappelle Melot (1994, p. 5), « l'objet patrimonial est un objet considéré sous l'angle de sa valeur collective ». Ensuite, par le qualificatif *documentaire*, on met en exergue non pas le format de l'objet, mais sa fonction de documentation. Encore là, sans restreindre l'importance des pratiques professionnelles, c'est plutôt leur contenu tout autant que leur parentalité qui est reconnue. Au final, le binôme *patrimoine documentaire* entend répondre plus efficacement aux besoins sociétaux exprimés, tout en favorisant des ponts entre pratiques disciplinaires différentes.

Outre cela, l'insertion de ce concept dans la Loi de BAC reflète une intégration croissante dans le champ patrimonial à travers le monde, une montée en puissance qui traverse les univers hispanophone, anglophone et francophone, reflétant la propagation internationale du concept de patrimoine documentaire en français, de *documentary heritage* en anglais ou encore de *patrimonio documental* en espagnol. Qui plus est, la contribution canadienne à cette diffusion est aussi significative.

Mais revenons quelque peu en arrière.

Avant le milieu des années 1960, on trouve ici et là des traces du concept dans la littérature archivistique, notamment dans un article d'Ernest Posner (1940, p. 161) ou dans le titre d'un colloque tenu aux États-Unis en 1964 (Menkus, 1965). Mais ces apparitions demeurent fugaces, voire non significatives. La situation va s'inverser, à la fin des années 1960, lorsque le concept est incorporé dans des lois sur les archives, puis dans le titre de publications¹⁶.

C'est d'abord dans le monde des archives hispanophones que le concept légal prend racine. En effet, il apparaît dès 1968 en République dominicaine (*Ley N° 318 sobre el Patrimonio Cultural de la Nación*, 1968), en 1971 en Bolivie (*Decreto Supremo No 9777*, 1971) et l'année suivante au Pérou (*Ley de defensa, conservación e incremento del patrimonio Documental decreto ley n° 19414*, 1972). D'autres pays suivront ce modèle au cours des années subséquentes. Entre-temps, un projet de législation type est proposé par l'UNESCO en 1971 (Carbone et Guêze, 1971, p. 26). On y souligne le rôle de l'État dans la préservation de ce patrimoine, mais la réception demeure tiède quant au concept : dans le compte rendu de l'ouvrage, Michel Duchein (1971, p. 229) soutient que « ce souci de vocabulaire, sans doute honorable, ne nous semble cependant pas s'imposer dans un temps où le jargon ne tend que trop à envahir le domaine linguistique et où l'emphase tient si souvent lieu de clarté ».

Quoi qu'il en soit, la reconnaissance des archives et des bibliothèques comme faisant partie du patrimoine évolue au cours des années 1970, et particulièrement au Canada. Au départ, cela est loin d'être acquis d'avance. En 1975, un colloque est organisé par la Société royale du Canada et Héritage Canada sous le thème *La préservation du patrimoine canadien* (Laidler, 1975). Or, signale Hugh A. Taylor :

It was necessary for archivists to make a special request that archives be accorded a separate presentation. [...] Visually unremarkable, voluminous in quantity, and hidden away in boxes, archives have generally been taken for granted as the information environment of traditional heritage, a collective memory to be ransacked by experts when some element of the past is to be fixed in time and space¹⁷. (1983, p. 119)

La présence d'archivistes à cette conférence ne va pas de soi pour les organisateurs. C'est à la suite d'une protestation de Gordon Dodds, premier président de l'Association canadienne des archivistes, que l'archiviste fédéral y est finalement invité à faire une présentation. Comble de l'ironie, la Bibliothèque nationale en est absente, alors que le colloque se passe dans les locaux des Archives et de la Bibliothèque nationales (Taylor, 1995, p. 19). Malgré tout, le concept de patrimoine documentaire est présenté au colloque. D'abord, l'archiviste national William I. Smith y souligne que :

*In addition to physical evidence and the works of man we need the product of man's unique capacity to think rationally, to records, to transmit ideas and information. We need the printed text and the archival records. They are closely related elements in our heritage which are often overlooked in this context*¹⁸. (1975, p. 107)

Lui faisant suite, l'historien Jacques Monet (1975, p. 120) s'intéresse au « patrimoine documenté » et appelle notamment à un programme de sensibilisation pour amener les grandes institutions « à une juste appréciation du patrimoine qu'ils ont dans leurs archives ». Reflet de cette insertion croissante dans le champ patrimonial, les archives provinciales de l'Alberta et de la Saskatchewan publient des rapports portant sur la préservation de leur patrimoine documentaire au cours des années subséquentes (huit rapports entre 1975 et 1984).

L'intégration s'accroît dans les années 1980. C'est d'abord un article publié dans *Archivaria* en 1983 qui donne crédit au concept. Hugh A. Taylor, archiviste provincial en Nouvelle-Écosse, auparavant directeur des archives aux Archives nationales de 1972 à 1978, y soutient que les archives et les bibliothèques font partie intégrante du patrimoine pour eux-mêmes :

*Communities also began to discover their heritage as never before. Documents, for so long the information environment for historic sites, buildings and works of art, became precious artifacts in their own right, not individually in an antiquarian sense but sui generis as a powerful medium of communication to the reader, providing a sense of immediacy with the past and possessing their own aesthetic and emotive qualities*¹⁹. (Taylor, 1982-1983, p. 122-123)

Si Taylor porte une attention particulière aux archives, il témoigne d'une sensibilité nouvelle en soulignant le lien unissant archives et bibliothèques. Dans sa conclusion, Taylor (1982-1983, p. 130) souligne que s'il existe une symétrie complémentaire entre les archives et les bibliothèques qui ne va pas toujours de soi, il y a un « *great potential for a co-operative future based on a rich and varied heritage jointly achieved*²⁰ ».

Cet argument est renforcé en 1987 avec la publication, dans la même revue, d'un texte de Hans Boom, archiviste de renommée internationale. Il y définit ainsi ce qu'est le *documentary heritage* comme « *the totality of the existing evidence of historical activity, or as all the surviving documentation on past events*²¹ » (1987, p. 76²²).

Au cours des années 1980, les sensibilités collectives au patrimoine et à la mémoire se développent partout dans le monde, se traduisant par une reconnaissance toujours plus forte des archives et des bibliothèques comme patrimoine. D'une part, le concept de patrimoine documentaire est intégré dans des lois plus générales couvrant l'ensemble des champs patrimoniaux, comme en Espagne en 1985 (*Ley del patrimonio histórico, 166/1985, Título VII, Capítulo 1, « Del patrimonio documental y Bibliográfico »*) ou en Australie (*Protection of Movable Cultural Heritage Act, 1986, n° 11*). D'autre part, le concept se diffuse plus largement dans le monde. Dans la sphère anglophone, par exemple, le concept de *documentary heritage* est repris aux États-Unis tant par des institutions fédérales que par les États, dont celui de New York (*Documentary Heritage Law, Ch. 679, L. 1988*). Il en est de même dans l'univers hispanophone, notamment en Colombie (*Ley por la cual se crea el Archivo General de la Nación, 1989*).

Durant cette même période et tout en franchissant les limites disciplinaires, le milieu des bibliothèques, particulièrement du côté francophone, s'approprie aussi la notion de patrimoine, écrit ou documentaire. C'est d'abord une institution québécoise, la Bibliothèque nationale du Québec (1979), qui intègre le concept de patrimoine documentaire dans ses publications dès la fin des années 1970 et tout au long de la décennie suivante. En 1988, la Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (RLRQ, chapitre B-2.1, art. 17) la mandate d'ailleurs « de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel »²³. En France, par exemple,

le concept est repris dès 1982 dans un rapport officiel (Desgraves, 1982), alors qu'il se diffuse tout autant dans le monde anglophone, notamment en Australie (Lyall, Schmidt et Australian Council of Libraries and Information Services Conservation Task Force, 1989).

Au tournant des années 1990, le patrimoine documentaire est donc vu plus globalement, tant par son objet – intégrant archives et bibliothèques – que par sa diffusion spatiale et linguistique à travers le globe. Comme le note Davallon (2014, p. 1) en ce qui a trait aux archives : « cette représentation [des archives comme patrimoine] a un fondement à la fois dans les nouvelles pratiques de valorisation des archives et dans l'évolution des formes de patrimoine ».

La consécration internationale vient avec le lancement en 1993 du programme *Mémoires du monde* de l'UNESCO. L'idée émerge après la conférence générale de l'UNESCO de 1991, où « *the Member States, and especially the new ones, expressed their anxiety about their documentary heritage because, as they rightly stated, nations which do not care about the past do not have a future*²⁴ » (Petherbridge, Kitching et De Wolf, 1998, p. 12). Après une rencontre avec les principales organisations internationales de bibliothèques et d'archives en 1992, Federico Mayor, le directeur général de l'UNESCO, entend aller de l'avant avec le programme. Pour lui, il importe d'agir, car « la mémoire collective qui se trouve dans nos archives et nos bibliothèques est fragile, exposée à toutes sortes de risques. Les exemples d'archives détruites [...] sont hélas trop nombreux » (Mayor, 1993, p. 1). Il souligne que des cas récents, notamment en Croatie et Bosnie-Herzégovine (Blažina, 1996, p. 150), en illustrent l'urgence. Pour Mayor :

La sauvegarde du patrimoine culturel est une tâche fondamentale de l'UNESCO. Partie intégrante de ce patrimoine, les archives et les bibliothèques sont aussi les miroirs fidèles des manifestations culturelles, sociales, artistiques et politiques. Il est donc indispensable d'inclure le patrimoine documentaire dans l'action que l'UNESCO mène pour transmettre l'héritage du monde. (1993, p. 2)

Pour mettre sur pied le programme, le Comité consultatif international (CCI) est créé. Il tient sa première rencontre en 1993 sous la présidence de Jean-Pierre Wallot, alors archiviste national du Canada. Cette rencontre jette les bases du programme *Mémoires du monde*. Pour le CCI :

La mise en œuvre du Programme doit être l'occasion de sensibiliser les gouvernements des États membres à la sauvegarde de leur patrimoine documentaire. [...] Ont été réaffirmés avec force et unanimité, les deux principes essentiels qui guident le Programme : la préservation des collections et des fonds d'une part et, d'autre part, la démocratisation de leur accès qui peut d'ailleurs être utilisé pour sensibiliser les gouvernements. (Comité consultatif international, 1993, p. 2)

En conséquence, le CCI (1993, p. 11) recommande que le programme *Mémoire du monde* « soit conçu comme une nouvelle approche de la sauvegarde des patrimoines documentaires en péril, de la démocratisation de leur accès et d'une plus large diffusion ». C'est pourquoi, lors de la seconde rencontre du CCI (1995, p. 5), toujours présidée par Wallot, les critères de sélection sont définis en fonction du patrimoine documentaire.

En somme, la reconnaissance internationale accentue cette appropriation du concept : reconnu officiellement dans un texte réglementaire international de l'UNESCO, sa diffusion s'en trouve alors sanctionnée, résultante de nombre de lois, documents officiels ou autres de différents pays. Au Canada, alors qu'une approche nouvelle pour l'institution en gestation est recherchée, il est donc normal que ce concept novateur en devienne la clé de voûte.

En vertu de la Loi constitutive de BAC, la définition retenue de patrimoine documentaire est : « les publications et les documents qui présentent un intérêt pour le Canada » (Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada [L.C. 2004, ch. 11], art. 2). Or, comme le soulignait le bibliothécaire et archiviste du Canada, Guy Berthiaume (2015), celle-ci est suffisamment large pour évoluer de pair avec la mémoire collective qui prend « parfois des formes aussi fragiles qu'éphémères ». À cette occasion, il témoignait également des mesures, des succès et des vicissitudes reliés à l'intégration des deux univers au sein d'une même institution.

Par ailleurs, la réflexion sur le concept même de patrimoine documentaire s'est poursuivie. Au Québec, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2008, p. 7), créé en 2006 de la fusion entre la Bibliothèque nationale et les Archives nationales du Québec, définissait le patrimoine documentaire comme « l'ensemble des biens documentaires

transmis à la communauté au fil des générations qui constituent un héritage commun et cimentent l'identité d'une nation ». Quatre ans plus tard, la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002, art. 2) du Québec reprenait et raffinait la définition de ce qui constitue un document patrimonial.

De même, l'UNESCO a cherché à mieux en définir les contours. Ainsi, la *Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique* adoptée par la Conférence générale en 2015 précise que :

Le patrimoine documentaire comprend les documents, ou ensembles de documents, qui présentent une valeur significative et durable pour une communauté, une culture ou un pays, ou pour l'humanité en général, et dont la détérioration ou la perte constituerait un appauvrissement dommageable. L'importance de ce patrimoine peut n'apparaître clairement qu'au fil du temps. Le patrimoine documentaire mondial est important pour tous les pays et il est de la responsabilité de tous. Il devrait être pleinement préservé et protégé au bénéfice de tous, compte dûment tenu des usages et des pratiques culturelles. Il devrait être en permanence accessible à tous et réutilisable par tous, sans entrave. Il offre les moyens de comprendre l'histoire sociale, politique, communautaire et individuelle. Il participe à la bonne gouvernance et au développement durable. Il définit la mémoire nationale et l'identité de chaque État, contribuant ainsi à lui donner sa place au sein de la communauté mondiale. (UNESCO, 2015)

En mars 2019, le Conseil exécutif de l'UNESCO a produit un rapport de suivi sur la mise en œuvre de cette recommandation ; document transmis à la Conférence générale qui s'est tenue en novembre 2019. On y soulignait que sur 36 États ayant fait un rapport, 25 d'entre eux « se sont dotés d'un cadre législatif pour formuler des politiques de préservation du patrimoine documentaire et veiller à [son] accessibilité » (UNESCO, 2019, p. 3).

En somme, non seulement le concept se diffuse-t-il plus largement parmi les États membres, mais il est de plus en plus clairement reconnu en tant que vecteur de mémoire, comme en témoigne la recommandation de 2015.

Cette approche interpelle les institutions, telles les archives et les bibliothèques, en ce qui a trait à leur rôle social en tant qu'agents actifs dans la mémoire collective. Pour sa part, Aaron Andrew Gordon rappelle que :

*Contrasted to the custodial paradigm, memory's archive is not the benign repository of facts but an institution involved in creating what is remembered. Memory's archivist recognizes that they are an active agent in the construction of memory by determining what is archivable and what is not, as well as how that archive is described, conserved and made available*²⁵. (2014, p. 148)

Pour d'autres, cependant, ce tournant mémoriel appelle à certaines réserves : selon Helena Robinson (2012), cela simplifie à l'excès le concept de *mémoire* et marginalise les approches spécifiques à un domaine d'expertise pour le catalogage, la description, l'interprétation ou la diffusion. Il faut en revanche noter que l'insertion dans un paradigme sociétal plus large ne signifie d'aucune façon l'abandon de pratiques professionnelles reconnues.

CONCLUSION

Le 21 mai 2004, une nouvelle institution de mémoire nationale – on parlait alors d'institution du savoir – naît de l'intégration de deux organismes, les ANC et la BNC. Fruit d'un processus de longue haleine, cette fusion entend créer une nouvelle organisation capable de répondre aux enjeux confrontés par ses prédécesseurs de même qu'aux défis nouveaux qui se posent, notamment par les technologies de l'information. Encore là, ces nouvelles technologies constituent également un facteur favorisant une convergence croissante entre les univers des archives et des bibliothèques. Malgré les difficultés rencontrées lors des années 1990, la volonté d'offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une infrastructure du savoir du XXI^e siècle apparaît comme une opportunité de mettre de l'avant de nouvelles approches au sein d'une seule institution.

Au centre de ce processus, l'intégration s'appuie sur une clé de voûte conceptuelle permettant de faire travailler de concert deux univers professionnels distincts. Or, l'incorporation du concept de patrimoine documentaire dans la Loi fondatrice de BAC constitue une synthèse

intéressante de trois dimensions. Il s'agit en premier lieu d'une mise en valeur de la finalité de l'action de l'organisme comme *institution de mémoire*; ensuite, cette inscription se situe en continuité et renforce la contribution canadienne à la diffusion du concept de patrimoine documentaire; et finalement, elle conforte la présence de BAC dans un mouvement international qui favorise un nouveau regard sur les collections et leur finalité.

L'adoption de la Loi créant BAC en 2004 crée de nouvelles perspectives pour aborder les différentes dimensions du patrimoine documentaire. Se mettent en place non seulement la base d'un dialogue entre professions qui est appelé à se poursuivre, mais aussi une nouvelle structure institutionnelle devant permettre à BAC de faire face aux défis contemporains dans l'acquisition, la préservation et l'accès au patrimoine documentaire canadien dont elle est responsable. Plus globalement, cela contribue également à l'élargissement et l'approfondissement de la reconnaissance du rôle du patrimoine documentaire dans la construction des mémoires nationales.

ALAIN ROY

NOTES DE FIN

1. Les propos de cet article n'engagent que nous. Nous remercions Marie-Mai Tourangeau, Zeïneb Gharbi et les lecteurs anonymes de la Revue pour leurs commentaires et corrections.
2. Dans cet article, nous utilisons de manière interchangeable les termes intégration ou fusion pour signifier la création d'une institution à partir de ses deux prédécesseurs. Le terme transformation réfère plus spécifiquement au processus d'intégration des fonctions internes mené à partir de 2002; ce terme avait été choisi pour favoriser une perspective commune de l'avenir.
3. « Du point de vue des archives et de la politique de l'information, la fin des années 1980 et le début des années 1990 ont marqué un tournant décisif. Après une longue période de négligence, le Conseil du Trésor considérait l'information comme une ressource ministérielle, les politiques administratives étant conçues pour encourager les ministères à la gérer afin de soutenir le passage à la société de l'information. [...] Sous l'influence de Fonction publique 2000, on a commencé à exploiter l'information au moyen des nouvelles technologies de l'information et des communications pour mieux servir le public et le gouvernement. La situation a changé radicalement au début des années 1990, façonnant l'environnement actuel où les composantes individuelles de la GI sont plus importantes que jamais, mais où le tout est moins que la somme des parties. » Traduction libre de l'auteur.
4. « [...] a été une annonce remarquable, un coup de fouet qui a réduit le nombre de ministres et de ministères de 32 à 23, et qui a touché des dizaines et des dizaines de milliers de fonctionnaires fédéraux. Il s'agissait d'une refonte complète et fondamentale de la structure du gouvernement canadien, qui touchait non seulement la taille et le fonctionnement du Cabinet, mais aussi la taille et les portefeuilles d'une foule de ministères ». Traduction libre de l'auteur.
5. « Il est important que nos institutions nationales préservent le patrimoine du Canada et que nous soyons prêts à entrer de plain-pied dans l'ère de l'information du XXI^e siècle. » Traduction libre de l'auteur.
6. Dans le cadre du présent article, nous nous limiterons à la discussion sur la fusion.
7. « Le bruit courait à Ottawa que le travail d'English était en fait de justifier la fusion des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale en un seul grand établissement de recherche sur le patrimoine canadien, peut-être comme un autre « legs patrimonial » pour (c'est ce qu'on pensait alors) un premier ministre qui allait bientôt quitter son poste. Il est certain que M. English a soulevé l'enjeu dans de nombreuses tribunes, pour finalement trouver que l'idée de fusionner les deux institutions a été universellement condamnée tant dans le milieu des archives que dans celui des bibliothèques. » Traduction libre de l'auteur.
8. « Les responsables du patrimoine affirment que [la ministre] Copps cherche néanmoins à consolider d'une manière ou d'une autre les postes d'archiviste national et de

bibliothécaire national en une seule entité. Le poste d'archiviste national étant vacant depuis juin 1997 et l'administrateur général de la Bibliothèque nationale, le Dr Marianne Scott, devant se retirer cet été, une nomination « consolidée » est à venir, a déclaré un fonctionnaire. Des adjoints distincts seront nommés pour superviser les activités des archives et de la bibliothèque, mais ils relèveront tous deux directement d'un seul et même archiviste/bibliothécaire national. On croit qu'une telle nomination améliorera la coordination des politiques entre les deux institutions et pourrait permettre de réaliser certaines économies. » Traduction libre de l'auteur.

9. « Sur cette deuxième recommandation [du rapport English], le gouvernement était à l'écoute, car les Archives nationales et la Bibliothèque nationale ont été mentionnées pour la première fois de mémoire d'homme dans le discours du Trône (printemps 2000) (sic), et un nouveau financement important leur a été accordé pour la numérisation de leurs fonds. » Traduction libre de l'auteur.
10. « Les programmes de référence, de rayonnement, de programmation publique, de communication, d'exposition, de publication et de site Web des deux institutions ne pourraient-ils pas être intégrés de façon rentable – bref, leur visage public tout entier tel que perçu par les Canadiens ? Du point de vue des chercheurs, la question est claire : ils veulent le matériel, et peu importe qu'il provienne de la salle de référence de la Bibliothèque au deuxième étage ou de la salle de référence des Archives au troisième étage de l'immeuble de la rue Wellington, ou d'un ou deux sites Web. En intégrant et en harmonisant clairement ce visage public, on aiderait les nombreux utilisateurs communs des deux institutions à trouver des sources plus nombreuses et meilleures.

[...] Peut-être qu'il serait audacieux de reconnaître que les Canadiens qui connaissent bien le Web ne veulent pas naviguer dans les structures organisationnelles et le chevauchement des médias de deux institutions culturelles, et encore moins dans deux ensembles de jargon professionnel déconcertant, mais qu'ils veulent plutôt trouver, ou être amenés à trouver, de l'information de qualité et contextualisée sur le Canada, un point c'est tout. Est-ce si mal ? Et si non, alors peut-être que le « rôle » des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale au cours du nouveau siècle, ce que la ministre Copps et le professeur English cherchaient, est de décider comment mieux servir les Canadiens avec de l'information patrimoniale sur le Canada, plutôt que de défendre les frontières institutionnelles ou professionnelles. » Traduction libre de l'auteur.

11. « Lorsque le gouvernement du Canada a annoncé la création de la nouvelle institution, celle-ci a été décrite comme une initiative stratégique clé pour la société du savoir du XXI^e siècle, et c'est là un point important. L'intention n'était pas simplement de combiner deux fonctions sous une seule administration, mais de créer une nouvelle institution intégrée et fondée sur le savoir. » Traduction libre de l'auteur.
12. *A contrario*, Robert Garon (2003, p. 91), dans un article paru dans *Archives*, conteste à la fois l'illusion de l'usage des nouvelles technologies pour diffuser ces « immenses réservoirs de savoir », la démarche centralisée et l'accent sur l'accès.

13. « L'échelle et l'efficacité ont été les véritables moteurs de la création de BAC. Mais au-delà de cela, je pense que les dirigeants de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales étaient convaincus que ce que les professions des archives et des bibliothèques avaient en commun était plus important et plus important que ce qui les distinguait. La situation était devenue telle que [...] les frontières s'étaient estompées au point où elles n'étaient plus justifiables pour nos utilisateurs finaux ni pour les institutions elles-mêmes. » Traduction libre de l'auteur.
14. « Je crois que vous tracez une voie que nous tous, dans le domaine du patrimoine culturel, allons finalement suivre [...] Il me semble évident que le temps est venu de reconnaître la nécessité d'un nouveau type d'agence du patrimoine culturel, une institution qui élimine les silos dans lesquels nous avons fonctionné pendant si longtemps. Une institution qui se consacre à fournir un accès transparent et sans faille aux riches ressources et services qui permettent et soutiennent l'apprentissage des personnes de tous âges, en toutes circonstances [...] Je félicite Bibliothèque et Archives Canada d'avoir ouvert la voie à cette transition. » Traduction libre de l'auteur.
15. « Une percée s'est produite lorsqu'ils ont trouvé l'expression « patrimoine documentaire » pour désigner tous les fonds de BAC, qu'il s'agisse de publications ou de documents. La nouvelle expression qui en a résulté – « patrimoine documentaire du Canada » – correspondait bien à la mission de l'institution et a eu une résonance immédiate auprès du personnel et des intervenants. » Traduction libre de l'auteur.
16. En ce qui a trait aux titres d'ouvrages, une recherche avec les termes *patrimoine documentaire*, *documentary heritage* et *patrimonio documental* a été menée dans le catalogue de Bibliothèque et Archives Canada et dans WorldCat en 2018.
17. « Il a fallu que les archivistes fassent une demande spéciale pour que les archives fassent l'objet d'une présentation séparée. [...] Peu remarquables visuellement, volumineuses en quantité et cachées dans des boîtes, les archives ont généralement été considérées comme l'environnement informationnel du patrimoine traditionnel, une mémoire collective à dépeigner par les experts quand un élément du passé doit être fixé dans le temps et l'espace. » Traduction libre de l'auteur.
18. « En plus des preuves matérielles et des œuvres de l'homme, nous avons besoin du produit de la capacité unique de l'homme à penser rationnellement, à enregistrer, à transmettre des idées et des informations. Nous avons besoin du texte imprimé et des documents d'archives. Ce sont des éléments étroitement liés de notre patrimoine qui sont souvent négligés dans ce contexte. » Traduction libre de l'auteur.
19. « Les communautés ont également commencé à découvrir leur patrimoine comme jamais auparavant. Les documents, qui ont longtemps constitué l'environnement documentaire des sites historiques, des bâtiments et des œuvres d'art, sont devenus des artefacts précieux en part entière, non pas individuellement dans un sens antique, mais *sui generis* en tant que puissant moyen de communication avec le lecteur, donnant un sentiment d'immédiateté avec le passé et possédant leurs propres qualités esthétiques et émotionnelles. » Traduction libre de l'auteur.

20. « ... un grand potentiel pour un avenir coopératif basé sur un patrimoine riche et varié réalisé conjointement ». Traduction libre de l'auteur.
21. « ... la totalité des preuves existantes de l'activité historique, ou comme l'ensemble de la documentation subsistante sur les événements passés. » Traduction libre de l'auteur.
22. Cet article a été traduit en français (Booms, 2001-2002), mais la traductrice signale la difficulté de rendre compte du concept allemand. Elle utilise plutôt le terme « patrimoine archivistique », reconnaissant que cette expression « n'en traduit pas entièrement l'ampleur et la dynamique ». La version « patrimoine documentaire » est sans doute plus proche de la volonté de l'auteur, qui qualifiera plus tard la version de 1987 de « brillamment traduite ».
23. Parallèlement à cette diffusion du concept de patrimoine documentaire, mais hors de notre propos dans le cadre de cet article, on s'intéresse à la relation entre document et mémoire. Dans la littérature anglophone paraissent ainsi de nombreux ouvrages et articles soulignant la relation à la mémoire, collective et nationale. Jacobsen, Punzalan et Hedstrom (2013) en présentent l'évolution et les principales contributions. Dans l'univers francophone, c'est plutôt sous l'angle des « lieux de mémoire » que cette dimension est abordée (voir notamment Pomian, 1992, et Krakovitch, 1994). De nombreux travaux ont aussi été réalisés au Québec, mais la réflexion la plus achevée est probablement celle de Martine Cardin (1995) et d'Anne Klein (2019).
24. « Les États membres, et en particulier les nouveaux, ont exprimé leur inquiétude au sujet de leur patrimoine documentaire, car, comme ils l'ont déclaré à juste titre, les nations qui ne se soucient pas du passé n'ont pas d'avenir. » Traduction libre de l'auteur.
25. « Contrairement au paradigme de la conservation, les archives de la mémoire ne sont pas le dépôt bénin des faits, mais une institution qui participe à la création de ce dont on se souvient. L'archiviste de la mémoire reconnaît qu'il est un agent actif dans la construction de la mémoire en déterminant ce qui est archivable et ce qui ne l'est pas, ainsi que la façon dont ces archives sont décrites, conservées et rendues disponibles. » Traduction libre de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE

ATKINS, E. (1999). Report outlines future for National Library, National Archives: Study released one day after controversial appointment of Roch Carrier as National Librarian. *Quill & Quire*, 65(9), 8.

BARTRAM, J. (2006, août). *The Library and Archives Canada transformation story. How two long-established national organizations transformed*

themselves into a new, vital and wholly unique knowledge institution [document inédit].

BERTHIAUME, G. (2015, août). *Les deux font la paire: une décennie d'évolution et d'innovation à Bibliothèque et Archives Canada. Notes d'allocution*. Communication présentée au World Library and Information Congress, Capetown, Afrique du Sud. Repérée à <https://www.canada.ca/fr/bibliotheque-archives/nouvelles/2015/11/les-deux-font-la-paire-une-decennie-d-evolution-et-d-innovation-a-bibliothcque-et-archives-canada.html>

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC. (2008, février). *Le patrimoine documentaire: une composante essentielle du patrimoine culturel québécois*. Mémoire présenté dans le cadre de la consultation du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Un regard neuf sur le patrimoine culturel – Révision de la Loi sur les biens culturels, Québec, Québec.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC. (1979). *Politique de conservation du patrimoine documentaire: rapport du Groupe de travail sur les politiques de conservation remis au Conseil de la bibliothèque*. Montréal, Québec: Ministère des Affaires culturelles.

BLAŽINA, V. (1996). Mémoricide ou la purification culturelle: la guerre et les bibliothèques de Croatie et de Bosnie-Herzégovine. *Documentation et bibliothèques*, 42(4), 147-202.

BOOMS, H. (1987). Society and the formation of a documentary heritage: Issues in the appraisal of archival sources (traduit par H. Joldersma et R. Klumpenhower). *Archivaria*, 24(été), 69-107.

BOOMS, H. (2001-2002). Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. À propos de l'évaluation des sources d'archives (traduit par B. Roth). *Archives*, 33(3-4), 7-44.

BOURGON, J. (2009). *Program review: The government of Canada's experience eliminating the deficit, 1994-99: a canadian case study*. London, UK: Institute for Government.

BROWN, D. C. G. (2010, juin). *The unfulfilled promise of information management in the government of Canada*. Communication présentée

au Canadian Political Science Association Annual Meeting, Montréal, Québec. Repéré à <https://www.cpsa-acsp.ca/papers-2010/Brown.pdf>

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. (1987). *Report of the auditor general for the fiscal year ended 31 march 1987*. Ottawa, Ontario.

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA. (2003). *Rapport de la vérificatrice générale, Chapitre 6 – La protection du patrimoine culturel au gouvernement fédéral*. Ottawa, Ontario.

CARBONE, S. et GUËZE, R. (1971). *Projet de loi d'archives type: présentation et texte*. Paris, France: UNESCO.

CARDIN, M. (1995). *Archivistique: information, organisation, mémoire. L'exemple du Mouvement coopératif Desjardins, 1900-1990*. Sillery, Québec: Septentrion.

CHAMBRE DES COMMUNES. (2003, mai). Hansard, numéro 101, 37^e législature, 2^e session. Repéré à <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/chambre/seance-101/debats>

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL. (1993). *Première réunion du Comité consultatif international du Programme Mémoire du monde (PGI.93/WS/17)*. Pultusk, Pologne: UNESCO.

COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL. (1995). *Deuxième réunion du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde, Paris, France, 3-5 mai 1995: rapport final (CII.95/CONF.602/LD.1, CII.95/CONF.602/3)*. Paris, France: UNESCO.

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN. (1999). *Appartenance et identité: l'évolution du rôle du gouvernement fédéral pour soutenir la culture au Canada. Neuvième Rapport du Comité permanent du patrimoine canadien*. Repéré à <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/36-1/CHER/rapport-9/>

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN. (2003, mai). *Témoignages*. Repéré à <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/HERI/reunion-41/temoignages>

COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN. (2003, 3 juin). *Témoignages*. Repéré à <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/HERI/reunion-42/temoignages>

- COMITÉ PERMANENT DU PATRIMOINE CANADIEN. (2003, 5 juin). Témoignages. Repéré à <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/37-2/HERI/reunion-43/temoignages>
- COOK, T. (2002). The « English Report » and archives: A critical appreciation. *Archivaria*, 53(printemps), 115-121.
- DAVALLON, J. (2015). Une patrimonialisation des archives ? Dans P. Servais et F. Mirguet (dir.), *L'archive dans quinze ans. Vers de nouveaux fondements* (p. 191-212). Louvain-la-Neuve, Belgique : Academia/L'Harmattan. Repéré au <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01220537>
- DELAGRAVE, A. (2004, 8 juin). *Notre démarche de transformation. Un an plus tard*. Présentation à la réunion de tout le personnel de Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, Ontario.
- DESGRAVES, L. (1982). Rapport au directeur du livre et de la lecture sur le patrimoine des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, 12, 657-688.
- DOUCET, M. (2007). Library and Archives Canada: A case study of a national library, archives, and museum merger. *RBM: A Journal of Rare Books, Manuscripts, and Cultural Heritage*, 8(1), 61-66.
- DUCHEIN, M. (1971). Projet de loi d'archives type : présentation et texte [Compte rendu de l'ouvrage *Projet de loi d'archives type : présentation et texte*, par S. Carbone et R. Guêze]. *La Gazette des archives*, 75, 228-230.
- ENGLISH, J. (1999). *Rôle des Archives nationales du Canada et de la Bibliothèque nationale du Canada : rapport présenté à l'Honorable Sheila Copps*. Ottawa, Ontario.
- GARON, R. (2002-2003). Archives, bibliothèques et cybergouvernement. *Archives*, 34(3), 89-105.
- GHARBI, Z. (2015, décembre). *Fusion de bibliothèques nationales et des archives nationales : Quelques exemples probants*. Rapport de recherche présenté à Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, Ontario.
- GORDON, A. A. (2014). *Eurocentric Archival Knowledge Production and Decolonizing Archival Theory* [Thèse de doctorat en Philosophie, York University]. Yorkspace. Repéré à <https://yorkspace.library.yorku.ca/xmlui/handle/10315/29935>

JACOBSEN, T., PUNZALAN, R. L. et HEDSTROM, M. L. (2013). Invoking « collective memory »: Mapping the emergence of a concept in archival science. *Archival Science*, 13(2-3), 217-251.

KLEIN, A. (2019). *Archive(s), mémoire, art. Éléments pour une archivistique critique*. Québec, Québec: Presses de l'Université Laval.

KRAKOVITCH, O. (1994). Les archives d'après les *Lieux de mémoire*: passage obligé de l'Histoire à la Mémoire. *Gazette des archives*, 164, 5-23.

LAILDER, K. J. (dir.). (1975). *Preserving the Canadian heritage: a symposium held in association with Heritage Canada / La préservation du patrimoine canadien: colloque tenu de concert avec Héritage Canada*. Ottawa, Ontario: Royal Society of Canada.

LINDQUIST, E. (2014). *The june 1993 restructuring of the government of Canada: Research, lessons and reflections twenty years later. Preface to Volume*. Repéré à <https://cappa.ca/images/resources/EAL%20June%201993%20Preface%2019%20May%202014.pdf>

Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada (L.C. 2004, ch. 11). Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fr/lois/l-7.7/>

Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec (RLRQ, chapitre B-2.1). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/B-2.1>

Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002). Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-9.002>

LYALL, J. M., SCHMIDT, J. B. et AUSTRALIAN COUNCIL OF LIBRARIES AND INFORMATION SERVICES CONSERVATION TASK FORCE. (1989). *Preserving Australia's documentary heritage: a progress report*. Canberra, Australie: Australian Council of Libraries and Information Services.

MAYOR, F. (1993, 12 septembre). *Discours de M. Federico Mayor Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) à l'ouverture de la première réunion du Comité consultatif international du programme Mémoire du monde*. Pultusk, Pologne.

MCCORMICK, P. (2012). *History of the National Library of Canada: a Bibliography. L'histoire de la Bibliothèque nationale du Canada: une bibliographie 1947-2012*. Ottawa, Ontario: Partners in Access Inc.

MELOT, M. (2004). Qu'est-ce qu'un objet patrimonial? *Bulletin des bibliothèques de France*, 49(5), 5-10.

MONET, J. (1975). Notre patrimoine documenté. Dans K. J. Laidler (dir.), *Preserving the Canadian heritage: a symposium held in association with Heritage Canada / La préservation du patrimoine canadien: colloque tenu de concert avec Héritage Canada* (p. 118-122). Ottawa, Ontario: Royal Society of Canada.

PARLEMENT DU CANADA. (1999, octobre). *Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la trente-sixième législature du Canada*. Communication présentée à la Chambre des Communes, Ottawa, Ontario. Repéré à https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/Parlement/procedure/discoursTrone/discours362

PARLEMENT DU CANADA. (2002, septembre). *Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la trente-septième législature du Canada*. Communication présentée à la Chambre des Communes, Ottawa, Ontario. Repéré à https://lop.parl.ca/sites/ParlInfo/default/fr_CA/Parlement/procedure/discoursTrone/discours372

PATRIMOINE CANADIEN. (1998, mars). *News Release/Communiqué. Consultations on future role of National Archives and National Library announced*. Ottawa, Ontario.

PATRIMOINE CANADIEN. (2003, mai). *Dépôt du projet de loi créant la Bibliothèque et les Archives du Canada* (Communiqué P-05/03-061). Ottawa, Ontario.

PETHERBRIDGE, G., KITCHING, C. et DE WOLF, C. (1998, mai). *Memory of the World Programme. External evaluation* (CI.L98/WS/5). Paris, France: UNESCO.

POSNER, E. (1940). Some Aspects of Archival Development since the French Revolution. *The American Archivist*, 3(juillet), 159-172.

ROBINSON, H. (2012). Remembering things differently: Museums, libraries and archives as memory institutions and the implications for convergence. *Museum Management and Curatorship*, 27(4), 413-429. Cité dans *Wikipedia, Memory Institution*. Repéré à https://en.wikipedia.org/wiki/Memory_institution

ROY, A. (2019). La naissance d'une institution unique. *Signatures: la revue de Bibliothèque et Archives Canada*, (printemps-été), 2-4.

SCRATCH, L. (2010, avril). *Compressions d'effectifs dans la fonction publique dans les années 1990* (publication n° 2010-20-F). Ottawa, Ontario: Bibliothèque du Parlement. Repéré à http://publications.gc.ca/collections/collection_2010/bdp-lop/bp/2010-20-fra.pdf

SECRÉTARIAT DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AUTOROUTE DE L'INFORMATION. (1996). *La société canadienne à l'ère de l'information: pour entrer de plain-pied dans le XXI^e siècle*. Ottawa, Ontario.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. (1994a). Améliorer les services en utilisant l'information et les technologies de façon novatrice. Repéré à <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=13585§ion=HTML>

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. (1994b). Plan directeur pour le renouvellement des services gouvernementaux à l'aide des technologies de l'information. Repéré à http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/ciopubs/tb_oimp/uit-ati/uit-ati01-fra.asp

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU CANADA. (2003). Politique sur la gestion de l'information gouvernementale. Repéré à <http://webarchive.bac-lac.gc.ca:8080/wayback-fr/20131002215837/http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12487§ion=text>

SMITH, W. I. (1975). Archives as the recorded past. Dans K. J. Laidler (dir.), *Preserving the canadian heritage: a symposium held in association with Heritage Canada / La préservation du patrimoine canadien: colloque tenu de concert avec Héritage Canada* (p. 107-117). Ottawa, Ontario: Royal Society of Canada.

SWIMMER, G. (dir.). (1996). *How Ottawa Spends 1996-97: Life Under the Knife*. Montreal, Québec et Kingston, Ontario: McGill-Queens University Press.

TAYLOR, H. A. (1982-1983). The collective memory: Archives and libraries as heritage. *Archivaria*, 15(hiver), 118-130.

TAYLOR, H. A. (1995). « Heritage » revisited: Documents as artifacts in the context of museums and material culture. *Archivaria*, 40(automne), 8-20.

UNESCO. (2015). Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique. Repéré à http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=49358&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

UNESCO. (2019). Application de la Recommandation concernant la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (2015) – rapport de synthèse sur l'application de la recommandation (206 EX/25.VI). Repéré à https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000367370_fre/PDF/367370fre.pdf.multi

WALLOT, J.-P. (1994-1995). Archives et Bibliothèque : liens disciplinaires et professionnels – Appariement ANC – BNC. Fonds Jean-Pierre Wallot (R8343, Boîte 31, Dossier 13). Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa, Ontario.

WILSON, I. (2006). Library and Archives Canada: A unique institution. *Alexandria: The Journal of National and International Library and Information Issues*, 18(3), 135-142.

NARDIN, P., PERRET, C., PHAY, S. et SEIDERER, A. (dir.). (2017). *Archives au présent*. Saint-Denis, France : Presses universitaires de Vincennes, 275 pages.

SIMON CÔTÉ-LAPOINTE

Ph. D. en sciences de l'information, Chercheur postdoctoral, Centre interuniversitaire d'études québécoises (CIEQ), Université Laval

L'ouvrage collectif *Archives au présent* se penche sur les pratiques artistiques d'exploitation des archives en art contemporain, notamment en art visuel, cinéma, art sonore, multimédia et performance. Le recueil rassemble des essais, des analyses et des propositions qui envisagent ces pratiques tantôt du point de vue artistique, tantôt du point de vue historique. Les auteurs proposent différentes lectures des contextes et discours sur la constitution et l'utilisation des archives, en particulier iconographiques et audiovisuelles.

Dans le premier texte, les historiens Catherine Gousseff et Pascal Dubourg Glatigny démontrent, à partir de l'histoire des archives de l'Union soviétique et du Vatican, en quoi le politique conditionne le travail de l'historien. Dans un premier temps, les auteurs se penchent sur l'influence qu'ont les conditions d'accès aux archives et leur utilisation, notamment

la publication de documents, sur les conceptions historiques. Dans un deuxième temps, les auteurs retracent l'histoire de l'accès aux archives du Vatican, et en quoi les restrictions d'accès à certains fonds témoignent d'une culture du secret.

La professeure en études cinématographiques Christa Blümlinger aborde le rapport à l'image et aux archives qu'entretient le cinéaste-artiste Harun Farocki à travers ses œuvres en prenant comme angle d'analyse la conception de l'archive de Foucault et Deleuze. Les pratiques filmiques, la technique, les dispositifs, la lisibilité et la visibilité des images sont autant d'aspects couverts par l'auteure.

Patrick Nardin se penche sur la pratique cinématographique du *found footage*. À travers la description et l'analyse des techniques et pratiques d'artistes tels que Ken Jacobs, Bill Morrison, Hollis Frampton, Edson Barrus, Paggy Ahwesh et Ishiro Sueoka, l'auteur souligne l'importance de la matérialité (le support, le dispositif de projection, etc.) et de l'aspect lacunaire (détérioration du support, perte du contexte de production, etc.) dans l'exploitation artistique des archives filmiques de ces artistes.

Le quatrième texte, écrit par Catherine Perret et Alexander Schellow, porte sur le projet artistique d'animation *SIE* qui utilise comme matériau différents types d'archives. Dans un premier temps, la genèse du concept d'animation ainsi que sa définition permettent de préciser la particularité de ce rapport à l'image. Dans un deuxième temps, trois types de documents – des interviews, des photographies et des dessins – et leur utilisation dans le projet sont décrits.

Le philosophe et artiste Jean-Philippe Antoine écrit sur son travail de concepteur sonore pour le film *Gowanus Broadside* de Mikael Levin. Il s'agit d'un travail de recomposition d'un paysage sonore sur des images d'un canal industriel à Brooklyn. L'auteur explique les techniques utilisées et les rapports entre sons et images.

Dans le sixième texte, Anna Seiderer examine le rapport à la mémoire à travers deux cas d'exploitation d'archives iconographiques et audiovisuelles : la vidéo *Spectres* de Sven Augustijnen, réalisée à partir d'archives d'un ancien administrateur colonial belge, qui porte sur la mort du Congolais Patrice Lumumba ; et le film *Guinée portugaise* de Mikael Levin, un montage de trente cartes postales provenant de l'ancienne colonie portugaise.

Le texte d'Elizabeth Caillet décrit trois interventions en lien avec le monument aux morts d'Alger. La première est la sculpture *Le Pavois* réalisée par Paul Landowski dans les années 1920. La deuxième est le recouvrement de la sculpture d'un coffrage en béton par l'artiste M'Hamed Issiakhem en 1978. La troisième intervention est l'installation *Enclosed* d'Anima Menia qui décrypte l'histoire du monument.

Corinne Diserens traite des différents rapports artistiques, politiques et mémoriels qu'entretiennent des artistes de Beyrouth à travers l'utilisation des archives. Plusieurs projets et artistes sont présentés, notamment les œuvres de la réalisatrice Poala Yacoub, les travaux photographiques d'Akram Zaatari et Walid Raad, les projets de *l'Atlas Group*, Walid Sadek, Elias Khoury et Rabih Mroué.

La spécialiste en théorie des arts et commissaire Soko Phay expose le problème de la destruction des images, archives et films de famille témoignant du génocide cambodgien. L'auteure présente son projet d'ateliers de création à partir d'archives. Le projet vise à combler, à travers la réappropriation des archives par les artistes, le vide mémoriel laissé par l'effacement de l'Histoire en instaurant un dialogue avec le passé.

Lotte Arndt propose une lecture de l'exposition collective *Trace Évidence* dirigée par l'artiste Kapwani Kiwanga. L'exposition explore l'idée des documents comme traces et le rôle du dispositif et des pratiques qui entourent la valeur mémorielle, juridique, scientifique ou historique de l'archive. Le texte se concentre sur deux œuvres de l'exposition : la vidéo *Forms of Absence* créée à partir d'archives orales tanzaniennes ainsi qu'une installation sonore retraçant l'expédition arctique du Néerlandais Willem Barentsz.

L'avant-dernier texte du livre, celui de Christophe Domino et Jean-Marie Dallet, porte sur le projet *Institut pour l'abolition de la guerre* de l'artiste multidisciplinaire Krzysztof Wodiczko auquel collaborent SLIDERS_lab et Grande Image Lab. Dallet examine le rapport entre traces, numérique et archives à travers les dispositifs d'œuvres audiovisuelles multimédias du collectif d'artistes SLIDERS_lab, alors que Domino parle de la constitution de l'« archive active » du projet de Wodiczko.

Dernier texte du livre, celui d'Olivier Lussac se penche sur l'archivage de performances artistiques, en quoi les différentes pratiques d'artistes illustrent différentes relations entre le réel et le médiatisé à travers les

traces documentaires. Les démarches de plusieurs artistes sont analysées : Rudolf Schwarzkogler, Valie Export, Bruce Nauman, Eleanor Antin et Oreet Ashery. Lussac conclut en se positionnant pour la reconnaissance de la valeur et de la nécessité de l'archivage des performances.

Dans son ensemble, le livre constitue un recueil de réflexions portant sur la place du concept d'archive dans les pratiques artistiques actuelles. Les auteurs, qui sont pour la plupart des historiens de l'art, des chercheurs et des artistes, défendent ici une vision de l'archive (au singulier) qui est celle de la théorie critique du document issue de la philosophie, de la sociologie et de l'anthropologie, en particulier celle de Foucault et de Derrida, auteurs d'ailleurs fréquemment cités tout au long du livre. Ainsi, la conception des archives exposées dans le recueil diffère de celle de l'archivistique dite traditionnelle, les documents étant surtout envisagés par les auteurs comme mémoires, comme traces, comme empreintes.

Les archivistes y trouveront cependant l'inspiration pour des projets d'exploitation des archives ou de collaboration avec des artistes. D'ailleurs, il aurait été intéressant d'établir un dialogue plus interdisciplinaire en incluant des acteurs représentant le point de vue plus archivistique des choses. Ceci d'autant plus que le titre *Archives au présent* laisse supposer un propos plus général sur les archives, ce qui n'est pas ici le cas.

Enfin, cette publication est destinée plutôt aux spécialistes de l'art qu'aux archivistes professionnels. *Archives au présent* s'avère malgré tout une bonne lecture, de par la richesse des analyses et des œuvres et projets présentés, pour qui s'intéresse aux pratiques, utilisations et conceptions émergentes de l'archive chez les artistes. Les nombreuses photographies en couleurs tout au long de l'ouvrage contribuent à illustrer le propos ainsi qu'à l'attractivité du livre.

POTIN, Y., RINUY, P.-L. et ROULLIER, C. (dir.). (2018). *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance*. Saint-Denis, France: Presses Universitaires de Vincennes, 302 pages.

ANNAËLLE WINAND

Candidate au doctorat, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), Université de Montréal

Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance (2018) s'ouvre sur la question : « La relation passionnée de l'art contemporain à/aux (l') archive(s) procéderait-elle des *idées reçues* du moment ? » (Glicenstein, Rinuy, Potin et Roullier, 2018, p. 5). Le concept d'archive(s) est en effet un thème que l'on peut retracer dans l'art contemporain et son étude depuis les années 1960, mais qui est devenu récurrent à partir de la fin des années 1990. Pourtant, il n'est pas toujours aisé de trouver des ouvrages qui se penchent sur cette thématique d'un point de vue multidisciplinaire, partant tant des archives, que des expériences les mettant en jeu dans d'autres milieux que l'archivistique. Dans ce cadre, *Archives en acte* se présente sous une forme hybride « entre l'essai analytique et le chantier créatif, entre l'étude savante et le témoignage artistique » (Glicenstein,

Rinuy, Potin et Roullier, 2018, p. 23), en regroupant des articles issus de différents acteurs : historiens de l'art, archivistes, artistes, *performers*, poètes, sociologues, historiens, danseurs, conservateurs du patrimoine. Il s'agit de la synthèse d'un projet de recherche mené de 2015 à 2017 par cinq institutions (les Archives nationales, le Centre national des arts plastiques, le Centre national de danse contemporaine-Angers, l'Université Paris 8 et l'École nationale supérieure d'arts Paris-Cergy, sous la supervision de Labex Arts-H2H), sous la forme d'une sélection de contributions issues de quatre événements (journées-ateliers, journée d'étude, séminaire, colloque). L'objectif qui sous-tend cette entreprise était de comprendre les mécanismes de sélection qui travaillent le patrimoine :

Il s'est alors agi de penser non seulement la restitution des œuvres perdues, en convoquant les archives ayant présidé à leur création ou les ayant accompagnées dans leur devenir, mais encore la recréation ou la réappropriation par des artistes d'œuvres disparues ou intrinsèquement labiles, en s'intéressant aux modalités les plus contemporaines de la création, saisie par une *archive fever*. (Glicenstein, Rinuy, Potin et Roullier, 2018, p. 17)

L'ouvrage s'inscrit dans la collection « Esthétiques hors cadre » des Presses universitaires de Vincennes, dirigée par Aline Caillet et Cécile Sorin, dans laquelle a été publié *Archives au présent*, déjà consacré aux pratiques contemporaines de l'archive (Nardin, Perret, Phay et Seiderer, 2017). Là où cet ouvrage se penchait sur les pratiques esthétiques et historiques de l'archive de manière plus large, *Archives en acte* se concentre plus particulièrement sur l'art chorégraphique et la performance en proposant « [...] d'envisager une typologie provisoire de la « présence » de l'art par les archives, comme de la reprise des archives dans l'art » (Glicenstein, Rinuy, Potin et Roullier, 2018, p. 23).

Pour ce faire, *Archives en acte* est divisé en quatre parties et un volet « perspectives », comme autant de modalités possibles de *replay* des actes artistiques, identifiés par les variétés des traces et des archives qu'ils ont suscitées. Chaque partie est séparée en contributions théoriques et une section « chantiers » qui offre la possibilité de prolonger les réflexions engagées dans les articles à travers différents projets, en cours ou complétés. À travers ces cinq dimensions, Potin, Rinuy et Roullier

offrent une sélection d'articles qui alimentent la question bien actuelle du rapport entre l'art et les archives : les aspects théoriques se mêlent à des études de cas, des exemples pratiques et des retours d'expérience. Ce faisant, ils développent des champs d'études souvent peu considérés en archivistique, renvoyant à de nouvelles formes de rapports aux documents d'archives, qui appartiennent à des registres « plus affectifs ou émotionnels, qui touchent à l'estime de soi, la construction des individus, les processus de subjectivation ou les mécanismes de production d'un roman familial » (Marcilloux, 2018, p. 55).

La première partie, *Rejouer, reprendre*, « s'intéresse aux manières dont l'archivistique, en tant que science de l'information et technique de transmission et de préservation des contextes de production des traces peut répondre au défi du rejeu et de la reprise » (Glicenstein, Rinuy, Potin et Roullier, 2018, p. 23-24). Ensuite, *Démonter, remonter* pose la question de la destruction des œuvres, mais également de leur capacité à être remontées ou à se remonter, à partir de différents types de traces (espace, monument, geste, image en mouvement, texte). Dans cette partie, le lien entre archives et construction de la mémoire est particulièrement mis en lumière. La troisième partie, intitulée *Combler, restituer*, regroupe des réflexions autour du comblement, de la reconstitution, de la recréation ou encore de la résurrection de ce qui est manquant, disparu. Puis, *Exposer, recréer* vient amener la figure inaugurale de l'exposition dans les questions autour de l'archive. Dans ce cadre, deux expositions sont présentées. Enfin, une partie « perspectives » complète les quatre dimensions du rejeu, sous la forme d'un retour d'expérience concernant la constitution d'un corpus d'archives prenant place aux débuts du projet et qui avait pour but de « recenser les métadonnées, réactivables par des artistes, chercheurs, enseignants-chercheurs, historiens de l'art et chorégraphes [...] proposant des ramifications discursives et interprétatives d'un nouveau type » (Páez-Barbat, 2018, p. 266).

La force d'*Archives en acte* réside dans la pluralité des témoignages et des recherches proposés. Les articles représentent autant de clés de lecture pour aborder les questions contemporaines de(s) l'archive(s) au-dedans et au-delà de la discipline : les archives et l'art, l'histoire, les questions esthétiques et matérielles. Résumer en quelques phrases toutes les interventions (vingt et une au total) qui constituent l'ouvrage ne leur rendrait pas justice, car elles témoignent d'une grande diversité en matière de recherche et d'expériences. Toutefois, un discours filtre à

travers les nombreux articles, celui des archives comme point de départ, comme l'explique l'artiste Deimantas Narkevičius :

Je vois les archives comme un point de départ pour certaines actions ou pour des voyages historiques fantaisistes. Pas nécessairement pour retourner dans le passé, mais comme un point de départ pour voyager, pour stimuler mon imagination depuis des perspectives contemporaines. (2018, p. 122).

En effet, qu'elles soient explorées dans leur matérialité, leur absence, leur manque, leur structure, leur esthétique ou encore leur imaginaire, les archives constituent non seulement un angle à partir duquel observer différents objets de recherche, mais également un point commun entre différentes disciplines et pratiques. Ainsi, *Archives en acte* répond à sa proposition initiale « d'examiner les tensions fécondes qui animent deux univers professionnels et cultures antinomiques en apparence » en associant de multiples voix : « La dénivelée entre le monde des artistes contemporains et celui des historiens, de l'art contemporain ou des archives, est ainsi autant une donnée première de cette recherche que le fondement même de son existence et de sa vitalité » (Glicenstein, Rinuy, Potin et Roullier, 2018, p. 6).

L'ouvrage trouve sa place dans l'étude des relations complexes et diverses entre art et archive(s). Il s'agit d'un vaste terrain, peu étudié en archivistique, qu'il est nécessaire de continuer d'explorer dans une perspective interdisciplinaire. Il est en effet rare d'associer dans un même ouvrage les écrits d'universitaires et d'artistes issus de différentes disciplines. *Archives en acte* participe donc au comblement d'un manque dans le domaine. Il complète différents travaux dans le monde francophone qui œuvrent dans ce sens, à savoir les recherches d'Anne Klein et d'Yvon Lemay, notamment les Cahiers de recherches *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique* (Lemay et Klein, 2014, 2015, 2016) et l'ouvrage *Archives au présent* (Nardin, Perret, Phay et Seiderer, 2017)¹. Comme le souligne Marcilloux « [...] toutes les pratiques artistiques s'intéressant aux archives méritent l'attention des archivistes, de l'archivistique et des études sur les archives » (Marcilloux, 2018, p. 65).

ANNAËLLE WINAND

NOTES

1. Nous citons ici les ouvrages qui intègrent au moins un point de vue archivistique.

BIBLIOGRAPHIE

GLICENSTEIN, J., RINUUY, P.-L., POTIN, Y. et ROULLIER, C. (2018). Archives, disparition, recréation : jeu et rejeu dans les arts. Dans Y. Potin, P.-L. Rinuy et C. Roullier (dir.), *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* (p. 5-25). Saint-Denis, France : Presses Universitaires de Vincennes.

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (dir.). (2014). *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 1*. Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/11324>

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (dir.). (2015). *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 2*. Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/12267>

LEMAY, Y. et KLEIN, A. (dir.). (2016). *Archives et création : nouvelles perspectives sur l'archivistique. Cahier 3*. Montréal, Québec : Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI). Repéré à <http://hdl.handle.net/1866/16353>

MARCILLOUX, P. (2018). Les archives chorégraphiques entre mémoire et création. Dans Y. Potin, P.-L. Rinuy et C. Roullier (dir.), *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* (p. 55-66). Saint-Denis, France : Presses Universitaires de Vincennes.

NARDIN, P., PERRET, C., PHAY, S. et SEIDERER, A. (dir.). (2017). *Archives au présent*. Saint-Denis, France : Presses Universitaires de Vincennes.

NARKEVIČIUS, D. et KUENY, C. (2018). « *Should they stay or should they go?* ». Le démantèlement des sculptures soviétiques. Dans Y. Potin, P.-L. Rinuy et C. Roullier (dir.), *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* (p. 114-123). Saint-Denis, France : Presses Universitaires de Vincennes.

PÁEZ-BARBAT, M. (2018). L'archive au corps à corps : le corpus Replay.
Dans Y. Potin, P.-L. Rinuy et C. Roullier (dir.), *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance* (p. 265-275). Saint-Denis, France : Presses Universitaires de Vincennes.

POTIN, Y., RINUUY, P.-L. et ROULLIER, C. (dir.). (2018). *Archives en acte. Arts plastiques, danse, performance*. Saint-Denis, France : Presses Universitaires de Vincennes.

RÉSUMÉS DES TEXTES

CAROL COUTURE

Nous avions un rêve..., p. 15-18.

En ouverture du 8^e Symposium du GIRA, on rappelle ici le contexte dans lequel a été créé le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique. Au milieu des années 1980, l'auteur et deux de ses collègues, Jacques Ducharme et Jean-Yves Rousseau, avaient un rêve : développer davantage la recherche dans leur domaine d'activité. Ils étaient « ... convaincus que l'archivistique ne saurait se développer véritablement sans des activités de recherche fondamentale et appliquée... [et voulaient donc] créer un milieu propice à la recherche ». C'est dans cet esprit qu'en 1987, ils ont mis sur pied le GIRA.

At the opening session of the 8th Symposium of GIRA (the Interdisciplinary Group for Research in Archival Science), the author recalled the context in which GIRA was created. In the mid-1980's, the author and two of his colleagues, Jacques Ducharme and Jean-Yves Rousseau, had a dream: to further develop research in their area of activity. They were "convinced that archival science would not truly reach its potential without fundamental and applied research ... [and so they wanted] to create a milieu that would be favourable for research." "With this in mind, in 1987 they established GIRA.

ROBERT MCINTOSH

Un aperçu de la recherche à Bibliothèque et Archives Canada, p. 19-36.

Quelles sont les conditions de la recherche en archivistique? Dans un environnement universitaire, la recherche suggère un projet qui dure pour une période prolongée, qui est poussé et qui vise à la production d'une publication (ou d'un rapport de recherche), typiquement évaluée par les pairs. Il s'agit de la création de connaissances, qu'importe s'il y a un besoin immédiat et pratique pour ces nouvelles connaissances. D'habitude, de telles recherches reflètent un engagement étroit avec une littérature scientifique. Les institutions gouvernementales telles que Bibliothèque et Archives Canada (BAC) font face à un autre environnement de recherche. Cet article offre un aperçu des pressions sur BAC en ce qui concerne la recherche, un exposé des diverses sortes de recherche entreprise à BAC, une analyse de la longue participation de BAC aux projets InterPARES et ITrust, suivi de quelques observations en guise de conclusion.

What are the conditions for archival research? In an academic environment, research typically suggests a project that is sustained, in-depth and aimed at producing a publication (or a similar report on findings), generally peer-reviewed. It is about the creation of knowledge, whether or not there is an immediate practical application for this new knowledge. Generally, this research reflects a strong engagement with a scholarly literature. Government institutions such as Library and Archives Canada (LAC) face a different research environment. This article offers an outline of the pressures on LAC with respect to research, a review of the various kinds of research undertaken at LAC, an analysis of LAC's long-standing participation in InterPARES and ITrust, and then a few concluding observations.

BÉNÉDICTE GRAILLES ET PATRICE MARCILLOUX

Pour une archivistique sociale: esquisse d'un bilan de dix ans de recherche en archivistique à l'Université d'Angers, p. 37-56.

La présente contribution propose un bilan de quelque dix ans de recherche en archivistique à l'Université d'Angers. Les motivations de ce programme de recherche, ses orientations thématiques et ses objets sont envisagés. On aborde aussi les questions de structuration institutionnelle et de financement de cette recherche, de son positionnement, au cœur des systèmes universitaires et archivistiques français, ainsi que celle de ses méthodes, nécessairement fortement interdisciplinaires ou pluridisciplinaires. Quelques conclusions ou acquis sur trois axes principaux sont esquissés : histoire renouvelée des institutions archivistiques aux XIX^e-XX^e siècles, mise en histoire des pratiques archivistiques, des usages et des logiques d'usages des archives. Ces remarques et réflexions autorisent la formulation d'un sous-champ disciplinaire qu'on propose d'appeler une archivistique sociale, attentive à toutes les formes d'interactions entre archives et société à travers certes les services d'archives et les archivistes labellisés, mais aussi tous les autres lieux d'archives présents dans la société.

The present article offers an overview of ten years of research in archival science at the University of Angers. The motives of the research program as well as its thematic orientations and its aims are discussed. Also considered are questions related to institutional structure and the financing of the research, as well as its positioning at the heart of the French university and archival systems, and its methods, which are of necessity interdisciplinary or pluridisciplinary. Several conclusions or gains in understanding are sketched: the renewed history of the archival institutions in the 19th and 20th centuries, the history of archival practices, and archival customs and their underlying logic. These considerations and reflections permit the formulation of a disciplinary sub-category, for which the authors propose the term "social archival science", and which studies all the forms of interaction between archives and society, through both the forms of interaction between archival services and recognized archivists and society, as well as all other archival entities in society.

SIMON CÔTÉ-LAPOINTE, LAURE GUITARD, ANNAËLLE WINAND ET CÉCILE GAIFFE

La contribution actuelle de la recherche doctorale en archivistique à l'Université de Montréal, p. 57-84.

Si l'archivistique était auparavant, plus encore qu'aujourd'hui, associée à une pratique professionnelle, cette discipline s'est considérablement développée au Québec à travers la recherche universitaire. En témoigne le programme de doctorat à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI), créé en 1998, dont la première thèse portant sur un sujet relatif à l'archivistique a été octroyée en 2005 et la plus récente, fin 2019. Les projets en archivistique des actuels doctorants de l'EBSI reflètent le dynamisme de cette discipline et la multiplicité des avenues de recherche qui en découlent. C'est dans cette perspective globale que sont abordées chacune de ces recherches doctorales qui témoignent des évolutions de la contribution québécoise à l'archivistique actuelle.

Today more than ever archival science is associated with a professional practice, a discipline which has developed considerably in Quebec through university research. The doctoral program of the University of Montreal's School of Library and Information Science (EBSI) bears witness to this development. It was established in 1998. The first thesis on a subject related to archival science was accepted in 2005, and the most recent, at the end of 2019. The archival projects of current doctoral students at EBSI reflect the dynamism of the discipline and the multiplicity of its lines of research. In this global perspective, the authors discuss each of the doctoral research projects which witness to the evolution of Quebec's contribution to present-day archival science.

RÉMY BESSON

Préservation audiovisuelle et histoire culturelle du cinéma : quels dialogues sont possibles ?, p. 85-102.

L'hypothèse explorée dans cet article est que, depuis une dizaine d'années, les historien(ne)s

This article explores the hypothesis that for about a decade francophone historians working

francophones travaillant sur les images animées ont changé leur rapport aux archives. Ils seraient passés d'un rapport à un objet (les archives du cinéma) à un rapport à un ensemble de pratiques (les recherches portant sur les archives du cinéma). Dit autrement, nous nous penchons sur le passage, dans la recherche, d'un questionnement centré sur les rapports des historien(ne)s qui étudient le cinéma avec les archives à un questionnement centré sur les rapports qu'entretiennent les historien(ne)s qui étudient le cinéma avec les chercheurs qui étudient les archives.

on animated images have changed their relationship with archives. It has evolved from being a relationship to an object (cinematic archives) to a relationship with a group of practices (research on the archives of cinema). In other words, we are looking at the transition, in research, from a questioning centered on the relationships with archives of historians who study cinema toward a questioning centered on the relationships that historians who study cinema have with researchers who study the archives.

YANN POTIN ET CLOTHILDE ROULLIER

L'archivistique est-elle une science expérimentale ?, p. 103-121.

Dans le prolongement des journées d'étude intitulées *L'archivistique est-elle une science ?*, organisées par l'École nationale des chartes et l'Association des archivistes français à la Sorbonne en janvier 2003, les auteurs se proposent d'analyser la façon dont, ces dernières années, la recherche en archivistique tend, au gré d'initiatives diverses, à devenir expérimentale. Ils soutiennent l'idée que cette tendance leur semble bénéfique et ils

In the extension of the study days entitled L'archivistique est-elle une science ?, first organized by France's École nationale des chartes and the Association des archivistes français at the Sorbonne in January 2003, the authors study how, in recent years, research in archival science tends, by various initiatives, to become experimental. They support the idea that this tendency seems to them to be beneficial, and they encourage it in their own activities, through human and

l'encouragent dans leurs propres actions, à travers des expériences humaines et interinstitutionnelles. Ils rappellent d'ailleurs qu'Yves Pérotin, figure tutélaire du métier d'archiviste, avait, en 1961, non pas formulé une « théorie » des trois âges, mais proposé une forme d'expérimentation conceptuelle.

interinstitutional experiments. They recall, moreover, that Yves Pérotin, a patron of the archival profession, in 1961 had not formulated a "theory" of the three stages in the life of a document, but had proposed a conceptual framework for experimentation.

GOULVEN LE BRECH

La réflexivité en archivistique et l'objet « archives de la recherche », p. 123-140.

La question de la réflexivité est centrale dans le domaine des sciences humaines et sociales en tant qu'approche critique des méthodes et enjeux de la science. Appliquée à la gestion des archives, la réflexivité pose la question de la valeur heuristique des grands principes archivistiques : notions de source documentaire, de principe de respect des fonds et de cycle de vie de l'information consignée. Dans cet article, l'auteur applique la méthode réflexive à la gestion des archives produites dans le cadre de la recherche en sciences sociales. Dans le contexte contemporain de l'émergence des données de la recherche, les notions d'archives, de producteur et de cycle de vie sont à réévaluer.

The question of reflexivity is central in the field of human and social sciences as a critical approach to the methods and challenges of science. Applied to the management of archives, reflexivity raises the question of the heuristic value of the main archival principles: notions of documentary source, principle of the respect of the fonds and the life cycle of the information recorded. In this article, the author applies the reflexive method to the management of archives produced in the context of social science research. In the contemporary context of the emergence of research data, the notions of archives, producer and life cycle must be reassessed.

MARIE-ANNE CHABIN

La recherche en archivistique à l'épreuve de la société numérique, p. 141-160.

La recherche en archivistique est inséparable de la réalité archivistique qu'elle doit analyser, mais qu'elle peut aussi orienter. C'est pourquoi, l'article décrit d'abord la double transformation numérique des archives : mise en ligne de documents analogiques numérisés et explosion d'une production nativement numérique très diversifiée. Il évoque ensuite les conséquences du numérique sur les processus archivistiques : fragilité des supports dans la durée, décentralisation possible du stockage, technologies d'exploitation des données massives et algorithmes. Considérant la place relativement modeste qu'occupent aujourd'hui les nouveaux objets et traitements numériques dans la recherche en archivistique, il s'interroge sur le positionnement de la discipline au sein des sciences de l'information et des sciences humaines.

Archival research is inseparable from the reality of archival theory and practice that it is meant to analyse, and which it can also guide. Therefore the article first describes the two-fold digital transformation of archives: the uploading of scanned analogue documents and the explosion in the production of a great range of born-digital materials. The author considers the consequences of the digital reality on archival procedures: the fragility of the digital media over the long term, the possible decentralization of storage, massive data-mining technologies and algorithms. Considering the modest amount of archival research that concerns itself with new archival objects and digital processing, the author takes a look at the discipline in the context of information sciences and the human sciences.

DIANA WALTON

Soutenir et encourager l'exploitation artistique des archives : état de la situation, p. 161-196.

La création artistique à partir d'archives a pris de l'ampleur au cours des dernières années. Les archivistes ont tout intérêt à porter une attention particulière aux artistes et à l'usage qu'ils font des archives, notamment en les invitant à œuvrer dans les centres et les services d'archives. Cet article présente les résultats d'une évaluation de la situation en matière de projets en arts visuels et médiatiques issus de l'exploitation des archives qui se sont déroulés dans des centres et des services d'archives, ainsi que les sources de financement envisageables pour leur réalisation. Cette analyse a permis d'identifier les caractéristiques, les tendances et les pratiques qui s'avèrent pertinentes et enrichissantes pour le domaine archivistique et qui suggèrent des actions qu'un archiviste pourrait poser dès le processus d'élaboration et tout au long de la réalisation de tels projets. Cette étude a révélé qu'encourager et soutenir l'exploitation artistique des archives s'avère profitable d'un point de vue archivistique, par le potentiel à faire augmenter l'utilisation des archives, à développer des compétences pour répondre aux besoins des artistes, à développer de nouvelles approches de diffusion, ainsi qu'à sensibiliser et attirer de nouvelles clientèles.

Artistic creation using archives has been under consideration in recent years. Archivists are showing interest in focusing attention on artists and the use they are making of archives, notably by inviting them to work in archival centres and repositories. The article presents the results of an evaluation of the situation of visual and media art projects that have arisen from using archives in archival centres, and of the sources of financing that can be envisioned for their realization. This analysis permits the identification of the characteristics, the trends and the practices which are pertinent to, and enrich the domain of, archival science and which suggest possible actions that an archivist might undertake in the planning and execution of such projects. The study has revealed that artistic use of archives is profitable from the standpoint of archival science, because of its potential to make greater use of archives, its encouragement of the development of competencies to respond to the needs of artists, and of the development of new methods of communicating archives and making new users aware of archives and attracting them.

TAÏK BOURHIS

Le projet 1142 : mise en place de nouveaux espaces numériques de travail à l'Université de Montréal, p. 197-242.

C'est avec le slogan « Votre espace numérique de travail passe à une nouvelle ère ! » que le projet 1142 intitulé « Service de répertoire individuel et de partage de fichiers » de l'Université de Montréal (UdeM) a été lancé officiellement le 4 avril 2017. Instauré par les Technologies de l'information (TI) et réalisé en collaboration avec la Division de la gestion de documents et des archives (DGDA) de l'UdeM, il vise un double objectif : d'une part, offrir de nouveaux espaces numériques de travail conviviaux et performants au personnel (l'espace unité DocUM et l'espace utilisateur OneDrive Entreprise) et d'autre part, structurer l'espace unité DocUM afin d'en faciliter la gestion au moyen du Système officiel de classification (SOC). Cet article présente les différentes étapes de réalisation de ce projet ainsi que les nombreux défis qui ont dû être relevés pour apporter des solutions aux problèmes liés à la gestion des données non structurées de l'UdeM.

With the slogan "Your digital work space is moving into a new era!", project 1142, entitled "Individual Repertory Service and Sharing of Files" of the University of Montreal, was launched on April 4, 2017. It was established by the Information Technologies division and undertaken in collaboration with the Records Management and Archives Division (DGDA) of the University, with a double aim: on the one hand, to offer convivial new and efficient digital work spaces to personnel (the DocUM unit and the user space OneDrive Enterprise) and, on the other hand, to structure the DocUM unit space with the objective of facilitating management by means of the Official Classification System. This article discusses the different stages in the realization of the project and the numerous challenges that had to be overcome to discover solutions to the problems related to the management of unstructured University of Montreal data.

ALAIN ROY

La création de Bibliothèque et Archives Canada en 2004 et le concept de patrimoine documentaire, p. 243-281.

En 2019, Bibliothèque et Archives Canada célébrait ses quinze ans d'activités depuis l'adoption de sa loi constitutive. À cette occasion, il est opportun de revenir sur les deux processus concomitants qui ont rendu possible l'intégration dans une seule institution des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale du Canada. Il s'agit, dans un premier temps, de revoir les enjeux et défis à relever qui ont mené à cette approche nouvelle. En effet, l'expansion rapide des besoins en accès et en préservation, la contraction des ressources et l'irruption des technologies de l'information sollicitaient fortement les deux institutions, qui devaient trouver de nouvelles voies de développement. L'intégration allait progressivement apparaître comme une solution. Si l'unification au sein d'une même entité administrative est devenue possible, c'est également le fait d'une évolution conceptuelle majeure. La loi de 2004 fonde clairement le mandat de Bibliothèque et Archives Canada sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine documentaire. Ce concept, apparu dans les années 1960 dans le

In 2019, Library and Archives Canada celebrated the fifteenth anniversary of its activities from the time of the adoption of its founding law. This occasion is a good time to reflect on the two concomitant processes that made possible the integration within a single institution of the National Archives and the National Library of Canada. First, the author reflects on the issues and challenges that had to be overcome in the lead-up to this new approach. The rapid expansion of the need for access and for preservation, the diminishing of resources, and the development of IT were challenging the two institutions to find new pathways to development. Integration would progressively appear to be a solution. The unification at the heart of such an administrative entity had become possible and this was a major evolutionary step at the conceptual level. The 2004 act clearly based the mandate of LAC on the preservation and communication of the documentary heritage. The evolution of this concept, which had appeared in the 1960s in the Spanish-speaking world, is examined in both the Canadian and the international

monde hispanophone, il importe d'en revoir l'évolution – tant canadienne qu'internationale –, mais aussi d'en saisir l'importance, car il insère clairement archives et publications dans le rapport collectif à la mémoire.

context; its significance is that it inserts both archives and publications in their relationship with the collective memory.

Archivaria

Number 88
Fall 2019

ARTICLES

Reciprocal Archival Imaginaries:
The Shifting Boundaries of
“Community” in Community
Archives

GRACEN BRILMYER, JOYCE GABIOLA,
JIMMY ZAVALA & MICHELLE CASWELL

6

The Trust in Archives—Trust
in Digital Archival Content
Framework

DEVAN RAY DONALDSON

50

“Treat Them with the Reverence of
Archivists”: Records Work, Grief
Work, and Relationship Work in the
Archives

JENNIFER DOUGLAS, ALEXANDRA
ALISAUSKAS, AND DEVON MORDELL

84

Investigating the Impact of the
Living Archives on Eugenics in
Western Canada

WENDY DUFF, JEFFERSON SPORN,
AND EMILY HERRON

122

In Critical Condition:
(Un)Becoming Bodies in Archival
Acts of Truth Telling

JAMIE A. LEE

162

COUNTERPOINT

For the Purpose of Accountability:
The Need for a Comprehensive
Recordkeeping Act

D. RICHARD VALPY

198

BOOK REVIEWS

Matthew Harle, *Afterlives of
Abandoned Work: Creative Debris in
the Archive*

AMY MARSHALL FURNESS

232

This publication is printed on acid-free paper.

Jordan Landes and Richard
Espley, eds., *Radical Collections:
Re-Examining the Roots of Collections,
Practices and Information Professions*

JENNIFER GRANT

237

Trevor Owens, *The Theory and Craft
of Digital Preservation*

EVELYN MCLELLAN

242

OBITUARY

Elizabeth Blight, 1944–2019

247

LETTER TO THE EDITOR

Ray Edmondson

252

ARCHIVES, CONTENTS OF RECENT ISSUE

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES

DU QUÉBEC

256

Advice to Authors of Submissions

Information about submitting articles is available on the Association of Canadian Archivists website at the following address: <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/about/submissions>.

Avis aux auteurs

Pour des renseignements au sujet de la soumission d'articles, veuillez consulter le site web de l'Association of Canadian Archivists, à l'adresse suivante : <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/about/submissions>.

Copyright

Starting with *Archivaria* 56 (Fall 2003), authors of articles, reviews, notices, obituaries, and letters have formally granted *Archivaria* a non-exclusive licence to publish and distribute their work in the journal; however, since the journal's inception, authors have retained the copyright in their work. *Archivaria* maintains the most recent eight issues in a reserved collection available only to members and subscribers; all requests for permission to reproduce articles from the reserved collection should be directed to the general editor. Requests for permission to reproduce articles from the earlier open access issues (in the main collection) should be directed to the individual authors. Any reproduction of a work must include an acknowledgement of its original publication in *Archivaria*.

Subscriptions and Sales of Back Issues

Inside back cover

Front Cover Photograph 1947–1951 Psychic
Experimentation, Teleplasm

Source: University of Manitoba Archives and Special
Collections, Hamilton Family Fonds.

Archivaria

Number 89
Spring 2020

ARTICLES

Archival Activism, Symbolic
Annihilation, and the LGBTQ2+
Community Archive

ELSPETH H. BROWN

6

Telling Stories from Montreal's
Negro Community Centre Fonds:
The Archives as Community-
Engaged Classroom

ALEXANDRA MILLS, DÉsirÉE ROCHAT,
AND STEVEN HIGH

34

Appraisal Talk in Web Archives

ED SUMMERS

70

STUDIES IN DOCUMENTS

Toward an Embodied Poetics in
Appraisal: Walt Whitman in the US
National Archives

NICOLE GRAY

106

GORDON DODDS PRIZE

Medical Cartography in Southern
Ontario, 1880–1920: A Records
Perspective

RENÉE SAUCIER

130

BOOK REVIEWS

Tom Nesmith, Greg Bak, and Joan
Schwartz, eds., *All Shook Up: The
Archival Legacy of Terry Cook*

BILL WAISER

166

Geoffrey Yeo, *Records, Information
and Data: Exploring the Role of
Record-Keeping in an Information
Culture*

ADRIAN CUNNINGHAM

169

Laura A. Millar, *A Matter of
Facts: The Value of Evidence in an
Information Age*

TYS KLUMPENHOUWER

174

This publication is printed on acid-free paper.

Jeanne Kramer-Smyth, ed.,
*Partners for Preservation: Advancing
Digital Preservation through Cross-
Community Collaboration*

GRANT HURLEY

179

EXHIBITION REVIEWS

*Deanna Bowen: God of Gods: A
Canadian Play*, Justina M. Barnicke
Gallery, Hart House, University of
Toronto

KAREN SUURTAMM

186

*The Way She Looks: A History of
Female Gazes in African Portraiture
– Photographs from the Walther
Collection*, Ryerson Image Centre,
Ryerson University

ANNISSA MALVOISIN

197

ARCHIVES, CONTENTS OF RECENT ISSUE

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES

DU QUÉBEC

208

Advice to Authors of Submissions

Information about submitting articles is available on the Association of Canadian Archivists website at the following address: <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/about/submissions>.

Avis aux auteurs

Pour des renseignements au sujet de la soumission d'articles, veuillez consulter le site web de l'Association of Canadian Archivists, à l'adresse suivante : <https://archivaria.ca/index.php/archivaria/about/submissions>.

Copyright

Starting with *Archivaria* 56 (Fall 2003), authors of articles, reviews, notices, obituaries, and letters have formally granted *Archivaria* a non-exclusive licence to publish and distribute their work in the journal; however, since the journal's inception, authors have retained the copyright in their work. *Archivaria* maintains the most recent two issues in a reserved collection available only to members and subscribers; all requests for permission to reproduce articles from the reserved collection should be directed to the general editor. Requests for permission to reproduce articles from the earlier open access issues (in the main collection) should be directed to the individual authors. Any reproduction of a work must include an acknowledgement of its original publication in *Archivaria*.

Subscriptions and Sales of Back Issues

Inside back cover

Front Cover Photograph Hon Lu with his cousin, Shanobi Lam, at their cousin's wedding, Los Angeles, California, 2009. Gift of Hon Lu. Courtesy of the Family Camera Network and the ArQuives.

LA REVUE ARCHIVES

Abonnement au volume 50

La revue *Archives* est disponible pour abonnement et paraît au rythme de 2 numéros par année : 117-157 \$

Pour vous abonner à la revue *Archives*, communiquez avec l'AAQ à cette adresse infoaaq@archivistes.qc.ca.

Numéros antérieurs

De nombreux numéros antérieurs de la revue *Archives* sont encore disponibles.

Veillez commander les numéros à la Boutique en ligne de l'AAQ à l'adresse suivante : <http://www.archivistes.qc.ca/boutique>

Pour proposer un article ou un compte rendu critique

Veillez consulter la politique d'édition et le guide de rédaction <https://archivistes.qc.ca/publications/revue-archives-guide-redaction/>

Appel de textes pour le 50-2 (automne 2021)

Date de tombée : 1^{er} avril 2021

Autres publications de l'AAQ

Infolettre AAQ, bulletin d'information mensuel distribué gratuitement

Archives, revue semestrielle, distribuée gratuitement aux membres

Actes du congrès

Livrel – *Archiviste d'aujourd'hui*

Calendrier de conservation-type pour associations professionnelles

Guide de classification et de classement des documents

Comment classer vos archives personnelles et familiales

ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 9 décembre 1967 et incorporée le 19 février 1975 en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies du Québec

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité exécutif

Frédéric Giuliano
Président

Julien Bréard
Vice-président

Carole Saulnier
Vice-présidente aux affaires associatives

Stéphanie Bilodeau
Trésorière

Diane Baillargeon
Secrétaire

Louis Germain
Directeur général

Directeurs régionaux

Maude Leclerc
Est

Francis Rancourt-Proulx
Ouest

Cynthia Viau-Mainville
Montréal

Nadine Brathwaite
Nord

Hugo Bourque
Nord

Comités permanents

Cédric Champagne et Taïk Bourhis
Co-directeurs des affaires professionnelles

Frédéric David
Directeur certification et perfectionnement

Catherine Vaillancourt
Directrice des communications

Vivianne Maréchal et Natasha Zwarich
Co-directrices de la Revue Archives

François Lafond
Président du 50^e congrès

Vacant
Représentante des membres étudiants

POUR COMMUNIQUER AVEC L'AAQ

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec l'AAQ à l'adresse suivante :

Association des archivistes du Québec

1055, avenue du Séminaire
Pavillon Casault, local 3240-D, Université Laval
Québec (Québec) G1V 5C8
Téléphone : (418) 652-2357
Courriel : infoaaq@archivistes.qc.ca
Adresse du site : <http://www.archivistes.qc.ca>

100
ANS



RASSEMBLER
CONSERVER
DIFFUSER

Gaspé

Gatineau

Québec

Rimouski

Rouyn-Noranda

Saguenay

Sept-Îles

Sherbrooke

Trois-Rivières

Montréal

Photo : Christian Blais

ARCHIVES
NATIONALES



Explorez la mémoire collective du Québec en plongeant dans les fonds d'archives conservés par Bibliothèque et Archives nationales du Québec sur tout le territoire québécois.

L'équipe des Archives nationales est disponible pour vous en ligne et au téléphone.

1 800 363-9028

archives100ans.banq.qc.ca

Bibliothèque
et Archives
nationales

Québec



Photo : Alain Michon